Le Monde

www.lemonde.fr

58e ANNÉE – Nº 17938 – 1,20 € – FRANCE MÉTROPOLITAINE — VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2002 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

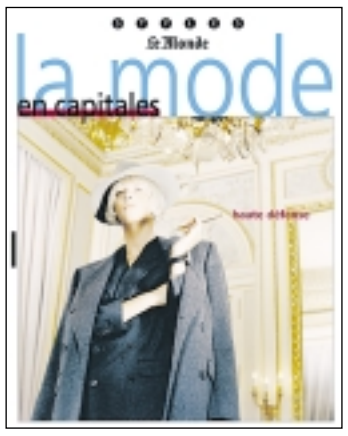

SUPPLÉMENT

Mode femmes

TREILLIS, blousons d'aviateur, cuir carapace : l'hiver sera d'époque, au garde-à-vous, self-défense. La lutte contre les pickpockets inspire de nouveaux bagages à sécurité renforcée. Mais il y aura aussi des gros pulls rustiques et colorés, à mailles XXL.

SUPPLÉMENT

Le Monde DES LIVRES

Quignard, Zola
Questions à la gauche

D. R.

AUTOMOBILE
Comment lutter contre la baisse des ventes p. 21

MAROC
Elections et islamisme p. 3

JOSPIN
Réactions au livre de son épouse p. 10

BALLADUR
Il ne veut pas voter les statuts de l'UMP p. 10

VIVENDI
Fourtou contre la montre p. 23

SCIENCES
Manger du clone ? p. 27

International 2
Union européenne ... 6
France 8
Société 12
Régions 15
Horizons 16
Entreprises 21
Communication 23
Marchés 24
Aujourd'hui 26
Météorologie 30
Jeux 30
Culture 31
Radio-Télévision 36
Carnet 36
Abonnements 36

Sarkozy veut accroître les pouvoirs de la police

LE PROJET de loi sur la sécurité intérieure, rédigé par le ministère de l'intérieur, et dont *Le Monde* s'est procuré une copie de travail, démultiplie les pouvoirs de la police, réduit le contrôle des magistrats et retarde la visite des avocats durant la garde à vue. Le texte devrait permettre un recours systématique aux fichiers de police, les enquêteurs auront accès aux fichiers *« des organismes publics ou privés »* et pourront ficher l'empreinte génétique de simples suspects. La législation envers les étrangers, les prostituées, les mendiants, les gens du voyage est durcie et le gouvernement semble avoir largement pris en compte les propositions des commissaires. Il s'agit d'un *« net recul de la tradition républicaine*, a indiqué l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée). *Dominique Perben n'est plus qu'un secrétaire d'Etat auprès du ministère de l'intérieur ».*

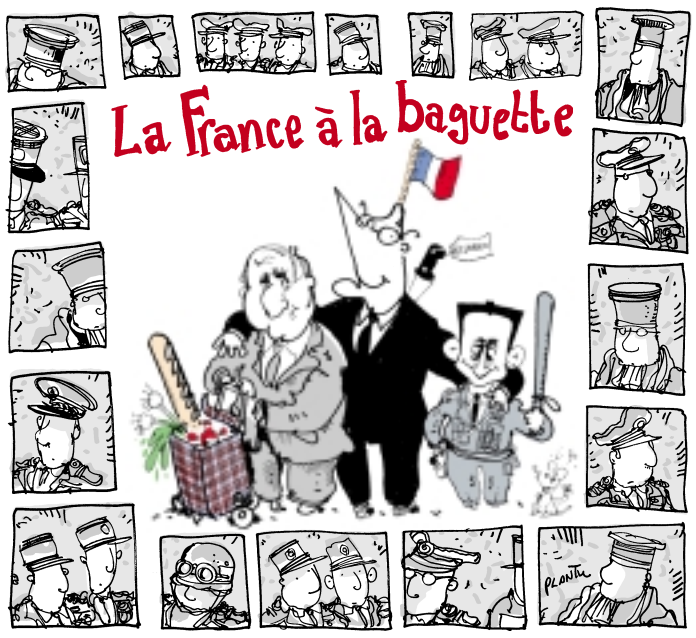

▶ Les projets du gouvernement

▶ Pouvoirs élargis pour la police et la gendarmerie, droits de la défense limités

▶ Garde à vue renforcée, écoutes téléphoniques, perquisitions de nuit, consultation des fichiers privés

Lire page 12 et notre éditorial page 20

Robert Badinter publie sa Constitution européenne

L'ANCIEN président du Conseil constitutionnel publie aux éditions Fayard *Une Constitution européenne.* Dans ce livre de 190 pages, qui sort vendredi 27 septembre, il apporte sa pierre aux travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe présidée par Valéry Giscard d'Estaing.

Robert Badinter, ancien garde des sceaux, a rédigé une Constitution article par article. Il constate que l'Union européenne relève de deux souverainetés, celle des Etats membres et celle du peuple européen. L'architecture constitutionnelle doit donc refléter un équilibre entre ces deux formes de légitimité. Il propose une Union avec un président à l'allemande et un premier ministre véritable chef de l'exécutif, désigné par le Conseil européen et investi par un Parlement aux pouvoirs étendus.

Lire page 6 et les extraits de la Constitution page 17

Les surprises du budget Raffarin

INTERVENANT jeudi soir sur France 2, le premier ministre devait commenter le projet de loi de finances 2003, présenté la veille au conseil des ministres. Jean-Pierre Raffarin veut dissiper le trouble suscité par les déclarations de son ministre de l'économie, Francis Mer (*photo*), qui a jugé peu réaliste le chiffre de 2,5 % de croissance, pris comme hypothèse de base dans l'élaboration du budget. De plus, le gouvernement s'éloigne de l'engagement de Jacques Chirac d'une baisse des impôts et des charges de 30 milliards d'euros d'ici à 2007.

WITT/SIPA

▶ Baisses d'impôts : l'objectif 2007 revu à la baisse

▶ Environnement, recherche et culture : coupes, coups d'arrêt

▶ Mer et la croissance

Lire pages 8, 15, 26 et 31

AFRIQUE

L'évacuation des expatriés de la Côte d'Ivoire

CHRISTINE NESBITT/AP

LA CRISE en Côte d'Ivoire menace d'embraser l'Afrique de l'Ouest. Abidjan accuse le Burkina Faso d'être à l'origine de la rébellion d'une partie de l'armée, tandis que des troupes nigérianes seraient prêtes à voler au secours du régime ivoirien. Mercredi 25 septembre, des militaires français ont évacué les enfants – américains pour la plupart – et les enseignants d'un pensionnat de Bouaké *(photo).* Ces opérations devaient se poursuivre jeudi. *Lire page 2*

Qui veut devenir président des Etats-Unis ?

LOS ANGELES
de notre correspondante

Avec « American Candidate », une sorte de « Star Academy » pour postulants à la Maison Blanche, la télé-réalité américaine se lance à fond dans la politique et va nominer un *« candidat du peuple »* à la présidence pour 2004. La chaîne câblée FX, qui appartient au groupe Fox, de Rupert Murdoch, produira l'émission.

Le nouveau jeu va présélectionner cent candidats (deux par Etat), qui devront satisfaire aux critères requis par la Constitution pour le poste suprême : être américain de naissance, âgé d'au moins 35 ans à la date du 20 janvier 2005, et avoir séjourné sept ans dans le pays. Ils devront aussi fournir un clip vidéo justifiant leur ambition présidentielle et rassembler cinquante signatures de soutien dans leur communauté.

Les épreuves télévisées débuteront en janvier 2004, avec des tests de connaissances civiques, politiques et historiques supervisés par des experts, des programmes à élaborer, des discours à prononcer, des débats à animer, des stratégies à construire face à l'adversaire, bref le parcours obligé du candidat à la présidence. Les plateaux se tiendront dans des lieux symboliques, comme le mont Rushmore, Gettysburg ou la Statue de la Liberté. Lors de la « convention » finale prévue au National Mall de Washington en juillet 2004 – afin de coïncider avec les conventions démocrate et républicaine –, les téléspectateurs éliront leur nominé parmi trois finalistes, par téléphone ou sur Internet. Les producteurs n'excluent pas que leur candidat cathodique se présente pour de bon contre les vrais candidats. Si il ou elle en fait le choix, les caméras suivront ses péripéties jusqu'à l'élection de novembre.

« Ce spectacle va impliquer les gens dans le processus politique comme jamais auparavant, affirme R. J. Cutler, qui a eu l'idée de ce jeu. *L'émission sera très divertissante, tout en analysant le processus électoral et en abordant des questions sérieuses. »* Kevin Reilly, président de FX Entertainment, avance même : *« Nous trouverons peut-être des responsables politiques très qualifiés, mais qui manquent de base, ou un plombier de Detroit qui, lui, n'a pas peur de dire la vérité en face. »*

Claudine Mulard

PORTRAIT

Malkovich, loin de l'Amérique

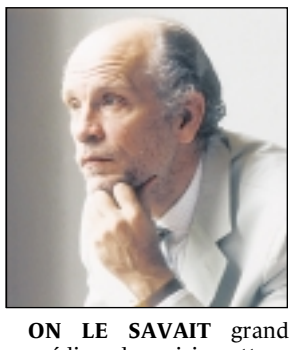

C. CABROL/H&K

ON LE SAVAIT grand comédien, le voici metteur en scène, au Théâtre Marigny, à Paris, d'*Hysteria*, pièce dans laquelle se confrontent Freud et Dali. *Lire page 34*

POINT DE VUE

Europe : avancer les yeux ouverts

par Hubert Védrine

QUEL PRIX sommes-nous prêts à payer, nous Français, pour que l'Union européenne élargie à vingt-cinq membres soit dotée d'institutions vraiment efficaces ? Certains s'élèveront contre cette interrogation délibérément abrupte. L'Union européenne, objecteront-ils aussitôt, n'a jamais été un *« jeu à somme nulle »*. Chaque fois que des appréhensions se sont exprimées, par exemple celles du patronat avant la mise en œuvre du marché commun, ou de nos agriculteurs à la veille de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, elles se sont révélées infondées. Soupeser le pour et le contre, ce serait s'interdire d'avancer, alors que le succès de l'euro aurait dû balayer définitivement de telles inquiétudes. Il n'y aurait aucune contradiction entre intérêts nationaux, avancées institutionnelles européennes et Europe forte. La question du prix à payer ne se poserait pas, le choix serait simple : l'audace ou la frilosité. Et pourtant elle se pose et se posera de façon insistante au cours des deux ou trois années qui sont devant nous, décisives pour l'Europe.

Car plus d'Europe politique signifiera sans doute dans le traité constitutionnel plus d'intégration, plus de compétences au niveau européen, une union s'exprimant d'une seule voix en lieu et place des Etats, y compris de la France, à l'extérieur. Cela mérite réflexion.

De deux choses l'une : ou bien nous acceptons, parce que nous estimons que l'ambition européenne prévaut sur toutes les autres ou parce que nous jugeons que le cadre européen est désormais le seul qui nous permette de défendre nos intérêts, de nous fondre progressivement dans cet ensemble. Et alors nous jouons à fond le jeu européen, le renforcement des institutions européennes et communautaires, la généralisation du vote à la majorité. Et nous en acceptons par avance toutes les conséquences.

Lire la suite page 18

HUBERT VÉDRINE est ancien ministre des affaires étrangères.

SYLVIE GERMAIN

Chanson des mal-aimants
roman

nrf
GALLIMARD

© Tadeusz Kluda / Editions Gallimard - 572 206 753 RCS Paris 8.

M 00147 - 927 - F: 1,20 €

Afrique CFA 1000 F CFA, Algérie 40 DA, Allemagne 1,50 €, Antilles-Guyane 1,50 €, Autriche 1,50 €, Belgique 1,20 €, Canada 2,50 $, Danemark 15 KRD, Espagne 1,50 €, Finlande 2,00 €, Grande-Bretagne 1 £, Grèce 1,50 €, Irlande 1,50 €, Italie 1,50 €,Luxembourg 1,20 €, Maroc 10 DH, Norvège 16 KRN, Pays-Bas 1,50 €, Portugal cont. 1,50 €, Réunion 1,50 €, Suède 16 KRS, Suisse 2,40 FS, Tunisie 1,5 DT, USA (NY) 2 $, USA (others) 2,50 $.

INTERNATIONAL

AFRIQUE

L'ÉVACUATION D'UN MILLIER D'EXPATRIÉS de Bouaké, la ville du centre de la Côte d'Ivoire qui est, depuis une semaine, sous le contrôle de forces rebelles, devait se poursuivre, jeudi 26 septembre. L'armée française, qui a extrait, mercredi, les enfants et enseignants d'un pensionnat religieux international à Bouaké, devait étendre son opération également à Korhogo, le chef-lieu du nord. A Paris, la régionalisation du conflit, en raison de la **CONSTANTE DÉGRADATION** des relations entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso voisin, accusé d'être à l'origine d'une *« tenative de déstabilisation »*, inspire une vive inquiétude. Un **SOMMET** de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) a été convoqué pour le 5 octobre, pour trouver une *« solution régionale »* à la crise.

La crise en Côte d'Ivoire menace d'embraser l'Afrique de l'Ouest

Le Burkina Faso est accusé par Abidjan d'être à l'origine de la rébellion d'une partie de l'armée ivoirienne. Selon une source autorisée à Paris, des troupes nigérianes se porteraient au secours du régime ivoirien

ENTAMÉ, mercredi 25 septembre, par l'évacuation de quelque 160 enfants et d'une trentaine d'enseignants d'un pensionnat international chrétien, le départ d'un millier d'expatriés de Bouaké, la ville du centre de la Côte d'Ivoire aux mains de forces rebelles depuis une semaine, devait reprendre, jeudi matin, et s'achever dans la journée, selon une source autorisée à Paris. *« L'armée française ne s'est heurtée à aucune opposition de la part des mutins »*, a-t-elle précisé. *« Elle continuera son opération d'évacuation, à Bouaké, puis à Korhogo »*, la deuxième ville de l'intérieur tenue par les rebelles, dans l'extrême nord.

A Paris, où l'on faisait état, mercredi soir, de l'arrivée, à Abidjan, de troupes nigérianes, avant-garde d'une force ouest-africaine qui se porterait au secours du pouvoir ivoirien, on ne cachait pas l'inquiétude face à la régionalisation du conflit. *« Si des troupes étrangères viennent s'ingérer, les mutins risquent de s'enfermer dans une logique de boucliers humains »*.

Mercredi soir, à la tombée de la nuit, l'extraction des enfants du pensionnat baptiste de Bouaké a connu un épilogue heureux. Par convoi terrestre, ces enfants de missionnaires, ainsi que *« quelques dizaines d'expatriés français »*, notamment ceux ayant des enfants en bas âge, ont été évacués vers Yamoussoukro, à une centaine de kilomètres plus au sud. C'est là que, mercredi matin, environ 200 soldats des forces spéciales américaines avaient débarqué en provenance d'Europe, en passant par la capitale ghanéenne, Accra. L'armée américaine a pu récupérer ses ressortissants, qui seront aussi rapatriés *via* le Ghana.

RÉGIONALISATION DU CONFLIT

L'armée française, qui dispose désormais d'un contingent *« prépositionné »* à 25 km à l'est de Bouaké, poursuivra l'évacuation de ses nationaux, mais aussi d'expatriés de pays tiers. Le Liban a demandé à la France de venir au secours de 350 de ses ressortissants, piégés à Bouaké. Au total, on estime à plus de 50 000 le nombre de Libanais en Côte d'Ivoire.

La régionalisation du conflit, au détriment d'une médiation française ayant prôné *« la modération et la négociation »*, s'est traduite par l'annulation d'une réunion de huit chefs d'Etat africains, prévue pour jeudi à Marrakech, au profit d'un sommet des quinze pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), annoncé pour samedi 5 octobre, *« à Dakar ou à Accra »*. Ces dix dernières années, l'organisation régionale a dépêché des forces d'interposition à forte composante nigériane dans plusieurs pays en proie à des guerres civiles, notamment au Liberia et en Sierra-Leone. Aucun de ces conflits n'a cependant trouvé une solution dans le cadre de la Cedeao.

A Paris, on reconnaît désormais que le président ivoirien, Laurent Gbagbo, a demandé l'application des accords de défense qui lient, depuis 1962, la France à la Côte d'Ivoire et oblige l'ex-métropole à intervenir dans son ancienne colonie *« en cas d'agression extérieure »*. En vertu de son *« pouvoir d'appréciation »*, Paris n'a cependant pas donné suite à la requête du président ivoirien, avec lequel les relations seraient devenues *« assez difficiles »*.

AP/CHRISTINE NESBITT

Les troupes françaises étaient en route, mercredi 25 septembre, vers Bouaké, pour évacuer des enfants et des familles américaines prises au piège dans le conflit ivoirien. Un milliers d'expatriés devraient être évacués de cette ville du centre du pays d'ici à jeudi soir.

Mercredi, la tension entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, que les autorités d'Abidjan accusent d'être à l'origine d'une *« tentative de déstabilisation »*, est montée d'un cran. Le gouvernement ivoirien a fait couper les communications téléphoniques avec ce pays voisin et, à Abidjan, des nervis ont enfoncé le portail du consulat burkinabé. Des manifestants devant l'ambassade de France ont réclamé que soit livré l'opposant Alassane Ouattara ctuellement, réfugié à la résidence de l'ambassadeur de France. Mardi, l'Assemblée nationale ivoirienne avait demandé au gouvernement de saisir le conseil de sécurité de l'ONU d'une plainte pour *« agression terroriste avec implication d'un pays voisin »*.

« Le Burkina n'est impliqué ni de près ni de loin » dans les combats en Côte d'Ivoire, a déclaré, jeudi, le porte-parole de la présidence burkinabé, Saïdou Ouedraogo, ajoutant : *« Chaque fois qu'il y a un problème en Côte d'Ivoire, on accuse le Burkina Faso mais* [les autorités ivoiriennes] *n'ont jamais produit la moindre preuve »*.

S. Sm.

La France « impérialiste », « complice », a été conspuée par des manifestants

ABDIJAN
de notre envoyé spécial

La vague est montée, mercredi matin 25 septembre, des quartiers populaires de Yopougon et de Treichville vers le centre-ville et l'ambassade de France, l'objectif. Agitant des branches d'arbustes, des jeunes ont envahi la rue au pas de charge et en chantant. Ils étaient plusieurs milliers débordants d'enthousiasme et d'agressivité. Beaucoup brandissaient des emballages de carton, sur lesquels ils avaient griffonné des de slogans à la craie.

Que réclamaient-ils ? Que la France leur livre Alassane Ouattara, réfugié avec son épouse à la résidence de l'ambassadeur de France depuis la tentative de coup d'Etat de la semaine passée. Aucune indice de l'implication de l'ancien premier ministre n'a été présentée par les autorités, mais qu'importe. La religion des manifestants est faite depuis le début : l'opposant Alassane Ouattara – « Ado », comme on le surnomme ici – était de mèche avec le général Robert Gueï, l'autre comploteur présumé, retrouvé assassiné dans la rue. Comme le proclamait une pancarte *« Alassane doit mourir »*.

En donnant asile à un opposant qui, depuis des années, cristallise sur sa personne la crise politique ivoirienne, la France s'est attirée les foudres de la frange de l'opinion publique perméable aux discours populistes. *« France complice »*, *« France impérialiste »*, *« France la honte »*, *« France petite »*, criaient des manifestants. Les bouts de carton qui flottaient au-dessus des manifestants étaient encore moins amènes pour le chef de l'Etat français.

Quelques jours auparavant, l'ambassadeur de France, Renaud Vignal, avait certes rappelé devant les caméras de la télévision ivoirienne que c'était *« à la requête des autorités ivoiriennes et en parfait accord avec elles »* que le chef du Rassemblement des républicains (RDR) avait trouvé refuge dans sa résidence, que le ministère ivoirien de la défense avait fourni un véhicule blindé pour convoyer Alassane Ouattara, que la France avait également accueilli la famille de ce même ministre de la défense aux heures chaudes du coup d'Etat, qu'elle s'y trouvait encore... Toutes ces mises au point étaient vaines autant que dérisoires. Pressés aux lourdes grilles de l'ambassade, les manifestants réclamaient la tête d'Ado, bouc émissaire d'un pays plongé dans la confusion.

ACCUSATIONS DE LA PRESSE

Comment pouvait-il en être autrement alors que la presse écrite ivoirienne n'a de cesse de jeter de l'huile sur le feu. *« Comment Gueï et Ado comptaient prendre le pouvoir »*, titrait, mercredi, un quotidien. Des dirigeants du RDR voulaient abattre l'avion du président Laurent Gbagbo de retour d'Italie, jurait un autre, sur la base d'*« informations concordantes et de sources bien introduites »*... Protégeant un putschiste, la France ne pouvait espérer d'être mieux traitée. Un journal a accusé Paris d'être animé par la *« haine »* dès qu'il s'agit de la Côte d'Ivoire, une autre feuille lui reprochant de *« comploter »* contre le régime. En première page de *Notre Voie*, l'organe du parti présidentiel, la voici complice : *« Les troupes françaises retardent la libération de Bouaké »*, la ville du centre aux mains des mutins.

En fin de matinée, les manifestants ont quitté bredouilles les abords de l'ambassade. Ils sont alors allés à l'ambassade du Burkina Faso, le pays accusé – par la presse et, à mots couverts, par les autorités – d'être l'instigateur du putsch manqué. Sur place, faute de pouvoir accéder à la chancellerie située au 5e étage d'une tour, ils ont brûlé un drapeau burkinabé tandis que les employés se réfugiaient dans les sous-sols de l'immeuble.

Les organisateurs de la *« marche des patriotes »* veulent maintenant faire monter vers le front du nord pas moins de 100 000 volontaires. Pour défendre la patrie en danger.

Jean-Pierre Tuquoi

Mutinerie, putsch ou ingérence étrangère : retour sur une semaine de violences

Le pouvoir à Abidjan accuse le Burkina Faso voisin d'être le « seul et unique déstabilisateur » du pays

EN UNE SEMAINE, dans la plus grande confusion, la Côte d'Ivoire est devenue le théâtre de violences armées qui ont débuté, le 18 septembre, par un coup de force dont l'échec, à Abidjan, a entraîné des combats à l'intérieur du pays. Des rebelles, mal identifiés, ont pris le contrôle de deux importantes villes de province, Bouaké, principal carrefour au centre de la Côte d'Ivoire, et Korhogo, chef-lieu du nord du pays, à une centaine de kilomètres du Burkina Faso.

Ce pays voisin a été mis en cause par le pouvoir ivoirien comme *« seul et unique déstabilisateur de la Côte d'Ivoire »*, au risque de transformer le conflit en guerre civile, voire en guerre régionale. Ce risque est d'autant plus réel qu'au moins deux millions de Burkinabés vivent en Côte d'Ivoire, où ils font l'objet d'une hostilité croissante, et que le principal opposant ivoirien, Alassane Ouattara, pourtant premier ministre entre 1991 et 1993, a été exclu de toutes les élections qui se sont tenues depuis dix ans, au motif qu'il serait, en réalité, burkinabé. Dans ce contexte vicié par une démagogie d'exclusion, trois questions s'imposent :

Quelle est la nature du conflit en Côte d'Ivoire ? La réalité d'un coup de force, dans la nuit du 18 septembre, ne fait pas de doute : simultanément, à Abidjan, à Bouaké et à Korhogo, des éléments armés ont attaqué des objectifs militaires (casernes, armureries, etc.) et les domiciles des représentants de la sécurité. C'est ainsi que le ministre de l'intérieur, Emile Boga Doudou, a été tué à son domicile, et que l'épouse et les enfants de son collègue de la défense, Moïse Lida Kouassi, ont été enlevés et violentés. La rivalité, notoire, entre les deux ministres a servi, rétrospectivement, à échafauder la thèse d'un coup monté pour régler des comptes au sein du régime en place et pour liquider des opposants. Mais le degré d'organisation des insurgés, le ciblage de leurs objectifs et leur repli sur les deux places fortes conquises, Bouaké et Korhogo, invalident cette hypothèse. Même si le régime a réagi au coup de force en qualifiant tous ses opposants d'insurgés et en les jetant en pâture aux forces de l'ordre – notamment la gendarmerie, pilier sécuritaire du régime – ainsi qu'à une frange de la population excitée par des mots d'ordre haineux. Sous réserve d'une enquête indépendante, c'est ainsi que le général Robert Gueï, l'ancien chef de junte qui a été identifié par les autorités comme le commanditaire de la conspiration, semble avoir trouvé la mort, exécuté chez lui en même temps que sa famille.

N'y avait-il pas eu de signes avant-coureurs ?

Au contraire, c'est la multiplicité des conjurations en cours qui brouille, même *post factum*, la lisibilité des événements. Le général Gueï était bien impliqué dans des menées subversives, mais il semble avoir été exécuté pour un putsch qui n'était pas le sien. De leur côté, les autorités savaient que *« quelque chose se tramait »*, mais elles ont été surprises par une conspiration qui n'était pas celle qu'elles attendaient.

Le 9 septembre, à la demande du ministre Boga Doudou, les services secrets français (DGSE) ont envoyé trois agents à Abidjan pour y assurer la sécurité rapprochée du président Laurent Gbagbo. Le 13 septembre, de retour à Paris, le ministre ivoirien de l'intérieur a dîné avec le ministre de la sécurité du Burkina Faso, Djibril Bassolé. Ils tentaient alors de désamorcer le regain de tension entre leurs pays, provoqué par l'assassinat en août, dans la capitale burkinabé, d'un opposant ivoirien, musulman originaire du Nord : M. Balla Keïta, thuriféraire du premier président ivoirien, Félix Houphouët-Boigny, et ministre des affaires religieuses sous la dictature militaire du général Gueï. A l'instar d'autres dissidents ivoiriens, il avait été accueilli à Ougadougou dans une résidence officielle mise à sa disposition.

> La multiplicité des conjurations en cours brouille la lisibilité des événements : le général Gueï était impliqué dans une conspiration

Le mécontentement accumulé au sein de l'armée ivoirienne, mal payée et menacée de réduction d'effectifs, n'a pas donné lieu à une simple mutinerie « alimentaire » des quelque 750 soldats qui devaient être démobilisés en décembre, pour la plupart d'entre eux des recrues – sans qualification militaire – de la junte présidée par Robert Gueï entre décembre 1999 et octobre 2000. Leur *<« colère »* a été instrumentalisée, dotée d'importants moyens organisationnels et matériels.

Le gouvernement ivoirien a-t-il raison d'accuser le Burkina Faso ? Le pouvoir à Abidjan n'a pas apporté les preuves de ses affirmations. Dans un pays où un tiers des 16 millions d'habitants est d'origine étrangère, les autorités assument une lourde responsabilité à incriminer ainsi un pays voisin et une partie de sa population. Nul ne sait, à l'heure où la circulation à l'intérieur de la Côte d'Ivoire est devenue difficile, si l'exécution du général Gueï et la mise en cause du Burkina Faso n'ont pas déjà provoqué des violences intercommunautaires dans l'ouest et l'extrême-ouest de la Côte d'Ivoire. Y cohabitent, en effet, les parents yacouba du général Gueï et les Bété, l'ethnie à laquelle appartient le président Laurent Gbagbo. Et c'est en pays bété, dans la « boucle du cacao », que sont installés des villages entiers de Burkinabés. Toutefois, le soupçon que le Burkina Faso ait pu servir de base arrière aux rebelles ivoiriens, et que des étrangers soient impliqués dans le soulèvement en Côte d'Ivoire, à titre individuel, n'est pas l'apanage du pouvoir à Abidjan. Depuis une semaine, la France a fait passer *« plusieurs messages vigoureux »*, selon une source autorisée à Paris, pour inciter le président burkinabé, Blaise Compaoré, *« à la plus grande retenue »*.

Stephen Smith

ISTH
Sciences Po
Cours du soir
EFB / ENM
Préparation annuelle et par correspondance
DEUG Droit / Sc. Eco
Cours annuels de soutien
ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS PRIVÉS
2, Rue de Rémusat - 75016 Paris
Tél : 01 42 24 10 72
www.isth-es.com

TROIS QUESTIONS À...
CLAUDINE VIDAL

Chercheur au CNRS, vous vous apprêtez à publier, avec Marc Le Pape, un livre sur *L'Année terrible 1999-2000* (éd. Karthala) en Côte d'Ivoire. Comment expliquer le prurit putschiste de l'armée ivoirienne ?

Après le putsch du général Gueï, le 24 décembre 1999, les « corps habillés » – les militaires, policiers, gendarmes, douaniers... – ont eu le champ libre pour intimider et rançonner la population. À la suite de l'élection du président Laurent Gbagbo, en octobre 2000, le nouveau régime n'a pas eu le temps nécessaire, ni peut-être la capacité politique pour rétablir la discipline. Les exactions des policiers et gendarmes ont continué au point que, les 24 et 25 juin 2002, une commune d'Abidjan a organisé une grève de tous ses commerçants contre le racket. A plusieurs reprises, des chauffeurs de taxis collectifs ont stoppé le travail, pendant des jours, pour protester contre les meurtres de leurs collègues par des policiers. En fait, le pouvoir politique n'a ni la maîtrise des forces de l'ordre ni celle d'une armée traversée de multiples divisions.

M. Gbagbo, un socialiste, n'a-t-il rien tenté contre les dérives nationalistes ?

Le régime de M. Gbagbo n'a pas réellement rompu avec les opinions et le discours politicien anti-étrangers. Il n'a pas engagé de manière prioritaire une politique d'intégration alors que le rejet de l'étranger prend de plus en plus de force dans la société ivoirienne. Le « va chez toi » s'adresse aussi bien à des Ivoiriens qui vivent ailleurs que dans leur région d'origine qu'à des non-Ivoiriens, même s'ils sont nés en Côte d'Ivoire, et même si leur famille y est installée depuis plusieurs générations.

La classe dirigeante porte-t-elle pas une responsabilité dans le délitement de la cohésion nationale ?

L'action politique des principaux leaders est tout entière orientée sur l'échéance présidentielle de 2005, sans que soient traités au fond les conflits qui divisent la société. Le forum pour la réconciliation, qui s'est tenu fin 2001, n'a pas été suivi par des mesures pour commencer à restaurer la paix intérieure, une tâche qui va bien au-delà de l'horizon 2005. Ce sont l'habileté et les joutes tacticiennes qui ont prédominé. Elles n'ont rien réglé. Il faut bien constater l'incapacité du pouvoir à faire aboutir des négociations avec l'ensemble des composantes du pays, sans exclusion, et à prendre le risque de ne pas suivre une opinion souvent mobilisée sur des thèmes démagogiques, notamment sur la question de la nationalité. Il en résulte que, de plus en plus, ce sont les intérêts et les liens communautaires qui donnent leur force et leur violence aux mobilisations politiques.

Propos recueillis par S. Sm.

La campagne électorale relance le débat sur l'existence d'une « menace islamiste » au Maroc

Fantasme ou réalité ? A la veille du scrutin législatif du 27 septembre, la presse et les partis polémiquent, non sans arrière-pensées tactiques, sur le danger d'un scénario « à l'algérienne » dans le royaume

RABAT
de notre envoyée spéciale

Le Maroc est-il menacé d'une *« guerre sainte »* entreprise par des *« émirs du sang »* ? A la veille de tenir sa première consultation électorale « propre », le pays risque-t-il de basculer dans une situation *« à l'algérienne »* ? A lire une partie de la presse marocaine, ces dernières semaines, on pouvait le redouter. Si l'été a été agité au Maroc, il n'en subsiste en tout cas aucune trace visible. Pas la moindre tension dans le pays, aucun renfort de sécurité apparent en cette veille d'élections législatives qui doivent permettre, vendredi 27 septembre, le renouvellement des 325 sièges de la Chambre des représentants.

Paradoxalement, ce calme plat entretient un certain niveau de polémique sur le *« danger islamiste »* réel ou imaginaire que court le royaume. Le dernier rebondissement en date émane de l'hebdomadaire *Tel quel* qui a accusé les services de sécurité marocains, dans son édition du 14 septembre, d'avoir gonflé artificiellement les choses pour *« redorer leur blason »* et discréditer les islamistes marocains modérés.

C'est en juin qu'a éclaté le premier coup de tonnerre médiatique. On annonce le démantèlement d'une *« cellule dormante »* d'Al-Qaida dans le pays, composée de ressortissants saoudiens, aidés de complices marocains. La cible ? Des navires de guerre américains et britanniques stationnés au large de Gibraltar, ainsi que des autocars marocains et des cafés de la place Djema el-Fna de Marrakech. En juillet, le journal indépendant marocain *Al-Ahdath Al-Maghribyia* annonce que des islamistes armés de sabres ont semé la terreur dans une fête de mariage à Meknès. En août, le ministère de l'intérieur révèle l'arrestation, à Casablanca, d'un islamiste radical, Youssef Fikri, accusé d'avoir perpétré avec des complices huit meurtres depuis 1998. Dans les semaines qui suivent, ont lieu sur le territoire marocain une série d'interpellations et d'arrestations de membres supposés de la Salafia Al-Djihadia (une fraction extrémiste implantée dans les pays du Golfe), tandis que la littérature islamiste (cassettes, revues, etc.) fait l'objet d'une traque intensive.

Plus de 100 vétérans d'Afghanistan seraient rentrés au Maroc, via l'Iran, au début de 2002, avec pour mission de se tenir prêts

On est alors à moins d'un mois des élections législatives. Dans un contexte national et international loin d'être neutre, les journaux de l'Union socialiste des forces populaires (USFP) du premier ministre Abderrahmane Youssoufi somment les islamistes marocains de prendre position, partant du principe que la frontière est floue entre modérés et extrémistes et qu'un glissement est toujours possible.

Parce qu'ils tentaient de rester en dehors d'un jeu qui ne les concernait pas, les islamistes modérés du Parti de la justice et du développement (PJD), agréé par le pouvoir, sont bien vite accusés de faire le jeu des radicaux. L'USFP a-t-elle gagné à adopter une posture ouvertement « éradicatrice » ? La plupart des observateurs estiment que *« le grand gagnant de cette guerre USFP/PJD, c'est l'Istiqlal »*.

Pour l'islamologue Mohammed Tozy, enseignant en sciences politiques à l'université Hassan-II de Casablanca, ce qui s'est passé ces trois derniers mois au Maroc ne correspond pas à des fantasmes mais *« à une réalité ancienne devenue visible dans l'après-11 septembre »*. Le pouvoir marocain, estime-t-il, n'a pas gonflé la menace islamiste mais s'est retrouvé dans l'obligation de *« donner des gages »* aux Américains et de clarifier sa position par rapport à des groupuscules que, jusque-là, il laissait à la société le soin de prendre en charge.

Pour ce chercheur, les services de sécurité marocains ont cependant été *« surpris et désorientés »* par la tournure des événements et ce scénario *« à l'algérienne »*. *« Faux »*, répond-on dans les allées du pouvoir, à Rabat. La thèse du scénario *« à l'algérienne »* n'est pas inexacte, mais les services de sécurité n'ont aucunement été pris de court. *« Il y a simplement un déphasage entre ces mêmes services et le pouvoir civil et légal, qu'il faut toujours du temps pour convaincre. »*

Si elles reconnaissent que l'après-11 septembre est essentiel dans la compréhension des événements de ces derniers mois au Maroc – plus de 100 Marocains vétérans d'Afghanistan seraient rentrés au Maroc, via l'Iran, au début de 2002, avec pour mission de se tenir prêts –, les autorités marocaines démentent avoir cherché à affaiblir les islamistes modérés à l'approche des élections. *« Les attaques menées par l'USFP contre le PJD nous ont même gênés,* assure-t-on. *On a eu tort de politiser des faits basés sur une réalité vraie. »*

Mohammed Darif, lui, conteste cette *« réalité vraie »*. Pour cet islamologue, s'il y a bien des salafistes (un courant religieux) au Maroc, il n'existe pas de courant Salafia Al-Djihadia dans le pays. *« Je ne nie pas les faits,* souligne-t-il. *Je dis simplement que les actes criminels rapportés n'ont pas été régis par des intentions politiques, et que la nuance est essentielle. »*

Pour des raisons historiques, mais aussi en raison de la nature du régime politique marocain qui repose sur la conciliation, ce professeur de sciences politiques à la faculté de droit de Mohammedia ne croit pas à l'implantation d'un islamisme violent au Maroc. *« On ne parle que des islamistes, en oubliant l'influence pacifiste que jouent certains groupes religieux, en particulier le soufisme, qui est l'incarnation de l'islam populaire,* rappelle-t-il. *Prenez cheikh Yacine* [le chef de l'association Justice et bienfaisance, tolérée par le pouvoir mais non reconnue légalement] : *il est soufi, avant d'être islamiste, et c'est ce qui fait sa force. »*

Florence Beaugé

Un « Hongkong » nord-coréen à la frontière de la Chine

Le régime communiste dirigé par Kim Jong-il voudrait imiter le modèle chinois d'ouverture économique

TOKYO
de notre correspondant

En désignant *« zone d'administration spéciale »* la région de Sinuiju, dans le nord-ouest du pays, la Corée du Nord entend créer une sorte de nouveau « Hongkong » à la frontière de la Chine, en soulignant sa volonté de suivre le modèle chinois d'ouverture. Reste à savoir quelles sont les intentions réelles de Pyongyang derrière cette première expérimentation du capitalisme en sol nord-coréen et quelle sera la réponse des investisseurs, font valoir les économistes sud-coréens spécialistes de la République populaire démocratique de Corée (RPDC).

Le 23 septembre, l'homme d'affaires chinois Yang Bin, magnat de la culture des orchidées et promoteur immobilier de la province de Liaoning (qui jouxte la Corée du Nord), a été nommé à la tête de la *« zone d'administration spéciale »*, ce qui témoigne de la volonté de Pyongyang de donner à ce territoire une grande autonomie en matière législative et financière, sur le modèle de Hongkong.

Dans un souci d'étanchéité, une partie des 400 000 habitants de Sinuiju seront cependant déplacés, et la « zone », entourée d'un mur, sera repeuplée d'une main-d'œuvre qualifiée de 500 000 personnes. Des étrangers, dont des Européens, seront appelés à occuper des fonctions administratives, a déclaré Yang Bin lors de la présentation du projet à Pyongyang. Yang Bin, qui s'était réfugié aux Pays-Bas dans les années 1980, avant de revenir en Chine comme président du groupe Euro-Asia Agricultural (lequel semble connaître quelques déconvenues à la Bourse de Hongkong) et dont la fortune a été estimée par le magazine *Forbes* à 900 millions de dollars, a apparemment la pleine confiance du régime et il se rend régulièrement à Pyongyang avec son jet privé.

INFRASTRUCTURES INSUFFISANTES

Intéressés par le projet de Sinuiju, les groupes sud-coréens restent prudents, estimant que cette zone d'administration libre est surtout destinée aux Chinois et que, en l'absence de garantie des investissements et en raison de la vétusté des infrastructures de base (l'approvisionnement en eau potable et en électricité est insuffisant), il est préférable d'attendre. L'ouverture au début des années 1990 de la zone de libre-échange de Rajin-Sonbong (nord-est de la RPDC) n'a guère été un succès ; elle n'a attiré que quelques entreprises de Coréens du Japon et de Chinois d'outre-mer. Quant au projet d'une zone de libre-échange à Kaesung, au nord de la ligne de démarcation entre les deux Corées, elle n'intéresse pour l'instant que quelques petites et moyennes entreprises sud-coréennes.

L'avantage de Sinuiju est sa localisation à la frontière sino-nord-coréenne, en face du port chinois de Dandong (de l'autre coté du fleuve Yalu), auquel elle est reliée par un pont et une voie ferrée.

Sinuiju sera surtout le point de passage vers la Chine de la voie de chemin de fer raccordée, avant la fin de l'année, à la Corée du Sud à travers la zone démilitarisée entre les deux Corées, après une interruption d'un demi-siècle.

Cette voie ferrée pourrait relier un jour la Corée du Sud à l'Europe à travers la Corée du Nord et la Chine. Avec celle qui, à l'est, se dirigera vers la Russie, traversant elle aussi la zone démilitarisée, elle devrait contribuer à désenclaver la RPDC. L'aide japonaise qui suivra la normalisation prochaine des relations entre Pyongyang et Tokyo sera affectée en priorité à la remise en état de ces voies ferrées vétustes et des infrastructures des régions qu'elles traversent.

PROFONDES RÉFORMES

La décision de faire de Sinuiju une *« région d'administration spéciale »* intervient alors que Pyongyang a entrepris, en juillet, de profondes réformes dans sa gestion économique (dévaluation de la monnaie, abandon de la politique de rationnement, libéralisation des prix et des salaires) afin d'absorber l'économie parallèle qui s'est substituée à l'économie d'Etat, moribonde en raison de la pénurie généralisée que connaît le pays depuis le milieu des années 1990. D'autre part, Pyongyang a autorisé les investissements étrangers à dépasser une prise de participation de 50 % dans les entreprises conjointes, a récemment annoncé, à Tokyo, le vice-ministre du commerce extérieur, Kim Yong-sul.

Mais il faudra du temps pour stabiliser une économie qui est entrée dans une phase de transition caractérisée par une hyperinflation porteuse de confusion à la fois pour les bureaucrates formés à la planification la plus rigide et pour une population habituée à une prise en charge par l'Etat jusqu'au dérapage du système au début des années 1990 à la suite de l'effondrement de l'URSS et des mutations de la Chine.

Selon Dong Yong-seung, chef de l'équipe de chercheurs sur la RPDC à l'institut de recherches Samsung, *« les changements qui interviennent en RPDC sont les plus importants depuis sa création, mais l'état des infrastructures et l'absence d'énergie comme de matières premières ne permettent pas de faire redémarrer rapidement la production dans des usines qui tournent à moins de 30 % de leur capacité. Et, pour les investisseurs, la RPDC n'est pas encore une "nouvelle frontière" »*.

Philippe Pons

Washington prêt à renouer le dialogue avec Pyongyang

TOKYO
de notre correspondant

Les Etats-Unis ont décidé d'envoyer – *« dans un avenir proche »* – un émissaire en Corée du Nord, l'un des trois pays formant l'*« axe du Mal »* pour George W. Bush, a annoncé la Maison Blanche, mercredi 25 septembre. Le porte-parole du département d'Etat, Richard Boucher, a fait savoir que Washington avait eu, lundi et mardi à New York, des entretiens avec une délégation nord-coréenne en vue de la reprise du dialogue entre les deux pays, interrompu depuis deux ans.

Une visite en République populaire démocratique de Corée (RPDC) du secrétaire d'Etat adjoint, James Kelly, qui était prévue en juillet et avait été reportée à la suite de l'incident naval survenu le 19 juin entre les deux Corées, est donc à nouveau à l'ordre du jour.

« La position du président sur la Corée du Nord n'a pas changé », a déclaré le porte-parole de la présidence, Ari Fleischer, ajoutant que Washington est toutefois prêt à discuter avec Pyongyang et que des progrès auraient pu être accomplis plus tôt s'il n'y avait pas eu l'affrontement naval de l'été. Celui-ci a été présenté comme un incident involontaire par la RPDC, qui a présenté ses excuses à la Corée du Sud.

La reprise du dialogue entre Pyongyang et Washington intervient une semaine après la visite en Corée du Nord du premier ministre japonais, qui a conduit à l'annonce d'une normalisation prochaine des relations nippo-nord-coréennes. Ce rapprochement s'inscrit dans le cadre de la tentative menée par la Corée du Sud et le Japon de désamorcer la logique militaire de la *« guerre contre le terrorisme »* dans leur région en cherchant à intégrer la RPDC dans une dynamique de développement économique. Réunis le 23 septembre au Danemark, les chefs d'Etat ou de gouvernements du Forum Asie-Europe (ASEM, les Quinze et dix pays asiatiques) avaient aussi souhaité que *« le dialogue entre les Etats-Unis et la RPDC continue de s'améliorer »*.

Ph. P.

La Géorgie va livrer 13 rebelles tchétchènes à Moscou

TBILISSI. La Géorgie va livrer à la Russie 13 combattants tchétchènes arrêtés en août à la frontière entre les deux pays, a annoncé le parquet géorgien, mercredi 25 septembre. Le parquet a précisé avoir pris cette décision après examen des documents fournis en appui de la demande de Moscou, qui menace la Géorgie de frappes militaires. Le ministère des affaires étrangères russe s'est félicité de cette décision. Les gardes-frontières géorgiens ont indiqué avoir arrêté, mardi, quatre hommes armés, deux citoyens russes et deux Arabes porteurs de passeports français, qui cherchaient à entrer en Russie. – *(AFP, AP.)*

■ **La France va aider la Géorgie** à former un corps de chasseurs alpins et de gendarmes, selon un accord signé, mercredi 25 septembre, à Tbilissi. Cette formation sera dispensée en France et dans des établissements militaires géorgiens. – *(AFP.)*

M. Sharon s'attend à une « escalade terroriste » de la part des Palestiniens

JÉRUSALEM. Les Palestiniens cherchent *« l'escalade des attaques terroristes, avant une éventuelle intervention américaine en Irak »*, a déclaré Ariel Sharon dans un entretien publié, jeudi 26 septembre, par le *Jérusalem Post. « Ils présument qu'il sera de plus en plus difficile pour Israël de riposter au terrorisme, à mesure que se rapproche l'échéance d'une attaque des Américains contre l'Irak, car ils comprennent qu'Israël ne veut pas causer de difficultés aux Etats-Unis »*, a-t-il ajouté. Le premier ministre israélien explique par ailleurs les raisons pour lesquelles l'armée assiège, depuis le 19 septembre, le quartier général en ruines de Yasser Arafat, à Ramallah. *« Nous avons bien pesé notre opération. Elle fait partie de notre stratégie qui vise à empêcher l'escalade du terrorisme et à réduire les capacités opérationnelles des Palestiniens »*, a-t-il déclaré. Israël s'est engagé à lever le siège à condition que lui soient livrés une vingtaine de Palestiniens retranchés avec M. Arafat. D'autre part, deux Palestiniens ont été tués, jeudi matin, par l'armée israélienne lors d'incidents en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. – *(AFP.)*

Sept membres pakistanais d'une ONG chrétienne assassinés à Karachi

KARACHI. Sept travailleurs sociaux Pakistanais membres d'une ONG chrétienne ont été assassinés, mercredi 25 septembre, à Karachi. Il s'agit du cinquième attentat visant des chrétiens dans le pays en moins d'un an. L'Institut pour la paix et la justice emploie aussi bien des chrétiens que des musulmans et a pour objectif de combattre *« pour les droits des pauvres, quelles que soient leur race et leur religion »*. Rasés et vêtus de tenues occidentales, les deux agresseurs ont réussi à prendre la fuite. Les victimes ont été attachées sur des chaises et exécutées d'une balle dans la tête. – (AFP.)

Grève générale en Inde à l'appel de l'extrême droite hindoue

NEW DELHI. Des milliers de soldats et de policiers ont été déployés, jeudi 26 septembre, dans l'Etat du Gujarat (ouest), à l'occasion d'une grève générale organisée par l'extrême-droite nationaliste hindoue pour protester contre un massacre commis, mardi, dans un temple hindou de la ville de Gandhinagar. Cette attaque, menée par quelques hommes armés, qui ont tué au moins 30 fidèles, a été attribuée par les autorités indiennes à un groupe islamiste jusqu'alors inconnu. L'appel à la grève générale a été lancé dans toute l'Inde par deux importantes organisations de l'extrême-droite hindoue, le VHP et le Bajrang Dal, pour exiger une action contre le Pakistan, dont la responsabilité a été avancée par des hauts dirigeants du parti dominant la coalition gouvernementale à New Delhi, le BJP (proche du VHP). L'ensemble fait craindre une reprise des massacres intercommunautaires qui ont fait plus d'un millier de victimes, essentiellement musulmanes, dans le Gujarat, lors de violences survenues, à partir de la fin février, après l'incendie d'un train de pèlerins hindous (58 morts) qui avait été attribué à des musulmans. – *(AFP, AP, Reuters.)*

ARTHUR MILLER À PARIS
TABLE RONDE
avec Jean Daniel, Ismail Kadaré, Arthur Miller et Jorge Semprun

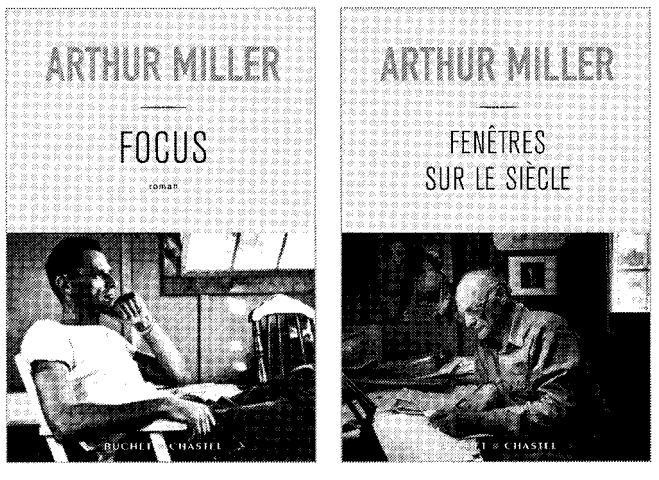

Animée par
Christine Ockrent
Le lundi 7 octobre 2002 à 19 h 30
Au théâtre de l'Atelier
1, Place Charles-Dullin, 75018 Paris
Entrée libre dans la limite des places disponibles
BUCHET CHASTEL

Le FMI revoit à la baisse la croissance de la plupart des pays industrialisés

Inquiétude des places boursières, dépréciation du dollar, détérioration des conditions financières des pays émergents, les experts doutent de la « solidité » de la reprise entrevue en début d'année

WASHINGTON
de notre envoyée spéciale

L'art de la prévision est difficile. En ces temps de grandes incertitudes, il est même périlleux. C'est donc avec de grandes précautions oratoires et de nombreux conditionnels que l'économiste en chef du Fonds monétaire international (FMI), Kenneth Rogoff, a présenté, mercredi 25 septembre, comme deux fois l'an, le bulletin de santé économique de la planète. C'est peu dire que le cru 2002 du *World Economic Outlook* n'a rien de réjouissant. La reprise que l'on voyait poindre en début d'année fait défaut dans l'ensemble des pays.

Après un premier trimestre prometteur, *« les inquiétudes sur le rythme et la solidité de la reprise ont augmenté de façon significative »*. Avec une surprenante et fâcheuse synchronisation, les marchés financiers se sont effondrés, les Bourses ont chuté brutalement depuis fin mars et le dollar s'est déprécié ; les conditions financières des pays émergents se sont détériorées, notamment en Amérique latine et en Turquie ; et les indicateurs aux Etats-Unis et en Europe ont été décevants. L'équipe économique du FMI veut pourtant croire que *« la reprise se poursuivra »*, mais la croissance globale au second semestre 2002 et en 2003 *« sera plus faible que prévu »*.

S'ils maintiennent une progression de l'activité de 2,8 % au niveau global pour 2002, les experts ont revu leurs prévisions à la baisse par rapport à leur évaluation du printemps dans la plupart des économies du G7 : – 0,1 point pour les Etats-Unis, portant la croissance outre-Atlantique à 2,2 % ; – 0,7 point pour l'Italie (0,7 % de croissance) ; – 0,5 % pour l'Allemagne, dont l'activité devrait stagner à 0,5 % cette année ; – 0,3 point pour le Royaume-Uni (à 1,7 %). Malgré une révision de 0,2 point par rapport aux prévisions d'avril, la France franchit la barre de 1 % avec 1,2 % de croissance.

UNE PROGRESSION GLOBALE DE 2,8 EN 2002

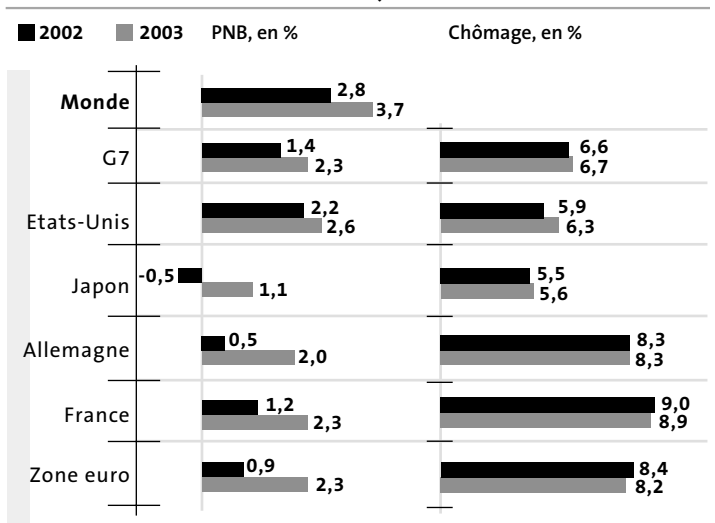

Source : FMI

LA VIGUEUR DU CANADA

Si la croissance globale du G7 n'a été révisée que de 0,1 point, c'est grâce à la vigueur de l'activité au Canada dont le chiffre a été révisé à la hausse de 0,9 % et dont la croissance devrait atteindre 3,4 %. Quant au Japon, le FMI le gratifie d'une croissance négative de « seulement » 0,5 % en 2002 contre – 1 % précédemment. La zone euro restera au-dessous de la barre des 1 %, à 0,9 % contre 1,3 % prévu en avril.

Pour 2003, les perspectives sont encore plus sombres et aboutissent à une croissance globale de 3,7 % contre les 4,1 % retenus il y a six mois. A cette échéance, ces prévisions relèvent plus de la prophétie, compte tenu des incertitudes géopolitiques qui pèsent sur la conjoncture et qui sont, de l'aveu de M. Rogoff, impossibles à intégrer dans les modèles économétriques. Les facteurs conduisant à une nouvelle révision des perspectives sont nombreux, admet-il, comme *« la situation au Moyen-Orient, et surtout le terrorisme, qui nous inquiète encore plus »* depuis le 11 septembre. Sans s'aventurer dans différents scénarios de guerre, le FMI se borne à calculer l'impact d'un pétrole durablement élevé : une hausse de 5 dollars du baril pendant une année amputerait de 0,4 % la croissance des Etats-Unis, de la zone euro et des pays d'Asie, de 0,2 % celle du Japon.

A cela s'ajoutent de nombreuses interrogations : quelle sera la confiance des consommateurs, quand reprendront les investissements des entreprises, comment va évoluer le cours des actions ? Face aux menaces, les autorités des pays industrialisés doivent poursuivre des politiques de soutien à leurs économies en maintenant, par exemple, des taux d'intérêt faibles. En particulier en Europe, la Banque centrale européenne *« devrait avoir un a priori en faveur d'une baisse »*, a estimé M. Rogoff. L'inflation devrait en principe rester modérée cette année et l'an prochain dans les pays industrialisés. Mais le FMI prévient : *« Les rumeurs annonçant la mort de l'inflation sont largement exagérées et les banques centrales doivent rester vigilantes. »*

ÉLOGE DU PACTE DE STABILITÉ

Le Fonds s'inquiète également des déficits extérieurs américains, source de déséquilibre économique, de la faible flexibilité du travail en Europe et de la lenteur des Européens à s'atteler aux conséquences du vieillissement de leur population. Pour M. Rogoff, le pacte européen de stabilité et de croissance *« a joué un rôle majeur »* dans la maîtrise des dépenses publiques et dans la coordination des politiques économiques des pays membres. Mais désormais, *« l'accent doit à long terme être mis sur les déséquilibres structurels »*.

Mercredi dans la soirée, le secrétaire américain au Trésor, Paul O'Neill, a réagi aux prévisions rendues publiques par le FMI. *« J'ai envie de dire que mon ami Horst* (Köhler, le directeur général du FMI) *et son organisation sous-estiment l'économie américaine »*, a-t-il affirmé lors d'une conférence de presse.

Babette Stern

Au sommet de l'OTAN, les Etats-Unis ont plaidé la cause d'une guerre contre l'Irak

M. Rumsfeld a présenté « ses » preuves aux Alliés

VARSOVIE
de notre envoyé spécial

Bien qu'il se soit défendu d'avoir cherché à *« grappiller des soutiens »* en faveur d'une offensive militaire contre l'Irak, c'est exactement ce que le secrétaire américain à la défense, Donald Rumsfeld, s'est efforcé de faire au cours de la rencontre informelle des ministres de l'OTAN qui s'est achevée, mercredi 25 septembre, à Varsovie. Alors que Tony Blair, à Londres, présentait un dossier sur « Les armes de destruction massives de l'Irak », M. Rumsfeld, accompagné du « numéro 2 » de la CIA, John McLaughlin, s'est livré à un exercice similaire à Varsovie.

Le secrétaire à la défense n'a pas voulu dévoiler le contenu de ses discussions, mais il a indiqué que les preuves américaines étaient *« étroitement semblables »* à celles fournies par Londres. De fait, plusieurs délégations européennes ont eu le sentiment d'assister à une sorte de compilation d'éléments déjà connus. La présentation américaine *« n'a pas apporté de nouveautés immédiatement perceptibles »*, a ainsi déclaré Peter Struck, le ministre allemand de la défense.

C'est en fait une sorte d'avertissement que M. Rumsfeld a lancé à ses homologues, estimant que *« tout un chacun est à présent averti »*, et que *« tout le monde a maintenant une connaissance claire des menaces qui sont posées à la communauté internationale »*. Au cours d'un dîner, mardi soir, le chef du Pentagone est revenu sur le sujet, insistant sur le fait qu'il serait *« très grave »* que les alliés se divisent sur la question d'une intervention en Irak, alors qu'ils ont montré leur solidarité à propos de l'Afghanistan. Pourtant, au-delà du soutien sans faille exprimé par le ministre britannique de la défense, Geoffrey Hoon, seuls le Portugal et l'Italie semblent entrer dans la catégorie de ces pays qui, selon M. Rumsfeld, ont fait à Washington *« des offres de soutien spontanées »*.

DR

« Tout le monde a maintenant une connaissance claire des menaces qui sont posées »
DONALD RUMSFELD

En France, la ministre de la défense, Michèle Alliot-Marie, a rappelé que l'unité réside dans le processus en cours aux Nations unies, pour l'élaboration d'une résolution du Conseil de sécurité en faveur du retour des inspecteurs de l'ONU. La France, avait-elle déjà rappelé mardi, estime *« essentiel que la légalité internationale soit respectée »*. *« Il serait extrêmement dangereux »* que les Etats-Unis se passent de l'ONU, a-t-elle précisé.

FORTES RÉSERVES

Si le débat n'a pas été explicitement abordé au cours des discussions avec M. Rumsfeld, les diplomates de plusieurs pays (les Scandinaves, la France, la Belgique notamment) émettent de fortes réserves s'agissant de la guerre préventive, doctrine récemment exprimée par le président George W. Bush. M. Rumsfeld a relativisé ce désaccord, estimant que la différence entre une *« réaction »* et une *« action préventive »* de la communauté internationale est d'ordre *« sémantique »*. *« Est-ce que le président Kennedy, lors de la crise des missiles* [russes, installés à Cuba, en 1962], *a agi de façon préventive ? »*, a-t-il demandé. Il est peu probable que ce parallèle ait convaincu ses interlocuteurs, en particulier l'Allemagne, qui a confirmé son opposition à toute intervention en Irak.

Sur ce point, le différend entre Berlin et Washington reste entier. Le départ de M. Rumsfeld, mardi, avant l'intervention de M. Struck, a d'ailleurs été interprété comme une volonté de confirmer l'irritation de Washington. Le secrétaire à la défense s'en est défendu au cours d'une conférence de presse, assurant qu'il n'a pas voulu *« snober »* son homologue allemand. Il a défini ainsi la relation germano-américaine : *« Si vous vous trouvez dans un trou, arrêtez de creuser pour ne pas vous enfoncer davantage. »* Le propos surprenant l'assistance, il a ajouté : *« Euh... je n'aurais peut-être pas dû dire cela. »* La décision du gouvernement de Gerhard Schröder de prendre la succession de la Turquie à la tête de la force internationale en Afghanistan (ISAF) vient à point nommé pour apaiser la relation germano-américaine.

Avec la Russie, dont Washington espère obtenir une attitude conciliante au Conseil de sécurité à propos de l'Irak, Donald Rumsfeld, comme Lord Robertson, le secrétaire général de l'OTAN, ont fait preuve de prudence. Avant son arrivée à Varsovie, Sergueï Ivanov, le ministre russe de la défense, avait indiqué être *« bien plus inquiet par la situation à la frontière entre la Russie et la Géorgie »* que par le problème de l'Irak, et c'est sur ce thème qu'il a insisté mercredi. Le secrétaire américain à la défense a rappelé que les Etats-Unis sont opposés à des bombardements russes en Géorgie, pays *« dont la souveraineté doit être respectée »*. Il a cependant admis que *« des terroristes* [les rebelles tchétchènes] *agissent à la frontière »*, et que c'est *« un problème pour la Russie »*.

Laurent Zecchini

Bagdad aiderait Al-Qaida sur les armes chimiques

Les Etats-Unis savent que l'Irak a aidé le réseau Al-Qaida à développer des armes chimiques et donné refuge à certains membres de ce réseau terroriste, selon la conseillère du président George W. Bush pour la sécurité. *« Nous savons pertinemment qu'il y a eu dans le passé et qu'il y a toujours des contacts entre de hauts responsables irakiens et Al-Qaida,* a déclaré, mercredi 25 septembre, Condoleezza Rice, à la chaîne de télévision américaine PBS. *Nous savons aussi que plusieurs prisonniers, en particulier des prisonniers de haut rang, ont dit que l'Irak avait procuré une formation à Al-Qaida pour développer des armes chimiques. »*

C'est la première fois, publiquement, que la Maison Blanche associe Bagdad et Al-Qaida dans des accusations portant sur les armes chimiques. Le même jour, M. Bush, recevant le président colombien, Alvaro Uribe, à Washington, a considéré que *« l'Irak et Al-Qaida présentent tous deux des risques »* et qu'*« ils sont tous les deux dangereux, travaillant de concert »*. « Il faut s'occuper des deux », a ajouté le président, qui a conclu : *« On ne peut pas faire de différence entre l'Irak et Al-Qaida lorsqu'on parle de terreur. » – (AFP.)*

PORTRAIT **KENNETH ROGOFF, L'ÉCONOMISTE ET MAÎTRE D'ÉCHECS DU FONDS**

Si ce devait être un animal, Kenneth Rogoff, conseiller et économiste en chef du Fonds monétaire international (FMI), serait à coup sûr un animal à sang froid, étranger à l'émotion ou la maîtrisant parfaitement. Ce caractère l'aida sans doute à devenir Grand Maître d'échecs international en 1978. Il fait aujourd'hui la preuve de ce *self-control* en présentant imperturbablement des prévisions économiques à une période où tout est possible, et surtout le pire, esquivant les questions trop précises, bottant en touche sur des dossiers par trop politiques, comme l'Argentine ou le Brésil, restant dans le strict cadre de la technique financière.

Une heure à peine après avoir affronté une presse assez remontée, il ne laisse rien paraître de ce qui a pu mettre ses nerfs à rude épreuve. Dans son bureau du 11e étage, détendu, il s'extasie d'une voix douce sur la qualité de l'équipe de chercheurs qu'il dirige depuis treize mois, et explique combien le FMI est en perpétuelle mutation depuis cinquante ans.

Ken Rogoff est ce qu'on appelle une tête d'œuf. Professeur à l'université de Princeton, puis à Harvard, il incarne, à 49 ans, la doctrine économique du Fonds monétaire. Pourquoi est-on venu le chercher ? Pour son esprit indépendant et son expertise. Pourquoi a-t-il accepté ? Parce qu'il a estimé le moment venu de passer de la critique extérieure à une position plus constructive, à l'intérieur de l'institution. Il avait noirci des pages sur le fonctionnement de l'économie, les dangers de l'aléa moral (le fait que les investisseurs privés bénéficient des plans de sauvetage organisés par les institutions internationales), l'ouverture des marchés de capitaux, les taux de change, la restructuration de dettes, la mauvaise appréciation du FMI sur la Russie, ses erreurs dans la crise asiatique.

Il défend maintenant l'ouverture des marchés ; affirme que le commerce favorise la croissance ; dénonce les subventions agricoles européennes et américaines qui pénalisent les pays en développement. Et jure bien sûr que le FMI est un modèle de transparence.

Nourri à l'école de Chicago, adepte *« en moins dogmatique »*, précise-t-il, du fameux consensus de Washington, il a depuis quelques mois une bête noire en la personne de Joseph Stiglitz, qu'il connaît de longue date. L'évocation du Prix Nobel lui fait prendre un air navré. Il ne regrette pas le terme de *« charlatan »* qu'il a employé à son égard. *« C'était tristement indispensable »*, se défend-il. Le livre-brulôt de l'ancien économiste en chef de la Banque mondiale attaquant systématiquement l'action du Fonds et mettant en cause l'intégrité de son personnel, notamment celle de l'ancien numéro deux, Stanley Fischer, les insinuations sur le fait que l'organisation serait aux ordres de Wall Street, sont inacceptables, assure-t-il. *« Les investisseurs ont perdu 200 milliards de dollars lors de la crise asiatique, 100 milliards en Russie »*, rappelle-t-il. Les choses ne sont pas blanches ou noires.

En un an, l'universitaire brillant s'est coulé dans le moule de l'institution. Il déclare comprendre la passion de ceux qui manifestent contre les grands argentiers internationaux, leur volonté d'avoir un monde plus juste. Il assure partager certaines de leurs idées, comme la nécessité de trouver un moyen d'aider les pays à alléger le fardeau de leur dette. Mais il défend les recettes d'austérité du FMI : si autre chose marchait, quelqu'un y aurait déjà pensé ?, demande-t-il. Un débat sur le fond ne serait-il pas bienvenu ? Si, *« nous apprécions les idées qui viennent de l'extérieur »*, affirme-t-il, en vous reconduisant doucement vers la porte.

Ba. S.

Pour la protection du Peuple Palestinien
Contre l'occupation, la colonisation et l'apartheid en Palestine
Pour la suspension de l'accord d'association Union Européenne – Israël

Boycottons les produits israéliens !

Le Collectif marseillais pour le respect des droits du peuple palestinien appelle à :

Une grande marche internationale à Marseille

le samedi 28 septembre 2002

Ainsi que plus de 150 organisations de toute l'Europe et du pourtour méditerranéen

Contact et information :
marseille.palestine@nomade.fr

Polémique sur l'équilibre budgétaire en Europe

Le recul de l'échéance à 2006 est dénoncé par les pays vertueux

BRUXELLES
de notre bureau européen

C'est la carotte et le bâton. La Commission a donné une bouffée d'air à la France en repoussant de 2004 à 2006 la date à laquelle elle doit atteindre l'équilibre budgétaire. Mais le commissaire aux affaires économiques et monétaires, Pedro Solbes, a rappelé la contrepartie : réduire chaque année de 0,5 % le déficit structurel de la France, ce que ne prévoit pas le projet de budget français pour 2003.

« Ou on accepte le système que nous proposons, ou on respecte les engagements pris antérieurement. Nous n'accepterons pas que l'objectif de 2004 soit repoussé sans contrôle », a déclaré M. Solbes au *Figaro*. Et de préciser : *« Deux choses m'importent, la date d'un retour à une situation proche de l'équilibre, l'effort structurel en 2003. Ce que nous cherchons à éviter, ce sont les dérapages additionnels. Si la France fait "une pause dans l'effort", ce n'est pas bien. »*

La mise au point intervient alors que la proposition de M. Solbes divise profondément les capitales européennes. A l'instar de la France, les pays en difficulté se réjouissent. *« L'effort d'ajustement du Portugal sera plus facile »*, a noté le gouverneur de la banque centrale, tandis le ministre des finances italien, Giulio Tremonti, s'est déclaré *« pleinement d'accord »* avec la nouvelle *« appréciation de la Commission »*. Le ministère allemand, qui annonce désormais pour 2002 un déficit de 2,9 % du PIB, a réaffirmé sa volonté d'atteindre l'équilibre en 2004. Il y a du jeu tactique dans l'affaire : le report de la date fait perdre aux grands argentiers un moyen de pression sur les ministères dépensiers.

Les pays qui ont assaini leurs finances sont furieux, notamment l'Espagne. Le vice-premier ministre, Rodrigo Rato, qui a présenté pour la troisième année consécutive un projet de budget à l'équilibre, a qualifié de *« stratégie erronée »* la décision de la Commission. *« C'est une décision qu'elle ne peut pas prendre en solitaire, elle doit être prise par un Ecofin* (...). *Les pays qui se rendent compte qu'ils ne peuvent pas respecter leurs engagements doivent exposer quels sont leurs motifs et leurs projets pour changer la situation. »*

Même son de cloche aux Pays-Bas : *« Nous ne soutiendrons pas* [la proposition de la Commission], *c'est clair »*, a déclaré un porte-parole du ministère des finances. Pour le ministre autrichien Karl-Heinz Grasser, *« un système à deux classes avec des grands pays sans discipline budgétaire et des petits pays conservant cette discipline ne serait pas acceptable »*.

La réunion des ministres des finances de la zone euro du 7 octobre promet d'être animée. La proposition Solbes, que la Commission compte appliquer immédiatement, n'a pas vocation à être inscrite dans les traités ou transformée en texte législatif contraignant. Elle sera intégrée dans une communication que fera la Commission en novembre sur l'amélioration de la coordination des politiques économiques en Europe, à traité constant.

Arnaud Leparmentier

Croatie, Bosnie : la seconde phase du procès de Slobodan Milosevic s'ouvre à La Haye

Après le volet du Kosovo, l'ancien homme fort de Belgrade devra répondre des actes qui mirent à feu et à sang l'ex-Yougoslavie entre 1991 et 1995

LE PROCÈS DE SLOBODAN MILOSEVIC

LE PROCUREUR du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) devait, dans une déclaration liminaire, jeudi 26 septembre à La Haye, planter le sinistre décor de l'acte II du procès Milosevic : celui des violences qui, entre 1991 et 1995, de Dubrovnik à Vukovar, de Sarajevo à Srebrenica, mirent à feu et à sang la Croatie, puis la Bosnie. Après la présentation par le procureur du volet Kosovo, du 12 février jusqu'au début de septembre, le tribunal de La Haye va entendre l'accusation sur une période antérieure qui permettra de restituer dans sa chronologie la tragédie yougoslave.

Slobodan Milosevic est accusé de crimes contre l'humanité et crimes de guerre pour ses responsabilités présumées dans les persécutions politiques et raciales, les transferts forcés de populations, les attaques de civils et les actes d'extermination commis en Croatie. Il est accusé non seulement de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, mais aussi de génocide pour de très nombreuses exactions commises en Bosnie par les forces serbes.

Figurent notamment dans l'acte d'accusation les persécutions infligées aux non-Serbes dans des dizaines de communes de Bosnie, les transferts forcés de population, le siège imposé à Sarajevo pendant plus de trois années et les attaques contre des civils qui l'ont accompagné, le meurtre et l'extermination, les traitements inhumains – torture et viols notamment – pratiqués dans les zones conquises et dans les camps d'internement.

De nombreux témoins viendront attester de ces faits. Mais la principale difficulté du parquet résidera dans la démonstration de la responsabilité individuelle de l'homme présent dans le box, la mise au jour des réseaux de pouvoir par lesquels elle s'est exercée.

Les acteurs centraux de ce second acte resteront donc les témoins dits initiés. Le premier acte du procès, le volet Kosovo, a fait apparaître la difficulté du procureur à produire à la barre ces fameux initiés, membres du cercle restreint qui entourait Milosevic. Souvent encore acteurs du pouvoir à Belgrade, ils détiennent une sérieuse partie des preuves nécessaires à l'accusation mais apparaissent soumis à des pressions diverses, dont on perçoit parfois les esquisses à la Cour.

Slobodan Milosevic a régulièrement produit les déclarations faites à Belgrade en marge du procès, faisant entrer dans le prétoire la scène politique yougoslave.

Le juge Richard May veille cependant minutieusement à préserver les audiences des débats politiques, et s'attache, dans le même temps, à respecter des droits d'un accusé qu'il parvient désormais à manier avec autorité. Sa ferme gestion des audiences a rendu quelque peu caduque le rôle initialement assigné aux « amis de la Cour », censés veiller au respect des droits de l'accusé, qui a refusé de prendre des avocats.

Slobodan Milosevic devrait poursuivre sur la ligne de défense qui a été la sienne jusqu'à présent : profiter de la tribune que lui offre le TPIY pour récuser la légitimité du tribunal et se présenter en victime d'un procès politique. Il devrait continuer d'attaquer, successivement avec bon sens ou mauvaise foi, et de rythmer l'audience par ses contre-accusations.

CHANGEMENT DE STRATÉGIE

Sur le Kosovo, il a abondamment exploité la controverse sur la légalité des bombardements de l'OTAN en Serbie en 1999. La chambre n'y a visiblement accordé qu'une importance annexe. Sur la Croatie et la Bosnie, l'accusé devrait nier sa responsabilité personnelle : il n'était au moment des faits ni président de la Bosnie ni président de la Croatie, mais successivement président de la Serbie, puis de la Yougoslavie, alors que les deux petites républiques avaient accédé à l'indépendance dès janvier 1992. Le parquet devra donc prouver que l'accusé disposait d'un pouvoir de facto et alimenter sa démonstration de pièces et de témoignages concrets.

La procureure, Carla del Ponte, est cependant contrainte de modifier la stratégie qu'elle avait intialement envisagée. En imposant un calendrier et une gestion serrés de l'audience, la chambre du président May l'a obligée à réduire à 177 le nombre de témoins qu'elle appellera à la barre (71 pour la Croatie et 106 pour la Bosnie), c'est-à-dire beaucoup moins que ce qu'elle avait initialement prévu.

L'accusation doit avoir achevé sa présentation en mai 2003. *« Nous ne voulions pas laisser un seul crime échapper à la responsabilité de Slobodan Milosevic »,* regrette la porte-parole de la procureure, Florence Hartmann. L'accusation déplore d'avoir dû limiter la présentation de pièces relatives aux crimes commis dans plusieurs municipalités.

Après l'intervention liminaire du parquet, l'accusé disposera de trois heures pour présenter sa propre stratégie de défense, après quoi commenceront les interrogatoires et contre-interrogatoires des témoins.

Claire Tréan
avec Stéphanie Maupas
à La Haye

Les dérapages des « amis de la Cour »

Trois « amis de la Cour » avaient été désignés pour veiller au respect des droits de l'accusé, qui refuse de prendre des avocats. Ils sont aujourd'hui mis en cause pour leur attitude dans la première partie du procès. L'un d'entre eux, Me Wladimiroff, avocat néerlandais, avait, à la fin des auditions sur le Kosovo, déclaré en substance, dans une interview à l'Agence néerlandaise de presse, que le procureur avait, à ce jour, apporté les preuves suffisantes pour condamner Milosevic. Réjoui du dérapage, Slobodan Milosevic a porté l'affaire devant les juges. La chambre, qui a souligné la gravité du fait, devrait se prononcer sur la question dans les jours à venir.

Quant à l'avocat serbe, Branislav Tapuskovic, désigné pour donner une couleur yougoslave au trio d'*« amici curiae »*, il a, au fil des audiences, glissé vers une véritable défense de fond de l'accusé. Il quitte souvent la salle en compagnie des conseillers juridiques de l'ex-président. Ceux-ci, Mes Ognjanovic et Tomanovic, ne sont présents que dans la salle du public, mais jouent, hors audience, un rôle de conseil auprès de Milosevic.

Les charges : génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre

Voici les principales charges qui pèsent contre M. Milosevic dans cette deuxième partie du procès.

● **Croatie.** Entre août 1991 et juin 1992, Slobodan Milosevic est accusé d'avoir pris part à *« une entreprise criminelle* (...) *qui avait pour but de contraindre la majorité de la population croate et du reste de la population non serbe à évacuer environ un tiers du territoire de la République de Croatie, dont il était prévu qu'il ferait partie d'un nouvel Etat dominé par les Serbes ».*
Il est accusé de 10 chefs de crimes contre l'humanité et de 22 chefs de crimes de guerre. Il doit notamment répondre de l'expulsion d'*« au moins 170 000 Croates ou non-Serbes »,* du *« meurtre de centaines de civils non serbes »* et de la détention de milliers d'entre eux *« dans des conditions inhumaines ».* L'acte d'accusation revient sur les meurtres de plusieurs centaines de personnes en Krajina, en Slavonie occidentale et orientale et à l'hôpital de Vukovar, où 255 personnes, malades, réfugiés et membres du personnel ont été exécutées après *« avoir été battues et torturées pendant des heures par des membres des forces serbes ».*

● **Bosnie.** L'acte d'accusation sur la Bosnie comprend l'inculpation de génocide. Du 1er mars 1992 au 31 décembre 1995, Milosevic est accusé d'avoir participé à *« une entreprise criminelle commune »* visant à la destruction, en tout ou en partie, des Musulmans et Croates de Bosnie. L'acte d'accusation mentionne à ce titre les massacres de Srebrenica et les meurtres à grande échelle commis dans les camps de détention d'Omarska et Keraterm. Plus de 200 000 personnes ont péri dans la guerre de Bosnie, la plus meurtrière des quatre guerres qui ont déchiré l'ex-Yougoslavie. M. Milosevic est accusé de 10 chefs de crimes contre l'humanité et 17 charges de crimes de guerre. Le document cite notamment l'expulsion de plus de 260 000 non-Serbes. Les annexes à l'acte d'accusation énumèrent une longue liste de crimes commis dans des municipalités bosniaques et durant le siège de Sarajevo.

Manifestations contre l'ETA dans plusieurs villes espagnoles

Un hommage national a été rendu au garde civil tué le 24 septembre dans un attentat

Martine Silber a été nommée correspondante du *Monde* à Madrid. Elle succède à Marie-Claude Decamps, qui rejoint la rédaction parisienne. Voici son premier article.

MADRID
de notre correspondante

Des rassemblements se sont tenus, mercredi 25 septembre, dans les principales villes espagnoles pour rendre un hommage national à Juan Carlos Beiro, ce garde civil âgé de 32 ans et père de deux enfants, tué la veille dans un attentat de l'ETA commis à Leiza, en Navarre. Plusieurs milliers de personnes ont assisté à son enterrement dans son village natal de Sama de Langro (Asturies), en présence du président du gouvernement, José Maria Aznar, du ministre de l'intérieur, Angel Acerbes, et du secrétaire général du Parti socialiste ouvrier espagnol, José Luis Rodriguez Zapatero.

Des minutes de silence avaient été observées à midi dans de nombreuses villes. L'un des deux principaux syndicats espagnols, Commissions ouvrières, avait appelé à des manifestations dans les entreprises. L'ampleur de ces rassemblements est restée relativement limitée. Dans la soirée de mercredi, des manifestations de soutien à ETA et aux deux terroristes morts à Bilbao ont eu lieu au Pays basque, se terminant par des heurts avec la police.

Le caporal Juan Carlos Beiro est la quatrième victime, cette année, des attentats terroristes. En mars, un conseiller municipal socialiste était tué à Orio, au Pays basque ; le 4 août, un homme de 57 ans et une fillette de 6 ans décédaient dans la station balnéaire de Santa Pola, près d'Alicante. Quatre autres agents ont été blessés, dont un grièvement, lors de l'attentat qui a coûté la vie à Juan Carlos Beiro. Ils sont tombés dans un piège, en voulant retirer un panneau portant les mots *« Vive ETA. Mort à la Guardia Civil »,* derrière lequel étaient dissimulés environ 15 kilos d'explosifs.

Cette méthode avait déjà été employée, le 20 novembre 2001, dans un attentat à Bilbao qui avait blessé deux personnes. Elle rappelle celle employée dans les années 1980, quand des bombes étaient déposées près des *« ikurrinas »,* les drapeaux interdits, causant la mort de nombreux membres des forces de police. Les terroristes pouvaient alors clamer *: « On vous avait prévenus »...*

« EFFET DE CHAOS »

Cet attentat fait suite à l'arrestation en France, le 16 septembre, des deux responsables de l'appareil militaire d'ETA, Antonio Olarra Guridi et sa compagne et bras droit Ainhoa Mugica. Il a été commis au lendemain de la mort de deux autres terroristes, le 23 septembre à Bilbao, lorsque la dynamite qu'ils transportaient dans une voiture a explosé. La déflagration a été telle qu'il a fallu attendre jusqu'au 25 septembre pour que l'un des deux hommes soit identifié grâce à un appel téléphonique d'un membre de sa famille. Il s'agit de Egoitz Gurrutxaga Gogorza, 28 ans. L'autre, Hodei Galarraga, 22 ans, était un membre en fuite du commando Buruntza, auquel la police attribue huit assassinats, dont celui de l'industriel José Maria Korta.

Pour Javier Balza, le conseiller à l'intérieur du gouvernement autonome basque, l'ETA *« a répondu de la seule façon qu'elle connaisse, assassiner, ajouter la terreur à la terreur, sans rien apporter d'autre que la destruction à notre société ».* Pour M. Balza, l'organisation terroriste *« a déjà procédé de cette manière à d'autres occasions. »*

Selon le ministère de l'intérieur, l'ETA préparait une *« semaine sanglante »* avec trois commandos. L'un, itinérant, était formé par les terroristes arrêtés par la police française, le 20 septembre, à Bagnères-de-Luchon. Oscar Zelarain et Antoni Otegi avaient pour objectif immédiat un attentat à Guipuzcoa, puis ils devaient préparer de nouvelles actions à Madrid, Valence, Alicante, et probablement aussi en Catalogne et à Malaga. Ces deux hommes avaient en main une longue liste de cibles possibles : conseillers municipaux, membres des forces de l'ordre et de sécurité et *« d'autres noms d'autres professions »,* selon les autorités.

Un deuxième attentat, prévu pour le 24 septembre, a été évité en raison de l'explosion de Bilbao. Le troisième a donc effectivement eu lieu, en Navarre. Toujours selon le ministère de l'intérieur, ces trois commandos tenaient leurs ordres de Juan Antonio Olarra et Ainoha Mujica et *« devaient agir simultanément ou en chaîne afin de produire un effet de chaos ».* Le risque n'est pas écarté, selon les autorités espagnoles, car l'ETA peut toujours compter sur d'autres groupes basés en France, à Vizcaya et en Navarre.

Martine Silber

DETAILLANT - GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix
Rembourse la différence si vous trouvez moins cher 1 mois suivant l'achat

MATELAS ● SOMMIERS
Vente par téléphone possible
fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX
Garantie 5 et 10 ans
CANAPÉS ● SALONS ● CLIC-CLAC
Duvivier - Steiner - Coulon - Diva - Bournas
MOBECO
247, rue de Belleville - Paris 19ème
148, av. de Malakoff - Paris 16ème
50, avenue d'Italie - Paris 13ème
01.42.08.71.00 - 7 j/7
5500 m2 d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

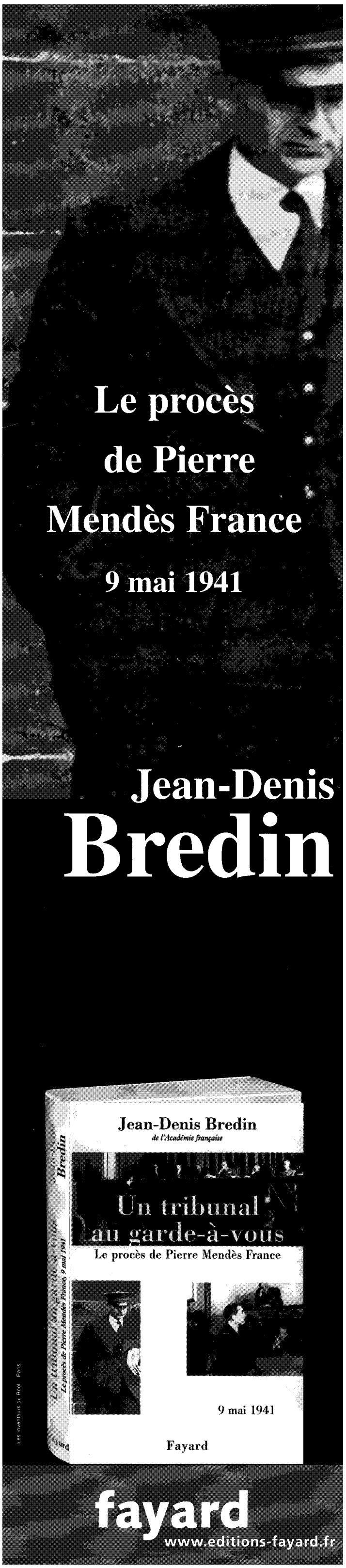

Robert Badinter : ma Constitution pour l'Europe

Membre suppléant de la Convention européenne, l'ex-président du Conseil constitutionnel propose une Union avec un président à l'allemande et un premier ministre qui serait le véritable chef de l'exécutif. Le Parlement voit ses pouvoirs étendus avec la création d'un comité des Parlements nationaux

AMOUREUX – selon son propre aveu – des Constitutions, Robert Badinter s'est mis au travail pour rédiger un projet de Constitution européenne qui sera publié début octobre (*Une Constitution européenne*, Fayard, 180 p.). Sénateur socialiste des Hauts-de-Seine, l'ancien président du Conseil constitutionnel n'est que suppléant au titre de la Haute Assemblée, à la Convention sur l'avenir de l'Europe, présidée par Valéry Giscard d'Estaing.

Il apporte aujourd'hui publiquement sa contribution aux travaux de ce rassemblement de représentants des Etats-membres de l'Union européenne, des Parlements nationaux, du Parlement européen et de la Commission.

Ce n'est pas le premier projet de Constitution européenne à voir le jour. D'autres avant Robert Badinter s'y sont essayés. L'exercice consiste à tracer le cadre de ce que l'ancien président de la Commission de Bruxelles Jacques Delors appelait *« un objet institutionnel non identifié »* et à concilier trois qualités qui ne sont pas les caractéristiques principales des institutions européennes actuelles : la démocratie, l'efficacité, la transparence.

PAS DE FÉDÉRATION

En s'attaquant à la rédaction d'une Constitution article par article, comme il l'a déjà fait dans le passé pour quelques jeunes démocraties en Europe centrale, Robert Badinter apporte la démonstration que cette équation à plusieurs inconnues peut être résolue.

La solution qu'il propose ne relève pas d'un parti pris idéologique qui opposerait fédéralistes et souverainistes, intégrationnistes et eurosceptiques, ou encore partisans de la méthode communautaire contre tenants de la coopération intergouvernementale.

Elle part d'une donnée simple à énoncer mais qui fait toute la complexité du problème : l'Union européenne relève de deux souverainetés, celle des Etats-membres et celle du peuple européen. L'architecture constitutionnelle doit refléter un équilibre entre ces deux formes de légitimité, sans en privilégier une aux dépens de l'autre.

Le projet Badinter fait table rase de deux dispositions qui contribuent à l'opacité actuelle des institutions communautaires : la codécision entre le Conseil européen et le Parlement, d'une part, la construction en piliers (marché unique, politique extérieure et de sécurité commune, justice et affaires intérieures), d'autre part. Il n'en propose pas, pour autant, une véritable Fédération. Les Etats composant l'Union restent des Etats souverains – *« La compétence de droit commun appartient aux Etats-membres »*, dit le texte. Mais il sépare clairement les fonctions exécutives et législatives.

DOUBLE LÉGITIMÉ AU SOMMET

Du côté de l'exécutif, on ne retrouve pas moins de quatre institutions. Auprès du Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement et de la Commission, apparaît un président de l'Union, proposé à l'élection du Parlement par le Conseil.

C'est un président qui ressemble à celui de la IVe République, ou mieux au président allemand. Il n'est pas élu au suffrage universel, comme le proposent certains, car, dit Robert Badinter, *« l'élection directe par des centaines de millions d'Européens de nationalités et de langage différents ne paraît pas adaptée à l'état actuel de l'Europe »*.

Le véritable chef de l'exécutif est, dans le projet Badinter, le premier ministre de l'Union, désigné par le conseil européen et investi par le Parlement. Il préside un conseil des ministres qui procède de l'actuel conseil des affaires générales, transformé dans sa composition (des ministres habilités à parler au nom de leur gouvernement et siégeant quasiment en permanence à Bruxelles) et dans sa fonction.

Ce conseil est le gouvernement de l'Union qui met en œuvre les orientations données par le Conseil européen et soumet les lois à l'approbation du Parlement. La Commission, présidée par le premier ministre, devient un organe administratif.

Du côté du pouvoir législatif, le Parlement européen voit ses pouvoirs étendus. Il est complété par un comité des Parlements nationaux, composé de quatre parlementaires par Etat. Doté d'une fonction consultative, il veille au respect du partage des compétences entre l'Union et les Etats membres, qui peut par ailleurs être contrôlée par la Cour de justice.

Ainsi la double légitimité est-elle affirmée au sommet : les Etats sont directement représentés au gouvernement, l'administration est communautaire par l'intermédiaire de la Commission, cependant placée sous la direction du premier ministre. Quant à la souveraineté populaire, elle s'exprime au Parlement européen mais aussi par l'intermédiaire du conseil des Parlements nationaux, qui exprime la légitimité démocratique au niveau des Etats-membres.

D. V.

« Concilier deux sources de souveraineté dans une construction démocratique est un défi exaltant »

CET ENTRETIEN a été relu et amendé par M. Badinter.

Comment avez-vous tenu compte de la spécificité de l'Union européenne ?

Toute Constitution est l'expression d'une souveraineté. Or, s'agissant de l'Union européenne, nous sommes en présence d'une double souveraineté : d'abord, celle des Etats. L'Union européenne est une Fédération d'Etats souverains. On a utilisé – Jacques Delors en premier – l'expression d'Etats-nations. La formule est séduisante, mais il est difficile, pour certains Etats, de se reconnaître comme Etat-nation.

L'essentiel est de reconnaître que l'Union européenne n'est pas un Etat fédéral, comme les Etats-Unis, mais une Fédération d'Etats qui conservent leur souveraineté en ayant seulement transféré à l'Union des éléments de cette souveraineté.

Et puis, vous avez, dans l'Union européenne, l'autre source de souveraineté, celle qui est constituée par la communauté des citoyens de toute l'Union européenne, par le peuple européen qui est représenté au sein du Parlement européen. Cette conjonction de deux légitimités donne à l'Union européenne son originalité profonde. Comment respecter cette double légitimité dans une construction démocratique ? C'est le défi initial et exaltant pour qui aime l'art constitutionnel. Je me suis donc mis au travail, avec passion.

La souveraineté des Etats s'exprime dans le Conseil européen ?

Assurément, mais pas exclusivement. Elle s'exprime aussi dans le conseil des ministres. On ne peut pas méconnaître cette donnée fondamentale : les Etats membres de l'Union demeurent souverains, et la politique de l'Union affecte directement les intérêts de ces Etats. Le Conseil européen, composé des chefs d'Etat et de gouvernement, doit donc demeurer l'organe politique qui détermine, au sommet de l'Union, les choix majeurs.

C'est aussi le Conseil européen qui fait le choix de la personnalité éminente qu'il propose au Parlement européen d'élire comme président de l'Union européenne. Mais un président qui représente l'Union et qui ne la gouverne pas. Un président plus proche du président allemand que de celui des

AFP

Etats-Unis. Le chef du gouvernement, ce sera le premier ministre choisi par le Conseil européen et investi par le Parlement. Quant à la souveraineté du peuple de l'Union, elle s'exprime à travers le Parlement européen, dont les pouvoirs seront grandement renforcés par rapport à sa situation actuelle.

Par rapport aux institutions actuelles, vous conservez un certain nombre d'organes : le Conseil européen, la Commission, le Parlement. Vous en ajoutez d'autres, par exemple le conseil des ministres...

C'est le conseil actuel, mais conçu comme un véritable organe de gouvernement de l'Union. Il sera composé de ministres de chaque Etat membre, mais qui siégeront régulièrement à Bruxelles, et seront dénommés ministres de l'Union pour souligner qu'ils constituent bien, ensemble, le conseil des ministres de l'Union européenne. Ils prendront leurs décisions à la majorité qualifiée, parfois renforcée. Aux côtés du conseil des ministres, expression des Etats-membres réunis dans l'Union, la Commission européenne assumera la gouvernance de l'Union, coordonnera les actions, exercera le pouvoir réglementaire, proposera les textes des projets de loi au conseil de ministres, préparera le budget. La bonne gouvernance d'une telle Union est une tâche considérable. Elle sera assumée par des commissaires choisis pour leur compétence et leur indépendance. Pas plus de quinze commissaires avec, éventuellement, des commissaires adjoints.

Un Etat aura deux représentants, puisqu'il y aura un premier ministre qui n'est pas choisi parmi ces ministres ?

Le premier ministre exercera des fonctions purement européennes. On ne conçoit pas qu'il représente un Etat. Il jouera un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'Union. Il sera le chef du gouvernement. Il présidera le conseil des ministres et dirigera la Commission.

Dans la discussion politique entre les intégrationnistes et les eurosceptiques, vous avez trouvé une voie médiane qui peut satisfaire les premiers dans la mesure où vous créez un vrai gouvernement, avec un chef de gouvernement, et les seconds, parce que ce n'est pas la Commission que vous transformez en gouvernement...

Il y a là une situation qui souligne l'originalité de l'Union européenne. Dans l'exercice de la fonction gouvernementale, vous avez deux instances, l'organe politique, le conseil des ministres, et l'organe de gestion et de propositions, la Commission. Plus l'Union s'étend, plus les pouvoirs deviennent considérables. Vous n'administrez pas 375 millions d'Européens sans avoir un organe permanent consacré à cette fonction essentielle, composé de spécialistes détachés de leurs intérêts nationaux. Les travaux du conseil des ministres et de la Commission seront coordonnés par le premier ministre choisi par le Conseil européen et investi par le Parlement. Il aura la double légitimité issue de la double souveraineté.

> « Deux instances pour gouverner : l'organe politique, le Conseil des ministres, et l'organe de gestion et de propositions, la Commission »

Vous créez une deuxième Chambre ?

Il ne s'agit pas d'une deuxième Chambre. Dans les fédérations ordinaires, vous avez une deuxième Chambre parce qu'il faut que les Etats membres, qui n'ont plus de souveraineté internationale, fassent entendre leur voix dans la fédération. Dans l'Union, les Etats souverains se font entendre au conseil, au Conseil européen des ministres, par l'intermédiaire aussi de parlementaires européens, selon leur origine nationale. Mais il est nécessaire que les Parlements nationaux puissent veiller à ce que l'Union européenne n'outrepasse pas ses compétences, n'empiète pas sur les compétences nationales. D'où la création d'un comité des Parlements nationaux composé de quatre parlementaires par Etat membre. Tous les projets ou propositions de lois lui seront communiqués avant d'être soumis au Parlement. Le comité les examinera, donnera son avis sur les questions de compétence, se concertera avec les représentants du Parlement européen et, le cas échéant, saisira la Cour de justice pour violation des règles de compétence.

D'après votre expérience de la convention, qu'est-ce qui, dans votre proposition, pourrait choquer ?

Si j'ai décidé d'écrire ce projet de Constitution – ce sera ma contribution à cette convention –, c'est parce que j'ai jugé utile de tenter de faire une construction juridique cohérente. J'ai bénéficié des conseils et des critiques précieux d'excellents experts. La convention est une instance internationale politique, qui rassemble des femmes et des hommes de grande qualité, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Mais j'éprouve le sentiment que l'organe-clé de la convention, c'est le présidium, et que les conventionnels sont là pour ajuster, tempérer, suggérer, mais non pas réellement pour décider. Le succès de la convention est nécessaire, car l'échec serait désastreux pour l'avenir de l'Union.

Propos recueillis par Daniel Vernet

Les points qui nourrissent le débat sur les institutions

DANS le débat sur les institutions européennes, la discussion s'est cristallisée sur plusieurs points :

▶ **Constitution :** le terme même a été longtemps controversé, certains juristes affirmant que, l'Union européenne n'étant pas un Etat, elle ne saurait avoir de Constitution. Après le Conseil européen de Laeken, il a été admis que la convention devait déboucher sur un texte ayant valeur de Constitution, quel que soit le nom qu'on lui donne.

▶ **Fédération :** le mot était tabou dans certains pays, notamment au Royaume-Uni, voire en France. La différence entre fédération et confédération est largement sémantique. La proposition de Jacques Delors d'une fédération d'Etats-nations a fait florès. Dans le projet de Robert Badinter, l'Union européenne est désignée comme une fédération d'Etats souverains. La compétence de droit commun appartient aux Etats membres, ce qui, dans la théorie constitutionnelle classique, est le propre des confédérations.

▶ **Répartition des compétences et subsidiarité :** Robert Badinter propose une liste des compétences exclusives de l'Union, des compétences des Etats membres et des compétences partagées. La politique étrangère et de sécurité commune appartient à la première catégorie *« dans la mesure requise par les intérêts propres à l'Union »*. Au sein de la convention, il a été admis que le partage des compétences ne pouvait être fixé, une fois pour toutes, sous peine d'empêcher les progrès de l'intégration européenne.

▶ **Présidence :** tout le monde, ou presque, s'accorde à penser que le système actuel de la présidence tournante tous les six mois n'est pas viable. Bien que les petits pays y soient attachés, Jacques Chirac et Tony Blair ont proposé l'élection par le Conseil européen d'un président de l'Europe élu pour plusieurs années. Les européistes traditionnels soutiennent l'élection d'un président au suffrage universel ou, à défaut, la nomination de la tête de liste ayant emporté les élections au Parlement européen. Dans cette hypothèse, le président de l'Europe serait aussi le chef de la Commission.

▶ **Gouvernement :** deux thèses s'opposent. La première, défendue par les intégrationnistes, veut faire de la Commission l'exécutif européen. Les tenants de la coopération intergouvernementale pensent au contraire que le pouvoir exécutif doit revenir au Conseil européen et/ou au conseil des ministres. Jacques Delors avait proposé que chaque gouvernement désigne un ministre des affaires européennes, ayant rang de vice-premier ministre, qui serait mandaté pour former l'exécutif européen, les ministres des affaires étrangères se limitant aux dossiers diplomatiques.

▶ **PESC :** la division du travail entre le commissaire chargé des relations extérieures et le haut représentant pour la politique extérieure et de sécurité commune, émanation du Conseil, n'est pas tenable à terme. La question est de savoir si cette compétence doit être exclusivement du ressort du Conseil ou de la Commission. La proposition Badinter fait de « M. PESC » un commissaire au statut particulier qui assiste aux réunions du conseil des ministres.

▶ **Système de votes :** le projet Badinter met fin à la pratique de l'unanimité, donc du droit de veto, même s'il ménage des majorités qualifiées, qui ne s'appuient cependant pas sur le système de pondération complexe décidé à Nice, mais prend simplement en compte la majorité des Etats et la majorité de la population européenne.

Cnam
MARKETING INDUSTRIEL
Conservatoire National des Arts et Métiers
Cours et séminaires d'études de cas
(150 heures sur 9 mois : soirs et samedis)
Coût : 216 €
Brochure sur demande écrite au :
CNAM – Marketing Industriel
292, rue Saint-Martin – 75003 PARIS
☎ 01 40 27 29 78 – mail : nehme@cnam.fr
Présentation du Cycle
Samedi 28 sept – 11h
Mardi 1er oct – 18h30
3ème Cycle du CNAM

OSP ventes aux enchères publiques
47, rue Louis Blanc – 92984 La Défense Cedex
Tél. 01 49 04 01 85 – Fax. 01 43 33 51 36
75
Vente aux Enchères Publiques au Palais de Justice de Paris
Jeudi 17 Octobre 2002 à 14h30 - En un lot
UN APPARTEMENT (101,4 m²) à PARIS 7ème
11, Rue José Maria De Hérédia
de 4 Pièces Principales au 5ème étage et chambre de service au 7ème étage et cave
Mise à Prix : 228.673,53 € - Libre
S'adresser à la SCP PERICAUD-BENCHETRIT, Avocat à Paris 16ème
85, avenue Henri Martin - Tél : 01.45.04.42.65
Au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Paris

L'hebdomadaire des initiatives citoyennes
PROCHE-ORIENT Sharon, au mépris de l'ONU
PARTI SOCIALISTE L'axe Mélenchon-Emmanuelli
TRIBUNE Testart contre les OGM
www.politis.fr

CHAQUE JEUDI CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX. 2,75 €

FRANCE

FINANCES PUBLIQUES

Annexé au projet de loi de finances 2003, présenté mercredi 25 septembre par le gouvernement, le **PROGRAMME PLURIANNUEL** de finances publiques, destiné à la Commission européenne, chiffre les baisses d'impôts et de charges entre 2004 et 2006 : 9 milliards d'euros dans l'**HYPOTHÈSE** d'une croissance de 2,5 % par an ; 13 milliards si elle atteint 3 %. Le gouvernement ayant déjà réduit les prélèvements de 5,7 milliards pour 2002 et 2003, ces prévisions sont **INCOMPATIBLES** avec les promesses électorales de Jacques Chirac de procéder à une baisse totale de 30 milliards d'euros d'ici à 2007. Le ministre de l'économie, Francis Mer, a surpris en relativisant l'hypothèse de croissance sur laquelle se fonde le budget. Celui-ci donne la priorité à la **SÉCURITÉ**, à la justice. La politique de l'emploi suscite de vives critiques.

Impôts : M. Raffarin s'affranchit des promesses de M. Chirac

Le président avait annoncé 30 milliards d'euros de baisses d'impôts et de charges entre 2002 et 2007 ; les engagements européens de la France, annexés au projet de loi de finances 2003, n'affichent au mieux que 14,7 milliards d'allégements jusqu'en 2006

BAISSER les impôts et charges de 30 milliards d'euros sur la législature. Jacques Chirac, en campagne électorale, l'a promis. Jean-François Cirelli, aujourd'hui directeur de cabinet adjoint de Jean-Pierre Raffarin, avait concocté, pour le chef de l'Etat, un programme prévoyant notamment une réduction de 15 milliards d'euros de l'impôt sur le revenu, un allégement des charges de 6 milliards d'euros et des cadeaux fiscaux pour les entreprises de 7 milliards d'euros. Ces promesses viennent discrètement d'être enterrées par le gouvernement de M. Raffarin.

Le premier ministre, qui interviendra sur France 2, jeudi 26 septembre, cherchera à convaincre du contraire : son gouvernement dit ce qu'il fait et fait ce qu'il dit. Pour 2003, il y parviendra. Mais on voit mal comment il pourrait affirmer que les 30 milliards de baisses de prélèvements promis par M. Chirac seront possibles. En effet, le programme pluriannuel de finances publiques sur la période 2004-2006, qui fixe les grandes lignes de la politique économique à moyen terme et qui doit être transmis à Bruxelles d'ici à la fin de l'année, permet de conclure tout l'inverse.

Jusqu'à cette année, celui-ci n'était rendu public qu'après l'essentiel du débat budgétaire au Parlement. Depuis la réforme, en 2001, de la procédure budgétaire, le gouvernement se doit de le communiquer aux élus locaux en même temps que le projet de loi de finances. Mercredi 25 septembre, donc, en présentant le budget 2003, Francis Mer et Alain Lambert ont également dévoilé le programme à moyen terme des finances publiques.

Celui-ci table sur une évolution rigoureuse des dépenses publiques (Etat, Sécurité sociale, collectivités locales), de 1,4 % en moyenne par an. Il envisage ensuite deux scénarios de croissance. Le premier, qui mise sur une progression du PIB de 2,5 % par an, permet, sur la période 2004-2006, de réduire les impôts et charges de 9 milliards d'euros. Le second, avec une croissance de 3 % par an, autorise une baisse de prélèvements de 13 milliards d'euros. A ces données, il faut ajouter les 2,55 milliards d'euros de baisses d'impôt sur le revenu décidées pour 2002 par M. Chirac dès sa réélection, et les 3,16 milliards d'euros d'allégements divers pour 2003.

LOIN DE L'ÉQUILIBRE

Au total, entre 2002 et 2006, les baisses d'impôts et de charges seront de 14,7 milliards d'euros dans l'hypothèse d'une croissance annuelle de 2,5 % entre 2004 et 2006, et de 18,7 milliards d'euros dans celle d'une croissance de 3 % par an. Dans les deux cas, on est loin des 30 milliards d'euros promis par le président Chirac. *« M. Chirac, dans son programme, tablait sur une croissance de 3 % par an. Et notre scénario à 3 % est bien compatible avec ses promesses »*, dit-on à Bercy, arguant que le programme pluriannuel va jusqu'en 2006 et que les promesses du président-candidat allaient jusqu'à la fin de la législature, en 2007. Ce qui voudrait dire, dans le cas donc où la croissance serait de 3 % par an, que le gouvernement baisserait les prélèvements de plus de 11 milliards d'euros en 2007. Si la France veut ramener ses finances publiques à l'équilibre en 2007, c'est mathématiquement impossible.

WITT/SIPA

De gauche à droite : Jean-François Lamour, Francis Mer, Jean-Paul Delevoye, Jean-Pierre Raffarin et Nicolas Sarkozy à la sortie du conseil des ministres, mercredi 25 septembre. Le ministre de l'économie a relativisé la portée de l'hypothèse de croissance de 2,5 % sur laquelle est bâti le budget 2003.

Dans le plan triennal, le gouvernement prévoit que les déficits publics représenteront 0,5 % du PIB en 2006 (et 1 % du PIB en 2006 avec une croissance de 2,5 % par an), contre 2,6 % en 2003, si la croissance est de 3 % par an. Il lui faudra donc dépenser un peu plus de 7 milliards d'euros en 2007 pour passer à l'équilibre. Les marges que lui laisserait ensuite une croissance de 3 % en 2007 pour poursuivre les allégements de charges seraient inférieures à 4,5 milliards d'euros... Pour respecter ses promesses électorales, M. Chirac devrait donc renoncer à l'équilibre des finances publiques en 2007, alors même que la Commission européenne vient de repousser cette échéance de 2004 à 2006.

Le programme à moyen terme nous apprend également que les baisses d'impôts, prévues par le gouvernement pour la période 2004-2006, seront partiellement compensées – pour une somme proche de 6 milliards – par d'autres hausses. *« D'ici à 2007, nous avons prévu 3 milliards d'euros de nouveaux prélèvements pour financer la montée en charge de l'allocation dépendance. Des taxes écologiques seront sans doute créées »*, explique-t-on à Bercy. Ce à quoi il faut ajouter une évolution spontanée des prélèvements obligatoires de 0,2 point de PIB entre 2004 et 2006, soit près de 3 milliards d'euros : celle-ci n'est pas liée à des mesures fiscales nouvelles mais à l'évolution naturelle des recettes, qui après avoir été ralentie en 2003 devrait accélérer en 2004 avant de revenir à un rythme plus lent, ainsi qu'à l'augmentation prévisible de la masse salariale. L'harmonisation du smic se traduira en effet par une hausse du salaire minimum qui fera rentrer des contribuables dans le champ de l'impôt sur le revenu alors qu'ils en étaient exonérés jusqu'ici.

Conséquence, le plan à moyen terme de finances publiques ramène le taux de prélèvements obligatoires (impôts et charges ramenés au PIB), en 2006, aux environs de 44,2 % si la croissance est de 2,5 %, et de 43,8 % si elle est de 3 %, contre 44,8 % en juin 2002 et 44,3 % fin 2003. *« Le gouvernement avait prévu de le réduire de 2 points de PIB »*, rappelle Nicolas Sobczak, économiste chez Goldman Sachs, dans une note qu'il a publiée jeudi matin sur le budget.

Virginie Malingre

Les salaires des fonctionnaires revalorisés de 0,7 % en décembre

JEAN-PIERRE RAFFARIN respectera bien l'engagement pris par Lionel Jospin d'augmenter de 0,7 % les traitements des fonctionnaires au 1er décembre. Cependant, il a choisi d'engager modestement, dès 2003, un processus de réduction des effectifs de la fonction publique. Pour ce faire, il entend s'appuyer sur les départs en retraite (913 000 agents de l'Etat d'ici à 2018). Ce flux de départs n'en est qu'à son début, mais il devrait s'accélérer dans les prochaines années pour atteindre son pic en 2008 (65 000 départs), selon le ministère de la fonction publique.

Le projet de budget 2003 prévoit ainsi de ne pas remplacer 1 089 agents de l'Etat sur les 54 000 qui devraient partir en retraite, afin de réduire les dépenses de personnel. En 2001, les salaires, cotisations et pensions ont représenté 44 % des dépenses de l'Etat, soit 117,3 milliards d'euros. Toutefois, à la différence d'une entreprise privée, l'Etat ne réalise, à court terme, qu'une économie partielle sur les départs en retraite, puisqu'il finance lui-même les pensions de ses agents. La progression des charges de personnel dans le budget de l'Etat résulte aussi de l'accroissement des dépenses de pension. Entre 1999 et 2001, celles-ci sont passées de 27,2 milliards d'euros à 29,6 milliards, représentant ainsi plus du quart (25,2 %) des dépenses de personnel de l'Etat.

Il existe néanmoins des gisements d'économies. Dans son rapport sur le projet de loi de finances rectificative pour 2002, Philippe Marini (UMP), rapporteur du budget au Sénat, a estimé l'économie que l'Etat dégagerait en ne compensant pas tous les départs en retraite. S'il n'en avait remplacé que 95 % en 2001, il aurait réalisé, selon M. Marini, 79,14 millions d'euros d'économies. Elles seraient de 93,36 millions en 2005 et atteindraient 600 millions d'euros sur la législature.

Le parlementaire fait aussi une projection sur une hypothèse politiquement plus sensible : le remplacement de seulement trois agents sur quatre. L'économie ainsi réalisée serait de 466,77 millions en 2005. En cumulé sur les années 2001-2005, le gain pour l'Etat atteindrait 2,2 milliards d'euros. Le ministère de la fonction publique, qui prépare ses propres simulations, juge ces évaluations surestimées.

Laetitia Van Eeckhout

STEINER, A FLEUR DE PEAU

venez découvrir la collection des CANAPÉS STEINER à des prix tout à fait exceptionnels.

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE LE DIMANCHE 29 SEPTEMBRE

Topper Espace Steiner

63, rue de la Convention - Paris 15e

Tél. : 01 45 77 80 40 - M° Boucicault - Parking gratuit

Francis Mer met une nouvelle fois le gouvernement dans l'embarras

L'« URGENT » de l'AFP, tombé à 14 h44, mercredi 25 septembre, est ainsi titré : « Mer : la "réalité ne sera certainement pas de 2,5 %" de croissance. » Interrogé par les journalistes au terme de sa présentation du projet de budget pour 2003 devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, Francis Mer vient de reprendre à son compte l'un des principaux arguments de l'opposition.

S'il est d'usage que cette dernière dénonce, à pareille époque, *« l'insincérité »* du projet de loi de finances du gouvernement, c'est la première fois qu'un patron de Bercy met publiquement en doute, le jour même de la présentation du budget, l'hypothèse de croissance sur laquelle il a été construit. Qu'importe que Jacques Chirac, en conseil des ministres, ait salué un budget *« de nature à conforter la confiance des Français dans leur économie »*. Qu'importe encore que Jean-François Copé, porte-parole du gouvernement, dise la conviction de l'équipe Raffarin de restaurer la croissance. En quelques mots lâchés en début d'après-midi, le ministre de l'économie et des finances vient de laisser entendre que cet objectif ne sera pas tenu.

Affirmant que *« le chiffre pris comme base pour l'élaboration du budget 2003 évoluera certainement »*, M. Mer a ajouté toutefois que la croissance *« sera peut-être supérieure à 2,5 % »* ou peut-être *« inférieure »*. Le mal est fait. Le président du groupe PS de l'Assemblée, Jean-Marc Ayrault, s'engouffre dans la brèche : *« C'est un budget en trompe-l'œil. De l'aveu même du ministre des finances, il repose sur une prévision de croissance irréaliste. »* François Hollande, le lendemain, dans *Le Parisien* du 26 septembre, aura beau jeu de railler *« le pilotage à double vue »* de MM. Mer et Raffarin.

STUPEUR À MATIGNON

Stupeur générale à Matignon et dans les ministères. Après lecture de la phrase, un ministre raccroche précipitamment : *« Je suis obligé de vous laisser... »* Un autre affirme qu'il est en train de se *« recroqueviller dans son siège »*. *« Sans doute faut-il mettre cela sur le compte de la première présentation d'un budget »*, ajoute-t-il simplement. Soupirs dans un autre cabinet ministériel : *« Ça devient une spécialité gouvernementale : on va ramer... »* Le conseiller en communication de M. Raffarin, Dominique Ambiel, s'y emploie. Interrogé par *Le Monde*, il assure que *« ce n'est sûrement pas ce que voulait dire M. Mer »*. *« Sans doute aurait-il été préférable d'expliquer qu'"on ne peut pas dire, avec certitude, que la réalité sera de 2,5 %" »*, ajoute-t-il.

Après quelques heures, la sérénité revient. M. Mer a rapidement rectifié le tir. *« L'hypothèse de croissance de 2,5 % en 2003 apparaît une hypothèse réaliste »*, a-t-il indiqué devant la commission des finances du Sénat. Lors de la conférence de presse organisée à Bercy, en fin d'après-midi, le ministre s'est voulu pédagogue : *« Si l'on regarde les prévisions de croissance des douze dernières années, 4 fois sur 12, elles ont été inférieures à la réalité ; et 8 fois sur 12, elles ont été supérieures. »* M. Mer n'entend pas pour autant revenir sur ses premiers propos. *« Les Français sont suffisamment responsables pour entendre la vérité »*, explique-t-il sur France-Inter, jeudi matin. A charge pour ses collègues de continuer de « ramer ».

Jean-Baptiste de Montvalon

Le budget donne la priorité aux fonctions régaliennes de l'Etat

Les crédits de la police, de la justice et de l'armée sont en forte hausse, ceux du travail et de la culture en baisse sensible

LE PROJET de budget 2003 est axé sur la sécurité et l'emploi. Présenté à Matignon comme un texte d'un *« volontarisme mesuré »* dans une période économique difficile, il est bâti sur une hypothèse de croissance de 2,5 %. Pour Jacques Chirac, qui s'est exprimé lors du conseil des ministres, ce budget *« est de nature à conforter la confiance des Français dans leur économie »* et *« confirme le choix d'une politique ambitieuse pour dynamiser l'emploi, favoriser la croissance économique et assurer la solidarité nationale »*.

Le premier budget du gouvernement Raffarin fait la part belle au renforcement des fonctions régaliennes de l'Etat, en réservant les plus fortes augmentations de crédit aux ministères de la justice (+ 7,4 %), de la défense (+ 6,1 %) et de l'intérieur (+ 4,1 %). En revanche, les crédits de la culture (-5,2 %) et du travail (-6,2 %) sont en forte diminution, suscitant de vives critiques de la part de l'opposition et des syndicats. Le traitement social du chômage est en net repli au profit d'un traitement économique : allégements du coût du travail, contrats-jeunes, etc. Malgré ses marges de manœuvre limitées, le gouvernement a inscrit quatre milliards d'euros de baisses d'impôts et de charges, essentiellement destinés aux ménages aisés et aux entreprises.

Si les parlementaires de la majorité ont globalement exprimé leur satisfaction, l'opposition socialiste a critiqué le caractère *« illisible »* d'un texte montrant, selon Eric Besson (PS), que « l'emploi n'est plus la priorité » du gouvernement. De la CGT à la CFTC, les syndicats sont également très sévères. Le Medef a qualifié le projet de budget de *« décevant »* pour les entreprises.

▶ **Priorité à la sécurité.** Le ministère de la justice bénéficie de la plus forte augmentation en pourcentage (+7,43 %) de tous les postes ministériels, suivi par la défense (+ 6,1 %) et par l'intérieur (+4,1%). Ces trois ministères sont pratiquement les seuls à bénéficier d'une augmentation de leurs effectifs (5 300 postes créés, dont 1 900 dans la police), alors que le budget prévoit 1 745 suppressions nettes de postes de fonctionnaires. Conformément aux engagements du chef de l'Etat, le ministère des affaires étrangères est également bien loti (+ 5,6).

▶ **Les chantiers du président.** Les programmes de santé publique vont bénéficier d'une enveloppe de 173 millions d'euros, en hausse de 30 % par rapport à 2002. Cette augmentation sera principalement attribuée à la lutte contre le cancer (+35 millions), l'un des grands *« chantiers »* de M. Chirac et à la prévention du sida et de l'hépatite. En outre, les crédits de la CMU progresseront de 4,3 % à 970 millions d'euros. A noter, par ailleurs, le transfert vers l'assurance-maladie de la prise en charge des dépenses afférentes à l'IVG, aux centres de soins spécialisés pour les toxicomanes et la forte baisse (-12 %) des crédits de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT).

Le budget en faveur des personnes handicapées s'élèvera à 5,9 milliards d'euros, en hausse de 5,6 % par rapport à 2002. Cette progression permettra de financer, entre autres dispositifs, 3 000 nouvelles places dans les centres d'aide par le travail (CAT).

▶ **Famille.** Le budget et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2003 comportent un ensemble de mesures concernant les familles. Ainsi, le versement des allocations familiales sera partiellement prolongé pendant un an pour les aînés encore à charge de familles de trois enfants et plus. L'emploi d'un salarié à domicile sera encouragé : la réduction d'impôt sera égale à 50 % des dépenses engagées dans la limite de 10 000 euros, contre 6 900 auparavant, soit une économie maximale de 5 000 euros (contre 3 450 euros auparavant). *« C'était un engagement de campagne de Jacques Chirac »*, rappelle-t-on au cabinet de Christian Jacob, le ministre délégué à la famille. Enfin, les grands-parents pourront, tous les dix ans, faire don de 30 000 euros à chacun de leurs petits-enfants sans verser un centime au fisc. Pour Hubert Brin, le président de l'Union nationale des associations familiales (UNAF), qui regroupe la quasi-totalité des associations familiales en France, *« un certain nombre de mesures sont satisfaisantes »*. Mais il regrette qu'elles *« ne bénéficient qu'à un nombre limité de familles »* : *« Le gouvernement fait le choix d'une reproduction des inégalités. »* A la Confédération syndicale des familles (CSF), Jean-Laurent Clochard évoque une *« politique familiale de droite, en faveur des familles riches... »*. Même les associations familiales catholiques expriment une certaine réserve.

▶ **Baisse d'impôts et de charges.** Selon les calculs de Matignon, le budget prévoit 4,1 milliards d'euros de baisse supplémentaire de prélèvements et de charges. La poursuite de la réduction de l'impôt sur le revenu promise par M. Chirac est limitée à 1 %, mais elle permettra aux taux supérieur du barème de passer sous la barre symbolique des 50 %. Au risque de froisser le Medef, le gouvernement a renoncé à baisser en 2003 l'impôt sur les sociétés. *« Les mesures fiscales concernant les entreprises sont marginales et ne correspondent pas à l'objectif affiché d'un alignement en cinq de leur fiscalité sur la moyenne européenne »*, a immédiatement déploré l'organisation patronale.

▶ **Forte chute des crédits du travail.** Si les crédits du travail sont en forte diminution (- 6,2 %), le ministère a indiqué que les 160 000 contrats emploi-solidarité prévus dans le budget représentent un plancher. Mais il n'a convaincu ni l'opposition, ce qui est logique, ni les syndicats qui, à l'instar de la CFDT, critiquent *« une politique de l'emploi qui manque de souffle »*.

Sandrine Blanchard, Claire Guélaud et Pascale Krémer

Le livre de Sylviane Agacinski a provoqué surprise et agacement parmi les socialistes

Les dirigeants du PS ignoraient tous que l'épouse de M. Jospin s'apprêtait à publier son journal

LE COUPLE Lionel Jospin-Sylviane Agacinski les surprendra toujours. Personne ne savait, au PS, que l'épouse de l'ancien premier ministre s'apprêtait à publier son *Journal interrompu* (Seuil), avant de le découvrir, mercredi 25 septembre, à la lecture du *Monde* (daté 26 septembre). Même François Hollande, premier secrétaire et longtemps lieutenant de l'ancien premier ministre, n'était pas au courant : *« Je n'avais pas à l'être, puisque c'est un témoignage personnel, intime »*, déclarait-il jeudi dans *Le Parisien*. Il a toutefois précisé au *Monde* que *« Sylviane* [avait] *eu la délicatesse de* [lui] *envoyer un exemplaire de son ouvrage »* dans l'après-midi de mercredi, ajoutant qu'il n'avait *« pas eu le temps »* de le lire puisqu'il *« travaille sur le budget »*. M. Hollande assure, au passage, qu'il n'a pas tenu, lui, de journal de campagne. *« Ça me permettra d'écrire le suivant »*, ironise-t-il. Sous-entendu : lui n'a pas quitté la politique.

STÉPHANE RUET/EDITING

Sylviane Agacinski durant la campagne présidentielle à l'Atelier, le QG de Lionel Jospin. François Hollande assure que la parution du « Journal » de l'épouse de M. Jospin « ne va pas interférer dans le débat au sein du PS ». « C'est un témoignage, pas une analyse », estime le premier secrétaire du PS.

« À CÔTÉ DE LA PLAQUE »

Tenir un journal, c'est écrire au jour le jour ; le publier, c'est regarder dans le rétroviseur. Or, les socialistes, qui travaillent à la *« refondation »*, aimeraient bien ne pas avoir à se repasser le film du 21 avril *ad vitam aeternam. « Ce couple a dit : "Je quitte la politique." Moi, je m'en tiens là ! »* tranche Henri Emmanuelli, absorbé par la préparation de ses journées d'Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales), les 28 et 29 septembre. Président du groupe PS de l'Assemblée, Jean-Marc Ayrault pense, lui, que ce livre en annonce *« un autre »*. *« A l'évidence,* dit-il, *Jospin écrira quelque chose un jour. Sans doute, le livre de Sylviane lui permet de se préparer, mais c'est un acte libre de la part de son épouse. Jospin est tellement incapable d'interdire quelque chose à quelqu'un... »* Certains se montrent agacés par *« ce couple qui est à complètement à côté de la plaque »*. Mais les commentaires autorisés restent polis. Non, ce n'est pas un énième livre d'épouse. Les socialistes ne rangent pas dans la même catégorie le *Journal interrompu* de Mme Agacinski et les *Conversations* de Bernadette Chirac (Plon), ni le livre d'Anne Sinclair. *« Sylviane n'est pas un écrivain de passage, c'est une intellectuelle »*, dit Jack Lang, qui se déclare convaincu que le livre est *« un acte autonome »*, et non un ballon d'essai pour tester l'hypothèse d'un retour en politique de M. Jospin. *« C'est le geste d'une intellectuelle et d'une femme aimante,* estime Elisabeth Guigou. *C'est le prolongement de ce mélange qu'elle a su harmonieusement réussir pendant la campagne. »*

Ne pas confondre, non plus, épouses de droite et épouses de gauche. A en croire Mme Guigou, *« les compagnes d'hommes politiques de gauche témoignent de façon plus autonome, moins dominée par le mari ». « Sylviane,* dit-elle, *ne s'est jamais positionnée comme la collaboratrice de Lionel, comme le font actuellement certaines femmes de ministres. »* C'est peut-être l'inverse qui s'est passé, assure un dirigeant socialiste, sous couvert d'anonymat. *« Pendant la campagne,* raconte-t-il, *j'avais trouvé que Jospin s'était "agacinskisé". Il me racontait les gens qu'il rencontrait, très Saint-Germain-des-Prés. Finalement, dans le couple, le dominant n'était pas forcément celui qui avait le plus haut titre de l'Etat. »*

Mais tous ne souhaitent pas commenter la surprise du jour. A l'heure de la présentation du budget, de la remise en cause des 35 heures, de la suppression des emplois-jeunes, le porte-parole du PS, Vincent Peillon, assure avoir d'autres chats à fouetter. Dominique Strauss-Kahn – dont la compagne, Anne Sinclair, vient de publier son propre journal de campagne, *Caméra subjective* (Grasset) – ne souhaite pas non plus s'exprimer. Rien à voir, donc, avec l'ouvrage d'Olivier Schrameck, alors directeur du cabinet de M. Jospin – *Matignon, rive gauche, 1997-2001* (Seuil) – paru à l'automne 2001, qui dénonçait la cohabitation et précédait l'entrée en campagne du candidat. *« L'ouvrage ne va pas interférer dans le débat au sein du PS,* explique M. Hollande. *C'est un témoignage, pas une analyse de la défaite. »*

Clarisse Fabre

Noël Mamère, député (Verts) de la Gironde

« Jospin n'a pas compris les raisons de son échec »

Que pensez-vous de la publication du journal de Sylviane Agacinski et, plus généralement, de l'irruption de l'intime dans le politique ?

Il y a sans doute un côté aussi impudique à commenter les propos d'une femme blessée par l'échec de l'homme dont elle partage la vie et les engagements que d'avoir osé livrer une partie de son intimité au grand public. Sauf à redéfinir le territoire de l'intime ! La barrière a été franchie. Le livre de Sylviane Agacinski doit être considéré comme un livre politique et traité comme tel. L'irruption de l'intime dans la politique fait partie des dégâts collatéraux de la surmédiatisation de la politique. Celle-ci est devenue la recherche de la séduction plutôt que l'art de la conviction. Il suffit de voir le nombre de politiques qui sont passés chez Drucker.

Vous-même, n'avez-vous pas posé dans *Gala* avec des moustaches vertes, ou avec votre épouse ?

Nous avons tous nos faiblesses et nous sommes tous peu ou prou les complices de cet Etat-spectacle, dont nous sommes aussi les acteurs.

Etes-vous d'accord avec l'analyse de Mme Agacinski sur la défaite de la gauche ?

Absolument pas. Je pense que Sylviane Agacinski est victime du complexe d'Antigone, c'est-à-dire, « seule contre tous ». Pour elle, si Jospin a perdu, c'est de la faute des journalistes, de la gauche angélique, des Verts, de l'extrême gauche. Elle ne s'interroge pas sur les vraies raisons de cet échec, qui tiennent d'abord au candidat et au parti qu'il incarnait. Je la trouve particulièrement indulgente avec Jean-Pierre Chevènement qui a été le Brutus de Jospin. Justifier, comme elle le fait, le mot « sauvageon », c'est poser les bases d'une criminalisation de la jeunesse, à laquelle on assiste avec la droite. C'est Chevènement qui a ouvert la porte à cela. En revanche, elle a raison sur Chirac et sur la manière dont il a instrumentalisé les thèmes de Le Pen. Mais elle devrait se poser la question de savoir pourquoi les socialistes lui ont emboîté le pas. Elle a aussi raison de dire que Jospin incarnait l'intégrité en politique.

Que vous inspirent ses remarques sur les jeunes *« toujours un peu en retard »* ?

C'est un comble ! Ce n'est pas la faute des jeunes si la gauche n'a pas été capable de les amener vers les urnes et de les mobiliser avant la catastrophe. Si les jeunes ont boudé, c'est bien que les socialistes ont été timides et mêmes conservateurs sur les sujets qui les intéressent : la mondialisation libérale, le revenu d'autonomie, ou la légalisation contrôlée du cannabis. La gauche a tourné le dos aux jeunes comme elle a tourné le dos aux classes populaires. Il ne faut pas inverser la charge de la preuve.

***« Le 21 avril, j'étais là, c'est vous qui n'y étiez pas »,* a dit Lionel Jospin. Est-ce juste ?**

Cela veut dire que Jospin n'a pas encore compris les raisons de son échec et celles de l'échec de la gauche. Pour reprendre une de ses expressions, il n'a pas été capable de susciter le « désir » du peuple de gauche.

Propos recueillis par Béatrice Gurrey

Edouard Balladur, député (UMP) de Paris

« Si rien n'évolue, je ne voterai pas les statuts de l'UMP »

CET ENTRETIEN a été relu et amendé par M. Balladur.

Pourquoi êtes-vous en désaccord avec le projet de statuts de l'UMP, qui devraient être définitivement adoptés en début de semaine prochaine ?

Mes propositions de modifications des statuts de l'Union visent à assurer le rôle des élus à chacun des échelons de la décision. Cette organisation nouvelle, qui dispose d'une majorité considérable, connaîtra une mise en place assez délicate. Pour éviter les tensions, chacun doit être entendu. C'est pourquoi les élus doivent avoir voix au chapitre en tant que tels.

Mais cette voix ne leur est-elle déjà pas accordée dans le projet de statut actuel ?

Pas suffisamment. Je pense que reconnaître aux élus une part de la décision constitue la forme la plus achevée de la démocratie dans un parti politique moderne. En effet, ils tiennent leur légitimité du suffrage populaire. De plus, les règles actuelles du financement des partis font qu'à l'UMP ce sont les parlementaires qui, par leur nombre à l'Assemblée nationale, apportent la plus grosse part. De ce fait, il me paraît d'autant plus normal de leur reconnaître une place qui corresponde à leur influence. Cela dit, il est clair que ma proposition ne tend pas à minimiser le rôle des adhérents. Leur attachement et leur dévouement restent indispensables.

Si vos propositions ne sont pas retenues par le comité exécutif, que ferez-vous ?

Pour l'heure, c'est une hypothèse que j'exclus. Mais si rien n'évolue dans le sens que je défends, je ne voterai pas les statuts. J'en serais désolé, il s'agit d'un mouvement dont j'ai préconisé la création depuis de nombreuses années, le premier et longtemps seul.

Dans ce cas, quitterez-vous l'UMP ?

Quelle question ! On peut très bien être en désaccord sur un point des statuts tout en restant membre du parti.

Quelle place envisagez-vous de prendre au sein de cette formation ?

L'utilité que je peux avoir à l'UMP est directement fonction de la liberté d'opinion et de pensée qui est la mienne ; je ne prétends pas à un autre rôle.

Souhaitez-vous jouer un rôle au moment de la constitution des courants, au printemps 2003 ?

Je verrai le moment venu. Simplement, sur les courants, je souhaite que ceux qui veulent en créer le puissent et disposent des moyens, notamment financiers, pour exister.

AFP

Soutiendrez-vous la candidature d'Alain Juppé à la présidence du parti ?

Je souhaiterai qu'il y ait un délai de deux mois entre le congrès fondateur qui adoptera les statuts et l'élection de la direction. Ainsi, les candidatures pourront se manifester, ce qui ne ferait que renforcer l'autorité du président élu, qu'Alain Juppé a de bonnes chances d'être.

Ne craignez-vous pas que cette formation, qui détiendra tous les pouvoirs, ne dérive vers une sorte de monolithisme ?

Nos institutions sont fondées sur le suffrage universel et sur le scrutin majoritaire à l'élection présidentielle. En tant que telles, elles renferment donc une tendance à la bipolarisation de la vie politique. Depuis 1988, je pense qu'il fallait en tirer les conséquences et créer un grand parti de la droite et du centre dans lequel se retrouvent ceux qui soutiennent le même candidat au second tour de l'élection présidentielle. C'est fait, et je m'en réjouis.

Cela signifie-t-il le monolithisme de la pensée ? Non. Même au RPR, il y a toujours eu des divergences, sur la politique européenne par exemple, lorsque ceux qui défendaient le traité de Maastricht y étaient très minoritaires ; sans nous, il n'y aurait pas eu la majorité au référendum de 1992, et donc pas d'euro aujourd'hui.

Au sein de l'UMP, il y aura nécessairement des discussions sur la politique fiscale, sur l'avenir de l'Europe, la politique sociale ou économique. C'est fort bien ainsi. Ne vous faites aucun souci, l'UMP ne sera pas un carcan intellectuel.

Propos recueillis par Yves Bordenave

« Bon départ » de M. Raffarin, selon 59 % des Français

PRÈS DE SIX FRANÇAIS sur dix (59 %) estiment que le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin a pris un *« bon départ »*, selon un sondage Ipsos rapporté, mercredi 25 septembre, par France 2 et *Le Point*, et effectué les 20 et 21 septembre auprès d'un échantillon représentatif de 935 personnes. Une majorité fait plutôt confiance au gouvernement pour mener à bien *« l'assouplissement de la loi sur les 35 heures »* (65 %), la *« lutte contre l'immigration clandestine »* (61 %), *« la décentralisation »* (59 %).

En revanche, ils ne sont que 48 % à lui faire confiance sur la baisse des impôts et des taxes et sont 34 % à *« souhaiter en savoir plus »* sur les *« solutions pour sauvegarder les retraites »*.

DÉPÊCHE

■ **INDUSTRIE : le climat dans l'industrie manufacturière s'est encore *« replié légèrement »* en septembre**, selon une note de conjoncture publiée par l'Insee, jeudi 26 septembre. Pour les trois prochains mois, les perspectives de production des entrepreneurs restent *« orientées défavorablement »* et demeurent *« inférieures à leur niveau moyen »*.

Quatre cantonales partielles

Nous publions ci-dessous les résultats de quatre élections cantonales, dont le premier tour s'est tenu dimanche 22 septembre.

CHARENTE-MARITIME
Aytré (premier tour).
I., 12 974 ; V., 5 821 ; A., 55,13 % ; E., 5 680.
Ball. : Stéphane Villain, div. d., 2 849 (50,16 %) ; Jean-François Dechaux, PS, 1 595 (28,08 %).
Elim. : Gérard Blanchier, PCF, 859 (15,12 %) ; Jacques Maret, Verts, 377 (6,64 %) ; Michel Erbe, FN, 0.
[Stéphane Villain (div. d.) devrait succéder à Jean-Louis Léonard (UMP-RPR), élu député en juin. Le PCF, qui détenait autrefois ce canton, enregistre un nouveau revers, voyant son score diminuer de moitié par rapport au précédent scrutin, en mars 2001.
11 mars 2001 : I., 19 906 ; V., 12 840 ; A., 35,50 % ; E., 12 436 ; Jean-Louis Léonard, RPR, 6 036 (48,54 %) ; Jacques Maret, Verts, 2 416 (19,43 %) ; Gérard Blanchier, PCF, 2 341 (18,82 %) ; Claude Godet, CPNT, 877 (7,05 %) ; Stéphane Demulder, FN, 500 (4,02 %) ; Guy Poul, MNR, 266 (2,14 %).]

La Rochelle-IX (premier tour).
I., 12 453 ; V., 4 143 ; A., 66,73 % ; E., 4 078.
Ball. : Jean-François Douard, s., UMP, 2 134 (52,33 %) ; Jack Dillenbourg, PS, 1 493 (36,61 %).
Elim. : Esther Queneudec-Mémain, PCF, 235 (5,76 %) ; Elisabeth Furaut, Verts, 214 (5,25 %) ; Yolande Bak, FN, 2 (0,05 %).
[Jean-François Douard (UMP), dont l'élection, en mars 2001, avait été contestée par son adversaire et invalidée, est en bonne voie pour retrouver son siège.
11 mars 2001 : I., 12 058 ; V., 7 510 ; A., 37,72 % ; E., 7 226 ; Jean-François Douard, div. d., 2 760 (38,20 %) ; Jack Dillenbourg, PS, 2 319 (32,09 %) ; Elisabeth Furaut, Verts, 817 (11,31 %) ; Jacques Tonnau, CPNT, 455 (6,30 %) ; Esther Queneudec-Mémain, PCF, 445 (6,16 %) ; Jacques Raimond, FN, 258 (3,57 %) ; Stéphane Pierron, MNR, 172 (2,38 %).]

LOIR-ET-CHER
Blois-III (premier tour).
I., 9 609 ; V., 3 289 ; A., 65,77 % ; E., 3 216.
Ball. : Geneviève Baraban, PS, 1 338 (41,60 %) ; Jacques Chauvin, UMP-RPR, 1 109 (34,48 %).
Elim. : Miguel de Peyrecave, FN, 521 (16,20 %) ; Jean-Benoît Delaporte, PCF, 160 (4,98 %) ; Jean-Claude Michel, P. rép., 62 (1,93 %) ; Pascal Chanion, div., 26 (0,81 %).
[Le FN arbitrera le second tour destiné à pourvoir le siège laissé vacant par Nicolas Perruchot (UDF) après son élection, en juin, à l'Assemblée nationale.
2 juillet 2000 : I., 9 534 ; V., 2 440 ; A., 74,41 % ; E., 2 369 ; Geneviève Baraban, PS, adj. m. de Blois, 820 (34,61 %) ; Nicolas Perruchot, UDF, 701 (29,59 %) ; Miguel de Peyrecave, FN, 347 (14,65 %) ; Martine Marchand, Verts, 158 (6,67 %) ; Armel Tudoret, div. d., 142 (5,99 %) ; Fabien Le Bec, PCF, 131 (5,53 %) ; Anne-Marie Chalvet, MNR, 70 (2,95 %).
15 mars 1998 : I., 9 609 ; V., 5 377 ; A., 44,04 % ; E., 5 180 ; Michel Fromet, PS, adj. m., 1 870 (36,10 %) ; Nicolas Perruchot, RPR, 1 011 (19,52 %) ; Miguel de Peyrecave, FN, c.m., 918 (17,72 %) ; Michel Legourd, div. d., c.m., 502 (9,69 %) ; Martine Marchand, Verts, 315 (6,08 %) ; Fabien Le Bec, PCF, 298 (5,75 %) ; Didier Bély, div. d., 266 (5,14 %).]

MAINE-ET-LOIRE
Beaufort-en-Vallée (premier tour).
I., 12 037 ; V., 4 365 ; A., 63,74 % ; E., 4 249.
Ball. : Marie-Pierre Martin, UMP, adj. m. de Beaufort-en-Vallée, 1 227 (28,88 %) ; Claude Mainguy, div. d., m. de la Ménitré, 971 (22,85 %).
Elim. : Claude Berthelot, PS, 758 (17,84 %) ; Bernard Desrues, PCF, 597 (14,05 %) ; Jean-Patrick Defours, div. d., 443 (10,43 %) ; Jean-Louis Renou, div., 253 (5,95 %).
[Deux candidats de droite s'affronteront au second tour de cette élection destinée à pourvoir le siège laissé vacant après la démission de Jean-Charles Taugourdeau, élu député en juin.
11 mars 2001 : I., 11 849 ; V., 8 830 ; A., 25,48 % ; E., 7 945 ; Jean-Charles Taugourdeau, div. d., m., 4 470 (56,26 %) ; Serge Legros, PS, 1 261 (15,87 %) ; Bernard Desrues, PCF, 969 (12,20 %) ; Gérard Gazeau, Verts, 801 (10,08 %) ; Sylvie Maroille, FN, 291 (3,66 %) ; Bernard Lemaître, MNR, 153 (1,93 %).]

SOCIÉTÉ

POLICE

L'avant-projet de loi sur la sécurité intérieure, rédigé par le ministère de l'intérieur au début du mois et dont *le Monde* a obtenu une copie, **RENFORCE CONSIDÉRABLEMENT** les pouvoirs de la police et de la gendarmerie, et **LIMITE LES DROITS DE LA DÉFENSE**. Le gouvernement devrait présenter au conseil d'Etat à la fin de la semaine le volet policier des mesures. Les étrangers, les prostituées, les mendiants, les gens du voyage sont les premiers visés par **LE DURCISSEMENT DE LA LÉGISLATION**. Les enquêteurs obtiennent le droit de consulter les fichiers *« d'organismes publics ou privés »*, de ficher les empreintes ADN de suspects, les procédures de garde à vue sont assouplies, la visite des avocats retardée et **LE CONTRÔLE DES MAGISTRATS RÉDUIT**. Ce texte a immédiatement suscité des réactions indignées *(lire page 14)*.

Le gouvernement élargit considérablement les pouvoirs de la police

L'avant-projet de loi sur la sécurité intérieure proposé par Nicolas Sarkozy renforce la liberté de manœuvre des enquêteurs, limite le contrôle des magistrats et retarde la visite des avocats pendant la garde à vue. Le gouvernement a suivi la plupart des propositions des commissaires

LE PROJET, élaboré dans la plus grande discrétion, est sans ambiguïté : le gouvernement met la dernière main à un nouveau train de réforme législative en matière de sécurité, dont la philosophie est explicitement répressive. Les pouvoirs de la police sont considérablement étendus, notamment en matière de garde à vue, le fichage génétique des suspects est autorisé, les possibilités de perquisitions et d'écoutes téléphoniques sont multipliées et de nouvelles infractions sont créées, pénalisant la mendicité ou la prostitution : l'ensemble de ces dispositions, détaillées dans un document de travail de 79 articles dont *Le Monde* s'est procuré une copie, va bouleverser en profondeur la procédure pénale, et accorder une marge de manœuvre sans précédent aux policiers.

L'ampleur des réformes annoncées a conduit le gouvernement à scinder son projet en deux textes, *« d'une petite cinquantaine d'articles »* au total : présenté par Nicolas Sarkozy, un premier projet de loi devrait être envoyé au Conseil d'Etat à la fin de la semaine – pour une présentation en conseil des ministres au plus tard le 23 octobre. Le second texte, qui devrait être soutenu par le garde des sceaux, Dominique Perben, ne devrait officiellement voir le jour qu'ultérieurement. *« Cet avant-projet n'est qu'un document de travail,* a indiqué mercredi 25 septembre le ministère de l'intérieur, *mais la philosophie du texte ne sera pas modifiée. Il s'agit d'ailleurs de mesures qui avaient été annoncées, pour permettre à la police et à la gendarmerie de travailler. »* A l'origine conçu en complément de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure de Nicolas Sarkozy, promulguée le 30 août, le projet dépasse largement sa feuille de route, bien que le gouvernement ait affirmé d'emblée son choix d'une politique sécuritaire. En étendant les moyens de la police tout au long de la procédure pénale, il consacre en effet le triomphe des orientations du ministère de l'intérieur, qui a repris les propositions du Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN). Fait inhabituel pour un projet qui touche au code pénal, l'architecture globale a été élaborée place Beauvau, le ministère de la justice n'ayant été qu'associé à la réflexion. La chancellerie a ainsi entériné des dispositions qui reviennent sur des réformes jugées fondamentales, et notamment sur la loi sur la présomption d'innocence du 15 juin 2000, aujourd'hui vidée de sa substance.

UN AVOCAT À LA 36e HEURE

Cette évolution est particulièrement manifeste en matière de garde à vue. Déjà toilettées par l'ancien gouvernement à l'automne 2001, les dispositions de la loi sur la présomption d'innocence, qui octroient plus de droits aux personnes gardées à vue, sont particulièrement mises à mal par le projet du gouvernement. Le régime dérogatoire des gardes à vue, pour le moment réservé au trafic de stupéfiants ou au terrorisme et qui permet de retenir une personne 96 heures d'affilée contre 48 heures en général, serait étendu aux cas de criminalité organisée.

L'entretien avec un avocat, actuellement possible dès la première heure de la garde à vue, serait repoussé à la 36e heure pour les personnes soupçonnées de viol, d'atteintes volontaires à la vie, de tortures et de violences volontaires aggravées. Le *« droit au silence »* en garde à vue serait supprimé. Par ailleurs, les policiers ne risqueraient plus des nullités de procédure s'ils ne notifient pas tout de suite leurs droits aux personnes. Enfin, le projet prévoit de faciliter la prolongation des gardes à vue des mineurs de 16 à 18 ans, en supprimant l'obligation légale de les présenter aux magistrats du parquet.

Une bonne part des orientations du gouvernement manifeste d'ailleurs le souhait, implicite, de tenir la justice à l'écart des affaires policières. Ainsi du doublement de la durée de l'enquête de flagrance de huit à seize jours. Les enquêtes dites de flagrance constituent en effet le cadre procédural le plus léger pour que la police conduise des investigations. Ouvertes sur l'initiative de la police, elles ne sont soumises qu'à un contrôle formel du parquet tout en permettant des moyens de coercition importants, comme les perquisitions. Le projet du gouvernement étend d'ailleurs les possibilités de perquisitions la nuit ou sans le consentement de la personne, ainsi que la mise sur écoutes téléphoniques, qui ne sont aujourd'hui autorisées que dans le cadre d'une instruction.

Ces dispositions, en renforçant les moyens des forces de l'ordre dans le cadre des enquêtes de flagrance ou préliminaires, achèvent de marginaliser le juge d'instruction, juge du siège indépendant, en permettant d'éviter l'ouverture d'une information judiciaire. La police pourra donc conduire des investigations complexes sous le seul contrôle des magistrats du parquet, hiérarchiquement soumis au ministère de la justice.

Les forces de l'ordre se voient ainsi accorder plusieurs mesures susceptibles de faciliter leur travail de police judiciaire, comme la possibilité de se servir d'objets saisis ou confisqués dans le cadre des enquêtes ou celle d'engager des opérations d'infiltration des groupes criminels.

TECHNIQUE DES « REPENTIS »

Le cadre légal permettant aux policiers de fouiller les coffres de véhicule est également étendu. Comme beaucoup d'autres, cette dernière mesure vise à renforcer le dispositif adopté lors de la loi sur la sécurité quotidienne de l'ancien ministre socialiste, Daniel Vaillant, adoptée le 15 novembre 2001. Toutes les mesures de cette loi visant à lutter contre le terrorisme, qui devaient prendre fin le 31 décembre 2003, seront pérennisées. *« J'espère que nous pourrons revenir à la légalité républicaine avant la fin 2003 »*, avait pourtant indiqué, le 17 octobre 2001, le sénateur socialiste Michel Dreyfus-Schmidt.

Le gouvernement prévoit ainsi d'étendre la technique des *« repentis »*, jusqu'alors peu utilisée en France, qui la réservait aux affaires de stupéfiants, à toute une série d'infractions : désormais les personnes collaborant avec la police pourront bénéficier d'une exemption ou d'une remise de peine, en cas de proxénétisme, blanchiment, violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique, infractions à la législation sur les armes...

Au nom de l'efficacité policière, le projet gouvernemental se livre également à une série d'entorses notables aux libertés publiques. Le recours aux fichiers de la police est systématisé : les personnes ayant fait l'objet d'une interdiction de séjour, d'une interdiction de stades ou qui sont soumises à un contrôle judiciaire seront donc fichées. Plus grave, le gouvernement envisage d'autoriser les policiers à utiliser les fichiers *« des organismes publics ou privés »* à l'exception de ceux des médecins et des avocats, et souhaite encore étendre à toutes les infractions passibles d'une peine d'emprisonnement, et à tout mis en examen, la possibilité d'un fichage à partir des empreintes génétiques, réservé jusqu'ici aux personnes définitivement condamnées pour des infractions sexuelles ou des crimes graves. L'extension de ce fichier s'accompagne de la création d'une sanction pénale en cas de refus de se soumettre à un prélèvement ADN.

Enfin, le gouvernement entend réformer le code pénal dans le sens d'une pénalisation accrue des *« désordres »* de voie publique. Ainsi que Nicolas Sarkozy l'avait déjà annoncé, la prostitution est à nouveau pénalisée, le racolage passant de la contravention au délit. Les personnes étrangères prostituées pourront faire *« rapidement »* l'objet d'une reconduite à la frontière. Quant aux gens du voyage, squatters d'immeubles et mendiants, les nuisances dont ils sont soupçonnés seront désormais passibles de la prison.

Le ministère de l'intérieur a prévu une levée de boucliers des associations de défense des droits de l'homme, et souligne, dans un communiqué, que *« le peuple français a clairement exprimé ses attentes en matière de sécurité »*.

Pascal Ceaux et Cécile Prieur

2 000 euros d'amende pour absentéisme scolaire

L'avant-projet de loi pour la sécurité intérieure envisage de créer un délit en cas d'absentéisme scolaire. Dès lors que leur enfant manquerait plus de quatre demi-journées de classe par mois, sans *« excuse valable »* ou avec des *« motifs d'absence inexacts »*, les parents pourraient être condamnés à 2 000 euros d'amende. Cette disposition vise, selon le ministère de l'intérieur, à *« prévenir la délinquance des mineurs »*.

Le texte prévoit par ailleurs de renforcer les sanctions prévues pour les responsables de lieux publics ou de salles de spectacle, lorsqu'ils accueillent un *« mineur relevant manifestement de l'obligation scolaire »*, c'est-à-dire un élève de moins de seize ans.

Enfin, l'avant-projet de loi prévoit une pénalisation accrue du travail clandestin lorsqu'est employé illégalement un mineur soumis à l'obligation scolaire. L'employeur pourrait être condamné à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

Etrangers, prostituées, mendiants, squatters, gens du voyage, nouvelles classes dangereuses

PROSTITUÉES, étrangers délinquants, squatters et gens du voyage irrespecteux de la propriété d'autrui, jeunes trop turbulents dans les halls d'immeuble, mendiants et SDF dans la rue : le projet de loi « pour la sécurité intérieure » désigne clairement les nouvelles classes dangereuses pour l'ordre public et les paisibles citoyens. Toute une série de dispositions destinées à *« protéger la tranquillité et la sécurité publiques »* ciblent ces différentes catégories, en prévoyant d'aggraver des sanctions pénales existantes ou de créer de nouveaux délits.

Le projet de loi vise notamment les squatters dont les occupations illégales d'appartements ou d'immeubles pourraient bientôt constituer une nouvelle infraction, celle de violation de propriété. Jusqu'à présent, ces occupations étaient sanctionnées par l'expulsion, à l'issue d'une décision de justice. Par la création d'un délit à part entière, le nouveau texte pénalise le squatt et le réprime par six mois d'emprisonnement et 3 000 euros d'amende.

Sans être directement désignés, les gens du voyage sont, eux, visés par le délit d'installation illicite sur une propriété privée ou publique *« au moyen d'un véhicule automobile »*. Dans ce cas, les forces de l'ordre pourraient confisquer le véhicule en cause et suspendre le permis de conduire de l'auteur des faits, pour une durée maximale de trois ans. Jusqu'à présent, l'expulsion d'un terrain occupé sans autorisation ne pouvait être décidée que par un tribunal.

Toujours dans une logique de chasse aux nuisances dans les lieux publics, le projet de loi propose de réinstaurer le délit de mendicité, supprimé en 1994 dans le cadre de la réforme du code pénal. Le texte, qui s'inscrit dans la logique de la série d'arrêts antimendicité pris par plusieurs municipalités l'été dernier, prévoit une peine de six mois d'emprisonnement et 7 500 euros d'amende. Il prétend ne viser que *« certaines formes de mendicité »* mais il en dresse une liste très détaillée, voire exhaustive, qui comprend notamment la mendicité en réunion, celle accompagnée de mineurs ou effectuée en présence d'animaux ou même produisant une gêne pour la circulation ou les piétons.

Le projet de loi complète cet arsenal en instaurant un délit d'*« exploitation de la mendicité »*, puni de trois ans de prison et d'une amende de 45 000 euros. Cette disposition vise notamment les réseaux comme ceux de handicapés roumains forcés à la mendicité qui ont été démantelés cet été à Lyon, Nice et Grenoble. Le texte s'attaque aussi aux regroupements de jeunes dans les parties communes d'immeubles. Souvent présentés à droite comme une incivilité alimentant le sentiment d'insécurité, les rassemblements de jeunes dans les cages d'escalier ont déjà fait l'objet d'une disposition dans la loi « Sécurité quotidienne » de Daniel Vaillant, votée en octobre 2001. Etait alors visée la gêne causée à la circulation des locataires ou au fonctionnement des dispositifs de sécurité. Le projet de loi élargit la répression notamment aux bruits et tapages, de jour comme de nuit.

« DOUBLE PEINE » ÉLARGIE

Autre trouble à l'ordre public particulièrement visé par le projet de loi : la prostitution. L'arrivée massive sur les trottoirs français, depuis le début des années 1990, de prostituées venues d'Europe de l'Est et d'Afrique a relancé le débat et poussé le ministre de l'intérieur Nicolas Sarkozy à annoncer, dès le mois de juillet, son intention de s'attaquer au problème.

Comme promis alors, le racolage en vue d'*« inciter à des relations sexuelles »* est plus sévèrement réprimé, même lorsqu'il est passif : il devient un délit passible de six mois d'emprisonnement alors qu'il ne relevait auparavant que d'une simple contravention, punie d'une amende.

Comme annoncé également en juillet, le projet de loi s'attaque plus particulièrement aux prostituées étrangères. En amendant la loi Chevènement sur l'immigration, le projet de loi actuel prévoit que toute personne étrangère coupable de racolage, de proxénétisme ou de trafic de stupéfiants se verra retirer sa carte de séjour.

De manière plus générale, les étrangers en séjour temporaire de trois mois dont le *« comportement constitue un trouble à l'ordre public »* pourront faire l'objet d'une reconduite à la frontière. Pourraient ainsi être visés, par exemple, les étrangers en règle participant à une manifestation, prenant part à une bagarre ou interpellés pour tapage nocturne. La loi prévoyait auparavant cette *« double peine »* uniquement pour les étrangers condamnés pour trafic de stupéfiants ou coupables de crimes, et dont la seule présence sur le territoire pouvait porter atteinte à l'ordre public. Dorénavant, la menace d'une expulsion est étendue.

Frédéric Chambon, Pascale Krémer et Sylvia Zappi

Le fichier génétique est élargi à toutes les infractions et aux simples suspects

L'avant-projet facilite également l'accès des forces de l'ordre aux fichiers nominatifs, publics ou privés

IL EST au moins un point sur lequel les policiers français citaient volontiers leurs collègues britanniques en exemple, non sans une pointe d'envie. Les fichiers anglais ne connaissent pratiquement aucune limite d'approvisionnement et de contenu. C'est sur ce modèle que s'appuie l'avant-projet du gouvernement pour étendre considérablement les dimensions du fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG).

Selon le texte du ministère de l'intérieur, le FNAEG, jusque-là limité aux auteurs d'infractions sexuelles définitivement condamnés, devrait pouvoir prendre en compte toutes les *« personnes à l'encontre desquelles il existe des indices graves ou concordants de nature à motiver leur mise en examen pour un crime ou un délit puni d'une peine d'emprisonnement »*. En outre, les mis en cause qui refuseront de se soumettre au prélèvement d'ADN seront passibles de poursuites qui ne visaient là aussi que les condamnés définitifs. *« L'objectif est de faciliter le travail des enquêteurs,* indiquait-on, mercredi 25 septembre, au ministère de l'intérieur, *l'extension des fichiers est un des moyens »,* au même titre que les écoutes téléphoniques judiciaires que préconise aussi le texte.

Le nouveau dispositif balaierait ainsi les limites imposées au FNAEG lors de sa création par le gouvernement de Lionel Jospin au lendemain du choc provoqué par l'interpellation de Guy Georges, condamné le 5 avril 2001 pour le meurtre et le viol de sept jeunes femmes à Paris. Une bataille féroce avait alors opposé la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, et le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement. Un arbitrage avait été rendu par le premier ministre en faveur de Mme Guigou au nom du respect des libertés publiques. Le FNAEG, qui n'est en fonction que depuis le début de l'année, et réellement opérationnel depuis le printemps, ne contenait donc que les traces d'ADN retrouvées sur les lieux d'infractions sexuelles et l'identité des personnes définitivement condamnées pour ce type de crime ou délit.

SECRET ROMPU

C'est toujours au nom de l'efficacité des enquêtes que le texte du ministère de l'intérieur prévoit de rendre obligatoire la communication aux officiers de police judiciaire des informations contenues dans les fichiers nominatifs détenus par des organismes publics (Sécurité sociale, ANPE...) ou établissements privés. Seuls les médecins et les avocats sont exclus de cette mesure, qui rompt le secret qui pouvait être opposé aux enquêteurs souhaitant obtenir des informations à caractère confidentiel.

Le texte prévoit enfin l'extension du contenu des fichiers de données personnelles de la police ou de la gendarmerie et leur usage dans le cadre des enquêtes, y compris administratives. Il supprime toute limite de durée à leur conservation. Celle-ci ne prend fin que lorsque *« le service gestionnaire est informé du décès de la personne »*.

Le texte autorise également l'accès réciproque des fichiers de sécurité intérieure entre forces de sécurité. En clair, les policiers *« habilités par leur autorité hiérarchique »* pourront avoir accès aux fichiers des gendarmes et vice-versa, alors même que le mode de collecte des données n'est pas toujours identique. De la même manière, et après autorisation d'un magistrat, les policiers ou les gendarmes pourront accéder directement à des fichiers informatiques, opérer des saisies à distance et conduire des perquisitions informatiques dans des conditions analogues aux perquisitions ordinaires.

Enfin, le recours aux écoutes téléphoniques judiciaires est facilité *« pour la recherche des malfaiteurs en fuite »*, lors des enquêtes de flagrance ou préliminaires conduites en dehors des juges d'instruction. L'autorisation d'écoutes peut ainsi être donnée par un juge des libertés dans les affaires de terrorisme, de stupéfiants, de proxénétisme, d'extorsion de fonds ou d'infractions commises en bande organisée.

P. Ce.

Magistrats et avocats s'indignent du projet Sarkozy

Dénonçant une réforme « régressive » et « très préoccupante », les professionnels de la justice ont vivement réagi, jeudi 26 septembre, aux mesures prévues dans l'avant-projet de loi sur la sécurité intérieure. En revanche, les syndicats de policiers affichent leur satisfaction

LES PRINCIPALES organisations de magistrats, d'avocats et associations de défense des droits de l'homme ont réagi très vivement, jeudi 26 septembre, en prenant connaissance des grandes lignes du nouveau projet de loi pour la sécurité intérieure élaboré dans la confidentialité par le ministère de l'intérieur. Le Syndicat de la magistrature (SM, gauche), a été le premier à dénoncer un texte élaboré *« sans aucune information, ni consultation ni concertation avec les organisations représentatives des professions judiciaires et des institutions de défense des droits de l'homme »*.

Le SM, comme d'autres organisations, s'inquiète d'un projet de loi réformant en profondeur la procédure pénale sous la tutelle du ministère de l'intérieur et non de la justice. *« Le ministère de la justice a disparu, il est devenu la chambre d'enregistrement du ministère de l'intérieur »,* s'alarme Bruno Marcuse, le président du Syndicat des avocats de France (SAF).

« MENACE »

Le bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, Paul-Albert Iweins, s'inquiète d'une confusion des genres et des compétences. *« Le ministère de l'intérieur est le ministère de la poursuite. L'élaboration des règles de procédure pénale dans les bureaux de ceux chargés de la lutte contre la délinquance est une menace pour l'équilibre du système »*, estime Me Iweins, qui s'interroge aussi sur la remise en cause des acquis passés. *« Si effectivement le texte porte de nouvelles atteintes à la loi sur la présomption d'innocence, c'est très préoccupant parce que cette loi était porteuse d'un équilibre consensuel nécessaire pour rester au standard européen »*, souligne le bâtonnier. Jean-René Farthouat, président du Conseil national des barreaux, s'inquiète de la réforme de la garde à vue : *« Rien ne justifie de toucher aux modalités de la garde à vue. Il n'y a pas eu la moindre difficulté créée par l'intervention de l'avocat à la première heure,* estime M. Farthouat. *C'est une régression complète qui va directement à l'encontre de la Convention européenne des droits de l'homme. On recrée une zone grise avant l'intervention de la justice et cela ne va pas rendre plus efficace l'intervention de la police. »*

« IDÉOLOGIE DU XIXe SIÈCLE »

Les syndicats d'avocats et de magistrats dénoncent aussi une justice dirigée contre certaines classes sociales. *« En affichant sa volonté d'aller plus avant dans la violation des libertés individuelles, de poursuivre et d'incarcérer les mendiants et les nomades, le gouvernement a décidé d'en finir rapidement avec les principes de non-discrimination sociale et de droit au respect de la vie privée »*, proteste le SM. Pour Bruno Marcuse (SAF), le gouvernement *« revient à une idéologie du XIXe siècle avec la pénalisation de la pauvreté »*. L'avocat voit dans l'aggravation des sanctions contre la prostitution, la création d'un délit de mendicité ou encore les mesures visant les gens du voyage ou les regroupements dans les halls d'immeubles une *« stigmatisation des classes dangereuses »*. *« C'est à nouveau un texte de ségrégation sociale qui aggrave la situation des plus démunis »*, estime M. Marcuse.

« PRAGMATISME »

De leur côté, les syndicats de policiers ne cachent pas leur satisfaction. *« Il y a là de quoi se réjouir,* explique André-Michel Ventre, secrétaire général du Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN). *Ces mesures réduisent le déséquilibre entre les droits individuels, la défense et les possibilités offertes aux enquêteurs de police.* » Selon M. Ventre, les réformes envisagées par le gouvernement *« complètent »* la loi sur la présomption d'innocence. *« Cette loi avait instauré un système bâtard, elle s'était arrêtée au milieu du guet,* affirme-t-il. *Il semble qu'on veuille redonner de l'efficacité à la procédure policière.* » Selon le secrétaire général du SCHFPN, l'extension du recours aux écoutes, celle des possibilités de perquisition, ainsi que la généralisation de l'inscription dans le fichier des empreintes génétiques constituent des indices de *« modernité et de pragmatisme »*. *« Il faut privilégier les éléments de preuve objectifs, matériels, plutôt que les éléments subjectifs, c'est-à-dire les aveux »*, affirme-t-il.

Nicolas Couteau, porte-parole du Syndicat général de la police (SGP-FO), se réjouit également des mesures envisagées. *« Ça va dans le bon sens,* explique-t-il. *Il faut alléger la procédure si on veut des résultats. Il y a suffisamment de garanties dans notre démocratie pour ne pas s'inquiéter.* » Plusieurs mesures inquiètent toutefois M. Couteau. *« On commet une grosse erreur en réprimant directement la mendicité, au lieu de donner aux gens les moyens de ne pas être à la rue,* dit-il. *Après les mendiants, qui ? Les chômeurs ? »* Le porte-parole de la SGP-FO s'inquiète aussi du délit de regroupement dans les halls d'immeubles. *« C'est une mesure de type moulin à vent,* assure M. Couteau. *On ne résoudra rien en mettant tous les jeunes en prison. Il faudrait surtout créer de la mixité sociale dans les quartiers. »*

A la Ligue des droits de l'homme (LDH), le ton est carrément à l'indignation. *« Ce sont des projets terrifiants qui nous conduisent vers un régime d'ordre au profit de la "France d'en haut",* explique son président, Michel Tubiana. *Ça consiste à désigner un ennemi social, des groupes sociaux quasiment nommés dans le projet. On préfère dénoncer et mettre de côté plutôt que d'intégrer. A ce que je sache, Jacques Chirac n'a pas été élu pour appliquer la politique de Le Pen. »*

Frédéric Chambon, Alexandre Garcia, Piotr Smolar

Le ministère de l'intérieur s'en prend au SM

Dans un communiqué publié mercredi 25 septembre, le ministère de l'intérieur s'en prend au syndicat de la magistrature (SM), qu'il tient pour responsable des fuites sur la préparation du projet de loi sur la sécurité, élaboré en concertation avec le ministère de la justice et dont l'Agence France-Presse a évoqué la teneur, mercredi après-midi. Le SM « *a cru bon de communiquer largement et de dénoncer un document de travail* (...) *déjà dépassé* », selon le ministère, qui « *n'a pas l'intention de laisser le syndicat de la magistrature dicter ses vues au gouvernement en matière de sécurité.* »

Indiquant que le projet de loi sera présenté au conseil des ministres dans le courant du mois d'octobre, la Place Beauvau affirme que ses principales dispositions sont « *parfaitement connues puisque les grandes lignes figurent dans la loi d'orientation* », votée en juillet. Leur but serait de « *mieux agir contre des phénomènes de délinquance qui dans le droit actuel ne peuvent être réellement pris en compte* » et de « *faciliter les enquêtes policières* ».

L'USM : un « recul de la tradition républicaine »

Dominique Barella, le président de l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée), a qualifié de *« net recul de la tradition républicaine »* le fait que ce soit le ministère de l'intérieur, et non celui de la justice, qui élabore un texte réformant le code de procédure pénale. *« Sauf à l'époque de Foucher ou dans les périodes les plus sombres de notre Histoire, on n'a jamais considéré que c'était au ministère de l'intérieur d'être à l'origine de telles initiatives »,* s'est indigné le président du premier syndicat de magistrats, pour qui le garde des sceaux, Dominique Perben, *« n'est plus qu'un secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur ».*

Sur le fond, M. Barella juge qu'*« il ne sert à rien de créer un flot de nouvelles infractions alors que les tribunaux sont déjà incapables de juger les affaires actuelles ».* Il s'étonne enfin que le projet de loi ne comporte aucune mesure pour *« régler les difficultés d'exécution des décisions déjà prononcées ».*

Un pilote jugé pour crime passionnel à la hachette

Eric Bevalot a expliqué avoir tué sa femme par jalousie en 1999

COUR D'ASSISES DE L'OISE
1er jour d'audience

« JE ne pouvais pas supporter l'idée que quelqu'un d'autre prenne ma place dans ma famille. » C'est avec ces mots qu'Eric Bevalot, 48 ans, pilote à Air France, a justifié, auprès de l'aumônier de la maison d'arrêt d'Amiens, le crime pour lequel il est poursuivi, depuis le mercredi 25 septembre et jusqu'à vendredi, devant les assises de l'Oise.

Sa victime, Pia, une ex-hôtesse de l'air d'origine suédoise, était aussi sa femme. Dans la nuit du 29 au 30 mars 1999, après une nouvelle altercation dans ce couple qui semblait battre de l'aile, Eric Bevalot a pris une hachette, est monté dans la chambre conjugale où son épouse était en train de lire une bande dessinée et lui a porté quatre coups à la tête. Puis il a remonté un peu la couette et posé un oreiller sur le visage de Pia en pensant à leurs trois enfants qui dormaient dans les chambres d'à côté, avant de se rendre à la gendarmerie de Chantilly pour se dénoncer.

Aux enquêteurs, Eric Bevalot indiquera qu'il ne supportait plus que sa femme le trompe, sous son toit, avec un palefrenier argentin surnommé « Catcho », rencontré dans le club hippique des enfants du couple.

Crime passionnel donc, qu'Eric Bevalot assume. *« Etes-vous bien l'auteur des coups de hachette ?»*, lui demande la présidente, Cécile Simon. *« Ben, j'ai tué ma femme »*, répond l'accusé. *« Depuis votre incarcération, vous n'avez fait aucune demande de mise en liberté, pourquoi ? »* poursuit la présidente. *« Je suis coupable, quoi »*, lâche Eric Bevalot, comme pour mettre un terme définitif à l'interrogatoire.

Mais la cour veut comprendre comment cet homme au parcours professionnel enviable, fils d'un pilote de chasse de l'armée française et petit-fils d'un pilote de ligne, en est arrivé là. Il faut alors plonger dans l'histoire du couple pour tenter de trouver un début d'explication. Il y a la version du mari, qui se présente comme un bon père, un amoureux de la nature, un peu aventurier et qui garde de ses premières années professionnelles en Afrique un souvenir ému. C'est à Air France qu'Eric Bevalot rencontre Pia Alfredson. A l'entendre, le coup de foudre est immédiat. A l'époque, tous deux sont déjà mariés. Elle, avec un moniteur de plongée sous-marine ; lui, avec une hôtesse de l'air qui le quitte, en 1987, lorsqu'elle apprend sa liaison avec Pia. Quand le divorce est prononcé, l'accusé a déjà un premier enfant avec sa nouvelle compagne, qu'il épouse en 1989. Très vite, le couple Bevalot achète une belle maison à Vineuil-Saint-Firmin, dans l'Oise. Pia, soucieuse de l'éducation de son fils, arrête de travailler. Deux autres enfants viendront agrandir le cercle familial. Entre deux rotations, son mari passe le plus clair de son temps à son domicile, à écouter de la musique classique – *« une passion que nous avions en commun »*, souligne-t-il – et à assumer son rôle de père auquel il tient par-dessus tout. Une vie banale, jusqu'à ce que l'accusé ait des soupçons sur la fidélité de son épouse. Sans preuve, reconnaît-il. A-t-il été aveuglé par une jalousie maladive ? Il dresse en tout cas de son épouse un portrait peu flatteur et se présente presque en victime d'une maîtresse-femme soucieuse de son indépendance, qui décidait de tout à la maison et dont il aurait subi la domination jusqu'à ce qu'il ne supporte plus ses infidélités.

TÉMOIGNAGE POSTHUME

Il y a pourtant une autre version de la vie du couple. Elle est inscrite sur une disquette informatique titrée *« Grandeurs et misères du couple Bevalot, racontées par Pia Bevalot »* et remise aux enquêteurs par une amie de la victime. Dans un long texte, qui devait servir à constituer un dossier en vue d'un divorce, Pia Bevalot expose les nombreux griefs qu'elle reproche à son mari, notamment ses réflexions désobligeantes, son désintérêt pour la vie familiale, sa frénésie consumériste et sa malhonnêteté qui l'avait amené à conduire un véhicule sans assurance et à trafiquer les compteurs de gaz et d'électricité. Surtout, elle détaille les nombreuses infidélités de son époux, responsables à ses yeux de la déconfiture du couple. A l'audience, Eric Bevalot dément : *« Depuis que nous avons eu nos enfants, je n'ai jamais été infidèle. » « Vous êtes bien revenu un jour avec une chaude-pisse, ça n'arrive pas quand on est fidèle... »* s'étonne l'avocate générale, Marie-Lucie Divialle. *« C'est une erreur de ma part »,* reconnaît, penaud, Eric Bevalot. L'accusé est d'autant plus ennuyé que de nombreux témoignages viennent confirmer ce qu'il s'obstine à nier. Lui-même aurait avoué à son épouse qu'il aurait eu deux enfants au Brésil. Un ami a lui aussi été mis dans la confidence. *« Un jour, il m'a dit qu'il avait à son actif 5 000 conquêtes féminines »*, témoigne-t-il devant la cour. *« C'était de la vantardise, mais ce n'est pas vrai »*, explique l'accusé qui a décidément bien du mal à assumer le qualificatif de *« chaud lapin »* dont l'avaient affublé ses collègues de travail.

Acacio Pereira

DU PLAISIR,
DE LA DOULEUR
ET DE QUELQUES AUTRES

XAVIER BARD

L'Harmattan Editions

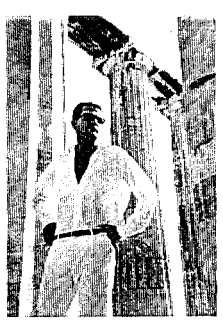

Par l'auteur de

POUR UNE LECTURE CRITIQUE
DE
LA TRANSCENDANCE DE L'EGO

Conservatoire National des Arts et Métiers

LANCEMENT EN OCT 2002

MARKETING ET ORGANISATION DES ACHATS

Cours - Applications opérationnelles
(90 heures le week-end sur 6 mois : vendredis soir et samedis)
Coût : 154 €

Brochure sur demande écrite au :
CNAM – Marketing Achats
292, rue Saint-Martin – 75003 PARIS
☎ 01 40 27 29 78 - mail : nehme@cnam.fr

Cnam
Présentation du Cycle
Samedi 28 Septembre 2002
10 h 30 - Amphi 2

Deux ans de prison ferme pour un jeune chauffard qui avait tué une fillette à un passage piétons

Il roulait après avoir fumé du cannabis

LA MÈRE est venue, enceinte, avec son mari, ses trois enfants, et les étuis à violon de sa fille, morte sur le pare-choc d'une 205 turbo. Dans le box des accusés : Stéphane Dorgba, le conducteur, incarcéré depuis l'accident. Mercredi 25 septembre, ce jeune Ivoirien a été condamné à trois ans de prison (dont deux ferme), pour homicide involontaire et usage de stupéfiants, par le tribunal de Bobigny (Seine-Saint-Denis).

Le 15 mai, Stéphane Dorgba avait heurté la fillette, âgée de neuf ans, alors qu'elle s'apprêtait à traverser un boulevard de Stains (Seine-Saint-Denis). Il roulait alors à plus de 90 km/h sur une voie de bus et venait de griller un feu. Il avait aussi consommé du cannabis. L'enfant tenait sa petite sœur par la main, sa mère suivait à quelques pas. Arrivée à hauteur d'un passage pour piétons, la fillette avait vu le petit bonhomme vert, de l'autre côté de la chaussée, et s'était avancée en toute sécurité. Dents cassées, traumatisme crânien : frappée à la tête, elle était décédée sur le coup, tandis que sa sœur s'en sortait avec quelques blessures.

« Le pardon est difficile à accorder », a déclaré la substitut du procureur, Anne-Marie Beauguion. *« Le comportement de M. Dorgba peut être qualifié d'inconscience, de bêtise, de suffisance »*, a-t-elle ajouté. Elle a requis la peine maximale – trois ans – prévue dans les cas d'homicide involontaire, sans toutefois retenir de circonstances aggravantes. La substitut a rappelé les antécédents judiciaires du jeune homme, déjà condamné à deux reprises pour des infractions au code de la route et pour blessure involontaire.

« RIEN ENCORE »

« Cet homme est un multirécidiviste », a dénoncé l'avocat de la famille, Me Freddy Brillon, *« il ne s'agit pas d'un accident de la route, mais d'un crime de la route. »* Et de tendre une photo de l'enfant, à l'accusé, souhaitant qu'elle le *« hante »* toute sa vie. *« M. Dorgba n'est pas un délinquant ordinaire. Pas plus que sa victime n'était ordinaire »*, a-t-il ajouté, comme pour mieux signifier le caractère exceptionnel du procès. *« Cette écolière était exemplaire : dans son immeuble, elle conseillait aux jeunes d'arrêter le cannabis. »* Or *« les analyses d'urine ont montré que M. Dorgba conduisait sous l'emprise de ce produit »*, a estimé Freddy Brillon. Une manière de suggérer que soit retenue, *« même si la loi ne prévoit rien encore »*, une circonstance aggravante. Ce *« rien encore »* fait référence à une récente proposition de loi, visant à pénaliser la conduite sous emprise de stupéfiants. Déposée le 19 septembre à l'Assemblée nationale, ce texte bénéficie du soutien du ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy.

« Attention à ne pas anticiper une loi qui n'existe pas », a répondu l'avocat de la défense, Gabriel Toledano. *« Quand bien même l'usage de cannabis rend les faits un peu plus moches, il n'y a pas là de quoi alourdir la peine »*. Il a par ailleurs rappelé que, sur la base des seules analyses d'urine, *« l'appréciation de la consommation de cannabis reste discutable »*. Difficile de définir l'heure, le jour et la quantité de produit ingéré. *« J'ai fumé trois jours avant l'accident »*, a déclaré Stéphane Dorgba à l'audience.

Pour conclure sa plaidoirie, Gabriel Toledano a demandé que *« M. Dorgba puisse assez rapidement retrouver sa petite famille »*. La salle a rétorqué d'un *« oh ! »* d'indignation. Stéphane Dorgba n'a pas demandé pardon, mais a reconnu qu'il *« ne roulait pas doucement »*. Lors de l'enquête, il avait commencé par nier les faits. Son permis, qui n'a d'ailleurs jamais été versé au dossier, est désormais annulé. Il lui faudra attendre six ans avant d'être autorisé à s'inscrire de nouveau dans une auto-école.

Mathilde Mathieu

DÉPÊCHES

■ **AFFAIRE GRÉGORY : le tribunal de Paris a examiné, mercredi 25 septembre, la plainte de Jean-Marie et Christine Villemin,** visant à faire condamner l'Etat pour *« faute lourde du service public de la justice »*, dans l'instruction de l'assassinat de leur fils Grégory, par le juge Jean-Michel Lambert en 1984. Le parquet a reconnu l'existence de *« malfaçons »* et de *« dysfonctionnements »* et il a demandé la condamnation de l'Etat. Jugement le 20 novembre.

■ **FAITS DIVERS : un homme de 32 ans, qui a reconnu le viol de sa fille nouveau-née**, a été mis en examen et écroué mercredi 25 septembre à Lyon. Hospitalisé dans un état très grave, l'enfant a été violé à plusieurs reprises dont une fois à l'hôpital où son père, professeur de musique, avait été autorisé à passer la nuit auprès d'elle. La mère, assistante sociale, a été laissée en liberté.

■ **Un pain de plastic sans détonateur a été découvert par les douaniers**, dans la nuit du mercredi 25 au jeudi 26 septembre sur le tarmac de l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine, sous le siège d'un Boeing 737 de la compagnie Royal Air Maroc en provenance de Marrakech. La section antiterroriste du parquet de Paris a été avisée. – (*Corresp.)*

■ **AMIANTE : la SNCF a été condamnée pour *« faute inexcusable »*,** mercredi 25 septembre par la cour d'appel d'Amiens, à la suite du décès de l'un de ses anciens mécaniciens d'un cancer dû à son exposition à l'amiante. L'entreprise devra doubler la pension de la veuve de l'employé, et verser 75 000 euros de dommages et intérêt.

■ **ELF : la cour d'appel de Paris a ordonné, mercredi 25 septembre, une nouvelle expertise de l'état de santé** de l'ex-PDG d'Elf, Loïk Le Floch-Prigent, qui affirme souffrir de pancréatite aiguë et de *« stress »*. Cet examen est susceptible de conduire à un nouveau report du procès en appel d'un des volets de l'affaire Elf, prévu le 4 novembre.

ARTELANO
Mobilier contemporain
VENTE AU DEBALLAGE
FINS DE SERIE - 2EME CHOIX
vendredi 27, samedi 28
et dimanche 29 Septembre.
de 10 h à 17h sans interruption
Autorisation préfectorale n° 2002/3248
ENTREPOT ARTELANO
4, rue de Kéfir Z.I. Senia
94310 ORLY ☎ 01.46.87.86.20

SALONS HAUT DE GAMME,
canapés et fauteuils
CLUB

meubles
Decor Actuel 80, rue Claude-Bernard
75005 PARIS - Tél. : 01.45.35.08.69

RÉGIONS

Budget : les grands projets dans les transports sont maintenus

Avec une hausse de 1,7 % pour le ministère de l'équipement, le projet de loi de finances 2003 permet de poursuivre la politique précédemment engagée. L'effort en faveur de l'environnement est stoppé et les crédits de l'agriculture sont en partie réorientés

AVEC 22,6 milliards d'euros, le budget du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer est en augmentation de 1,7 % par rapport à 2002. Par rapport à l'ensemble du budget de l'Etat, le ministère de l'équipement reçoit 1,4 % des crédits, derrière l'intérieur (1,6 %) et l'éducation nationale (1,7 %).

Les dépenses pour les transports, qui représentent 48,6 % de ce budget, s'élèvent à 10,7 milliards d'euros, soit une hausse de 3 % par rapport à l'an dernier. Désormais, la dotation budgétaire pour les transports ferroviaires régionaux (TER), d'un montant de 1,5 milliard d'euros, est à la charge du ministère de l'intérieur.

La sécurité routière, que Jacques Chirac a placée en tête des trois chantiers de société de son quinquennat, n'enregistre qu'une augmentation de 10 millions d'euros, passant de 98,7 millions d'euros à 108,9 millions entre 2002 et 2003. Le budget des routes pour 2003 se partage entre l'entretien et la réhabilitation du patrimoine, à hauteur de 620,1 millions d'euros, et la poursuite des investissements, pour 792,2 millions d'euros. La priorité est donnée aux grands programmes d'aménagement du territoire comme l'A 75 Clermont-Ferrand - Béziers et le programme spécifique à la RN7. Dans le cadre des contrats de plan Etat-régions, le ministère poursuivra le financement de la « deux fois deux voies » Centre-Europe Atlantique, de la RN 10 entre Poitiers et Bordeaux et de la RN 19 Langres, Belfort et la Suisse. Par ailleurs, l'ensemble des grands programmes autoroutiers sera poursuivi, et 2003 devrait voir l'achèvement de l'axe Paris-Toulouse par l'A 20. Le financement des travaux pour l'aménagement en autoroute hors péage de la rocade des estuaires (A 84) et de la liaison Reims - Charleville Mézières (A 34) est aussi prévu.

Pour les routes, la dotation se partage entre l'entretien et la réhabilitation

Dans le domaine des transports ferroviaires, la volonté de *« promouvoir une politique intermodale des transports »* est réaffirmée, avec notamment le développement des transports pour le fret. L'effort en faveur du réseau voyageurs se traduit par une augmentation de l'ordre de 338 millions d'euros, qui iront en particulier au TGV est-européen et à la ligne à grande vitesse Perpignan-Figueras (Espagne). Les opérations inscrites dans les contrats de plan Etat-régions devraient aussi être honorées. Les transports collectifs en Ile-de-France bénéficient par exemple d'un financement de 812 millions d'euros.

Par ailleurs, la contribution aux financements des infrastructures et la charge de la dette ferroviaire (SNCF et RFF) réalisent un bond de 28 % par rapport à 2002, pour se situer à 2,3 milliards d'euros. Cette augmentation s'explique par l'importance des chantiers en cours (TGV-Est, liaisons ferroviaires dans le cadre des contrats de plan Etat-région).

Pour le transport aérien, les dépenses vont s'élever à 2,1 milliards d'euros, dont 264 millions d'euros seront consacrés à la recherche, notamment au développement du gros porteur Airbus A-380. En ce qui concerne ses 100 900 agents, le ministère confirme la suppression de 750 emplois, dont il affirme qu'il s'agit de postes vacants. Mais 72 emplois seront créés au titre de la sécurité routière et 35 emplois au titre de la sécurité portuaire et maritime.

Les crédits consacrés au secteur de la mer (hors la pêche) sont en légère augmentation (1,044 milliard d'euros). L'essentiel de ces sommes est destiné à favoriser la sécurité maritime et le renforcement du contrôle des navires dans les ports. Un effort particulier est engagé pour rétablir le caractère maritime du Mont-Saint-Michel, la baie étant de plus en plus menacée de comblement par les sédiments. Les armateurs de la flotte de commerce toucheront 62 millions d'euros en remboursement de charges sociales, et un nouveau régime fiscal (taxation au tonnage) est mis en avant.

Dominique Buffier et François Grosrichard

Coup d'arrêt après cinq années de hausse pour l'Environnement

LE BUDGET DU MINISTÈRE de l'environnement est en légère régression en 2003, après plusieurs années de hausse, et notamment une augmentation de 6,3 % en 2002. Avec 768,16 millions d'euros, la baisse est de 0,2 % par rapport à 2002 et sera donc plus importante si l'on tient compte de l'inflation. La ministre de l'écologie, Roselyne Bachelot, juge cependant *« les variations négligeables »*. Elle espère avoir les moyens de *« moderniser le ministère pour y développer un véritable service public de l'environnement, ouvert et efficace »*.

« Mon objectif prioritaire pour 2003 sera d'inscrire dans une charte adossée à la Constitution les principes fondamentaux du droit à un environnement protégé », a expliqué la ministre. Une commission présidée par le professeur Yves Coppens travaille à la rédaction de ce texte, promis par Jacques Chirac et que la ministre espère voir aboutir en mai 2003.

L'autre grande priorité sera la prévention des risques, qu'ils soient naturels ou industriels. *« Nous devons perfectionner notre système de prévention, tout en développant une véritable culture du risque en France »*, estime Mme Bachelot. La lutte contre les inondations sera renforcée, comme l'avait déjà annoncé la ministre dans le Gard, mardi 24 septembre *(Le Monde* du 25 septembre). Mais l'essentiel des crédits annoncés ne sera déployé qu'à partir de 2004.

« DISCOURS PATHÉTIQUE »

Le budget de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) bénéficiera également d'un coup de pouce. En revanche, la création de nouveaux postes d'inspecteurs des installations classées, promise après la catastrophe de l'usine AZF de septembre 2001, pourrait être en partie différée.

Troisième grand axe : la préservation des milieux naturels. Le réseau des espaces naturels protégés bénéficiera d'un coup de pouce. Un effort sera également consenti pour faire progresser le dossier Natura 2000, projet européen visant à la protection de la biodiversité. Le ministère mettra également l'accent sur l'éducation à l'environnement.

En revanche, la politique de maîtrise de l'énergie et de gestion des déchets, largement orchestrée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), sera revue à la baisse, comme les crédits de cet organisme. Le développement des énergies renouvelables devrait pâtir de ces restrictions.

« Les crédits du ministère sont en baisse, alors qu'ils s'étaient accrus de 70 % depuis cinq ans, constate Yves Cochet, ancien ministre Vert de l'environnement. *Le président de la République a prononcé un discours pathétique au mois d'août à Johannesburg sur l'état de la planète et l'impératif de la préserver. On ne peut pas dire que la parole chiraquienne se traduise en actes. Le budget de l'environnement ne constitue qu'un tiers de l'augmentation du budget de la défense prévue par le gouvernement. »* Plus généralement, le député de Paris regrette l'abandon de la TGAP, ou pollutaxe, et le manque d'incitations fiscales pour l'utilisation d'énergies propres.

Benoît Hopquin

L'usine bretonne de traitement de lisier de Milizac ne se fera pas

BREST
de notre correspondant

Le préfet du Finistère, Thierry Klinger, a annoncé, le 25 septembre, son refus d'autoriser le projet d'usine de traitement de lisier de porc à Milizac. Présenté par la société Val'Ouest, qui regroupe 187 exploitations, représentant 340 éleveurs du Nord-Finistère, ce projet classé « Seveso » (usine à risque) suscitait une vive opposition de la population. L'usine se proposait de traiter en particulier 340 000 m³ de lisier et de produire 160 000 tonnes d'engrais. 92 000 tonnes d'acide sulfurique et 32 000 tonnes d'ammoniaque étaient nécessaires au traitement. *« Ma décision n'a pas été prise pour faire plaisir au plus grand nombre »*, a précisé le préfet. Il l'a fondée sur l'article L. 512 du code de l'environnement et a estimé que le réseau routier, notamment la départementale donnant accès au site, était inadapté au trafic supplémentaire et à la circulation de quantités importantes de matières dangereuses. Cette route est du ressort du conseil général, dont le président PS, Pierre Maille, s'est dit, *« à titre personnel »*, opposé au projet. Le préfet a précisé que sa décision n'était en rien une condamnation du traitement collectif du lisier. Il a précisé que 126 exploitations faisant partie de Val'Ouest préparent une solution alternative.

Val'Ouest a quinze jours pour faire appel devant le tribunal administratif. *« L'argument du préfet est très léger, de circonstance et inacceptable. On a vu des investissements routiers pour des projets qui n'avaient rien à voir avec l'intérêt de celui-ci »*, estime Jean-Michel Bizien, président de Val'Ouest, et maire (RPR) de Landunvez. Michel Adam, président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, regrette cette décision. *« On poussera de façon très vive sur tous les projets collectifs*, prévient-il. *C'est ce qu'on dira au premier ministre que nous devons rencontrer fin octobre. »* En revanche, François Inisan, président de l'Association pour la qualité de la vie à Milizac, qui a mobilisé les opposants, estime que le préfet a pris une décision de sagesse. *« Ce projet était un symbole de la fuite en avant de la production intensive de porc. »* Joëlle Huon, présidente de la Confédération paysanne du Finistère, plaide, elle, pour des solutions *« socialement acceptables »*.

Vincent Durupt

Les industriels de la viande devront financer l'élimination des farines animales

JEAN-PIERRE RAFFARIN avait fait de l'agriculture une *« priorité nationale »*, lors d'une visite, le 10 septembre, à Rennes. Plus modestement, Hervé Gaymard, ministre de l'agriculture, devait présenter, jeudi 26 septembre, un budget quasiment stable. 5,15 milliards d'euros sont inscrits au budget de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales dans le projet 2003, soit 0,9 % d'augmentation par rapport à 2002. La baisse est de 3 % si la somme est comparée au projet de loi 2002 augmenté du collectif budgétaire de cet été (250 millions d'euros débloqués pour faire face notamment aux crises bovine et viticole). M. Gaymard charge son prédécesseur, Jean Glavany, accusé d'avoir laissé des *« bombes budgétaires »* : un budget social agricole (BAPSA) en *« grave déséquilibre »*, des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) insuffisamment financés, le produit de la modulation des aides européennes (prélèvement sur les plus gros bénéficiaires des subventions) gelé...

Afin de promouvoir l'agriculture *« écologiquement responsable et économiquement forte »* souhaitée par Jacques Chirac (qui rencontre ce jeudi le conseil de l'agriculture française), le ministère réoriente une partie des crédits dont il dispose. Une prime herbagère, qui doit remplacer l'actuelle prime à l'herbe est créée. Ses modalités seront précisées prochainement. 133 millions d'euros sont affectés aux mesures « agri-environnementales », soit une augmentation de 50,4 %. 200 millions d'euros sont destinés à financer les CTE déjà signés. La signature de nouveaux contrats, jugée trop dispendieuse, est suspendue depuis début août.

Parmi les priorités affichées figure le budget des affaires rurales et de la forêt, en hausse de 13,7 %. Les investissements forestiers passent de 56 à 92 millions d'euros. Le gouvernement souhaite renforcer *« l'image et l'attractivité de l'agriculture »* : la dotation de l'installation des jeunes augmente de 1,9 % et un fonds de valorisation de l'image de l'agriculture prévu par la loi de juillet 1999 est créé. Les postes de la sécurité sanitaire d'une part, et de la formation, de la recherche et du développement d'autre part, sont en hausse de 2,3 et 1,3 %. Le gouvernement affirme qu'il tiendra *« les engagements de l'Etat envers l'enseignement privé »*.

Une grande partie des fonds rendus disponibles vient de la forte diminution de la subvention d'Etat versée pour l'élimination et l'incinération des farines animales (– 42,3 %). La diminution *« progressive »* de cette aide vise, selon le ministère, à mettre la France en conformité avec les normes européennes. Les coûts de la destruction des farines animales devront être assumés par les industriels de la filière viande.

Le budget global de la pêche est en baisse de 2,2 %, mais les dépenses en faveur des entreprises et des cultures marines augmentent de 10,7 %. C'est le budget de l'Office de la mer (Ofimer) qui fait les frais de cette baisse. Le ministère veut utiliser les réserves d'argent disponibles dans tous les offices agricoles, dont les ressources sont en baisse de 14,8 %. Les abattoirs publics et l'aide aux agriculteurs en difficulté perdent des crédits. Une centaine de fonctionnaires ne sont pas remplacés.

Gaëlle Dupont

DÉPÊCHE

■ **MARSEILLE : les chauffeurs des bennes à ordures ont entamé une grève,** jeudi 26 septembre, votée à l'unanimité en assemblée générale et reconductible. Ils demandent le respect des engagements pris par le maire, Jean-Claude Gaudin (UMP), lors du transfert de ce service de la municipalité vers la communauté urbaine, et que les nouvelles recrues bénéficient des mêmes acquis et primes que les anciens. Ce mouvement a démarré avec l'appui de la CFDT. Le ramassage des ordures n'a pas pu avoir lieu dans la moitié de la ville où la collecte n'est pas privatisée. – *(Corresp.)*

CULTURE

Publicités

EN ■ RÉGIONS

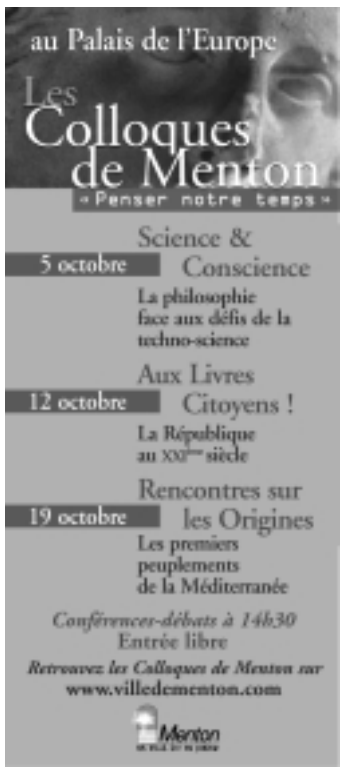

KOICHI KAMOSHIDA/GETTY IMAGES

Conférence de presse du père de Megumi Yokota (à droite), après la rencontre entre le premier ministre japonais Junichiro Koizumi et le leader coréen Kim Jong-il.

LES KIDNAPPÉS DE PYONGYANG

Enlevés ou « incités » à se rendre en Corée du Nord, des dizaines de Japonais n'en sont jamais revenus. Le régime de Kim Jong-il commence à lever le voile sur ce drame

MEGUMI avait 13 ans. C'était une lycéenne comme tant d'autres, avec sa coupe de cheveux à la Jeanne d'Arc et son uniforme à col marin. Elle avait joué au badminton à la sortie de l'école et, la nuit commençant à tomber sur le port de Niigata en ce soir de novembre, elle avait dit au revoir à ses amies et s'était dirigée vers le domicile familial, à quelque 250 mètres de là, en longeant la plage. Elle n'est jamais rentrée. C'était en 1977 et, depuis, ses parents ont espéré, attendu. Ils ont d'abord pensé à un enlèvement crapuleux. Mais la demande de rançon n'est jamais venue. Chaque jour, avant de se rendre au bureau, le père, Shigeru Yokota, arpentait la plage sur laquelle l'avaient conduit les chiens policiers des enquêteurs dans l'espoir de trouver des indices. En 1997, les Yokota ont à nouveau espéré : un réfugié nord-coréen, Ahn Myong-jin, avait raconté au mensuel sud-coréen *Chosun* qu'il avait rencontré à Pyongyang une jeune Japonaise qui avait été enlevée sur une plage de Niigata parce qu'elle avait assisté involontairement à un débarquement d'agents secrets arrivés en zodiac.

« Elle était intelligente et elle avait rapidement appris le coréen : on lui avait dit que, si elle travaillait bien, elle serait renvoyée au Japon. Mais, à 18 ans, elle comprit qu'elle ne reviendrait jamais, et elle était devenue dépressive. » Les Yokota apprirent ensuite que Megumi était mariée à un Nord-Coréen et qu'elle avait eu une petite fille. Ils ont essayé de mobiliser l'opinion et les hommes politiques, ont fait circuler des pétitions qui ont recueilli plus d'un million de signatures. Mais rien n'y a fait. Le tourment des Yokota aura duré un quart de siècle. Il a pris fin le 17 septembre 2002, lorsque, au cours de la visite du premier ministre, Junichiro Koizumi, à Pyongyang, le dirigeant nord-coréen Kim Jong-il lui a remis la liste de quatorze jeunes Japonais, dont huit étaient morts, enlevés par des agents du régime *« animés d'un patriotisme excessif »*. Megumi faisait partie des morts – morte *« de maladie »* à 28 ans. C'est sa fille, âgée d'une douzaine d'années, qui garde la raquette de badminton de sa mère sur le manche de laquelle sont gravés les deux idéogrammes de son nom de famille, qui a confirmé le décès à un diplomate japonais autorisé à la rencontrer à Pyongyang.

Le tragique destin de la petite écolière qui rentrait chez elle le long de la plage et celui d'une douzaine d'autres jeunes Japonais qui, comme Megumi, ont été enlevés par des agents nord-coréens et sont morts prématurément, entre 30 et 40 ans, dans des circonstances qui semblent pour le moins peu naturelles, a indigné l'opinion publique nippone, qui exige que la lumière soit faite sur leur sort. D'autant plus que le mea culpa de Pyongyang n'a levé qu'une infime partie du voile sur les agissements de ses services secrets au Japon : dans les années 1970-1980, près de 70 Japonais auraient été enlevés ou *« incités »* à se rendre en République populaire démocratique de Corée (RPDC), d'où ils ne sont jamais revenus, avance l'association pour le retour des kidnappés de Pyongyang.

Megumi était la plus jeune, mais son cas n'est pas isolé. Deux mois avant elle, un homme de 52 ans, Yutaka Kume, employé de mairie à Tokyo, avait disparu sur une plage du département d'Ishikawa (sur la mer du Japon), devait confesser plus tard un agent nord-coréen arrêté. L'année suivante, en juin, une jeune femme, Yaeko Taguchi, hôtesse de bar dans le quartier d'Ikebukuro à Tokyo, avait également disparu mystérieusement. Puis ce fut le tour, en juillet, d'un jeune couple, Yasushi Chimura, charpentier, et sa fiancée, Fukie Hamamoto, tous deux âgés de 23 ans, qui « s'évapora » sur la plage d'Obama (département de Fukui), également sur la mer du Japon. Quelques jours plus tard, un autre jeune couple, Kaoru Hasuike, étudiant, et Yuriko Okudo, disparaissait près de la bibliothèque municipale de la ville de Kashiwasaki (département de Niigata). Le mois suivant, un troisième couple, Shuichi Ichikawa et Rumiko Masumoto, était vu pour la dernière fois sur une plage du département de Kagoshima (sud du Kyushu), où ils étaient allés regarder le coucher du soleil. On sait aujourd'hui que lui est mort à 24 ans, un an après sa disparition, et elle cinq ans plus tard. Le même mois, deux amoureux auraient subi le même sort sur une plage de Toyama si des chiens ne s'étaient mis à aboyer, mettant en fuite leurs quatre agresseurs, qui essayaient de les faire entrer dans des sacs après les avoir ligotés et bâillonnés. A la même époque, une jeune femme de 19 ans, Hitomi Soga, et sa mère disparaissaient d'un village de l'île de Sado (mer du Japon) après avoir fait des emplettes pour le dîner. On pensa qu'elles s'étaient noyées et le père organisa des obsèques avec deux cercueils vides. La fille figurerait parmi les kidnappés survivants.

Longtemps, seule la disparition d'un homme de 43 ans, Tadaaki Hara, employé dans un restaurant d'Osaka, volatilisé en juillet 1980 sur une plage du département de Miyazaki (sud du Kyushu), fut étayée de preuves confirmant l'enlèvement par des agents nord-coréens. Un espion du Nord, Shin Kwang-soo, infiltré au Japon et arrêté en Corée du Sud en 1985, avoua avoir promis à M. Hara un bon travail pour le faire venir à Miyazaki, où il l'avait livré à d'autres agents qui l'avaient embarqué pour la Corée du Nord. Shin, qui avait vérifié auparavant qu'il n'avait pas de famille, avait ensuite usurpé son identité pour obtenir un passeport japonais et se rendre au Sud. Libéré en 2000, il a été renvoyé au Nord et l'on n'a jamais rien su du sort de M. Hara jusqu'au 17 septembre dernier, lorsque l'on a appris qu'il était mort, six ans après sa disparition.

Le cas de Tadaaki Hara donne un premier élément de réponse aux interrogations sur les raisons de ces enlèvements : usurper l'identité d'un Japonais et entrer en Corée du Sud. Ce serait aussi la raison de la disparition (orchestrée également par Shin) de Yutaka Kume, l'employé de mairie qui, lui, ne serait jamais arrivé en Corée du Nord : il aurait été jeté par-dessus bord en mer. Shin n'avait besoin que de ses papiers d'identité.

L'AUTRE raison du zèle des sbires du régime de Pyongyang était d'avoir à leur disposition de jeunes Japonais qui pouvaient former les agents de renseignement. Beaucoup de Coréens de la vieille génération parlent japonais (héritage de l'enseignement obligatoire de la langue du colonisateur entre 1910 et 1945), et près de 6 000 Japonaises ont suivi leurs maris coréens lors du grand exode vers la terre promise que constituait la Corée du Nord, aux yeux d'une partie des Coréens du Japon, à la fin des années 1950. Mais, pour se fondre dans la masse nippone et passer en Corée du Sud pour un Japonais, les services d'espionnage nord-coréens avaient besoin de jeunes capables d'enseigner à leurs agents les mœurs, les goûts et la manière de se comporter de leurs compatriotes. C'est ainsi que Yaeko Taguchi, l'hôtesse de bar disparue, enseigna à Kim Hyun-hee, la terroriste responsable de l'attentat à la bombe dans un appareil de la Korean Airlines (115 victimes) en mars 1987, à se comporter comme une Japonaise. Kim Hyun-hee a écrit dans ses mémoires que Yaeko Taguchi lui raconta, un soir d'ivresse, qu'elle avait deux enfants au Japon, comptant sur ses doigts l'âge qu'ils pouvaient avoir. Elle est morte à 31 ans, quelques mois avant l'attentat contre l'avion de KAL. Selon Ahn Myong-ji, l'ancien agent qui fit défection au Sud, il y a deux catégories de Japonais servant d'instructeurs à l'école d'espionnage en Corée du Nord : ceux qui ont été enlevés et ceux qui s'y sont rendus volontairement, par idéal révolutionnaire – ou par naïveté.

Une vingtaine de jeunes Japonais qui ne figurent pas sur la liste des onze disparus établie par Tokyo auraient ainsi été incités à partir pour la Corée du Nord par les femmes des fugitifs de l'Armée rouge. Kim Jong-il a donné les noms de deux d'entre eux, qui sont décédés. C'est le cas de Keiko Arimoto, une étudiante disparue à Copenhague en 1983, endoctrinée ou dupée par Megumi Yao, la femme de l'un des neuf membres du groupe terroriste japonais Armée rouge réfugiés à Pyongyang après avoir détourné un avion de Japan Airlines en mars 1970. Dans les années qui ont suivi ce détournement, plusieurs Japonaises, séduites par la révolution, ont été *« incitées »* à venir en Corée du Nord, où le régime les a mariées aux pirates de l'air de l'Armée rouge. Comme leurs maris faisaient l'objet de mandats d'arrêt internationaux, ce sont elles qui, avec leur passeport japonais, menaient des opérations à l'étranger avec des agents nord-coréens, dont l'un des QG était alors à Vienne. Mlle Arimoto a été mariée à un autre kidnappé, Toru Ishikawa, disparu pendant l'été 1980 alors qu'il voyageait en Europe après avoir obtenu son diplôme universitaire. Le couple avait réussi à faire passer des lettres envoyées de Budapest à leurs parents, leur expliquant qu'ils étaient en Corée du Nord.

> Yaeko Taguchi raconta un soir d'ivresse qu'elle avait deux enfants au Japon, comptant sur ses doigts l'âge qu'ils pouvaient avoir

Ils sont morts deux mois après que ces derniers eurent reçu de leurs nouvelles, curieusement le même jour, le 4 novembre 1988 : ils ont été probablement exécutés. Un autre étudiant, Kaoru Matsuki, disparu en Espagne à 23 ans, figure également parmi les morts jeunes.

Enlèvements et *« persuasions »* faisaient partie d'opérations orchestrées par le *« troisième bureau »* des services de renseignement du régime, raconte l'ancien agent Ahn Myong-ji. Ce *« troisième bureau »*, baptisé ainsi parce qu'il occupait un bâtiment portant le numéro 3, chargé de la formation des agents d'infiltration au Sud, était placé sous le contrôle direct du comité central du Parti des travailleurs. Au milieu des années 1970, il aurait été pris en main par Kim Jong-il, alors membre du bureau politique et devenu héritier désigné de son père, Kim Il-sung. C'est à cette époque que les enlèvements sont devenus systématiques et qu'a été créée une *« Académie Kim Jong-il d'éducation politique et militaire »*, avec des instructeurs japonais, dont Ahn sera diplômé. Les Japonais n'ont pas été les seuls kidnappés : quatre Libanaises ont subi le même sort en 1978, dont deux ont réussi par la suite à s'évader à Belgrade.

Au Japon, les agents nord-coréens avaient pour point d'appui des réseaux organisés par des membres de l'Association des Coréens du Nord (Chosen soren), la plus importante communauté nord-coréenne à l'étranger, rappelle Han Gwan-hee, ancien chef de la division des finances de cette organisation, dans un livre témoignage publié en 2002. Il raconte avoir établi, dans les années 1970, la carte d'une centaine de lieux de débarquement des agents du Nord, le long des côtes japonaises, à la demande du *« troisième bureau »*. Un Nord-Coréen, patron d'auberge à Tokyo, a pour sa part déclaré au quotidien *Yomiuri* avoir abrité à plusieurs reprises des agents infiltrés, auxquels il fournissait de l'argent pour que sa famille en RPDC ne soit pas inquiétée. La police japonaise a établi que l'un des chefs de réseau des enlèvements dans l'Archipel de 1978-1979 serait un certain Kim Yu-chol. On le retrouve au début des années 1980 comme consul général adjoint à Zagreb, où le groupe Armée rouge avait une planque, à partir de laquelle les femmes des pirates de l'air rayonnaient en Europe.

Les révélations sur les kidnappés japonais ont ravivé de vieilles plaies en Corée du Sud : outre les dizaines de milliers de prisonniers de guerre que la RPDC n'a jamais rendus, 486 pêcheurs sud-coréens, entrés involontairement dans les eaux territoriales nordistes au cours des dernières décennies, ne sont jamais réapparus. Au temps des dictatures militaires et de la guerre froide, le Sud recourait à des pratiques similaires : enlèvements à Paris, à la fin des années 1960, d'étudiants sud-coréens soupçonnés de sympathies socialistes, puis de Kim Dae-jung à Tokyo, en 1973, ou couverture par les services secrets du meurtre crapuleux d'une Coréenne à Hongkong, en 1987, parce que ce meurtre servait la propagande contre le Nord. Avec l'ouverture de la boîte de Pandore des kidnappés japonais de Pyongyang, l'histoire du drame de la Corée divisée n'a pas fini de se lire comme un roman noir.

Philippe Pons

Une Constitution européenne

Apportant sa pierre à la Convention sur l'avenir de l'Europe présidée par Valéry Giscard d'Estaing, Robert Badinter publie un projet de Constitution européenne qui dote le Parlement de véritables pouvoirs législatifs et crée un gouvernement issu des Etats. Extraits

PRÉAMBULE

Nous, représentants des Etats de l'Europe, héritiers d'une longue et douloureuse histoire et dépositaires d'une grande civilisation, avons décidé de constituer ensemble une Union qui assure aux Européens les bienfaits de la paix, de la démocratie, des droits de l'homme, de l'éducation et de la culture, du progrès économique et social, d'un environnement protégé et de la solidarité. *(...)*

TITRE I
FONDEMENTS DE L'UNION EUROPÉENNE

Article 1er. L'Union européenne est constituée par la communauté des Etats souverains qui adhèrent au présent traité. *(...)*

Art. 3. L'Union considère la Charte des droits fondamentaux comme partie intégrante de la Constitution.

Art. 4. La devise de l'Union est « Paix, liberté, solidarité ». L'emblème de l'Union est le drapeau bleu frappé d'un cercle d'étoiles d'or. L'hymne de l'Union est *L'Hymne à la joie* de Ludwig van Beethoven. La monnaie de l'Union est l'euro.

Art. 5. Il est institué une citoyenneté de l'Union européenne. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre. La citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas. *(...)*

Art. 7. L'Union européenne est une personne morale de droit international distincte des Etats membres. *(...)*

TITRE II
OBJECTIFS DE L'UNION EUROPÉENNE

Art. 8. L'Union assure la paix sur le continent européen. Elle œuvre pour la maintenir dans le monde. *(...)*

TITRE III
COMPÉTENCES DE L'UNION EUROPÉENNE

Art. 16. Principes

L'Union agit dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées par les Etats membres pour réaliser ses objectifs. La compétence de droit commun appartient aux Etats membres. L'Union doit respecter les principes de subsidiarité et de proportionnalité. Dans le cadre des compétences qui lui sont conférées, la législation de l'Union prévaut sur les dispositions contraires de la législation d'un Etat membre.

Art. 17. Répartition

Les compétences de l'Union sont soit propres, soit partagées avec les Etats membres. *(...)*

Art. 19. Contrôle des compétences

Les institutions de l'Union et les Etats membres respectent la répartition des compétences fixées dans la Constitution et les protocoles annexes. La Cour de justice assure le respect des règles de compétence. *(...)*

Art. 20. Compétences complémentaires

Dans les domaines relevant de la compétence propre des Etats membres, l'Union intervient, à leur demande ou avec leur accord, pour coordonner ou compléter les politiques des Etats membres. *(...)*

TITRE V
LES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

CHAPITRE 1
LE PRÉSIDENT DE L'UNION EUROPÉENNE

Art. 26. Nomination

Le président de l'Union européenne est choisi parmi les personnalités de l'Union ayant rendu à l'Europe des services éminents. Sur proposition du Conseil européen, le président est élu par le Parlement européen à la majorité absolue de ses membres. L'élection a lieu au scrutin personnel et secret, sans débat. La durée des fonctions du président de l'Union européenne est de cinq ans. Le mandat n'est pas renouvelable. *(...)*

Art. 27. Fonctions

Le président de l'Union préside les séances du Conseil européen. Il ne prend pas part aux votes. Le président de l'Union représente l'Union sur le plan international. *(...)*

CHAPITRE 2
LE CONSEIL EUROPÉEN

Art. 30. Composition.

Le Conseil européen est composé des chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats membres.

Art. 31. Pouvoirs

Le Conseil européen détermine les orientations politiques générales de l'Union. Il donne à l'Union les impulsions utiles à son développement. Il définit les principes et les lignes directrices de la politique étrangère et de sécurité commune. Il décide des stratégies communes qui seront mises en œuvre par l'Union. Il arrête les principes et les moyens d'une politique de défense commune. *(...)*

Art. 32. Fonctionnement

Le Conseil européen se réunit à Bruxelles une fois par semestre ou à la demande de la majorité de ses membres. Le premier ministre de l'Union, assisté du haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, participe aux séances du Conseil européen. Il ne prend pas part aux votes. Les décisions du Conseil européen sont prises par consensus, sauf pour l'un des membres à demander un vote. Dans ce cas, la décision est prise à la majorité qualifiée renforcée constituée par la majorité des deux tiers des Etats membres représentant au moins la moitié de la population totale de l'Union européenne. Le Conseil européen informe le Parlement européen du résultat de ses réunions.

CHAPITRE 3
LE GOUVERNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

Art. 33. Le gouvernement de l'Union européenne est exercé, sous l'autorité du premier ministre, par le Conseil des ministres de l'Union assisté par la Commission européenne.

(I) LE PREMIER MINISTRE DE L'UNION

Art. 34. Nomination

Le premier ministre est choisi par le Conseil européen, parmi les personnalités de l'Union européenne reconnues pour leur expérience et leur attachement à la cause européenne. Cette désignation est soumise à l'investiture du Parlement statuant à la majorité absolue de ses membres. Le premier ministre est nommé pour cinq ans. Son mandat est renouvelable une fois. *(...)*

Art. 35. Fonctions

Le premier ministre assiste au Conseil européen. Le premier ministre préside le Conseil des ministres. Le premier ministre dirige la Commission. *(...)*

(II) LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION

Art. 36. Composition

Le Conseil des ministres est un organe permanent de l'Union. Il est composé d'un représentant de chaque Etat membre ayant rang de ministre, habilité à engager le gouvernement de cet Etat membre. Les membres du Conseil des ministres de l'Union portent le titre de ministre de l'Union européenne, indépendamment de leur fonction nationale. *(...)* Chaque Etat ne dispose que d'une voix au Conseil des ministres.

Art. 37. Fonctionnement

Le Conseil des ministres se réunit à intervalles réguliers, sous la présidence du premier ministre, pour traiter des affaires de l'Union. *(...)* Le haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité publique assiste aux réunions du Conseil des ministres. *(...)* Le Conseil des ministres statue à la majorité qualifiée, constituée par la majorité absolue des Etats membres représentant la majorité de la population totale de l'Union européenne. *(...)* Le Conseil des ministres siège à Bruxelles. *(...)*

Art. 38. Pouvoirs

1. Le Conseil des ministres assure la réalisation des objectifs de l'Union, conformément aux orientations générales définies par le Conseil européen. *(...)*

2. Le Conseil des ministres veille à l'unité, à la cohérence et à l'efficacité de l'action de l'Union. Il s'assure que les Etats membres veillent à la conformité de leur politique nationale avec les positions communes.

3. Le Conseil des ministres, sur proposition de la Commission et avec l'accord du Parlement, arrête des règlements et des directives. Il confère à la Commission les compétences d'exécution de ses décisions. Il adopte les projets de loi proposés par la Commission et les présente au Parlement.

4. Le Conseil des ministres prend les décisions nécessaires à la définition et la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune, conformément aux principes et aux orientations arrêtés par le Conseil européen. Il représente l'Union dans ce domaine. Il exprime la position de l'Union dans les organisations internationales et au sein des conférences internationales. Il est assisté par le haut représentant.*(...)* Les décisions relevant de la politique étrangère et de sécurité commune sont prises par le Conseil des ministres à la majorité qualifiée. Les abstentions des membres présents ou représentés n'empêchent pas l'adoption de ces décisions. *(...)*

(III) LA COMMISSION

Art. 40. Composition

La Commission est composée de quinze membres au plus choisis en raison de leur compétence et de leur expérience, et présentant toutes garanties d'indépendance et d'intégrité. Les membres de la Commission doivent être chacun de nationalité différente. Ils exercent leur fonction en pleine indépendance dans l'intérêt général de l'Union. *(...)* Des commissaires adjoints peuvent être nommés dans les mêmes conditions que les commissaires en titre, pour les assister dans leurs fonctions. *(...)* La Commission ainsi composée est collégialement soumise à l'approbation du Parlement statuant à la majorité absolue. A défaut d'approbation, le premier ministre présente au Parlement un collège autrement composé. Les membres de la Commission sont nommés pour cinq ans. Leur mandat est renouvelable une fois. *(...)*

Art. 41. Fonctions

La Commission assure la gouvernance de l'Union. Elle veille à la mise en œuvre des orientations définies par le Conseil européen. Elle est associée aux travaux et aux actes du Conseil des ministres. Elle dirige l'administration de l'Union. Elle propose toutes mesures utiles au progrès de l'Union. Elle assure l'exécution des décisions prises. *(...)*

Art. 42. Haut représentant

Sur proposition du premier ministre, le Conseil des ministres nomme parmi les membres de la Commission un haut représentant de l'Union pour la politique étrangère et de sécurité commune. Sous l'autorité du premier ministre, le haut représentant de l'Union assume au sein de la Commission les responsabilités afférentes à la politique étrangère de l'Union. *(...)*

Art. 45. Censure

Le Parlement européen, saisi d'une motion de censure sur la gestion de la Commission, se prononce, sur cette motion, trois jours au moins après son dépôt et par un scrutin public. Si la motion de censure est adoptée à la majorité des deux tiers des voix exprimées et à la majorité absolue des membres du Parlement, les membres de la Commission doivent démissionner collectivement de leurs fonctions. *(...)*

CHAPITRE 4
LE PARLEMENT EUROPÉEN

Art. 46. Pouvoirs

Le Parlement européen représente les citoyens de l'Union. Il vote les lois de l'Union. Il ratifie les accords internationaux auxquels l'Union est partie. Il élit le président de l'Union et investit le premier ministre. Il habilite le Conseil des ministres à adopter les règlements et directives nécessaires à la réalisation de certains objectifs de l'Union. Il participe par ses débats et recommandations aux politiques conduites par le Conseil des ministres et la Commission. Il approuve la composition du collège des membres de la Commission. Il crée des commissions d'enquête. Il peut censurer la gestion de la Commission.

AFP

ROBERT BADINTER est avocat et sénateur(PS) des Yvelines. Ancien garde des sceaux de François Mitterrand (1981-1986), président du Conseil constitutionnel jusqu'en 1995, il est l'auteur des Constitutions de plusieurs jeunes démocraties. En 1991, il a présidé la commission d'arbitrage de la Communauté européenne qui a conduit à l'indépendance des Républiques yougoslaves. Il a publié de nombreux essais politiques, notamment contre la peine de mort.

Art. 47. Composition

Le Parlement est composé de députés élus au suffrage universel direct par les citoyens de l'Union. *(...)* Les députés européens sont élus pour cinq ans. La loi organique fixe les principes de l'élection. Les Etats membres les mettent en œuvre, conformément à leurs règles constitutionnelles. *(...)*

Art. 48. Partis politiques européens

Les partis politiques constitués au niveau européen contribuent à l'intégration et à la démocratisation de l'Union européenne. *(...)*

Art. 52. Dissolution

Le Parlement peut être dissous par une décision du Conseil des ministres, prise, après avis de la Commission, à la majorité qualifiée renforcée. Il est procédé aussitôt à l'élection d'un nouveau Parlement. Il ne peut être dissous dans la première année suivant son élection.

CHAPITRE 5
LE CONSEIL DES PARLEMENTS NATIONAUX

Art. 53. Composition

Le Conseil des Parlements nationaux est composé de quatre parlementaires de chaque Etat membre, désignés pour cinq ans par les Assemblées parlementaires des Etats membres. Il tient une session annuelle pendant la session du Parlement européen. *(...)*

Art. 55. Fonctions

Pour assurer le respect des règles déterminant les compétences de l'Union, le Conseil des Parlements nationaux est saisi des projets ou propositions de loi déposés sur le bureau du Parlement. Après délibération, le Conseil des Parlements nationaux donne un avis motivé sur la conformité du texte aux règles déterminant les compétences respectives de l'Union et des Etats membres. Cet avis est communiqué au Parlement européen et fait l'objet d'un rapport spécial lors de la discussion du texte par le Parlement. Après l'adoption de la loi par le Parlement et avant sa promulgation, le Conseil des Parlements nationaux, par une résolution prise à la majorité simple ou signée par la moitié de ses membres dans un délai de quinze jours, peut exercer le recours préalable prévu à l'article 20. La Cour de justice rend sa décision dans un délai d'un mois...

Le Conseil des Parlements nationaux adresse au Parlement européen, au Conseil des ministres et à la Commission toute recommandation ou proposition qu'il juge utile au progrès de l'Union et à la réalisation de ses objectifs.

CHAPITRE 6
LA COUR DE JUSTICE ET LE TRIBUNAL DE L'UNION EUROPÉENNE

Art. 56. La Cour de justice de l'Union européenne assure le respect de la Constitution et du droit de l'Union européenne. Elle veille au respect des compétences respectives de l'Union et des Etats membres. Elle protège les droits fondamentaux des citoyens de l'Union. Le tribunal de l'Union participe, dans le cadre de ses compétences, à l'exercice de la mission juridictionnelle de la Cour de justice. (...)

TITRE VII
LES COOPÉRATIONS RENFORCÉES

Art. 71. Définition

Dans le cadre de l'Union, les coopérations renforcées permettent à des Etats membres de réaliser ensemble des actions communes qui favorisent les progrès de l'Union. *(...)*

Art. 72. Conditions

Le Conseil des ministres, sur avis de la Commission et après consultation du Parlement, autorise, à la majorité qualifiée renforcée, les Etats membres qui se proposent d'instaurer entre eux une coopération renforcée, à utiliser les institutions de l'Union. *(...)*

TITRE IX
MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION ET DE LA CONSTITUTION DE L'UNION EUROPÉENNE

Art. 77. Admission dans l'Union

Tout Etat européen qui respecte les principes énoncés au titre Ier de la présente Constitution peut demander à devenir membre de l'Union. *(...)*

Art. 78. Suspension des droits des Etats membres

1. Sur demande du Conseil européen ou sur proposition d'un tiers des Etats membres ou de la Commission et après avis conforme du Parlement européen statuant à la majorité absolue de ses membres, le Conseil des ministres statuant à la majorité qualifiée renforcée constate l'existence d'une violation grave et persistante par un Etat membre de principes énoncés au titre Ier de la Constitution. *(...)*

2. Lorsqu'une telle constatation a été faite, le Conseil des ministres, statuant à la majorité qualifiée renforcée, peut décider de suspendre certains droits découlant de l'application de la Constitution à l'Etat membre visé, y compris les droits de vote du représentant du gouvernement de cet Etat membre au sein du Conseil. (...)

Art. 79. Exclusion

Au cas où un Etat membre persiste dans la violation grave des principes énoncés au titre Ier de la Constitution, en dépit de la mise en œuvre des dispositions figurant à l'article 79 ci-dessus, le Conseil des ministres à la demande du Conseil européen peut décider d'exclure de l'Union cet Etat. Cette décision d'exclusion est prise à l'unanimité. *(...)*

Art. 80. Retrait d'un Etat membre

Tout Etat membre peut dénoncer le présent traité et faire connaître sa décision de quitter l'Union européenne. *(...)*

Art. 81. Révision

Le Conseil européen, la Commission, le Parlement européen ou tout Etat membre peut saisir le Conseil des ministres d'une demande de révision de la présente Constitution. Après consultation des Etats membres, de la Commission, le Conseil des ministres, par décision à la majorité qualifiée renforcée, saisit le Parlement d'un projet de révision. Le projet est adopté à la majorité des deux tiers des membres du Parlement.

TITRE X
DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 82. Régime linguistique

Sont en usage comme langues de travail au sein des institutions de l'Union européenne l'allemand, l'anglais et le français. *(...)*

Art. 84. Ratification et entrée en vigueur

La présente Constitution sera ratifiée par les hautes parties contractantes, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives. Les instruments de ratification seront déposés auprès de l'Union européenne en son siège à Bruxelles. La Constitution entrera en vigueur le premier jour du vingt-cinquième mois suivant le dépôt de l'instrument de ratification du quinzième Etat signataire qui procédera à cette formalité. *(...)*

★ « Une Constitution européenne », Fayard, 180 p., 12 euros.

Israël, unique démocratie (perfectible) du Proche-Orient *par Claude Klein*

A l'évidence, Eric Hazan (« De la démocratie en Israël », *Le Monde* du 6 septembre) a lu le poète Jacques Prévert. Sinon, comment comprendre son inventaire, qui fait flèche de tout bois. Tout y passe : la mortalité infantile des Arabes israéliens, l'accès à l'université, les terres, l'Intifada, le plan gouvernemental d'austérité, la liberté de la presse, Ilan Pappé et l'université de Haïfa...

Son inventaire est d'ailleurs loin d'être complet et je tiens à sa disposition une bonne quinzaine de sujets pour lesquels la seule démocratie du Proche-Orient prête sérieusement le flanc à la critique.

Il faut, à vrai dire, une curieuse orientation intellectuelle sinon une forme d'esprit quelque peu bizarre pour se lancer dans le genre d'exercice que représente le point de vue de M. Hazan. On pourrait suggérer d'appliquer le même type d'approche à la plus grande démocratie du monde (l'Inde) ou à la plus forte (les Etats-Unis), etc. Mais sans doute personne n'est-il tenté par ce genre. Seul Israël fait l'objet de tels soins attentionnés.

Eric Hazan est prudent, cependant. Il n'est pas question, écrit-il, *« de mettre Israël et sa démocratie sur le même plan que les dictatures de férocité variable qui l'entourent »*. Bien entendu. Sauf peut-être à rappeler que ces « dictatures » qui l'entourent sont précisément les Etats auxquels Israël se mesure, y compris, d'ailleurs, l'Autorité palestinienne ?

Peut-on imaginer un seul de ces voisins dans lequel il serait possible de publier ne serait-ce que l'ombre d'une critique ou d'un inventaire du genre de celui qui est présenté par Eric Hazan à l'encontre d'Israël ? J'ose espérer qu'un jour nos détracteurs ne rejoindront pas ceux qui, aujourd'hui, avouent avoir négligé l'importance de la liberté d'expression en Europe de l'Est.

Ce n'est pas, par ailleurs, que tout ce qui apparaît dans cette étrange liste soit faux. Cependant, tout n'y est qu'approximation, mise hors de contexte, amalgame et aussi inexactitudes. Puisqu'il faut bien s'y mesurer, faisons-le.

Ainsi, les premiers chiffres présentés – ceux de la mortalité infantile – sont, dans l'ensemble, assez proches de la réalité (fournie, il faut peut-être le rappeler, par l'Annuaire statistique d'Israël). Encore faut-il distinguer entre les Arabes musulmans (la grande majorité), les Arabes chrétiens et les Druzes. C'est alors que l'on s'apercevra de ceci : si la mortalité infantile des Arabes musulmans est effectivement élevée (9,1 ‰ en 2000), celle des Arabes chrétiens n'est que de 3,9 ‰, inférieure à celle des Juifs (4 ‰), celle des Druzes étant de 6,3 ‰. M. Hazan découvrira peut-être ainsi le poids et l'influence des modes de vie traditionnels, à moins qu'il ne veuille aussi accuser Israël du fait que le taux de fécondité des Arabes musulmans est près du double de celui des Juifs ! Autant écrire que le taux de divorce des Arabes musulmans n'est que la moitié de celui des Juifs et vouloir en tirer les conclusions que l'on désire...

Il en va de même pour les chiffres relatifs aux Bédouins du Néguev. Ce que le propos cache, c'est la double critique contradictoire : d'une part, celle qui regrette que l'urbanisation et la modernisation ne soient pas plus rapides et, d'autre part, celle qui déplore que l'Etat d'Israël porte atteinte à des formes de vie traditionnelles. Je suis d'ailleurs tout à fait prêt à reconnaître que les Bédouins ont été scandaleusement négligés.

> Tout ce qui apparaît dans l'étrange liste d'Eric Hazan n'est pas faux. Cependant, tout n'y est qu'approximation, mise hors de contexte, amalgame et aussi inexactitudes

Les remarques concernant l'accès aux études supérieures (qui n'ont pas de support chiffré) sont, quant à elles, dénuées de tout fondement. Tout enseignant dans une université israélienne sait, au contraire, que les étudiants arabes sont entrés en force et en nombre dans les diverses facultés et que, par ailleurs, jouissant d'une grande liberté d'expression, ils ne manquent pas de l'utiliser pour manifester leur soutien aux Palestiniens des territoires.

Il est par ailleurs exact qu'il n'y a pas d'université arabe israélienne, tout comme il est exact que l'accès à la haute fonction publique n'est pas facile.

La question de la terre et des « spoliations » est beaucoup plus sérieuse. Nous sommes nombreux à penser, en Israël, que la politique menée dans ce domaine prête à critique. Cela dit, avancer que l'Etat détient actuellement 93 % des terres alors que les Juifs, à titre privé ou à travers l'Agence juive, ne détenaient que 7 % avant 1948 recèle la réponse.

Au demeurant, le chiffre de l'appropriation, s'il est élevé, est loin d'atteindre 93 %. Mais il faut comprendre que la construction de l'Etat juif, l'accueil des millions d'immigrés n'auraient pu se faire sans cette transformation de la propriété foncière. Dans une très large mesure, il s'agit d'une conséquence logique du changement de souveraineté.

Il reste que cette appropriation des terres s'est faite dans de très mauvaises conditions. On peut dire aujourd'hui qu'il y a à cet égard une prise de conscience (dont atteste la décision de la Cour suprême qui exige qu'il soit mis fin à certaines discriminations).

Les manifestations d'octobre 2000, qui ont entraîné la mort de treize citoyens israéliens, ont aussi provoqué une onde de choc dans ce pays. Il faut avoir suivi les travaux de la commission d'enquête mise en place pour comprendre le sérieux de la démocratie israélienne. Il faut avoir entendu les ministres de l'époque (y compris le premier ministre Ehoud Barak) ainsi que les chefs de la police interrogés et mis littéralement sur le gril pour apprécier ce qu'est une démocratie qui se pose des questions. On aimerait parfois voir ce genre de travail, en France par exemple. Je gage que les conclusions de la commission, qui seront connues dans quelques mois, feront l'effet d'un tremblement de terre dans la classe politique et dans le pays.

Des trois projets rapportés par Eric Hazan (limitation de la cession de terres aux seuls Juifs, exigence d'une déclaration de loyauté pour voter et possibilité de retirer la citoyenneté israélienne à certains Arabes), les deux premiers ont été rapidement écartés et ont connu un blâme universel. Il est malheureusement vrai que certains milieux ont présenté ces projets, mais doit-on pour autant blâmer l'ensemble du pays ? Ira-t-on condamner la France parce que, dans les villes tenues par le Front national, il y a eu des tentatives de ne verser certaines allocations qu'aux seuls Français ?

La possibilité du retrait de la nationalité à des personnes soupçonnées d'actes de déloyauté à l'égard du pays figure dans la loi depuis 1952. Elle n'avait jamais été appliquée jusqu'à ce que Nahad Abou Kichaq soit déchu, le 9 septembre, de la nationalité israélienne. En toute hypothèse, ce retrait ne pourrait se faire que sous le contrôle de la Cour suprême, qui devra définir les critères de la « déloyauté ». Et c'est probablement ce qui se fera dans le cas de Nahad Abou Kichaq. Il reste que la question de savoir comment il convient de traiter (au-delà de la simple répression pénale) un national coupable de complicité dans des attentats est plus que sérieuse.

Je passe sur le plan d'austérité qui, par ailleurs, soulève un tollé général et qui frappe indistinctement. Là aussi, la Cour suprême est gardienne du principe d'égalité.

Je voudrais terminer sur Ilan Pappé. Faut-il encore répéter qu'Ilan Pappé n'a pas été chassé de l'université de Haïfa et qu'il ne le sera pas ? Que jamais personne n'a été chassé d'une université israélienne ? Que les universitaires de ce pays jouissent d'une liberté d'expression très grande, que s'y côtoient religieux et laïques, hommes et femmes de l'extrême gauche à l'extrême droite ? Que les seules règles auxquelles soient tenus les universitaires sont celles de la rigueur et de la probité intellectuelles ? Que ces seuls motifs peuvent mener à des sanctions disciplinaires (y compris évidemment en cas de manquements à l'honneur) ? Qu'Ilan Pappé enfin, malgré une attitude plus qu'ambiguë, sur le plan scientifique, n'est pas sérieusement inquiété ?

La vérité est simple : oui, la démocratie israélienne est loin, bien loin d'être parfaite. Il faudrait plutôt s'étonner du fait qu'elle ait pu se maintenir à travers cinquante-quatre années de vicissitudes et de guerres. Nous essayons d'être vigilants et nous menons un combat difficile, malgré les circonstances. Je continue de penser qu'Israël est la seule démocratie du Proche-Orient. Une présentation aussi tendancieuse que celle d'Eric Hazan n'est pas faite pour nous aider.

CLAUDE KLEIN est professeur à la faculté de droit de l'Université hébraïque de Jérusalem.

Oui, journalistes européens !

LE 17 juillet, la Commission européenne adoptait la proposition de Viviane Reding, commissaire en charge de l'éducation, de créer un Erasmus World, doté d'un budget de 200 millions d'euros pour la période 2004-2008.

Quelques jours avant, la même Commission avait décidé de retirer son soutien financier à Journalistes en Europe (JE), dont les programmes de connaissance de l'Europe sont pourtant exactement dans l'esprit d'Erasmus World. Depuis 1974, JE permet à des journalistes du monde entier de se familiariser avec le processus d'intégration européen, favorise les échanges interculturels pour une meilleure compréhension mutuelle, fait partager à des professionnels des médias une conception européenne de la société et des relations internationales.

Cette décision met en danger l'existence de Journalistes en Europe. En près de trente ans, cette organisation a contribué à la formation d'un réseau de 800 journalistes, présents dans 100 pays. Ils ont étudié l'actualité sur la base d'approches européennes différentes, complémentaires, voire opposées à celles des Etats-Unis. Ce pluralisme des idées, des modes de pensée favorise l'indispensable interpénétration des cultures. Et, dans dans ce cas, renforce la présence de l'Europe dans les médias du monde entier.

Ces objectifs ont été à l'origine de Journalistes en Europe, et le restent d'autant plus aujourd'hui où le monde s'organise en pôles d'influence. Les hommes et les femmes qui ont créé JE, dont Hubert Beuve-Méry et Philippe Viannay, ont voulu mieux faire connaître et comprendre cette Europe se réconciliant avec elle-même et pouvant inspirer d'autres régions du monde qui, elles aussi, ont à surmonter leurs divisions.

Où, sinon durant leurs mois de formation à JE, des journalistes européens découvrent-ils à quel point l'UE est entrée dans la vie quotidienne des citoyens ? Que « Bruxelles » est beaucoup plus, beaucoup mieux qu'une institution qui produit de la réglementation, qu'aucune directive européenne n'échappe à l'examen des pays membres ? D'où repartent-ils en ayant pris conscience que beaucoup d'informations, même au niveau local ou régional, ont une résonance communautaire ?

Où, bien avant 1989, des journalistes polonais, hongrois, yougoslaves ont-ils respiré un autre air et instillé dans leur travail, autant que la censure le permettait, des pratiques professionnelles forgées au sein de Journalistes en Europe ? Où des Israéliens et des Egyptiens ont-ils travaillé ensemble ? Où tous ces journalistes ont-ils pu mettre en pratique les connaissances acquises sur l'Europe pour qu'elles deviennent partie intégrante de leur patrimoine professionnel ?

Au moment où l'Europe cherche à se rapprocher des citoyens, où elle veut faire entendre davantage sa voix dans le monde, les médias restent un vecteur indispensable.

Présentant, le 2 juillet dernier, sa communication « Une stratégie d'information et de communication pour l'UE », la Commission soulignait qu'*« à l'ignorance évidente de beaucoup de citoyens* [sur l'UE]*correspond un grand désir d'être mieux informés »*. Elle en a légitimement tiré la conclusion qu'elle doit multiplier ses efforts dans ce sens, en particulier auprès des journalistes. Et se donner les moyens d'organiser pour eux des sessions d'information de une à trois journées. Cette réponse à un problème réel – une meilleure information sur l'UE – est une réponse, mais pas toute la réponse.

Aucun média ayant l'Europe comme contenu n'a trouvé un public ; chaque tentative a été un échec commercial. Cependant, ces dernières années, des événements – vache folle, *Erika* et, bien plus encore, l'euro – ont sorti l'UE d'un traitement réservé à une rubrique spécialisée pour gagner l'ensemble des rubriques, afin de mieux intégrer la dimension communautaire dans le traitement de l'information.

PACO AUDIJE (Espagne, Television Espanola).
PEDRO BATINIC REY (Argentine, « La Nacion »).
LIESL LOUW (Afrique du Sud, Media 24).
ROBERT SOLTYK (Pologne, « Gazeta Wyborcza »).
GRACE SUNG (« Singapour Straits Times »).

Jamais nous n'aurions atteint notre niveau de connaissance de l'UE sans les mois passés à JE. Aujourd'hui, pour continuer à développer l'information sur l'UE, pour assurer son rayonnement dans le monde, Journalistes en Europe doit aller de l'avant, et même se développer, car le besoin de formation n'est jamais épuisé.

JE, grâce à son expérience et aux soutiens de l'UE, d'Etats européens ou d'organismes privés, est devenu un pôle d'attraction pour des journalistes du monde entier. Ce réseau doit continuer à s'étendre.

Europe : avancer les yeux ouverts

Suite de la première page

Ou bien, considérant que nous ne pourrons pas préserver avec 9 % des voix au Conseil, 9 % des membres du Parlement, un commissaire sur 25, des positions et des politiques que nous jugeons fondamentales, nous refusons ce saut institutionnel.

Certains militants proeuropéens redoutent les conclusions éventuelles de ce débat. Ils postulent donc qu'avec de l'ambition et de l'énergie cette contradiction pourra être surmontée et rappellent que notre influence ne se mesure pas qu'en chiffres. C'est vrai jusqu'à un certain point. Mais chez nos partenaires, comme chez les candidats, ou comme chez nous, les constantes demeurent.

Sur la politique agricole commune, sur les politiques d'exception ou de diversité culturelle, sur les services publics, sur le statut de la langue française dans l'Union, sur une politique étrangère vraiment européenne, sur le concept d'une Europe-puissance sans même parler de la réforme des institutions, pour ne citer que les grands sujets, et même si nos positions évoluent, nous ne sommes pas majoritaires dans l'Europe à 15, encore moins dans celle à 25.

Je ne discute pas ici du bien-fondé des positions françaises sur chacun de ces sujets. Je veux seulement dire qu'on ne peut plus prétendre que de nouvelles avancées institutionnelles feraient mieux prévaloir dans l'Europe élargie les conceptions françaises que le système actuel. On ne peut plus soutenir que plus d'Europe conduira mécaniquement à plus de puissance. Si nous avons pu souvent obtenir le soutien de nos partenaires à certaines de nos positions originales, si notre capacité d'entraînement a été maintes fois démontrée, c'était aussi parce que nous pouvions jusqu'ici nous appuyer sur notre capacité de blocage dans le cadre d'un vote à l'unanimité, que nous gardions la faculté d'agir par nous-même ou de nous exprimer en propre et que, par conséquent, notre voix ne pouvait être ni minorisée ni négligée. Ce recours, ce levier disparaîtrait.

Ce disant, je ne me réfère pas, même implicitement, aux arguments défensifs et d'arrière-garde des antieuropéens. C'est aux proeuropéens dont je fais partie que je m'adresse. Pour des raisons d'honnêteté intellectuelle et démocratique, j'estime que les Français doivent disposer de tous les éléments pour mesurer la portée du futur traité constitutionnel qui devrait leur être soumis par référendum, afin qu'ils puissent se déterminer en pleine connaissance de cause. Et pour cela les enjeux doivent être franchement énoncés.

Discuter du « prix à payer », c'est annoncer la couleur, dire sans détour ce à quoi nous serions prêts à renoncer s'il le fallait. A la PAC ? Aux politiques de solidarité nationale ? A la politique culturelle ? A une cinématographie nationale ? Au français comme langue de travail ? A notre siège au Conseil de sécurité ? A un réseau diplomatique qui nous soit propre ? A l'autonomie de notre dissuasion nucléaire ? A l'idée d'Europe-puissance ? A autre chose ? A rien ?

Celui qui, faisant passer l'Europe avant tout, accepte de voir mises en minorité et donc abandonnées certaines positions françaises, parce qu'à ses yeux faire avancer l'Europe est plus important que maintenir telle ou telle position nationale, aussi emblématique soit-elle, celui-là est cohérent. Mais alors, si le jeu en vaut la chandelle, que son coût potentiel soit reconnu et la démarche assumée, que soit mené ensuite au sein de l'Union élargie, même en l'absence d'appuis institutionnels favorables, un lent et long travail de persuasion. Ce serait un investissement à long terme fondé sur le pari que les idées françaises pourront être le levain dans la future pâte européenne. Pourquoi pas ? Mais que donneraient les mécanismes qui fondent la cohésion européenne en matière de politique commerciale extérieure commune ou de monnaie transposés à des secteurs aussi intrinsèquement différents et aussi particuliers que la politique étrangère, la défense ou la politique culturelle ? Des positions fortes ou des synthèses molles autour du plus petit commun dénominateur ? Si nous voulons que nos renoncements soient créateurs et non pas vains, que le sacrifice des positions nationales donne naissance à une vraie Europe-puissance, cela méritera, dans le futur débat sur le contenu exact du futur traité constitutionnel, d'y regarder de très près.

En sens inverse, si la France devait s'opposer – avec d'autres – au passage au vote à la majorité ou à l'adoption de mécanismes de décision proprement fédéraux dans plusieurs domaines importants pour conserver une capacité d'action et d'expression propres ou ne pas se voir imposer des politiques qu'elle refuserait absolument, il faudrait qu'elle ait le courage de reconnaître que, dans ce cas-là, c'est l'Europe qui en paierait le prix, qui pâtirait en quelque sorte d'un manque à progresser.

A chaque nouvelle crise internationale où l'absence de l'Europe serait attribuée non pas à l'aboulie additionnée de chacun de ses membres mais au caractère supposé paralysant de ses institutions et du vote à l'unanimité, nous aurions à nous défendre d'avoir empêché, par égoïsme national, la constitution d'une Europe forte si nécessaire au monde. Sauf à proposer des mécanismes intergouvernementaux nouveaux et efficaces, des améliorations institutionnelles qui ne soient pas des gadgets et à démontrer qu'un ou des noyaux durs pourraient être créés sans faire exploser l'ensemble de l'édifice.

> Discuter du « prix à payer », c'est annoncer la couleur, dire sans détour ce à quoi nous serions prêts à renoncer s'il le fallait

Les Français, comme les Allemands et les autres Européens, ont le temps d'examiner les termes du dilemme puisque la Convention sur l'avenir de l'Europe ne doit remettre ses conclusions qu'au printemps 2003, qu'une négociation intergouvernementale doit s'ensuivre et que ce n'est qu'après, en 2004 ou 2005, qu'ils seront appelés à se prononcer comme les autres Européens sur un traité constitutionnel.

Peut-être Valéry Giscard d'Estaing aura-t-il su d'ici là, avec les membres de la convention, concilier les contraires, concevoir pour l'Europe des mécanismes de décision efficaces qui préservent notre capacité à peser demain sur les orientations de cette Union élargie. Son engagement européen, son expérience, la hauteur de ses vues permettent de l'espérer. Peut-être à un moment donné – il faut l'espérer – les visions française et allemande auront pu reconverger. Mais cela n'empêche pas qu'il faille commencer sans attendre à scruter les diverses figures possibles de notre destin, non pas en refusant que les vraies questions qui dérangent soient posées, mais en exigeant qu'elles le soient.

Sur l'Europe, les Français sont très ouverts, et disponibles, mais ils attendent mieux que des slogans ou de la méthode Coué. Ils veulent qu'on leur dise pourquoi, comment, avec quelles conséquences et pour quels résultats. Il n'y a pas d'un côté l'audace, de l'autre la pusillanimité. Les étapes ultimes de la marche vers l'Europe unie doivent être franchies les yeux ouverts.

Hubert Védrine

Concurrence déloyale des marchands de canons américains

De l'Australie à la Corée du Sud, l'industrie française de l'armement est la première victime des pressions exercées par Washington depuis le 11 septembre 2001, raconte la « Far Eastern Economic Review »

LE 11 SEPTEMBRE 2001 n'a fait qu'accentuer le soutien musclé apporté par l'administration américaine à ses marchands de canons. Le phénomène est patent dans la zone Asie-Pacifique, explique l'hebdomadaire de Hongkong *Far Eastern Economic Review*.

« Personne ne saurait prétendre que les pressions des Etats-Unis dans un marché qu'ils dominent soient quelque chose de neuf. Les entreprises américaines ont obtenu pratiquement la moitié des 26,4 milliards de dollars d'accords de transfert d'armement signés l'an dernier », écrit la *Review*. *« Ce qui a changé dans la période post-guerre froide, affirment les critiques, c'est que les Etats-Unis sont de plus en plus capables d'exploiter leur statut d'unique superpuissance au bénéfice de leurs marchands d'armes. C'est très fortement ressenti en Asie* (...). *Et, depuis les attaques terroristes du 11 septembre sur New York et Washington, bon nombre de dirigeants de l'industrie de la défense dans la région pensent que le président Bush et le Pentagone soutiennent de manière encore plus agressive leurs entrepreneurs. »* Selon Hans Ohff, ex-responsable de l'Australian Submarine Corporation, *« les Etats-Unis sont devenus si puissants et ont si bien exploité à leur profit le 11 septembre qu'ils ont pratiquement réduit tous les autres au rang d'Etats vassaux. Si ça continue, il ne restera plus qu'une seule industrie de défense, l'américaine »*.

Première victime citée par la *Review*, Dassault. Débarqué à Canberra le 27 juin afin de négocier la fourniture de 100 avions de chasse pour un montant de 6 milliards de dollars, Daniel Frémont découvrit avec surprise *« quelques heures plus tard l'annonce par le gouvernement australien de sa décision d'abandonner sa procédure habituelle d'appel d'offres pour conclure un accord avec le géant de la défense américain Lockheed Martin pour participer au développement du Joint Strike Fighter* [JSF], *la nouvelle génération d'avions furtifs »*. *« Un cas typique »* de cette *« tendance américaine à accroître ses pressions sur le marché de l'armement »*, a dit au magazine le vice-président pour les relations internationales de Dassault.

En avril, l'avionneur français avait déjà connu une déconvenue avec la Corée du Sud, qui avait préféré acheter 40 chasseurs à Boeing. Grâce à des fuites provenant du ministère de la défense de Séoul, Dassault découvrit que les évaluations techniques, de coût et les propositions de transfert de technologie avaient placé le Rafale devant le F-15K. *« Cette fois, Dassault ne se laissa pas faire et attaqua le ministère de la défense en justice pour savoir comment les concurrents avaient été départagés. Le tribunal fut incapable de trancher, Séoul ayant affirmé que ces délibérations étaient classifiées pour des raisons de sécurité nationale. »*

LE PRIX FORT

Outre l'Australie et la Corée du Sud, *« le Japon est pratiquement un marché captif pour Washington »*, tandis que Taïwan *« est contraint d'acheter la grande majorité de ses armes aux Etats-Unis parce que les autres fournisseurs ne veulent pas fâcher Pékin »*. Prochaine cible, la Malaisie, où le F/A-18 Hornet est en compétition avec le Soukhoï Su-35 russe. Seul marché protégé, celui de la Chine, dont Moscou est le principal fournisseur.

Il est vrai que la technologie américaine est souvent en avance sur la concurrence. Mais ce n'est pas toujours le cas. *« N'empêche, il est difficile de résister au lobbying américain »* et à une *« irrésistible combinaison d'influences diplomatiques, militaires, commerciales et technologiques »*. Même quand le produit annoncé, comme le JSF, n'est pas encore construit et ne sera pas livré à l'Australie avant... 2015. *« Nous nous sommes engagés sur quelque chose qui n'existe pas,* dit Alan Behm, analyste sur les questions de défense basé à Canberra. *Il y a des questions techniques et de coût qui ne sont pas encore résolues, et tout système américain coûte cher, nous le savons bien. Nous paierons le prix fort, quoi qu'il arrive. » « Achetez américain, sinon... »*, telle est la leçon que semble en tirer la *Far Eastern Economic Review*, elle-même la propriété du groupe de presse américain Dow Jones, qui contrôle le *Wall Street Journal*.

Patrice de Beer

★ www.feer.com

DANS LA PRESSE FRANÇAISE

■ **LE FIGARO**
Jean de Belot
Il y a deux façons de juger le premier budget d'un nouveau gouvernement. A l'aune du possible. A celle du souhaitable. C'est de l'équilibre entre ces deux repères que se dégage, parfois, une volonté politique. A l'aune du souhaitable, le budget 2003 de Jean-Pierre Raffarin est décevant. Des dépenses publiques à peine stabilisées, des baisses d'impôts trop timides, des réductions d'effectifs dans la fonction publique tout juste symboliques. Pas de rupture nette, de message fort. Le premier ministre, bien sûr, réclame d'être jugé à l'aune du possible. Les marges de manœuvre sont, il est vrai, étroites. Faute de vitesse, un sillon : tel est l'argument du premier ministre. Avec l'espoir que le sillon sera, sur les prochaines années, creusé. C'est le pari de Jean-Pierre Raffarin : le temps contre le risque, la durée contre l'éclat, la politique comme art du possible et non comme volonté de rendre possible le nécessaire.

■ **LES ÉCHOS**
Nicolas Beytout
A l'évidence, Jean-Pierre Raffarin a signé un budget tout entier placé sous le signe d'une croissance fragile : car la France est en panne. Et des trois moteurs traditionnels qui tiraient son économie, il n'en reste plus qu'un pour fonctionner : la consommation. Voici donc une loi de finances qui donne le sentiment de tout faire pour protéger la consommation. Et pour ne mécontenter personne, on donne à tout le monde, au risque de paraître ne pas savoir choisir. On éparpille, on saupoudre. De deux choses l'une : ou bien il ne s'agit que d'une période sous contrainte particulière, due essentiellement à l'immense incertitude générale. Et ce budget apparaîtra comme une habile prudence. Ou bien il s'agit de la première expression d'un rétrécissement de l'ambition, et ce budget se révélera alors comme une occasion perdue.

■ **RTL**
Alain Duhamel
Politiquement, ce premier budget du gouvernement Raffarin est surtout le premier budget du nouveau mandat de Jacques Chirac. Il s'agissait de démontrer que les promesses du candidat sont tenues par le président. Globalement, c'est le cas, même si le rythme peut laisser sceptique sur les chances d'atteindre l'objectif final. C'est aussi un budget d'inspiration franchement libérale, mais libérale à la française, c'est-à-dire avec circonspection. Le symbole, c'est évidemment la baisse du nombre des fonctionnaires. C'était le grand objectif de la droite, cela devient une homéopathie.

SUR LE NET

Les documents cités sont accessibles à l'adresse www.lemonde.fr/surlenet

Démographie

■ Population Data répertorie les derniers recensements dans le monde et en fournit les principales données en ligne.
http://cf.geocities.com/populationdata/recensements.html

■ Le Fonds pour la population des Nations unies présente un état de la population mondiale en 2001.
www.unfpa.org/swp/2001/francais/

■ La fiche de données du Population Reference Bureau contient les estimations et projections démographiques pour 200 pays.
www.measurecommunication.org/FrenchTemplate.cfm?Section=Accueil&template=/ContentManagement/ContentDisplay.cfm&ContentID=4610

■ Le site pédagogique Cyberschoolbus permet de comparer les statistiques par groupes de cinq pays.
www.cyberschoolbus.un.org/infonation/info.asp

■ Les prévisions de la base de données de la division des populations (UNDP) de l'ONU sont consultables en ligne.
http://esa.un.org/unpp/

■ L'UNDP publie son rapport 2002 sur le développement humain par pays.
www.undp.org/hdr2002/

■ Elle trace les perspectives de l'urbanisation dans le monde.
www.un.org/esa/population/publications/wup2001/wup2001dh.pdf

■ Elle a publié un rapport sur la population féminine et ses conditions de vie dans le monde.
http://unstats.un.org/unsd/demographic/ww2000/index.htm

vincent.truffy@lemonde.fr

LA SÉLECTION DE COURRIER INTERNATIONAL

Les législatives vues par la presse slovaque

La coalition centriste qui l'a emporté suscite des espoirs qui restent mesurés

LE PRÉSIDENT slovaque, Rudolf Schuster, devrait désigner, vendredi 27 septembre, l'homme qui dirigera le gouvernement de coalition issu des élections de vendredi et samedi derniers. La Slovaquie doit rejoindre l'Union européenne et l'Alliance atlantique, mais aussi mettre en œuvre les réformes structurelles indispensables.

Pour la deuxième fois dans l'histoire récente du pays, le Mouvement pour une Slovaquie démocratique (HZDS) de l'ancien homme fort du pays, Vladimir Meciar, est arrivé en tête du scrutin, en obtenant 19,5 % des voix. Il restera néanmoins dans l'opposition. En effet, comme l'écrit le quotidien **Narodna Obroda**, aucun parti ne souhaite former une coalition avec le leader national-populiste dont le retour, on le sait, compromettrait l'intégration du pays dans l'Alliance atlantique (OTAN) et l'UE. En revanche, *« la partie semble être bien engagée entre quatre formations politiques de centre droit : l'Union démocrate-chrétienne slovaque (SDKU) du premier ministre sortant, Mikulas Dzurinda (15,09 %), le parti de la minorité hongroise SMK (11,2 %), le Mouvement chrétien-démocrate KDH (8,25 %) et la libérale Alliance du nouveau citoyen ANO (8,01 %). La future coalition pourra compter sur une majorité de 78 sièges sur 150 »*.

« Nous pouvons nous attendre à des temps meilleurs », titre le quotidien **SME**, pour se féliciter *« de l'homogénéité très prometteuse du futur gouvernement, qui lui permettra de sortir de l'immobilisme et de mettre en œuvre les réformes dont l'urgence ne fera plus débat. Les partis s'accordent sur la nécessité de réduire les dépenses publiques, de dégraisser l'équipe gouvernementale et de réformer le système social comme celui des retraites »*. Le quotidien de la communauté hongroise **Uj szo** se réjouit, lui aussi, à l'idée d'avoir un gouvernement homogène. D'autant plus que *« trois des quatre partis ont déjà prouvé dans le gouvernement sortant que, pour eux, les réformes étaient plus que de simples discours. Depuis 1989, tous nos gouvernements ont promis un Etat moins cher, moins de ministères et une administration moins dépensière, mais aucun n'y est parvenu. Maintenant, on verra enfin si la cause de ces échecs était véritablement l'hétérogénéité des coalitions au pouvoir »*.

Cependant, comme le dit le proverbe, *« le diable se cache dans le détail »*, note **SME**, qui met en garde contre les différences existant entre les programmes sociaux et économiques des partis de la future coalition. En effet, les détails en question risquent de miner le bon déroulement des réformes. Pour **SME**, le dossier social pourrait se transformer en bombe à retardement : *« On ne pourra pas stopper l'évolution dangereuse des finances publiques par la pédagogie ou par des mesures indolores, mais seulement au moyen d'un conflit politique avec les groupes* [sociologiques] *majoritaires qui profitent de la politique budgétaire actuelle. »*

MECIAR RESTERA TRÈS FORT

De son côté, l'hebdomadaire indépendant **Domino** va plus loin dans la critique des contradictions qui guettent les quatre partis vainqueurs. Il se demande en effet *« si les hommes politiques qui les représentent ont vraiment la carrure pour mener à bien les restructurations »*. Principal parti de la coalition, le SDKU ne propose pas, selon l'hebdomadaire, *« de réformes concrètes importantes. Mais si celles-ci étaient élaborées par quelqu'un d'autre, il serait prêt à les soutenir. Il en est de même pour le SMK : malgré ses volontés réformatrices, il n'a pas hésité, dans le passé, à abandonner ses projets pour éviter des conflits avec le chef du gouvernement. De plus, ce parti regroupe en son sein tout un spectre politique, depuis des chrétiens-démocrates jusqu'aux socialistes de pure souche, en passant par des libéraux. ANO, quant à lui, prône un libéralisme économique, mais son leader, Pavol Rusko, n'a pas hésité à défendre l'interventionnisme des médias dans la vie politique. Le plus concret reste le programme que proposent les chrétiens-démocrates, qui repose sur l'introduction de l'impôt forfaitaire, la réforme de la justice et le soutien à la famille »*.

« Le gouvernement devra proposer un projet de réforme de qualité, résume pour sa part **SME**, *tandis que le parti de Vladimir Meciar restera un adversaire très fort dans l'opposition, qui ne perdra aucune occasion pour profiter des éventuels impairs de l'exécutif. »*

AU COURRIER DES LECTEURS

Hydrogène : une énergie polluante

M. Rifkins est un homme dont l'optimisme est bienvenu (*Le Monde* du 24 septembre) Son dynamisme et son « énergie » font donc plaisir à voir. Toutefois, ni son optimisme ni le mien ne pourront changer le monde tel qu'il est, hélas. Si l'hydrogène est très abondant dans l'univers, notre planète est une exception : il n'existe pas d'hydrogène à l'état natif sur terre, et récupérer celui du Soleil poserait quelques problèmes pratiques. Pour utiliser de l'hydrogène sur terre, il faut donc produire ce gaz « propre » à partir d'autre chose, ce qui ramène l'hydrogène à un banal vecteur énergétique, comme l'électricité *(...)*.

Si cet hydrogène est produit à partir de gaz naturel par craquage, comme c'est actuellement le cas, les émissions de CO_2 induites par ce procédé rendent cette solution pire pour le climat que la combustion directe de l'essence dans une voiture. Si cet hydrogène est produit par électrolyse, les émissions sont celles de la production d'électricité. *(...)* « Hydrogéner » toutes les voitures françaises nécessiterait la construction de près d'un million d'éoliennes pour produire 600 TWh, et encore, en comptant pour quasiment nulle l'énergie requise pour le stocker et le transporter. Des calculs analogues montrent que le solaire est aussi totalement « en dehors des clous » au niveau actuel de mobilité. Il reste donc l'hydroélectricité, au prix d'une multiplication des lacs de barrage par 10 à 15 en France, ou le nucléaire, au prix d'une multiplication des centrales par 2 en France. D'une manière générale, quelques calculs d'ordre de grandeur montrent qu'il est rigoureusement impossible de conserver notre mode de vie actuel uniquement avec les renouvelables, dussent-elles être converties en hydrogène pour des raisons diverses.

Enfin, lorsque M. Rifkins indique que l'Europe est engagée dans son combat de *« sortie du fossile »*, je crois qu'il est décidément très optimiste *(...)* : la commissaire aux transports de l'Union européenne a *« prévu »* que la dépendance de l'Union aux importations de combustibles fossiles va passer de 50 % aujourd'hui à 70 % dans vingt ans. Comme « sortie », on fait mieux !

Jean-Marc Jancovici
Courriel

Camera Nazionale della Moda Italiana

Les manifestations de Milan
Milano Moda Uomo et Milano Moda Donna sont deux rendez-vous essentiels d'une grande importance stratégique au niveau national et international, de véritables points de référence pour tout le système de la mode. Des manifestations organisées par la Chambre nationale de la mode italienne - Bureau de presse du Studio GM qui impliquent les institutions milanaises : la Région Lombardie, la Province et la Municipalité de Milan, en particulier, la Division mode, tourisme et grands événements avec lesquels, à chaque édition, la C.N.M.I. organise séminaires, débats, congrès et événements spéciaux. Une autre structure directement impliquée est la société FIERA DI MILANO S.p.A., le lieu où se déroule une bonne partie des défilés de Milano Moda Donna.

Milano Moda Donna
2 éditions : février/mars (A/H) ; septembre/octobre (P/E). Un calendrier interminable, constamment en ébullition qui, se fondant sur les grands noms du secteur, continue à produire de nouveaux talents et des propositions inédites qui se présentent sur la scène de la mode avec une incroyable vitalité. Chiffres de la dernière édition de Milano Moda Donna - 24 février/5 mars 2002 - Automne/Hiver 2002/2003
Le nombre de défilés a été légèrement inférieur à celui des années passées, de même que le nombre d'opérateurs. Cela est à attribuer au nombre insuffisant d'espaces disponibles à la Fiera di Milano.
Défilés: 101 dont 38 à la Fiera et 63 dans des espaces privés ou alternatifs
Présentations: 76 dans des espaces externes et 6 à la Fiera
Sur rendez-vous: 41

Presse italienne accréditée

JOURNALISTES: 540	TITRES: 113
PHOTOGRAPHES: 31	AGENCES DE PRESSE: 2
OPÉRATEURS: 25	TÉLÉ: 24
PUBLICITÉ: 32	RADIO: 5
	MULTIMÉDIA: 6
Total: 583	total: 150

Presse étrangère accréditée

JOURNALISTES: 540	TITRES: 204
PHOTOGRAPHES: 64	AGENCES DE PRESSE: 6
PUBLICITÉ: 72	TÉLÉ: 15
OPÉRATEURS: 34	MULTIMÉDIA: 2
Total: 744	Total: 227
Pays: 28	

Le véritable centre de la mode milanaise, à l'occasion de Milano Moda Donna, est le pavillon 4 de Fiera di Milano - entrée Piazza Sei Febbraio, P.ta Sei Febbraio - dont l'organisation et l'image sont gérées par la C.N.M.I.

Le pavillon dispose de show-rooms consacrées aux maisons d'édition et aux sponsors de la manifestation, d'une grande place centrale où, chaque jour, sont transmis sur écran mural et en simultanée, les défilés qui se déroulent dans les différentes salles de la foire, d'une salle de presse équipée de PC et de tout le nécessaire pour les attachés de presse ainsi que de quelques buffets. D'autres salles de défilés sont réparties dans d'autres pavillons voisins ou reliés au n° 4.

Le Monde
ÉDITORIAL

Libertés menacées

LA DROITE s'était engagée à faire de la lutte contre l'insécurité sa priorité. Comme le souligne le ministère de l'intérieur, *« le peuple français a clairement exprimé ses attentes en matière de sécurité »*. Quatre mois après son retour aux affaires, elle est manifestement décidée à s'y tenir. Pour la Place Beauvau, *« il est temps, dans le strict respect des libertés individuelles et des droits de la défense, que la procédure pénale soit d'abord conçue pour permettre la recherche des criminels et leur présentation à la justice. »*

Mais le projet de réforme que prépare Nicolas Sarkozy, dont nous publions le détail, ne se contente pas de cela. Le catalogue de mesures qu'il propose, en étendant considérablement les prérogatives de la police, fait tout simplement passer par pertes et profits vingt ans de progrès des libertés individuelles. Pendant toutes ces années, cette exception française qui faisait de la garde à vue la zone grise de notre procédure pénale, au cours de laquelle le suspect se retrouvait seul face à des policiers aux pouvoirs illimités, s'était ainsi vue peu à peu encadrée. Non seulement par nécessité de nous rapprocher des standards européens en matière de droits de l'homme. Mais parce que ce face à face insuffisamment contrôlé entre policier et suspect avait produit son lot d'erreurs judiciaires et de bavures dramatiques. L'avocat s'était donc vu autorisé à rencontrer son client, d'abord à la vingtième heure, puis, depuis le 15 juin 2000, dès la première heure. Or l'avant-projet de la Place Beauvau renvoie, pour toute une série de crimes graves, cet entretien, à la trente-sixième heure. Pis : la durée de la garde à vue passe de deux à quatre jours en matière de criminalité organisée. Quant au traitement des mineurs de 16 à 18 ans, il est purement et simplement aligné sur celui des majeurs.

L'exemple de la garde à vue illustre la tonalité ultrasécuritaire du projet, son choix de donner les coudées franches aux policiers, quitte à marginaliser les magistrats et de faire de l'exception la règle. Le doublement de la durée des enquêtes en flagrance, la possibilité donnée aux policiers de perquisitionner et de procéder à des écoutes téléphoniques pendant les enquêtes préliminaires disent la volonté de tenir la justice à l'écart des affaires policières. Quant au régime des « repentis , jusqu'ici réservé aux affaires de stupéfiants, il est étendu : les personnes collaborant avec la police pourront bénéficier d'une réduction de peine en cas de blanchiment, proxénétisme... Peu importe, si partout où elle a été appliquée – Etats-Unis, Italie –, cette disposition a produit nombre d'erreurs judiciaires !

Restent toutes ces mesures en direction des prostituées, squatters, gens du voyage, étrangers, jeunes trop bruyants ou... élèves trop absents. Autant de dispositions qui, en pénalisant des comportements déviants, témoignent d'un renoncement à régler, autrement que par la répression, les petits désordres de voie publique. Avec ce projet, qui procède d'une vision policière de la société, ce sont bel et bien les libertés individuelles qui se trouvent menacées.

Le Monde

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy**, directeur général ; **Noël-Jean Bergeroux**.
Directeur général délégué des rédactions : Edwy Plenel
Directeur général délégué des opérations : Fabrice Nora
Directeur général adjoint : René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Directeur artistique : François Lolichon
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer
Rédaction en chef centrale :
Alain Debove, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre
Rédaction en chef :
François Bonnet *(International)* ; Anne-Line Roccati *(France)* ;
Anne Chemin *(Société)* ; Jean-Louis Andréani *(Régions)* ; Laurent Mauduit *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Franck Nouchi *(Culture)* ;
Josyane Savigneau *(Le Monde des Livres)* ; Serge Marti *(Le Monde Economie)*

Médiateur : **Robert Solé**

Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **Société Editrice du Monde (SAS)**
Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du *Monde*, Société des Cadres du *Monde*, Société des Employés du *Monde*, Fonds commun de placement des personnels du *Monde*, Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du *Monde*.

www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.
Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

RECTIFICATIF

CARNET DE ROUTE. L'infographie illustrant l'article sur Landsberg (*Le Monde* du samedi 21 septembre) était erronée. Cette petite ville, dont la prison a hébergé notamment pendant quelques mois Adolf Hitler, puis l'industriel Krupp, se trouve en Bavière. Elle a été confondue sur la carte, comme un lecteur nous le fait remarquer, avec une localité portant le même nom, mais située dans le Land de Saxe-Anhalt.

PRÉCISIONS

ALCATEL. Dans l'article consacré à Alcatel publié par *Le Monde* du 21 septembre, nous rapportions que le directeur financier du groupe, Jean-Pascal Beaufret, nous avait tenu ce propos : *« Notre problème est hélas plus simple : on n'a plus de clients. »* M. Beaufret assure qu'il ne s'est pas exprimé ainsi, mais qu'il a, en revanche, indiqué que le niveau de commandes d'Alcatel était en baisse.

OICV. L'Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières (OICV), que nous avons évoquée dans *Le Monde* du 21 septembre, dans un article consacré au contrôle financier après l'affaire Enron, ne regroupe pas les marchés financiers, mais les régulateurs boursiers, les Bourses étant des membres affiliés de l'organisation.

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0707 C 81975
ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue Maurice-Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : **Dominique Alduy**
Directeur général : **Stéphane Corre**
21 bis, rue Claude-Bernard - BP218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

La fin des 35 heures

LE GÉNÉRIQUE était écrit. Lors de la campagne présidentielle, Jacques Chirac s'était engagé à *« rendre toute leur place au travail et au mérite »*. Rédigé en caractères gras dans son programme, l'intitulé s'accompagnait de la mention plus modestement mise en valeur : *« en dépassant l'horizon de l'assistance »*. Dans le chapitre baptisé « La France en grand », figurait ainsi la promesse d'un *« assouplissement »* des 35 heures – au singulier – et celle de *« permettre à ceux qui veulent travailler plus de gagner plus »*. *« L'horaire légal sera maintenu à 35 heures mais l'Etat cessera de choisir à la place des Français »*, précisait alors le chef de l'Etat.

A première vue, François Fillon s'est acquitté de la mission en présentant son projet de loi au conseil des ministres du 18 septembre, quatre mois après les élections : le mot « argent » ou son équivalent se substitue à celui de « temps » ou de « repos ». Ainsi le compte épargne-temps pourra-t-il être liquidé en argent et non plus en jours de congé ; les heures supplémentaires, au-delà de 35 heures, feront, obligatoirement, l'objet d'une compensation salariale et non plus d'une récupération en repos, comme c'était la règle avec les lois Aubry ; le smic, devenu multiple au fil des années, retrouvera son unicité d'ici à 2005.

DÉCONVENUES

Pour le ministre des affaires sociales, le texte, examiné à partir du 2 octobre à l'Assemblée nationale, puis le 22 au Sénat, est donc *« en tous points conforme aux engagements de Jacques Chirac »*, notamment *« en faveur des bas salaires »*. Mais à y regarder de plus près, les assouplissements des 35 heures – au pluriel, finalement – risquent pourtant d'engendrer bien des déconvenues. L'utilisation des heures supplémentaires deviendra, en effet, plus souple pour les entreprises, mais leur rémunération sera... moins avantageuse pour les salariés. Le paiement de ces heures et le repos compensateur n'auront pas la même signification selon que l'on travaille dans une petite entreprise de moins de vingt salariés, ou, passé ce seuil, dans une autre, plus grande. Le gouvernement, qui prétendait corriger les erreurs des lois Aubry, responsables toutes désignées dans l'échec de la gauche aux élections, creuse en réalité les inégalités. En prolongeant jusqu'en 2005 la période d'adaptation réservée aux PME, le projet Fillon institutionnalise les 35 heures à plusieurs vitesses.

Sauf exception, les entreprises à 39 heures resteront à 39 heures. Les trois incitations prévues jusqu'ici, le régime des heures supplémentaires, du repos compensateur et les allégements de charges spécifiques, disparaissent. Les entreprises n'ont donc plus aucun intérêt financier à réduire leur temps de travail. Elles préféreront 39 heures payées 39 h 25 ou 40 heures, selon leur taille, à 35 heures payées 39. Les petites entreprises *« pourront revenir à un dispositif de 39 heures avec un coût de 10 % pour les quatre premières heures supplémentaires, ce qui est un progrès partagé et ce qui est raisonnable »*, avait annoncé Jean-Pierre Raffarin, le 6 septembre, en déplacement à Strasbourg, devant des responsables de PME. Cette décision peut apparaître surprenante dans la mesure où, quelques jours plus tard, le premier ministre a affirmé vouloir *« faire de la bataille pour l'emploi la priorité nationale »*... Or l'assouplissement de l'utilisation des heures supplémentaires ne constitue pas un élément de nature à combattre le chômage.

Aujourd'hui, les 35 heures, devenues en théorie obligatoires pour tous depuis le 1er janvier 2002, concernent, selon les études du ministère, 8,6 millions de salariés (53 %) sur un total de plus de 15 millions. Autrement dit, si le mouvement de réduction du temps de travail devait se figer, une moitié de salariés français seraient effectivement à 35 heures et une autre moitié à 39 heures.

Certes, ces derniers travailleront plus. Mais gagneront-ils plus ? Là encore, le système défendu par M. Fillon s'avère pour le moins sélectif. Dans les entreprises de moins de vingt salariés, la nouvelle tarification des heures supplémentaires, 10 % entre la 35e et la 39e heure, équivaudra à 1 % de salaire en plus. Dans les entreprises de plus de vingt salariés, ces mêmes heures pourront se traduire par 2,5 % de salaire en plus... Sous réserve des accords de branches. Dans les deux cas, les salariés auront, en échange, perdu deux semaines et demie de congé par an.

Le repos compensateur appliqué au-delà du nouveau contingent annuel d'heures supplémentaires, qui sera porté par décret, du moins jusqu'en 2004, à 180 heures, ce qui permet de travailler 39 heures en moyenne sur l'année, devient unique..., sauf pour les petites entreprises de dix à vingt salariés, c'est-à-dire les plus nombreuses en France (1,5 million). Ici aussi, le seuil du déclenchement du repos compensateur ne s'applique plus comme aux autres, ce qui se traduit, de nouveau, sous couvert d'une *« simplification »*, par l'équivalent d'une semaine de congé en moins.

A ces inégalités de taille, il convient d'ajouter d'autres « inconvénients » qui ont tous, à des degrés plus ou moins forts, fait partie des griefs exprimés contre les lois Aubry. L'annualisation, par exemple. Le projet Fillon supprime du code du travail la référence *« 35 heures en moyenne par semaine »* pour ne garder que celle de 1 600 heures par an. Les entreprises pourront donc disposer d'une plus grande marge de manœuvre pour organiser le travail sur l'année, en alternant des semaines « hautes » d'activité, de plus de 40 heures, et des semaines « basses ». La modération salariale, ensuite.

AMÈRE POTION

Si le projet de loi consacré à la réforme des 35 heures met bien fin au système complexe du « multi-smic » né avec les lois Aubry et dénoncé à juste titre par toutes les organisations syndicales, certains devront cependant en supporter encore les effets pendant trois ans. *« Globalement, deux tiers des salariés rémunérés par référence à l'un des smic verront leur pouvoir d'achat progresser de façon significative »*, a souligné, le 18 septembre, M. Fillon devant la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale.

Pour une petite catégorie, la progression pourra atteindre 3,7 %. Mais plus de 23 % des smicards (480 000) verront leur salaire minimum indexé sur la seule évolution des prix d'ici à 2005 afin de permettre aux autres de rattraper leur niveau, soit 1 154,3 euros par mois. Ceux-là ne bénéficieront même plus du système de revalorisation mécanique jusqu'ici en vigueur qui reposait à la fois sur l'inflation mais aussi sur la moitié de la progression du salaire horaire de base ouvrier. Pour cette catégorie de salariés qui fait partie de la « France d'en bas » la potion risque d'être particulièrement amère. Il reste une inconnue, de taille, sur l'attitude qu'adopteront les entreprises déjà passées à 35 heures. Combien seront tentées de réviser leurs accords ? Nul ne le sait aujourd'hui, mais le sujet préoccupe les syndicats, en particulier la CFDT, première organisation signataire des accords (50,3 %), suivie par la CGT (41,7 %). De ce point de vue, le générique de fin des 35 heures n'est certainement pas clos.

Isabelle Mandraud

Les gens PAR KERLEROUX

Au Soudan, la paix recule

LA CAUSE EST ENTENDUE : le gouvernement soudanais n'acceptera de reprendre les négociations de paix avec le Mouvement/Armée de libération des peuples du Soudan (SPLM/A) qu'une fois proclamé un arrêt des hostilités, quand les rebelles et les parrains du processus de paix se seront engagés à ne pas renier les premiers acquis des pourparlers. A ces deux conditions officielles, certains en ajoutent une autre : il faut, disent-ils, que l'armée ait aussi lavé l'affront de la récente chute aux mains de la rébellion de la ville garnison de Torit, dans le sud du pays.

Depuis l'annonce, dimanche 1er septembre par Khartoum, de la suspension des pourparlers de paix, l'heure est à la mobilisation politique et militaire. Tout ce que Khartoum compte de personnalités – y compris nombre d'éditorialistes – condamne le camp des rebelles. Le ton, sévère, rappelle les pires moments de la guerre intestine qui déchire ce pays depuis près de vingt ans. Le colonel John Garang, qui dirige le SPLM/A, est à nouveau tenu dans la plus grande défiance. La solidarité avec l'armée et le gouvernement pour la défense du territoire national se décline sur tous les tons.

Certains de ceux, minoritaires, qui n'ont jamais cru en la possibilité de parvenir à une paix avec la rébellion s'en donnent à cœur joie, dans la presse, sur l'air de « Nous vous l'avions bien dit ». Un journal a été suspendu pour avoir reproché au gouvernement d'avoir quitté la table des négociations. D'aucuns voient dans le revers subi par l'armée la preuve, s'il en fallait, que la charrue a été mise avant les bœufs et qu'il eût fallu commencer le processus de paix par la proclamation d'une trêve. Les dirigeants de l'opposition, qui se plaignaient de ne pas être partie prenante aux pourparlers de paix, jugent que les difficultés actuelles apportent de l'eau à leur moulin. S'ils avaient été là, ce ne serait pas arrivé, disent-ils.

Aucune fébrilité particulière n'est toutefois perceptible dans la capitale. Bien que déçus par la chute d'une ville et surtout contrariés par le brusque ralentissement d'un processus de paix dont la première étape s'était soldée, en juillet, par un protocole d'accord porteur d'un véritable espoir, certains Soudanais ironisent sur l'agitation officielle. Pour eux, l'épisode de Torit n'est qu'une réédition d'une situation maintes fois vécue dans le passé. En près de vingt années de guerre, les villes et différents lieux du champ de bataille dans le sud du pays ont régulièrement changé de mains, selon que la roue tourne – et aussi selon les saisons, les pluies d'automne favorisant plutôt la guérilla, comme c'est le cas aujourd'hui, alors que le printemps sourit à l'armée. D'après les chiffres officiels, la chute de Torit a entraîné l'exode de quelque 12 000 habitants vers la ville de Juba, dans un pays où des millions de Soudanais ont déjà dû, au fil des ans, quitter leurs foyers, vivant en réfugiés dans leur propre pays.

Le gouvernement ne manque aucune occasion de rappeler que la perte de la ville n'est que le quatrième et dernier grief retenu contre la rébellion. Pour que nul ne s'y méprenne, le ministère des affaires étrangères a publié un communiqué à ce sujet. Primo, dit le ministère, le SPLM/A réclame une nouvelle délimitation du Sud, plus étendue que celle décidée lors de l'indépendance du Soudan en janvier 1956, alors même que c'est sur la base de cette délimitation que se sont engagées les négociations parrainées par l'IGAD, l'Autorité intergouvernementale africaine, qui les encadre. En deuxième lieu, toujours selon Khartoum, les rebelles demandent un projet de partage du pouvoir sur une base confédérale, alors que les deux parties sont déjà convenues en juillet que le système serait fédéral. Troisième grief : le SPLM/A est revenu sur le problème de la séparation de l'Etat et de la religion, *« alors même qu'il a été convenu que la citoyenneté serait au fondement des droits et devoirs »*. En clair, les rebelles exigeraient que la capitale soit proclamée laïque, et donc soustraite à la charia, la loi musulmane, alors que les deux parties ont déjà accepté que seule la partie sud du pays, à majorité chrétienne, échappe à la loi musulmane.

ACCUSATIONS RÉCIPROQUES

Tout en se disant prêts à revenir à la table des négociations, le gouvernement et le SPLM/A s'accusent réciproquement d'avoir dramatisé la situation en raison de la pression à laquelle chacun d'eux serait soumis dans son propre camp de la part de courants hostiles à la paix, ce qui n'est sans doute pas faux. Au nord comme dans le sud du pays, les zizanies, changements d'alliances, scissions partisanes et autres grenouillages politiques sont en tout cas devenus, au fil des années et au gré de la conjoncture, une sorte de marque déposée soudanaise. Les chances de paix qui se profilent à l'horizon accentuent la cadence.

Derniers épisodes en date de cette agitation, une scission au sein du parti Oumma de l'opposition, dirigé par l'ancien premier ministre Sadek Al-Mahdi et celle de trois hauts responsables du parti au pouvoir, le Congrès national, qui ont créé leur propre formation politique. Les premiers ont été sanctionnés par l'exclusion du gouvernement de leur figure de proue, Lam Akol, un ancien rebelle sudiste, au profit des seconds, qui se sont vus récompenser par l'entrée de l'un des leurs au sein de l'équipe ministérielle.

Les seuls à être tenus à l'écart de ces manœuvres sont Hassan Al-Tourabi, ancienne éminence grise du régime, et les siens. Tombé en disgrâce et arrêté en février 2001, pour avoir signé un accord avec ce même SPLM/A avec lequel les autorités négocient aujourd'hui les conditions de la paix, Hassan Al-Tourabi est à nouveau en prison. M. Tourabi, qui, jusqu'à la fin août, était assigné à résidence, aurait dû recouvrer la liberté début juillet, en vertu de l'article 31 (2) de la Constitution. Mais le président Omar Hassan Al-Béchir, invoquant un autre article de la Constitution, l'article 132, qui lui donne tous les pouvoirs, et l'article 15 de la loi d'urgence et de la sécurité publique, a reconduit sa privation de liberté avant de l'envoyer carrément en prison.

Cette loi d'urgence et les restrictions aux libertés qu'elle engendre sont le principal souci des avocats, opposants et défenseurs des droits de l'homme et des libertés, qui reprochent aux parrains du processus de paix intersoudanais – singulièrement les Etats-Unis – de ne pas s'y intéresser.

Mouna Naïm

ENTREPRISES

INDUSTRIE

Le Mondial de l'automobile ouvre ses portes au public samedi 28 septembre, à Paris, pour deux semaines. Le contexte dans lequel il se tient cette année est **INCERTAIN**. Sur les trois grands marchés mondiaux, Europe, Etats-Unis, Japon, les ventes sont en recul. Les immatriculations européennes ont enregistré une **BAISSE DE PLUS DE 4 %** depuis le début de l'année, mais devraient quand même atteindre 14 millions d'unités en 2002. Alors que l'industrie est entrée dans la dernière phase de sa mondialisation, les constructeurs, après avoir traversé sans coup férir les années Internet, cherchent des **RELAIS DE CROISSANCE** dans les marchés émergents. En Europe, la remise à plat des règles de la **DISTRIBUTION** par Bruxelles, et la santé désastreuse du constructeur italien Fiat sont les deux sujets de préoccupation du secteur.

La nouvelle carte mondiale de l'automobile

Le Mondial de l'auto s'ouvre à Paris, samedi 28 septembre, dans un climat incertain. Plus que jamais, la croissance et la rentabilité des constructeurs reposent sur un triptyque éprouvé : internationalisation, rationalisation industrielle, innovation des produits

LE MONDIAL de l'automobile, qui s'ouvre, samedi 28 septembre à Paris, Porte de Versailles, est placé sous le signe de l'incertitude. Après cinq années de hausse quasi ininterrompue, les immatriculations européennes sont en panne. Les ventes ont accusé une baisse de 7 % en août et de 4,3 % depuis le début de l'année. Certes, le marché reste à un haut niveau : cette année, plus de 14 millions de véhicules devraient encore être vendus. Mais les deux moteurs principaux du marché européen, l'Allemagne et la France, ont des ratés. Seul le marché britannique est en croissance.

Pourtant, dans ce contexte incertain, certains constructeurs tirent leur épingle du jeu. *« Un dirigeant qui prend pour excuse la mauvaise conjoncture n'est pas un bon dirigeant,* explique Hiroshi Okuda, le président de Toyota. *Sa responsabilité consiste au contraire à améliorer les résultats de son entreprise même si l'environnement économique se dégrade. »*

▶ **Internationalisation.** Le développement international reste le meilleur amortisseur face à une conjoncture faiblissante. Les constructeurs japonais en sont le meilleur exemple. Alors que l'économie nippone n'en finit plus de s'enfoncer dans la crise, Toyota, Honda et Nissan sont les trois constructeurs généralistes les plus rentables au monde. La raison : ils ont su s'implanter durablement aux Etats-Unis, où ils réalisent de 50 % à 75 % de leurs bénéfices. Aujourd'hui, cependant, le marché américain est un marché mature.

Privés de croissance forte aux Etats-Unis comme en Europe et au Japon, tous les constructeurs se tournent vers les pays émergents. 80 % de la croissance des dix prochaines années se fera sur ces marchés. La Chine en particulier attire toutes les convoitises. Nissan vient d'y annoncer un investissement gigantesque de 1 milliard de dollars. Toyota fait lui aussi une percée remarquée sur ce marché prometteur. *« Nous n'arrivons pas à suivre la demande »*, explique M. Okuda. Le français PSA Peugeot Citroën, qui est implanté en Chine depuis 1992, s'apprête même à passer à la vitesse supérieure. Quant à Renault, c'est grâce au coréen Samsung et au roumain Dacia, tous deux rachetés en 2000, qu'il est parvenu à augmenter ses ventes en 2001. L'international ne permet cependant pas de gagner à tous les coups : en Amérique du Sud, tous les constructeurs souffrent.

▶ **Innovation.** La réussite d'un constructeur réside dans sa capacité à proposer de nouveaux modèles. Plus sa gamme est jeune, moins il a à consentir de remise à ses clients. L'exemple de PSA Peugeot Citroën est parlant. Dans un marché en quasi-stagnation, le constructeur a réussi à maintenir ses marges. Il a même été l'un des seuls constructeurs à pouvoir augmenter ses tarifs, alors que ses ventes continuaient à progresser. A l'inverse, Renault, avant le renouvellement de sa gamme – avec notamment la nouvelle Mégane présentée au Mondial –, a dû proposer à ses clients de plus en plus de contenu pour un prix identique : aussi sa marge opérationnelle est-elle tombée à 0,6 % au second semestre 2002, contre près de 6 % en 1999. Mais le plus dur semble passé : l'âge moyen des modèles de Renault va passer de quatre ans aujourd'hui à moins de trois en 2004.

Le bond est encore plus spectaculaire pour Ford. En deux années, l'âge de sa gamme est passé de plus de cinq ans à trois ans, grâce aux renouvellements de la Fiesta et de la Mondeo. Ce n'est pas un hasard si le constructeur européen le plus en mal en point du moment, Fiat, ne présente qu'une nouveauté : la version break de la Stilo, en attendant la nouvelle Punto, prévue pour 2004.

▶ **Organisation industrielle :** la réduction des coûts reste primordiale. C'est l'un des domaines où l'industrie automobile a le plus progressé ces dernières années. La plupart des constructeurs apparaissent mieux armés que lors du précédent bas de cycle, au milieu des années 1990. La situation de Renault est symptomatique. A la veille du lancement de la Mégane, en 1996, la marque au losange affichait des pertes abyssales. Aujourd'hui, au moment du renouvellement de sa gamme, le constructeur reste bénéficiaire.

Volkswagen, imité depuis par PSA Peugeot Citroën, a fortement réduit ses coûts grâce à sa politique de plates-formes, consistant à produire sur une base commune des modèles aux silhouettes différentes. PSA produit aujourd'hui 1 million de véhicules de plus qu'il y a quatre ans avec quasiment les mêmes usines. Ford, mal en point à la fin des années 1990, a su retourner la situation en réussissant la réorganisation de sa production : en 2003, ses usines européennes devraient tourner à 100 %, contre 70 % il y a trois ans. Fiat et Opel, à la traîne, restent les seuls grands constructeurs européens à afficher des pertes. Malgré les restructurations annoncées – 2 500 suppressions d'emplois chez Opel, 2 800 chez Fiat –, les deux groupes sont les premiers à souffrir d'un retournement du marché.

▶ **Technologie :** la redistribution des cartes en Europe s'est également faite ces dernières années sur des critères technologiques. Les constructeurs les plus en forme restent ceux qui avaient su prévoir la flambée du Diesel en Europe, dont la part de marché est passée de 22 % en 1997 à 36 % en 2001. Volkswagen et PSA en ont retiré les bénéfices. Les Japonais, quasi absents de ce segment, ont été handicapés.

Les constructeurs tentent par ailleurs de s'adapter à la législation européenne sur la réduction des émissions de dioxyde de carbone. A l'horizon 2008, la consommation moyenne de la gamme d'une marque ne devra pas dépasser 5,8 litres aux 100 kilomètres. Les constructeurs de grosses voitures, comme DaimlerChrysler ou BMW, sont en train d'élargir leur gamme vers le bas. Les Japonais misent sur les motorisations hybrides, fonctionnant à la fois à l'essence et à l'électricité. Mais ce type de véhicule n'a pas pour le moment rencontré son public : Toyota a vendu en Europe moins de 3 000 exemplaires de sa Prius.

Stéphane Lauer

LA GALAXIE DES GRANDS CONSTRUCTEURS

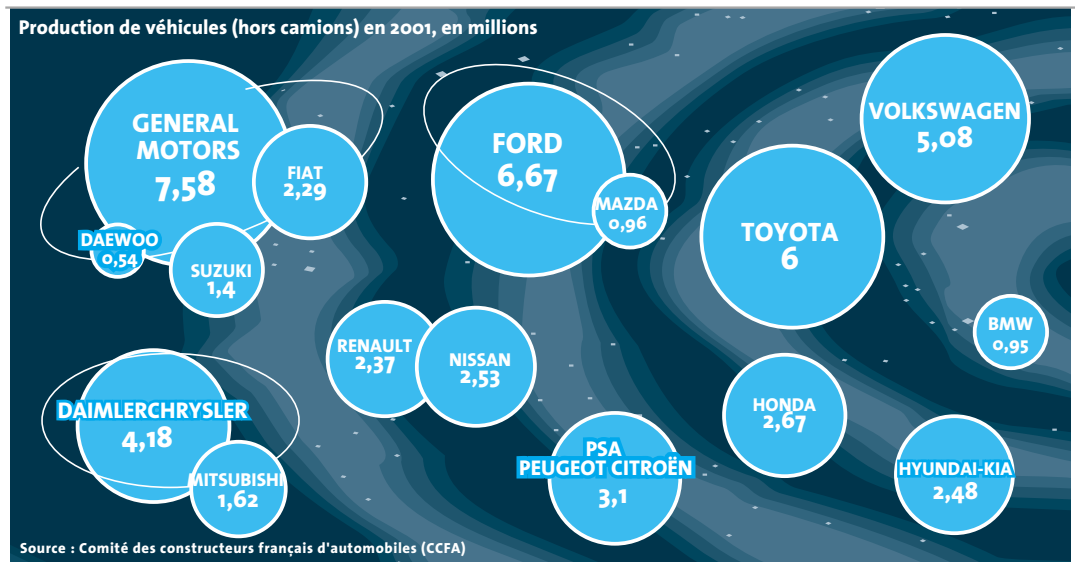

Six groupes mondiaux ont produit plus de cinq millions de véhicules en 2001 : General Motors, Ford, Toyota, Volkswagen, DaimlerChrysler et Renault-Nissan. Avec leurs nombreuses marques et leurs satellites, ils représentent 76 % des 54,5 millions de voitures et utilitaires légers construits dans le monde.

Une cinquantaine de nouveautés

Le Salon se tient du 28 septembre au 13 octobre à la porte de Versailles, à Paris, de 10 heures à 22 heures.
Tarif : 9 euros avant 18 heures, 6 euros après ; gratuit pour les moins de 7 ans.
Une cinquantaine de nouveautés sont présentées, dans des genres très différents.

● **Les classiques.** Renault, qui a habitué le public aux formes tendues de la Vel Satis et de l'Avantime, récidive avec la Mégane II : coffre anguleux et lunette arrière incurvée. Une version monospace Scénic doit être présentée en 2003. Renault expose aussi un nouvel Espace.
Volkswagen lance sa Touran et Ford montre un prototype de la version monospace de la Focus. Opel mise également sur la vogue des monospaces compacts, avec une Meriva à cinq places, plus petite que sa Zafira.

● **Les ludiques.** Citroën retrouve l'audace avec la Pluriel, une petite voiture capable de se transformer en cabriolet, pick-up ou petite berline, pour moins de 15 000 euros. Peugeot présentera sa 307 coupé cabriolet. A noter enfin le roadster coupé de Smart.

● **L'aventure.** Quatre 4 × 4 tiendront la vedette : le Cayenne de Porsche, le Touareg de Volkswagen, le Volvo XC90 et le nouveau Land Cruiser de Toyota.

● **Le rêve.** BMW présente un nouveau roadster, Z4, qui remplacera le Z3. La première Bentley dessinée par Volkswagen retiendra l'attention.
Les Allemands rivaliseront de puissance avec deux limousines de luxe, la Phaeton de Volkswagen et la Maybach de Mercedes.
Enfin Ferrari dévoile sa dernière-née, Enzo, au prix de 675 000 euros TTC.

Le groupe Fiat est engagé dans une course contre la montre

POUR ce Mondial 2002, les nouveautés ne seront pas légion sur le stand Fiat. Le réseau commercial du constructeur devra se contenter d'une version break de la Stilo et d'une nouvelle motorisation de l'Alfa Romeo 147. Cette situation illustre les difficultés actuelles du groupe italien. Depuis le début de l'année, ses ventes en Europe chutent de 19,4 % et ses parts de marché sont tombées à 8,4 %, contre 9,9 % au cours de la même période de 2001. La branche automobile a accusé au premier semestre une perte opérationnelle de 823 millions d'euros.

Pour redresser la situation, le nouveau patron de Fiat, Giancarlo Boschetti, s'est attaqué à une vaste restructuration. *« Nous aurons réduit à la fin de l'année nos capacités de 20 % par rapport à 2001 »,* a-t-il annoncé, mercredi 25 septembre. Plus de 2 400 postes seront supprimés d'ici décembre. Aucune nouvelle restructuration n'est prévue. *« Mais si le marché se dégrade, Fiat devra s'adapter à ces nouvelles conditions »,* a prévenu M. Boschetti. L'exercice confié au patron de Fiat par la famille Agnelli se révèle délicat. Il s'agit de mettre fin aux pertes le plus rapidement possible, tout en relançant les trois marques du groupe (Fiat, Lancia, Alfa Romeo) avec un nouveau plan d'investissement. *« Notre objectif est d'atteindre l'équilibre financier en 2003 et de dégager un résultat légèrement positif en 2004 »,* a affirmé M. Boschetti.

VINGT NOUVEAUX MODÈLES D'ICI À 2005

Parallèlement, un plan d'investissement de 7 milliards d'euros sur trois ans est en cours. Une vingtaine de nouveaux modèles doivent être lancés d'ici à 2005. Fiat projette notamment en 2003 de remplacer la Panda, après vingt-trois ans de bons et loyaux services. Un petit monospace conçu sur la base de la Punto devrait suivre en 2004. Enfin, Fiat annonce son retour sur le segment moyenne gamme de la Croma dès 2005. Si l'on excepte ce dernier modèle, Fiat restera concentré sur les petites voitures, secteur le moins rentable et le plus concurrenciel du marché. *« Nous ne pouvons pas changer notre gamme du jour au lendemain »,* plaide M. Boschetti. Chez Lancia, trois nouveaux modèles vont être lancés.

Parallèlement, Fiat cherche à faire des économies. Ainsi le nombre de versions va être réduit d'un tiers et chaque nouveau modèle devra reprendre 40 % des composants du modèle précédent, contre 12 % actuellement. Le constructeur italien compte aussi sur son accord avec General Motors, actionnaire à 20 % de Fiat Auto, avec lequel il va concevoir des plate-formes communes, pour réduire ses coûts. Des efforts sont accomplis sur les modèles actuels. *« Les coûts unitaires de la Stilo ont été réduit de 300 euros en l'espace de six mois »,* affirme Giani Coda, responsable des marques Fiat et Lancia. Après un lancement laborieux, la Stilo devrait atteindre les 270 000 unités en 2003.

Reste que Fiat est engagé dans une course contre la montre. L'alliance avec General Motors comporte une option permettant à Fiat de lui vendre sa branche automobile à partir de 2004. *« Ce que nous faisons actuellement doit être fait, quel que soit le propriétaire de Fiat. Qu'en sera-t-il dans trois ans ? Tout est possible »,* a répondu M. Boschetti. *« Notre objectif est de nous présenter au rendez-vous avec GM le plus solide et le plus rentable possible »,* explique Giorgio Frasca, administrateur délégué du groupe en France.

S. L.

Le « big bang » de la distribution en Europe met les constructeurs sous pression

CE PREMIER Mondial de l'automobile du XXIe siècle sera aussi celui du big bang de la distribution automobile européenne. Le 1er octobre entre en vigueur le nouveau « règlement d'exemption » (du Traité de Rome) du secteur, adopté par Bruxelles au cours de l'été. Constructeurs et concessionnaires ont un an pour remettre à plat leurs relations contractuelles.

La Commission européenne a voulu renforcer l'autonomie des distributeurs vis-à-vis des marques qu'ils représentent. Les nouveaux contrats de concession pourront être, soit à durée indéterminée, soit en « CDD » d'une durée minimale de cinq ans avec préavis de six mois. Le distributeur agréé n'aura plus besoin de l'accord du constructeur pour céder son contrat au collègue de son choix, dès lors qu'il représente la même marque.

Les constructeurs doivent choisir entre un réseau « exclusif » – où chaque concessionnaire ne pourra vendre qu'une marque, gardera un territoire de vente, mais aura le droit de vendre les voitures à n'importe quel revendeur non agréé, grande distribution comprise –, et un réseau « sélectif », où les distributeurs peuvent vendre toutes les marques qu'ils souhaitent, mais sont sélectionnés par le constructeur selon des critères qualitatifs et quantitatifs. Sans territoire attribué, ces concessionnaires seront libres de créer autant de points de vente que nécessaire, dans leur pays ou dans un autre Etat membre. Cette suppression de la clause dite « de localisation » ne s'appliquera cependant qu'au 1er octobre 2005.

« CLAUSES NOIRES »

Autre révolution : la séparation désormais possible entre vente et après-vente, qui permettra aux concessionnaires de sous-traiter la réparation à des garages indépendants (agréés tout de même par les constructeurs). Toute manœuvre du constructeur visant à refuser cette séparation pourra être considéré comme une des « clauses noires » définies par Bruxelles, lui permettant d'ôter à la marque mise en cause le bénéfice de l'exemption : son réseau tomberait alors sous le régime du droit commun et permettrait à n'importe quel commerçant, supermarché ou site Internet qui en ferait la demande de vendre ses voitures.

Certaines marques entendent profiter de cette remise à plat pour faire un peu de ménage dans leurs réseaux, à la faveur de la résiliation quasi-automatique des contrats existants d'ici au 1er octobre 2003. Renault compte réduire d'un tiers, pour les ramener à un millier d'ici à 2005, le nombre de ses partenaires *« investisseurs »* dans le réseau, qui contrôleront quelque *« 11 000 points de contact avec la clientèle »* en Europe.

Un régime dérogatoire est envisageable pour les constructeurs détenant moins de 5 % de parts de marché. Porsche a déjà demandé une telle dérogation à la Commission.

Pascal Galinier

Les valeurs automobiles ont traversé sans encombre la bulle Internet puis le « krach lent »

BOUDÉES par les investisseurs du temps de la bulle Internet, les actions des firmes automobiles ont retrouvé, depuis le krach, les charmes des valeurs refuges. *« Les investisseurs sont revenus vers des entreprises qui dégagent des cash-flows élevés, c'est le cas de l'automobile,* observe Marc Gouget, analyste à BNP Paribas Equities. *Le retour sur investissement est bon pour la plupart des constructeurs, il est même plus élevé que la moyenne de l'industrie. »*

A Paris, l'action Renault est la seule valeur du CAC 40 à afficher une progression depuis le début de l'année. Elle a gagné près de 30 % depuis un an, alors que l'indice de la Bourse de Paris est en baisse d'autant. L'automobile a traversé les années de la nouvelle économie en quasi ligne droite, échappant à la flambée puis au retournement dramatique qu'ont connus les télécommunications ou l'informatique. Même ce qui serait considéré ailleurs comme la manifestation d'une folie des grandeurs – la fusion transatlantique DaimlerChrysler ou le rapprochement franco-japonais Renault-Nissan, par exemple – est salué ici comme l'expression d'une stratégie avisée.

A court terme, les constructeurs sont encore sensibles aux aléas conjoncturels : baisse des ventes, effets monétaires, crise des marchés émergents, prix du pétrole. Rien de bien nouveau à vrai dire : cette vieille industrie cyclique en a vu d'autres au cours du vingtième siècle.

P. Ga.

CINQ ANNÉES SANS EXCÈS

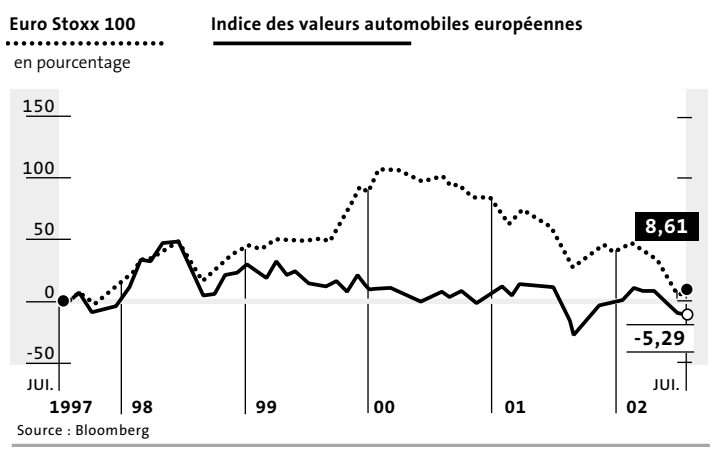

Le différend transatlantique sur l'acier semble en voie de résolution

Les Quinze vont renoncer à imposer des sanctions commerciales aux exportations américaines. Peu à peu, les Etats-Unis réduisent leurs mesures protectionnistes

BRUXELLES
de notre bureau européen

Dans le conflit engagé entre l'Union européenne et les Etats-Unis sur l'acier, la première a sans doute remporté une manche importante. La décision de Pascal Lamy, commissaire européen chargé du commerce, de proposer aux Quinze de renoncer à imposer - dans l'immédiat- des sanctions contre les Etats-Unis, sous la forme d'une surtaxation à l'importation d'une première liste de produits américains, confirme qu'une étape significative a été franchie.

Le Coreper, cette instance qui, à Bruxelles, réunit les ambassadeurs des Quinze auprès de l'Union, a entériné, mercredi 25 septembre, l'approche de la Commission européenne, laquelle sera soumise, lundi 30 au conseil des ministres des affaires étrangères. Il ne fait guère de doute que cette proposition sera acceptée. Ces derniers mois, les contentieux transatlantiques se sont accumulés : outre l'Irak et le Proche-Orient, le contentieux de la Cour pénale internationale (CPI) et celui des exemptions fiscales américaines à l'importation (FSC) se sont ajoutés à la querelle sur l'acier.

Le différend sur l'acier est ancien : pour protéger leur industrie sidérurgique, malade de ne pas avoir subi la profonde restructuration menée au début des années 1980 par plusieurs pays européens, les Américains, sous la pression d'un puissant lobby syndicalo-industriel, ont de facto fermé leurs frontières aux importations d'acier en imposant des droits de douane de 8 % à 30 %, en mars dernier. Le caractère protectionniste d'une telle décision étant patent, les Européens ont saisi l'Organisation mondiale du commerce (OMC), pris des mesures de sauvegarde pour se protéger des importations d'acier ne trouvant plus preneur sur le marché américain, et réclamé de la part de l'Amérique des compensations financières (sous forme de baisse de tarifs douaniers sur d'autres produits), afin de contrebalancer le préjudice commercial de quelque 2,5 milliards d'euros par an qu'ils estiment subir.

L'UE avait adopté une stratégie de représailles en votant deux listes de produits américains susceptibles d'être surtaxés. La première devait entrer en vigueur dès cette année, et la deuxième après la décision de l'OMC sur la légalité des mesures américaines, attendue en mars 2003.

Après un premier report en juin, les Quinze avaient en juillet reporté au 30 septembre leur décision sur l'application ou non de la surtaxe de 100 % sur la première liste, dans l'attente de concessions américaines.

C'est cette mesure qui vient d'être reportée, compte tenu des exemptions obtenues par les sidérurgistes européens sur les relèvements de tarifs douaniers.

Depuis plusieurs mois, un singulier et discret jeu du chat et de la souris se poursuivait : en attendant le verdict de l'OMC, les Européens brandissaient une panoplie de sanctions, tout en attendant que les Américains multiplient les exemptions, et qu'ils acceptent de leur verser des compensations. L'Amérique n'étant pas plus désireuse que l'Europe de s'engager dans des hostilités, elle a peu à peu accru les concessions faites aux sidérurgiques européens.

> L'Amérique n'étant pas plus désireuse que l'Europe de s'engager dans des hostilités a peu à peu accru les concessions

Pascal Lamy vient de décider que le fléau de la balance penchait favorablement du côté de ces derniers. *« Notre stratégie a fonctionné »*, s'est félicité mardi soir le commissaire européen. Le total des exemptions accordées se situe en entre 40 % et 60 % des exportations d'acier européen vers les Etats-Unis, et dépasse probablement la somme de 600 millions de dollars, soit presque le double (380 millions de dollars) de la valeur de la première liste de sanctions envisagée par les Quinze.

Pour autant, Pascal Lamy n'est pas prêt à baisser sa garde : il souhaite *« maintenir la pression »* afin de réduire les aspects négatifs des mesures américaines.

Renoncer provisoirement à imposer des sanctions ne signifie pas que cette épée de Damoclès est abandonnée, explique-t-il, du moins tant que l'industrie américaine n'a pas changé d'attitude. Pour sa part, l'administration de George W. Bush n'était pas forcément mécontente de la riposte européenne, qui lui permettait de faire pression sur sa propre industrie alors qu'aux Etats-Unis les prix de l'acier ont augmenté d'environ 70 % *(Le Monde* du 18 septembre).

Les sidérurgistes américains *« braillent,* relève Pascal Lamy, *mais en termes de restructuration de leur industrie, ils n'ont encore rien fait »*. Les Quinze attendent maintenant que les Etats-Unis ne s'arrêtent pas en si bonne voie, et qu'ils accroissent le volume (lequel se traduit en chiffre d'affaires pour les sidérurgistes européens) des exemptions, avant de supprimer purement et simplement leur protectionnisme douanier sur l'acier.

Laurent Zecchini

Aventis transforme son centre de recherche de Romainville en parc technologique

Les anti-infectieux ne sont plus jugés stratégiques

LE LABORATOIRE pharmaceutique Aventis a annoncé, jeudi 26 septembre, sa décision de recentrer sa recherche sur quelques domaines thérapeutiques clés : le cancer et le diabète, où il dispose d'un savoir-faire reconnu. Aventis veut aussi devenir un acteur majeur dans de nouveaux domaines, comme la sclérose en plaques, la schizophrénie, la maladie d'Alzheimer, l'asthme ou la polyarthrite rhumatoïde : des travaux qui sont conduits principalement dans son centre de recherche américain de Bridgewater. *« Nous nous concentrons sur un nombre limité de domaines dans lesquels soit nous sommes déjà excellents, soit les besoins médicaux sont tellement critiques que les organismes payeurs, dans le monde, rémunèreront nos innovations à leur juste prix »*, a expliqué au *Monde* Gilles Brisson, président d'Aventis Pharma France et directeur général d'Aventis pour les affaires publiques.

Aventis a également définitivement réglé le sort de son site de recherche de Romainville, en Seine-Saint-Denis, qu'il avait d'abord tenté de vendre, puis qu'il avait réintégré dans le groupe. En janvier, la cour d'appel de Versailles avait donné raison aux syndicats qui accusaient la direction d'Aventis de procéder à un plan social déguisé.

Désormais, les 20 000 m² de laboratoires seront reconvertis en parc technologique, a indiqué Aventis. Les chercheurs qui travaillent sur les anti-infectieux seront externalisés dans de nouvelles sociétés, en partenariat avec des investisseurs qui restent à trouver. Au printemps 2002, Aventis s'était déjà désengagé des maladies de l'os, en créant ProSkelia, une société de recherche co-financée par Warburg Pincus.

EXTERNALISATION

« Nos mesures auront un impact neutre sur l'emploi », estime M. Brisson, *« 300 à 400 postes vont changer dans la région parisienne, dont la moitié bénéficiera de mesures d'âge ou d'accompagnement, l'autre sera transférée dans d'autres bassins d'emploi »*. A ce jour, le site de Romainville compte 1 300 personnes, dont 700 chercheurs. Pour les syndicats, près d'un millier de salariés vont être concernés. *« Ces gens-là ont découvert l'antibiotique Ketek, dont Aventis tire gloire mondialement. On les remercie en les externalisant. Depuis trois ans, la recherche et développement d'Aventis a perdu 500 emplois en France, au profit des Etats-Unis. Il faut que cela cesse ! »*, souligne Thierry Bodin, élu CGT au Comité central d'entreprise d'Aventis.

L'annonce d'Aventis coïncide avec le nouveau plan d'économies sur le médicament de M. Mattéi, *« des mesures qui sont des menaces fermes contre l'industrie et les malades »*, estime M. Brisson.

Véronique Lorelle

Allianz réorganise la Dresdner Bank et fait tomber des têtes

FRANCFORT
de notre correspondant

Plus d'un an après l'absorption de la banque allemande Dresdner par l'assureur Allianz, le nouvel ensemble peine toujours à s'organiser. Fait révélateur, Leonhard Fischer, membre du directoire de l'assureur, en charge des activités de banque d'investissement de Dresdner, va quitter le groupe le 31 octobre. Sa démission a été annoncée mercredi 25 septembre. Ce brillant trentenaire avait fait une carrière éclair au sein de l'institut de crédit francfortois, mais il était en butte à l'opposition d'une partie de la direction et des représentants du personnel allemands à propos d'un vaste plan de restructuration des activités placées sous sa houlette. Et Allianz a décidé de le lâcher. Ses fonctions seront prises en charge par Bernd Fahrholz : le numéro un de la Dresdner sera alors l'unique dirigeant de la banque présent au directoire d'Allianz.

« Cette démission démontre qu'Allianz perd patience, car il y a le feu », indique un banquier fraîchement débarqué de Dresdner Kleinwort Wasserstein, la banque d'affaires de l'institut financier. M. Fischer avait été l'un des co-architectes de la fusion. Sa position avait néanmoins été affaiblie par l'intégration de la banque américaine Wasserstein Perella : une opération réalisée peu avant le rapprochement, mais jugée trop coûteuse à Munich, le siège d'Allianz.

ATERMOIEMENTS

Il est vrai que Bruce Wasserstein, fondateur et animateur de la banque, l'a quittée pour rejoindre Lazard, entraînant le départ de plusieurs collaborateurs. En outre, les activités de fusions et acquisitions se sont effondrées. Enfin, l'autorité de M. Fischer et le moral de ses troupes ont été affectés par les atermoiements de leur maison mère : après avoir hésité à introduire sa banque d'affaires en Bourse pour lui assurer une certaine autonomie, celle-ci a finalement décidé de la conserver. Sans vraiment convaincre.

Les mauvaises performances de la Dresdner plombent le groupe Allianz, dont l'action a perdu 63 % depuis le début de l'année. Au premier semestre 2002, dans un environnement difficile pour les banques allemandes, Dresdner a réalisé une perte supérieure à 1 milliard d'euros. Le retour à l'équilibre passe par un nouveau plan social. Cette fois, 3 000 emplois doivent être supprimés d'ici à la fin 2003 – ce qui portera à 11 000 personnes la réduction des effectifs en trois ans, sur un total de 51 000 personnes. Plus de 1 000 salariés de Dresdner Kleinwort doivent être licenciés. *« M. Fischer a mis en œuvre très rapidement ce plan à Londres et à New York, mais l'opposition était très forte en Allemagne, surtout de la part de ceux qui craignent que Dresdner disparaisse »*, explique un cadre de la banque.

Philippe Ricard

Les fusions-acquisitions ont chuté de 32 % en neuf mois

SUR LES NEUF PREMIERS mois de l'année, le montant total des opérations de fusions-acquisitions dans le monde a décru de 32 % à 1 000 milliards de dollars (1 023 milliards d'euros) et le nombre d'opérations de 12 % à 17 308 opérations, d'après les chiffres publiés le mercredi 25 septembre par la société Dealogic. La chute la plus importante a lieu aux Etats-Unis, où la valeur des opérations baisse de 46 %, contre 16 %, en Europe et 9 % sur l'Asie.

Les opérations de recapitalisation contribuent à hauteur de 5 % dans le montant global des opérations. Au troisième trimestre, la valeur des opérations a décru de 14 % par rapport au trimestre précédent. Sur neuf mois, la banque américaine Goldman Sachs arrive en tête du classement par montant des opérations annoncées, suivie de JP Morgan, Salomon Smith Barney, Credit suisse First Boston et Lazard. En Europe, JP Morgan est en tête du classement suivie par Morgan Stanley, Deutsche Bank, Merrill Lynch et UBS Warburg.

Les principales opérations depuis le début de l'année ont été : l'achat de Pharmacia par Pfizer pour 61,4 milliards de dollars, l'acquisition de National grid Group par Lattice Group et celle de Northrop Grumman par TRW.

Le Crédit lyonnais supprime des postes sans connaître son avenir

LES RELATIONS entre le Crédit lyonnais et son principal actionnaire-partenaire, le Crédit agricole, ne se réchauffent pas. Intervenant vendredi 20 septembre devant une convention qui réunissait des responsables du réseau et des centres de traitement du Crédit lyonnais, le président de la banque, Jean Peyrelevade, a déclaré : *« Dans des discussions avec tel ou tel que je ne nommerai pas, il y a des hauts et des bas. Pour l'instant, on est très bas et ce n'est pas de notre fait. »* Cette allusion transparente aux discussions avec le Crédit agricole sur un éventuel rapprochement a été ensuite rapportée dans un bulletin interne cité par Reuters. Lors de la même convention, le directeur général, Dominique Ferrero, a enfoncé le clou : *« D'un mariage, quel qu'il soit, on attend un bénéfice mutuel. Donc, pour le Crédit lyonnais, s'il n'existe pas il n'y a pas de raison d'y céder. »*

Le Crédit agricole, qui détient 10,6 % du Lyonnais, se refuse à tout commentaire. La Banque verte semble paralysée face aux exigences du Lyonnais sur les conditions de rapprochement. Elle paraît ne pas avoir une vision claire de ce que serait l'équilibre des pouvoirs au sein de son groupe après l'entrée du Crédit lyonnais. Elle craint enfin de faire une opération à un prix et dans des conditions qui pourraient lui être reprochés ultérieurement.

Interrogé, samedi 21 septembre, sur RTL, M. Peyrelevade avait levé le voile sur ses exigences, évoquant des garanties *« sur la protection de la marque, de la culture, du management »*, qu'il jugerait insuffisantes dans le schéma du Crédit agricole, qu'il qualifie par ailleurs d'*« intéressant sur le papier »*.

REDÉPLOIEMENT DES EMPLOIS

L'hypothèse d'un rapprochement ne semble pas modifier la gestion de l'emploi dans la banque. *« S'il y a un rapprochement avec le Crédit agricole, nous n'avons aucun intérêt à fondre les deux réseaux »*, assure Jérôme Brunel, directeur des ressources humaines, qui a présenté, mercredi 25 septembre, le plan de redéploiement et de réduction des effectifs prévu jusqu'en 2004. Misant sur 4 750 départs en trois ans sur un effectif total de 29 300, par le biais de préretraites (2 039) et de « gains de productivité », la banque a prévu, en contrepartie, l'embauche de 3 515 personnes. Au total, il résulte un solde négatif de 1 235 emplois d'ici à 2004 malgré l'ouverture de 150 agences dans un réseau de 1 850.

Les secteurs du « back-office » et les fonctions dites supports (ressources humaines, logistique, administration...) sont concernés par cette réorganisation. La banque envisage aussi de créer huit plates-formes téléphoniques pour remplacer les salariés des guichets appelés à des fonctions commerciales. Ce plan est vigoureusement contesté par la CFDT, principale organisation syndicale (34 % des voix), qui réclame un *« plan de sauvegarde de l'emploi »*.

Michel Delberghe et Sophie Fay

Amiante : la SNCF condamnée en appel pour « faute inexcusable »

LA SNCF A ÉTÉ CONDAMNÉE mercredi pour *« faute inexcusable »* par la cour d'appel d'Amiens à la suite du décès, provoqué par un cancer, d'un ancien mécanicien qui avait été exposé à l'amiante. L'entreprise devra doubler la pension de la veuve du salarié, et verser 75 000 euros de dommages et intérêts aux termes du préjudice moral. De nombreux cheminots sont concernés par ce jugement et plusieurs procédures sont en cours, a ajouté Me Michel Ledoux, avocat de l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante.

Par ailleurs, la SNCF a doublé ses pertes courantes au premier semestre 2002 à 156 millions d'euros.

INDUSTRIE

■ **GAZ DE FRANCE : GDF a annoncé mercredi un résultat net en hausse de 37 %** au premier semestre 2002, à 766 millions d'euros. Nicole Fontaine, ministre déléguée à l'industrie, a présenté le même jour en conseil des ministres le projet de loi destiné à mettre la France en conformité avec la directive européenne sur l'ouverture du marché du gaz à la concurrence.

SERVICES

■ **UNITED AIRLINES : les syndicats de la compagnie aérienne ont proposé mercredi un plan de sauvetage**. *« Nous sommes prêts à négocier et à mettre en place un programme de sauvetage qui fournira à United quelque 5 milliards de dollars* (5,11 milliards d'euros) *d'économies en coûts salariaux lors des cinq prochaines années »,* ont indiqué les cinq syndicats dans une lettre au nouveau PDG, Glenn Tilton.

■ **HEWLETT-PACKARD** : **le groupe informatique américain** a annoncé 1 800 nouveaux licenciements d'ici un an après les 15 000 déjà annoncés en mai lors de la fusion avec Compaq.

FINANCE

■ **ARGENTINE : plusieurs clients du Banco General de Negocios** ont porté plainte contre JP Morgan, Credit Suisse and Dresdner, principaux actionnaires de la banque argentine, aujourd'hui en liquidation, et accusée d'avoir fait disparaître les dépôts des clients.

■ **CAISSES D'ÉPARGNE** : **le groupe mutualiste a enregistré un produit net bancaire en hausse de 8 % à 3 milliards d'euros** au premier semestre 2002, et de 35 % de son résultat net à 362 millions d'euros.

■ **ALLIED IRISH BANKS** : **la banque irlandaise** serait actuellement en négociations avec M & T Bank pour vendre sa filiale américaine Allfirst, secouée en début d'année par une gigantesque fraude, pour 3 milliards de dollars, selon le *Wall Street Journal* de jeudi.

M. Fourtou évite de définir la stratégie de Vivendi Universal

Le groupe entend vendre 12 milliards d'actifs au cours des dix-huit mois, mais ne fixe pas le sort de Cegetel et de Vivendi Environnement. Il souhaite éclaircir les relations avec Barry Diller, le patron des studios et des chaînes américaines

GAGNER du temps face aux banquiers, aux créanciers, aux marchés, aux investisseurs. Pris dans l'étau d'un héritage financier inextricable, Jean-René Fourtou semble n'avoir que cette voie pour obtenir un peu de marge de manœuvre dans le sauvetage de Vivendi Universal.

C'est par l'histoire de sa course contre la montre pour éviter une crise de liquidité du groupe en juillet, que M. Fourtou a commencé sa première conférence de presse, mercredi 25 septembre, à l'issue de son conseil d'administration. « *A peine arrivé dans mon bureau depuis cinq minutes, j'ai été confronté à une crise dramatique de liquidité aussi violente qu'inattendue. Moody's, persuadé que nous ne pourrions pas faire face à nos échéances de juillet, avait décidé de nous dégrader. Je me suis demandé si c'était un complot. J'ai demandé un délai de grâce au bourreau* », a-t-il raconté d'un ton alerte.

Pendant trois mois, le groupe a vécu dans l'angoisse de l'effondrement financier. L'horizon s'est éclairci, le 18 septembre, quand Vivendi Universal a réussi à obtenir une ligne de crédit de 3 milliards d'euros. « *La crise de trésorerie est en voie d'être résolue* », a assuré le PDG.

Mais la contrainte financière est toujours aussi pesante. Le groupe reste avec une dette de 17,3 milliards d'euros. A la fin de l'année, il devrait afficher, selon ses prévisions, un cash-flow opérationnel négatif de 849 millions d'euros. « *Nous avons acquis la conviction que la valeur des actifs est supérieure à la dette. Donc il y a lieu de s'accrocher* », a insisté M. Fourtou. « *Les contraintes qui pèsent sur chaque actif laisse une marge de manœuvre étroite* », a-t-il cependant constaté.

MEDHI FEDOUACH

Jean-René Fourtou, PDG de Vivendi Universal, a dressé un premier portrait de l'entreprise après la période Jean-Marie Messier, mercredi 25 septembre, à l'issue d'un conseil d'administration. La situation financière du groupe reste difficile. Il accuse encore une dette de 17,3 milliards d'euros.

Cette situation a dicté la vente du pôle édition, seul actif sans garantie bancaire. M. Fourtou n'a pas soufflé mot de ce projet de cession qui devrait être réalisée dans les prochaines semaines. Le reste du programme de cession lui importe plus. Le groupe, qui s'était engagé au mois d'août à céder 10 milliards d'euros d'actifs sur deux ans, a décidé d'accélérer son programme. Il se propose de réaliser 12 milliards de cession dans les dix-huit mois dont cinq d'ici à mars 2003. Déjà, le groupe a vendu pour 300 millions son pôle presse – Express-Expansion, Comareg –, Canal+ technologies pour 190 millions, Telepiù pour 470 millions en liquide, et escompte au moins 3 milliards d'euros de son pôle édition. Le PDG assure avoir encore au moins 70 actifs périphériques à céder, dont certains très hétéroclites allant d'une usine de jus d'orange en Chine à des palais à Venise.

Pour le reste, tout semble ouvert. La seule préoccupation de M. Fourtou est de valoriser au mieux les actifs du groupe. D'abord en arrêtant les pertes. Le redressement de Canal+, à la tête duquel Xavier Couture a été confirmé, est une des priorités. « *Je compte m'y intéresser* », a prévenu toutefois le PDG, rappelant que les négociations sur les droits du football à l'automne seraient cruciales.

FUTUR EN POINTILLÉ

Refusant de se lier un peu plus les mains dans un cadre d'activité et un calendrier, M. Fourtou est resté délibérément flou sur sa stratégie constatant seulement : « *Nous sommes un groupe de divertissement et de médias. C'est là que nous avons les actifs les plus important. C'est un fait.* »

Quel sort réserver à Vivendi Environnement et à Cegetel ? « *Je n'ai jamais dit que je souhaitais descendre de Vivendi Environnement ni sortir de l'environnement* », a dit M. Fourtou, démentant une cession rapide. Même pragmatisme pour Cegetel : il n'exclut ni de vendre ni de se renforcer, selon les jeux des trois autres actionnaires (BT, SBC et Vodafone), libérés depuis le 23 septembre d'un pacte contraignant. « *Cela devrait se dénouer d'ici à la fin de l'année* », prédit-il.

Le futur est tout autant en pointillé pour les médias. « *Notre crédibilité pour gérer cette activité est proche de zéro* », reconnaît M. Fourtou. Invoquant ses souvenirs d'ancien consultant chez Bossard, il s'est donné comme premier objectif de garder les hommes, seul actif dans ces métiers de création. D'après lui, tout ne se résout pas avec d'importants salaires et des nuées de stock-options. « *C'est mon vrai défi. Quelle constitution peut être appliquée à cette assemblée qui fait que tous y trouvent avantage et intérêt commun ?* »

Avant d'inventer un possible partenariat, le PDG de Vivendi Universal va devoir éclaircir les relations avec Barry Diller. Depuis le rachat par Vivendi Universal d'USA Networks en décembre, celui-ci est devenu président et actionnaire de Vivendi Universal Entertainment, un ensemble qui regroupe les actifs audiovisuels d'USA Networks, les Studios Universal et les parcs de loisirs. M. Fourtou a découvert qu'il n'avait aucune liberté d'action sur cette société, qui détient plus du tiers de ses actifs. Selon un contrat qui n'avait été divulgué ni au conseil ni aux actionnaires du groupe, Vivendi Universal n'a pas le droit de vendre des actifs, d'endetter la société... sous peine de payer des dédommagements à M. Diller. Tout en déclarant s'entendre avec M. Diller, M. Fourtou reconnaît que la situation ne peut pas s'éterniser et qu'il faudra trouver des arrangements. Une introduction en Bourse de la société, comme le demande M. Diller, est envisagée. Quel que soit le schéma, une remise à plat demandera du temps. Les marchés ne sont pas prêts à en donner beaucoup à M. Fourtou : à l'ouverture, jeudi, l'action Vivendi gagnait 0,33 %, à 12,25 euros, alors que le CAC progressait de 1,86 %.

Martine Orange

Un conseil d'administration remanié

Six démissions contre une seule nomination : le conseil d'administration de Vivendi Universal, dans sa nouvelle composition, annoncée mercredi 25 septembre par Jean-René Fourtou, ne compte plus que 12 membres, contre 17 auparavant. Les partants sont Esther Koplowitz, qui dirige le groupe espagnol FCC, partenaire de Vivendi Environnement ; Richard Brown, président du conseil d'administration d'Electronic Data Systems (EDS) ; Eric Licoys, ancien directeur général du groupe et conseiller de Jean-Marie Messier ; Samuel Minzberg, président du groupe Claridge ; Simon Murray, ancien président de la Deutsche Bank en Asie ; Serge Tchuruk, PDG d'Alcatel. Mercredi, le conseil a coopté Fernando Falco y Fernandez de Cordoba comme administrateur indépendant, sur proposition de Jean-René Fourtou.

Une recomposition complète des différents comités du conseil doit avoir lieu lors de sa prochaine réunion, en novembre. D'autres démissions d'administrateurs en place depuis longtemps sont à prévoir. Le conseil pourrait ainsi enregistrer celle de Marc Vienot, président d'honneur de la Société générale.

Le budget de France Télévisions apprécié de 2 %

A L'OCCASION de la présentation du projet de loi de finances de son ministère, Jean-Jacques Aillagon, ministre de la culture et de la communication, a annoncé, mercredi 25 septembre, une augmentation de 2 % du budget de France Télévisions (qui s'élève à près de 1,5 milliard d'euros). Celui de Radio France (455,9 millions d'euros) connaît la même hausse, alors que celui d'Arte augmente de 3 % (à 189 millions). Le budget de l'Institut national de l'audiovisuel, lui, stagne (68,2 millions d'euros).

M. Aillagon a aussi annoncé une augmentation de 4,5 % des abonnements de l'Etat à l'Agence France Presse, pour un montant de 100,2 millions d'euros. Le montant des aides à la presse pour 2003 est en baisse par rapport aux crédits de 2002 (63,66 millions d'euros contre 67,9 millions). Le ministre a toutefois indiqué que les moyens budgétaires disponibles seront « *sensiblement supérieurs à ceux de 2002, de l'ordre de 3 %, notamment grâce à l'utilisation des reports* ».

DÉPÊCHES

■ **RADIO : les salariés de la radio BFM ont observé une grève** de 24 heures, jeudi 26 septembre. Les grévistes manifestaient leur mécontentement face aux propositions sociales des deux projets de reprise déposés par Nextradio et Denys Didelon. Le tribunal de commerce de Nanterre (Hauts-de-Seine) devait se prononcer, jeudi, sur le nom de l'éventuel repreneur.

■ **PRESSE : l'intersyndicale de Presse Alliance,** société éditrice de *France Soir*, a appelé, mercredi, à sauver le quotidien, estimant que « *le titre souffre d'une véritable discrimination* » des annonceurs privés et de la publicité institutionnelle. « *Alors que la part moyenne des recettes publicitaires dans le chiffre d'affaires global des quotidiens avoisine, voire dépasse les 50 %, celle de* France Soir *n'atteint pas les 8 à 10%* », affirme l'intersyndicale.

VERBATIM

« Jean-Marie, du calme, du calme... »

INTERROGÉ sur l'héritage laissé par son prédécesseur et le versement d'éventuelles indemnités, Jean-René Fourtou a fait un long commentaire sur Jean-Marie Messier :

« Le conseil a décidé qu'on ne verserait rien à Jean-Marie Messier. Je reçois des plaintes quotidiennes d'actionnaires ruinés de France et des Etats-Unis. Dans ces conditions, il est impossible de payer quoi que ce soit à M. Messier. Même si cela crée une situation juridique compliquée. Par erreur, nous lui avons versé quelque chose en juillet. Mais on lui a demandé de rembourser *(...)*.

Il faut se replacer dans le contexte de la bulle Internet *(...)*. Je ne lui jette pas la pierre. Quand on a une imagination débordante et qu'on est romantique comme lui, et que les marchés valorisaient Vizzavi 20 milliards d'euros alors que le portail n'existait pas encore, comment voulez-vous résister ? La griserie lui est montée à la tête.

Il avait le goût du *deal*, et il surpayait pour ses acquisitions. Mais vous êtes tous coupables, vous, les journalistes *(...)*, comme le marché, qui valorisait Vizzavi à 20 milliards. Cela fait des excuses *(...)*.

Il vous aimait trop, vous, les journalistes. Il a pris ses décisions en fonction de l'accueil que vous lui réserviez. Lundi encore, pour le conseil de Vivendi Environnement, je lui ai dit : "Jean-Marie, du calme, du calme". Mais il n'a pas pu se retenir de parler aux médias. C'est plus fort que lui. Il ne peut pas s'en empêcher. »

Le groupe français serait proche d'un accord avec News Corp pour lui céder Telepiù

LA VENTE du bouquet italien de télévision payante Telepiù par Vivendi Universal est en passe d'être bouclée. Après plusieurs rebondissements, Eric Licoys, directeur général délégué du groupe français, a annoncé, mercredi 25 septembre, à l'issue du conseil d'administration, la signature d'un accord définitif avec News Corp., propriété du magnat de presse américano-australien Rupert Murdoch. Mais il y a eu un rebondissement dans la soirée. Dans un communiqué, News Corp. indiquait qu'aucun accord définitif n'avait été signé, espérant qu'un accord intervienne « *dans les jours qui viennent, dont les termes seront basés sur une lettre d'intention qui a été signée* ». Vivendi Universal restait serein sur l'issue de l'opération.

Est-ce là pour le groupe de M. Murdoch une dernière tentative pour gagner du temps – et de l'argent – ou une simple question de susceptibilité ? Visiblement, M. Licoys était pressé, mercredi, d'annoncer cet accord devant le parterre de journalistes, expliquant qu'il avait eu M. Murdoch au téléphone. Il aurait toutefois omis de prévenir M. Murdoch de cette annonce publique, ce qui aurait froissé le magnat. M. Licoys, qui faisait partie de la garde rapprochée de Jean-Marie Messier, a quitté son poste d'administrateur.

Si l'accord aboutit selon les termes dévoilés par Vivendi Universal, il est prévu que News Corp. rachète Telepiù pour 1 milliard d'euros. Un montant qui reste toutefois inférieur de 500 millions d'euros à ce qui était prévu au printemps. C'est une belle opération financière pour le groupe de Rupert Murdoch, même si le prix a été légèrement revu à la hausse par rapport à la semaine passée, où la somme de 800 millions d'euros était évoquée (*Le Monde* du 19 septembre).

ÉTEINDRE UN FOYER DE PERTES

Surtout, cet accord permettrait à Vivendi Universal de se désendetter à hauteur de 920 millions d'euros, répartis entre une reprise de dette, pour 450 millions, et une entrée d'argent frais, de 470 millions. Si le désendettement est inférieur de 300 millions à ce qui était prévu initialement, cette opération va permettre à Vivendi Universal d'éteindre un foyer de pertes de 350 millions d'euros par an. Telepiù et Stream ont à eux deux perdu 603 millions d'euros en 2001, selon *Business Week*. Telepiù, héritée de la reprise de Nethold en 1997, était alors estimée à 2 milliards d'euros !

News Corp. prévoit de fusionner Telepiù avec Stream, autre bouquet numérique italien, qu'il détient à égalité avec Telecom Italia, et ne conserva au final que 50 % de la nouvelle société, Telecom Italia, en conservant environ 20 %. Cette fusion permettrait de gagner deux millions de nouveaux abonnés. Les problèmes de piratage semblent résolus depuis que Canal+ a décidé, cet été, de remplacer l'ensemble des cartes à puce intégrées à ses décodeurs. Telepiù, qui compte environ 1,6 million d'abonnés, en a gagné 80 000 nouveaux dans les deux premières semaines de septembre, en raison notamment du démarrage du championnat de football en Italie.

L'accord devra toutefois recevoir le feu vert de la Commission européenne et des autorités antitrust italiennes. En mai, le gendarme italien avait bloqué le projet de Vivendi Universal de racheter Stream.

Cette transaction comprend en outre l'abandon par Canal+ de sa plainte déposée en mars en Californie pour piratage contre NDS, une filiale de News Corp., lui évitant de payer des dommages et intérêts évalués à 1 milliard de dollars (1,02 milliard d'euros).

Pascale Santi

LA TENDANCE FINANCIÈRE

Les places financières s'offrent un répit

LES PLACES financières ont enregistré un rebond technique, mercredi 25 septembre, après avoir subi, la veille, des records de baisse. A Wall Street, l'indice Dow Jones a progressé de 2,07 %, à 7 841,82 points. Riche en valeurs de technologie, le Nasdaq a grimpé de 3,39 %, à 1 222,29 points. *« Le marché ne baisse pas tous les jours, toutes les semaines et éternellement ; parfois on lève la tête »*, a déclaré à l'agence Reuters Larry Wachtel, analyste de marché chez Prudential Securities. Malgré ce répit, les investisseurs se disaient toujours préoccupés par les risques de guerre en Irak et les craintes de récession. En confirmant leurs prévisions de résultats, les sociétés General Electric, International Paper, Veritas Software et United Technologies ont rompu avec une série d'annonces pessimistes et ont agi comme un anxiolytique sur le marché. D'autre part, les valeurs de semi-conducteurs ont bénéficié du relèvement des prévisions de résultats trimestriels de RF Micro Devices. Intel, le numéro un mondial du secteur, a bondi de 6,0 %.

Dans le sillage de Wall Street, les places boursières européennes se sont également redressées. A Paris, l'indice CAC 40 a gagné 1,55 %, à 2 785,38 points. Cette hausse met fin à une série de neuf séances consécutives de baisse, au cours desquelles l'indice parisien avait reculé de 19 %. Signe de la nervosité persistante du marché, la hausse du CAC 40 a atteint 4 %, mercredi, en cours de séance, avant de se replier. Des opérateurs signalaient le débouclage d'opérations de spéculation en baisse pour expliquer le rebond. L'action Alcatel a grimpé de 11,44 %, à 2,63 euros, après avoir engagé la vente en Bourse de plus de 10 millions de titres du groupe d'électronique de défense Thales, afin de récolter des liquidités. Sous la pression vendeuse, le titre Thales a plongé de 9,09 %, à 30 euros. Après avoir lancé un avertissement sur ses résultats en 2002, le titre de l'éditeur de logiciels Dassault Systèmes a chuté de 18,18 %, à 18 euros.

A Tokyo, l'indice Nikkei a gagné 1,70 %, jeudi 26 septembre, à 9 320,92 points.

Adrien de Tricornot

INDICE CAC 40

En points à Paris

L'euro résiste à l'assouplissement du pacte de stabilité

CHRONIQUE DES MARCHÉS

EN DÉPIT de la tempête qui secoue les places boursières, malgré l'augmentation des incertitudes concernant la reprise de l'économie mondiale et la perspective d'une guerre en Irak, le marché des changes fait preuve d'une grande stabilité. Le cours de l'euro, en particulier, varie peu par rapport à celui du billet vert.

PAS DE MOUVEMENT DE DÉFIANCE

Même l'annonce, mardi 24 septembre, par la Commission européenne, d'un assouplissement du pacte de stabilité n'a guère eu d'impact sur l'évolution de la monnaie unique. Cette dernière a terminé la séance de mercredi, sur la place de Londres, à 0,9808 dollar, inchangée par rapport à la veille. Certains s'attendaient pourtant à ce que le report de deux années de l'échéance fixée pour le retour à l'équilibre budgétaire dans la zone euro soit durement sanctionné par les investisseurs, ces derniers pouvant voir dans ce geste une nouvelle preuve de l'incapacité des pays de l'Union à assainir durablement leurs finances publiques, comme ont pu le faire les Etats-Unis. Ce mouvement de défiance n'a toutefois pas eu lieu.

Les analystes avancent plusieurs explications. La première est que la mauvaise nouvelle en provenance de Bruxelles a été compensée par l'annonce d'une dégradation moins forte que prévu du climat des affaires en Allemagne. Surtout, les cambistes avaient déjà largement anticipé la concession de la Commission, le ralentissement de la croissance rendant pratiquement impossible le respect de l'objectif initialement fixé à 2004. Dès le printemps, la France elle-même avait officiellement annoncé son intention de ne pas se laisser enfermer par un calendrier trop rigide. Dans ces conditions, Bruxelles n'aurait fait qu'entériner l'initiative prise par Paris, intégrée depuis longtemps dans les cours.

EURO CONTRE DOLLAR

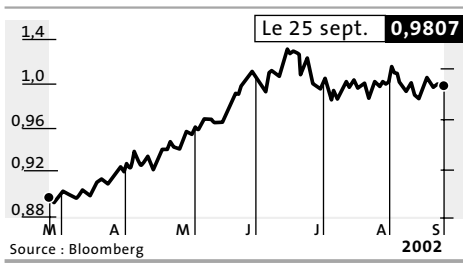

L'IMPORTANCE DU DÉFICIT STRUCTUREL

Une autre explication réside dans le fait que la décision de la Commission ne serait pas aussi laxiste qu'il y paraît dans la mesure où elle est accompagnée d'une nouvelle contrainte : les Etats doivent réduire chaque année de 0,5 % du produit intérieur brut (PIB) leur déficit structurel, c'est-à-dire non lié aux aléas de la conjoncture. C'est cette donnée qui importe avant tout aux économistes des banques anglo-saxonnes : pour eux, l'évolution du déficit structurel constitue l'indicateur le plus fiable de la libéralisation économique d'un pays.

Certains experts estiment toutefois que l'euro finira par pâtir de l'assouplissement budgétaire annoncé par Bruxelles. Ils craignent plus précisément une réaction d'hostilité de la part de Banque centrale européenne (BCE) qui ne cessait, à chaque fois qu'elle en avait l'occasion, de réaffirmer son attachement viscéral au pacte de stabilité. Ce que faisait, il y a deux semaines encore, le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, insistant sur le fait que *« pour maintenir la confiance des consommateurs, et donc garantir la croissance »*, il ne fallait *« surtout pas toucher aux règles du pacte de stabilité »*.

LES RELATIONS RISQUENT DE S'ENVENIMER

Dans ce contexte, les relations entre les pouvoirs politique et monétaire, qui s'étaient normalisées, pourraient de nouveau s'envenimer. La BCE pourrait choisir de manifester sa colère en décidant de ne pas abaisser ses taux directeurs : dans son esprit, il s'agirait de compenser le laxisme budgétaire par une rigueur monétaire accrue. C'est ce qu'a laissé entendre le vice-président de la Bundesbank, Jürgen Stark – l'un des pères du pacte de stabilité –, dans une tribune publiée mercredi par le *Financial Times*. Pour lui, tout *« affaiblissement »* des termes du pacte de stabilité contraindra la BCE à *« répondre aux risques »* et à *« préserver la stabilité »*.

Une telle intransigeance risquerait toutefois d'affecter l'euro. Les économistes sont de plus en plus nombreux à considérer qu'un assouplissement monétaire est nécessaire, voire urgent, pour doper une croissance défaillante. *« Nous estimons qu'il devrait y avoir un a priori en faveur d'une baisse des taux »*, dans la zone euro, a ainsi affirmé, mercredi, Kenneth Rogoff, chef économiste du Fonds monétaire international (FMI), en présentant le dernier rapport annuel du Fonds sur les perspectives économiques mondiales pour 2002, à Washington. En l'absence d'une baisse des taux, l'Europe se trouverait encore plus *« à la traîne »* des autres régions du monde, selon la formule de M. Rogoff. De quoi mettre l'euro en difficulté vis-à-vis du dollar.

Pierre-Antoine Delhommais

LES BOURSES DANS LE MONDE 26/9, 9h55

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER
UNION EUROPÉENNE						
ALLEMAGNE	DAX Index	**2958,80** *26/9*	-0,12	**5467,31** *19/3*	**2774,36** *24/9*	**15,70**
	Euro Neu Markt Price IX	**404,65** *26/9*	1,39	**1212,43** *4/1*	**370,89** *24/9*	
AUTRICHE	Austria traded	**1061,92** *26/9*	-0,03	**1368,18** *2/5*	**1046,63** *24/9*	**12,80**
BELGIQUE	Bel 20	**1958,14** *25/9*	2,80	**2906,75** *24/4*	**1817,84** *25/9*	**10,70**
DANEMARK	Horsens Bnex	**195,84** *26/9*	1,41	**280,92** *26/3*	**191,52** *24/9*	**12,30**
ESPAGNE	Ibex 35	**5526,00** *26/9*	1,44	**8608,50** *4/1*	**5293,50** *25/9*	**14,70**
FINLANDE	Hex General	**5329,46** *26/9*	3,63	**9224,38** *4/1*	**4711,08** *24/7*	**14,40**
FRANCE	CAC 40	**2856,65** *26/9*	2,56	**4720,04** *4/1*	**2666,04** *24/9*	**15,00**
	Mid CAC	**1329,35** *25/9*	0,84	**2176,89** *2/4*	**1303,85** *25/9*	**14,70**
	SBF 120	**2017,79** *26/9*	2,41	**3263,90** *28/3*	**1894,39** *24/9*	**15,20**
	SBF 250	**1887,33** *25/9*	1,09	**3081,89** *28/3*	**1842,21** *25/9*	**14,80**
	Indice second marché	**1792,55** *25/9*	-0,12	**2567,01** *15/5*	**1784,72** *25/9*	**11,60**
	Indice nouveau marché	**469,19** *26/9*	3,34	**1175,41** *7/1*	**437,32** *25/9*	
GRÈCE	ASE General	**1836,22** *26/9*	0,00	**2655,07** *3/1*	**1806,21** *25/9*	**13,20**
IRLANDE	Irish Overall	**3991,60** *26/9*	1,93	**6085,02** *18/1*	**3892,71** *25/9*	**9,70**
ITALIE	Milan Mib 30	**22248,00** *26/9*	1,28	**33548,00** *17/4*	**21045,00** *24/9*	**16,30**
LUXEMBOURG	Lux Index	**724,10** *25/9*	-0,60	**1169,47** *14/1*	**708,71** *25/9*	**13,00**
PAYS BAS	Amster. Exc. Index	**307,14** *26/9*	2,40	**531,45** *18/4*	**282,79** *24/9*	**12,40**
PORTUGAL	PSI 20	**5414,85** *26/9*	1,16	**7998,50** *4/1*	**5257,79** *24/9*	**12,90**
ROYAUME UNI	FTSE 100 index	**3745,00** *26/9*	1,32	**5362,29** *4/1*	**3609,89** *24/9*	**13,40**
	FTSE techMark 100 index	**647,32** *26/9*	1,23	**1569,61** *4/1*	**630,35** *24/9*	
SUÈDE	OMX	**468,94** *26/9*	2,03	**878,88** *4/1*	**423,98** *23/9*	**18,50**
EUROPE						
HONGRIE	Bux	**7320,05** *25/9*	0,78	**9019,42** *7/5*	**6546,35** *26/7*	**10,00**
ISLANDE	ICEX 15	**1295,85** *25/9*	0,31	**1413,85** *21/3*	**1142,61** *7/1*	
POLOGNE	WSE Wig 20	**1074,25** *25/9*	1,98	**1486,22** *28/1*	**1026,65** *26/7*	
TCHÉQUIE	Exchange PX 50	**449,60** *26/9*	0,38	**479,39** *10/5*	**384,60** *2/1*	
RUSSIE	RTS	**343,06** *25/9*	3,45	**425,42** *20/5*	**256,75** *28/12*	
SUISSE	Swiss market	**4737,10** *26/9*	1,99	**6740,60** *17/5*	**5490,50** *26/6*	**16,50**
TURQUIE	National 100	**9006,54** *26/9*	-1,24	**15071,83** *8/1*	**8514,03** *3/7*	**13,80**
AMÉRIQUES						
ARGENTINE	Merval	**380,12** *25/9*	0,78	**471,33** *6/2*	**267,73** *14/6*	**22,60**
BRÉSIL	Bovespa	**9227,69** *25/9*	0,87	**14495,28** *18/3*	**9016,73** *14/8*	**7,30**
CANADA	TSE 300	**6165,03** *25/9*	1,58	**7992,70** *7/3*	**5992,14** *24/7*	**17,40**
CHILI	Ipsa	**79,67** *26/9*	1,03	**102,37** *4/1*	**78,77** *24/9*	**14,00**
ETATS-UNIS	Dow Jones ind.	**7841,82** *25/9*	2,07	**10673,09** *19/3*	**7532,66** *24/7*	**17,30**
	Nasdaq composite	**1222,29** *25/9*	3,39	**2098,87** *9/1*	**1169,04** *24/9*	**35,30**
	Nasdaq 100	**880,44** *25/9*	4,37	**1710,22** *9/1*	**830,21** *24/9*	**34,70**
	Wilshire 5000	**7971,70** *25/9*	2,38	**10983,40** *19/3*	**7396,62** *24/7*	
	Standards & Poors 500	**839,66** *25/9*	2,49	**1176,96** *7/1*	**775,67** *24/7*	**16,90**
MEXIQUE	IPC	**5808,44** *25/9*	1,80	**7611,12** *11/4*	**5500,75** *5/8*	**11,00**
ASIE-OCÉANIE						
AUSTRALIE	All ordinaries	**2945,80** *26/9*	-0,03	**3443,89** *14/2*	**2909,50** *6/8*	**15,40**
CHINE	Shangaï B	**145,98** *25/9*	0,12	**172,33** *31/12*	**121,08** *23/1*	**29,30**
	Shenzen B	**232,66** *25/9*	0,43	**267,75** *31/12*	**182,42** *23/1*	**15,90**
CORÉE DU SUD	Composite	**657,96** *25/9*	-2,13	**943,53** *22/4*	**660,94** *6/8*	
HONG KONG	Hang Seng	**9258,52** *26/9*	1,46	**12020,45** *17/5*	**9141,12** *24/9*	**13,00**
	All ordinaries	**4062,33** *26/9*	1,27	**5277,35** *17/5*	**4021,44** *24/9*	
INDE	Bombay SE 30	**357,55** *25/9*	-0,01	**415,77** *5/4*	**333,54** *31/12*	
ISRAËL	Tel Aviv 100	**339,47** *25/9*	-0,48	**468,92** *7/1*	**340,29** *24/6*	
JAPON	Nikkei 225	**9320,92** *26/9*	1,70	**12081,42** *27/5*	**8969,25** *6/9*	**23,00**
	Topix index	**913,95** *26/9*	1,45	**1144,02** *27/5*	**880,57** *4/9*	**28,30**
MALAISIE	KL composite	**635,58** *26/9*	-0,18	**816,94** *23/4*	**649,66** *24/9*	**13,50**
NOUVELLE-ZÉLANDE	All ordinar.	**726,30** *26/9*	0,68	**786,14** *18/6*	**710,96** *26/7*	
SINGAPOUR	Straits Time	**1355,40** *26/9*	0,95	**1848,98** *5/3*	**1377,06** *24/9*	
TAÏWAN	Weighted	**4185,95** *25/9*	-2,36	**6484,93** *22/4*	**4272,60** *24/9*	**22,00**
THAILANDE	Thaï SE	**335,55** *26/9*	-0,13	**430,67** *14/6*	**301,17** *28/12*	
AFRIQUE						
AFRIQUE DU SUD	All share	**9445,70** *26/9*	0,29		**9,10**	
COTE D'IVOIRE	BRVM	**66,51** *24/9*	0,00	**77,45** *31/12*	**66,54** *5/9*	

PER - Price Earning Ratio (ou cours/bénéfice) : cours de Bourse divisé par le bénéfice par action estimé pour l'exercice courant. PER : Jacques Chahine Finances ; données : la Cote Bleue.
n/d : valeur non disponible.

EUROPE Jeudi 26 septembre 9h55

INDICES

SECTEURS EURO STOXX

	Indice	% var.
EURO STOXX 50	**2289,50**	2,30
AUTOMOBILE	**168,04**	1,83
BANQUES	**187,26**	2,61
PRODUIT DE BASE	**138,74**	1,31
CHIMIE	**251,15**	-0,55
TÉLÉCOMMUNICATIONS	**267,22**	1,05
CONSTRUCTION	**170,18**	0,81
CONSOMMATION CYCLIQUE	**75,64**	2,44
PHARMACIE	**329,61**	3,33
ÉNERGIE	**262,62**	2,43
SERVICES FINANCIERS	**150,00**	1,56
ALIMENTATION ET BOISSON	**205,41**	0,76
BIENS D'ÉQUIPEMENT	**238,17**	0,75
ASSURANCES	**147,03**	2,46
MÉDIAS	**141,11**	0,12
BIENS DE CONSOMMATION	**267,80**	-0,23
COMMERCE ET DISTRIBUTION	**212,40**	0,80
HAUTE TECHNOLOGIE	**216,81**	3,44
SERVICES COLLECTIFS	**206,74**	1,42

LES 50 VALEURS DE L'EURO STOXX

	Code pays	Cours	% var. /préc.
ABN AMRO HOLDING	NL	**12,57**	-5,36
AEGON NV	NL	**10,12**	3,48
AIR LIQUIDE	FR	**124,20**	-0,08
ALCATEL A	FR	**2,74**	4,18
ALLIANZ N	AL	**99,67**	-3,11
AVENTIS	FR	**54,75**	4,48
AXA	FR	**10,20**	4,40
BASF AG	AL	**36,25**	-1,25
BAYER	AL	**18,67**	-1,63
BAYR.HYP.U.VERBK	AL	**16,02**	-1,23
BBVA	ES	**7,80**	3,17
BNP PARIBAS	FR	**36,82**	5,26
BSCH	ES	**5,31**	4,12
CARREFOUR	FR	**41,67**	1,93
DAIMLERCHRYSLER N	AL	**36,47**	1,39
DANONE	FR	**121,50**	0,75
DEUTSCHE BANK AG	AL	**50,74**	-0,22
DEUTSCHE TELEKOM	AL	**9,69**	-0,62
E.ON	AL	**46,03**	0,50
ENDESA	ES	**9,51**	2,92
ENEL	IT	**5,04**	0,80
ENI SPA	IT	**14,21**	2,08
FORTIS	BE	**14,78**	2,71
FRANCE TELECOM	FR	**7,83**	5,53
GENERALI ASS.	IT	**15,63**	2,69
ING GROEP CVA	NL	**14,53**	6,06
KONINKLIJKE AHOLD	NL	**12,23**	-2,86
L'OREAL	FR	**74,70**	1,63
LVMH	FR	**37,26**	3,21
MUENCHENER RUECKV	AL	**116,00**	2,66
NOKIA OYJ	FI	**13,95**	6,00
PINAULT PRINTEMPS	FR	**66,50**	0,30
REPSOL YPF	ES	**12,18**	1,58
ROY.PHILIPS ELECTR	NL	**15,37**	2,60
ROYAL DUTCH PETROL	NL	**41,11**	2,78
RWE	AL	**30,50**	0,86
SAINT GOBAIN	FR	**23,35**	2,19
SANOFI-SYNTHELABO	FR	**57,10**	3,91
SANPAOLO IMI	IT	**6,01**	2,74
SIEMENS	AL	**38,20**	-0,31
SOCIETE GENERALE A	FR	**45,90**	6,50
SUEZ	FR	**16,63**	5,05
TELECOM ITALIA	IT	**7,42**	-0,40
TELEFONICA	ES	**7,96**	2,05
TIM	IT	**4,04**	1,25
TOTAL FINA ELF	FR	**130,60**	2,11
UNICREDITO ITALIAN	IT	**3,62**	1,97
UNILEVER CVA	NL	**60,85**	0,75
VIVENDI UNIVERSAL	FR	**11,96**	-2,05
VOLKSWAGEN	AL	**37,50**	2,35

ZONE EURO : FR (France), AL (Allemagne), ES (Espagne), IT (Italie), PT (Portugal), IR (Irlande), LU (Luxembourg), NL (Pays-Bas), AT (Autriche), FI (Finlande), BE (Belgique), GR (Grèce).
HORS ZONE EURO : CH (Suisse), NO (Norvège), SE (Suède), RU (Royaume-Uni), DK (Danemark).

FRANCFORT

25/9 : 168 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances		
WCM BETEILIGUNGS-	2,12	31,68
WCM BETEILIGUNGS-	2,09	31,45
TELE ATLAS	1,35	26,17
BAEURER	0,50	25,00
NSE SOFTWARE AG	0,30	20,00
PONGS & ZAHN	2,00	19,05
AMB GENERALI HOLDI	49,50	18,99
Plus mauvaises performances		
MINERAL UEBERK. VZ	12,70	-37,44
M&S ELEKTRONIK	0,02	-33,33
ELSA AG	0,06	-33,33
ARTSTOR	0,03	-25,00
PRIMACOM AG	0,33	-21,43
MOUNT 10 HOLDING	0,30	-16,67
CREATON VZ	10,25	-15,98

LONDRES

25/9 : 2760 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (£)	% var.
Meilleures performances		
BRITISH ENERGY	0,21	15,41
DIMENSION DATA HLD	0,15	10,91
RENTOKIL INIT	2,12	10,27
COMPASS GROUP	2,79	10,18
PILKINGTON PLC	0,61	8,48
KINGSTON COMM	0,51	7,94
EMI GROUP	1,56	7,41
Plus mauvaises performances		
CAMBRIDGE ANTIBODY	4,24	-15,20
BALTIMORE TECHNOL	0,05	-8,22
TELEWEST COMM	0,01	-5,88
BT GROUP	1,54	-5,23
SPIRENT	0,38	-4,97
INTL POWER	0,89	-4,83
MARCONI	0,01	-4,29

TOKYO

26/9 : 683 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (¥)	% var.
Meilleures performances		
NIPPON PIGMENT	210,00	31,25
UNION OPTICAL	170,00	27,82
ANGES MG	400000,00	14,29
RISO KYOIKU	121000,00	14,15
UNIDEN CORP	810,00	14,08
KURIBAYASHI STEAMS	215,00	13,16
FUMAKILLA	114,00	12,87
Plus mauvaises performances		
SOCIETE GENERALE A	5070,00	-32,40
KUDO	167,00	-15,66
FUJISASH	67,00	-14,10
ADVAX	86,00	-14,00
SANYO SHINPAN	2495,00	-10,57
ASAHI PRETEC	887,00	-10,13
ASEED	525,00	-10,10

PARIS

25/9 : 219 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances		
INFOGRAMES ENTERT	1,56	31,09
VALTECH	0,34	21,43
GEOPHYSIQUE	19,79	19,22
GEMPLUS INTL	0,45	18,42
ALTRAN TECHNOLOGIE	5,74	18,35
UNILOG	17,75	14,52
AVENIR TELECOM	0,32	14,29
Plus mauvaises performances		
DASSAULT SYSTEMES	18,00	-18,18
EUROTUNNEL	0,89	-11,00
THALES	30,00	-9,09
PUBLICIS GROUPE SA	16,83	-7,53
TRACKS EUROPE FIN	33,74	-7,51
GENESYS	2,21	-6,75
IMERYS	112,20	-6,50

NEW YORK

Séance du 25/9

NYSE

1643 millions de titres échangés

Valeur	Cours de clôture ($)	% var.
3 M	113,30	0,15
AM INTL GRP	55,56	2,91
ALCOA	19,98	2,10
AOL TIME WARNER	11,85	-1,17
AMERICAN EXPRESS	31,70	2,39
AT & T	11,92	-0,25
BANK OF AMERICA	63,50	2,42
BOEING CO	35,41	1,29
BRISTOL MYERS SQUI	25,55	4,07
CATERPILLAR	38,00	3,09
CITIGROUP	28,08	3,24
COCA-COLA	48,49	2,73
COLGATE PALMOLIVE	53,68	2,25
DOW CHEMICAL	29,15	5,46
DUPONT DE NEMOURS	38,30	3,26
EASTMAN KODAK	28,26	4,47
EXXON MOBIL	32,61	2,07
FORD MOTOR	9,97	6,75
GENERAL ELECTRIC	26,95	4,05
GENERAL MOTORS	39,57	3,69
GILLETTE CO	29,87	0,10
HEWLETT PACKARD	12,84	4,48
HOME DEPOT INC	27,60	-2,82
HONEYWELL INTL	22,96	5,47
IBM	63,01	5,46
INTL PAPER	33,33	4,35
JOHNSON & JOHNSON	53,65	0,07
J.P.MORGAN CHASE	18,89	1,34
LUCENT TECHNOLOGIE	1,00	2,04
MC DONALD'S CORP	18,10	1,12
MERCK AND CO	47,70	3,92
MOTOROLA	10,76	7,06
NORTEL NETWORKS	1,03	3,00
PEPSICO	37,00	0,63
PFIZER INC	29,30	4,64
PHILIP MORRIS COS	41,48	-2,88
PROCTER AND GAMBLE	89,10	1,20
SBC COMMUNICATIONS	22,59	-0,18
TEXAS INSTRUMENTS	16,35	8,28
UNITED TECHNOLOGIE	57,64	2,97
VERIZON COMM	29,34	2,05
WAL-MART STORES	52,04	1,07
WALT DISNEY COMPAN	15,43	4,61

NASDAQ

1695 millions de titres échangés

Valeur	Cours de clôture ($)	% var.
ALTERA CORP	9,86	8,11
AMAZON.COM	15,73	-1,26
AMGEN INC	44,06	4,73
APPLIED MATERIALS	12,29	4,77
BED BATH & BEYOND	33,68	4,18
CISCO SYSTEMS	11,96	4,64
COMCAST A SPECIAL	21,36	2,69
CONCORD EFS	16,15	7,45
DELL COMPUTER	24,88	3,71
EBAY	56,63	1,54
FLEXTRONICS INTL	7,80	12,07
GEMSTAR TV GUIDE	3,24	1,89
GENZYME	22,40	8,16
INTEL CORP	15,20	6,00
INTUIT	44,32	2,03
JDS UNIPHASE	2,13	7,04
LINEAR TECHNOLOGY	21,88	6,68
MAXIM INTEGR PROD	25,65	6,08
MICROSOFT	46,51	1,91
ORACLE CORP	8,59	7,33
PAYCHEX	24,96	2,51
PEOPLESOFT INC	13,38	2,69
QUALCOMM INC	28,35	2,94
SIEBEL SYSTEMS	6,93	3,74
STARBUCKS CORP	20,68	3,40
SUN MICROSYSTEMS	2,83	0,71
VERITAS SOFTWARE	16,09	17,27
WORLDCOM	0,10	0,99
XILINX INC	16,44	15,05
YAHOO INC	9,91	10,11

MARCHÉ DES CHANGES 26/9, 9h55

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
NEW YORK ($)		0,81380	**0,97965**	1,55450	0,66890
TOKYO (¥)	122,88000		**120,38500**	191,81000	82,19291
PARIS (€)	1,02085	0,83085		1,59325	0,68290
LONDRES (£)	0,64329	0,52135	**0,62770**		0,42898
ZURICH (FR. S.)	1,49500	1,21665	**1,46340**	2,33110	

COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COURONNE DANOISE	7,4293	7,4303
COURONNE NORVÉG.	7,3157	7,3187
COURONNE SUÉDOISE	9,1207	9,1327
COURONNE TCHÉQUE	30,1127	30,2873
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7996	1,8021
DOLLAR CANADIEN	1,5447	1,5457
DOLLAR HONGKONG	7,6406	7,6439
DOLLAR NÉO-ZÉLAND.	2,0863	2,0902
FORINT HONGROIS	242,8290	243,4191
LEU ROUMAIN	32248,0000	32312,0000
ROUBLE	31,0190	31,0420

EURO à 6 mois

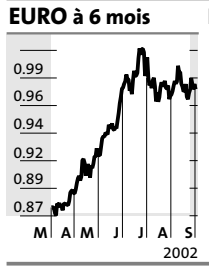

EURO à 5 jours

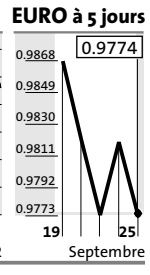

TAUX

TAUX D'INTÉRÊTS LE 26/9

	Taux j.le j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,31	3,29	4,42	4,89
ROYAUME-UNI	4,62	3,96	4,52	4,47
ITALIE	3,31	3,29	4,53	5,08
ALLEMAGNE	3,31	3,29	4,32	4,91
JAPON	0,05	0,07	1,16	1,84
ÉTATS-UNIS	1,79	1,79	3,71	4,86
SUISSE	0,70	0,74	2,72	3,34

MARCHÉS A TERME LE 26/9, 9h55

	Echéance	Premier prix	Dernier prix	Contrats ouverts
PARIS				
CAC 40 TER.	9/2	2838,50	2854,00	697997
EURO NOTIO.	12/2		93,12	0
EURO ST. 50	9/2		2235,00	1257
FRANCFORT				
BUND 10 ANS	12/2	112,02	112,06	792552
LONDRES				
EURIBOR 3M.	12/2	96,93	96,94	481173
NEW YORK				
DOW JONES	12/2	7760,00	7845,00	29883
S. & POORS	12/2	831,00	841,50	558652

TAUX COURANTS

Taux de base bancaire	6,60 %
Taux des oblig. des sociétés privées	5,40 %
Taux d'intérêt légal	4,26 %
Crédit immobilier à taux fixe	
taux effectif moyen	6,05 %
usure	8,07 %
Crédit immobilier à taux variable	
taux effectif moyen	6,04 %
usure	8,05 %
Crédit consommation (- de 1 524 euros)	
taux effectif moyen	17,35 %
usure	23,13 %
Crédit renouvelable, découverts	
taux effectif moyen	13,98 %
usure	18,64 %
Crédit consommation (+ de 1 524 euros)	
taux effectif moyen	8,70 %
usure	11,60 %
Crédit aux entreprises (+ de 2ans)	
moyenne taux variable	5,76 %
usure taux variable	7,68 %
moyenne taux fixe	6,31 %
usure taux fixe	8,41 %

(Taux de l'usure : taux maximum légal)

OR

JEUDI 26 SEPTEMBRE 9h55

	Cours	% var.
OR FIN KILO BARRE	**10550,00**	0,00
OR FIN LINGOT	**10740,00**	0,00
ONCE D'OR EN DOLLAR	**325,15**	-0,35
PIÈCE 20 FR. FRANCAIS	**60,80**	-1,14
PIÈCE 20 FR. SUISSE	**62,20**	2,30
PIÈCE UNION LAT. 20	**60,70**	0,50
PIÈCE 10 US$	**200,00**	-4,76
PIÈCE 20 US$	**382,00**	0,53
PIÈCE 50 PESOS MEXICAINS	**397,50**	1,15

DENRÉES

JEUDI 26 SEPTEMBRE 9h55

	Cours	% var.
BLE ($ CHICAGO)	**392,00**	-2,85
CACAO ($ NEW YORK)	**2150,00**	1,42
CAFE (£ LONDRES)	**630,00**	3,62
COLZA (€ PARIS)	**258,00**	0,39
MAÏS ($ CHICAGO)	**258,25**	-0,48
ORGE (£ LONDRES)	**60,25**	-1,23
JUS D'ORANGE ($ NEW YORK)	**1,05**	0,05
SUCRE BLANC (£ LONDRES)	**185,10**	-1,17
SOJA TOURT. ($ CHICAGO)	**178,20**	-0,83

MÉTAUX

JEUDI 26 SEPTEMBRE 9h55

	Cours	% var.
LONDRES		
ALUMINIUM COMPTANT ($)	**1286,50**	0,68
ALUMINIUM À 3 MOIS ($)	**1302,00**	0,60
CUIVRE COMPTANT ($)	**1460,50**	0,52
CUIVRE À 3 MOIS ($)	**1481,04**	0,48
ETAIN COMPTANT ($)	**4059,50**	0,50
ETAIN À 3 MOIS ($)	**4089,90**	0,54
NICKEL COMPTANT ($)	**6421,00**	0,91
NICKEL À 3 MOIS ($)	**6404,90**	0,78
PLOMB COMPTANT ($)	**405,50**	0,87
PLOMB À 3 MOIS ($)	**416,97**	0,81
ZINC COMPTANT ($)	**743,25**	0,92
ZINC À 3 MOIS ($)	**762,90**	0,84
NEW YORK		
ARGENT À TERME ($)	**4,59**	-1,61
PLATINE À TERME ($)	**554,00**	-2,28

PÉTROLE

JEUDI 26 SEPTEMBRE 9h55

	Cours	% var.
BRENT (LONDRES)	**29,38**	1,17
WTI (NEW YORK)	**30,60**	-0,42
LIGHT SWEET CRUDE	**30,60**	-0,55

MARCHÉS FRANÇAIS

PREMIER MARCHÉ

VALEURS FRANCAISES

Jeudi 26 septembre 9h30

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
ACCOR ◗	30,06	29,14	3,16	-26,37	49,00	28,80	1,05	12040
AFFINE	38,00	38,00	n/d	2,98	40,05	30,34	1,40	3610
AGF ◗	27,83	27,50	1,20	-48,36	58,50	26,01	2,00	12592
AIR FRANCE GPE NOM ◗	8,79	8,50	3,41	-46,53	21,19	7,51	0,22	3112
AIR LIQUIDE ◗	127,00	124,30	2,17	-9,22	160,00	111,60	3,20	12007
ALCATEL A ◗	2,69	2,63	2,28	-85,98	21,62	2,05	0,16	13000
ALCATEL O	2,35	2,09	12,44	-69,55	9,62	1,61	0,10	13015
ALSTOM ◗	4,68	4,50	4,00	-59,93	15,24	3,70	0,55	12019
ALTRAN TECHNO. # ◗	6,05	5,74	5,40	-88,07	66,40	4,50	0,20	3463
ARBEL#	2,90	2,90	n/d	-6,45	7,50	2,50	0,53	3588
AREVA CIP	139,00	139,00	n/d	-12,85	201,00	135,10	6,20	4524
ASF ◗	26,60	26,85	-0,93	n/d	28,20	23,00	n/d	18415
ATOS ORIGIN ◗	27,71	26,60	4,17	-62,32	94,40	22,21	n/d	5173
AVENTIS ◗	53,90	52,40	2,86	-32,41	85,95	47,60	0,58	13046
AXA ◗	10,24	9,77	4,81	-56,36	26,09	8,80	0,56	12062
BACOU DALLOZ	n/d	78,00	n/d	-11,36	138,00	68,00	0,90	6089
BAIL INVESTIS.CA	125,10	125,10	n/d	3,30	147,00	122,50	7,58	12018
BEGHIN SAY ◗	37,00	37,00	n/d	-9,31	45,90	36,00	1,70	4455
BIC ◗	34,80	35,00	-0,57	-9,28	44,66	32,17	0,36	12096
BNP PARIBAS ◗	36,15	34,98	3,34	-28,05	61,85	32,00	1,20	13110
BOLLORE ◗	n/d	236,00	n/d	-1,74	262,00	225,50	3,00	12585
BOLLORE INV.	n/d	39,00	n/d	-24,05	55,00	38,00	0,25	3929
BONGRAIN	n/d	43,73	n/d	-2,82	59,80	41,00	1,45	12010
BOUYGUES ◗	24,47	24,01	1,92	-33,50	38,95	20,40	0,36	12050
BOUYGUES OFFS.	n/d	60,08	n/d	50,01	62,00	38,60	1,10	13070
BULL# ◗	0,45	0,43	4,65	-63,41	1,36	0,34	n/d	5260
BURELLE (LY)	n/d	62,00	n/d	24,92	68,00	49,63	0,60	6113
BUSINESS OBJECTS ◗	11,24	10,85	3,59	-70,06	51,00	10,41	n/d	12074
CANAL + ◗	4,20	4,25	-1,18	17,31	4,79	3,43	0,18	12546
CAP GEMINI ◗	18,65	17,88	4,31	-77,00	90,70	17,00	0,40	12533
CARBONE-LORRAINE ◗	23,60	21,67	8,91	-21,33	39,48	20,10	0,80	3962
CARREFOUR ◗	41,50	40,88	1,52	-28,93	58,80	36,33	0,56	12017
CASINO GUICH.ADP	n/d	45,75	n/d	-26,80	67,30	44,50	1,58	12113
CASINO GUICHARD ◗	64,95	65,00	-0,08	-25,04	89,90	62,00	1,54	12558
CASTORAMA DUB.(LI) ◗	66,75	66,75	n/d	15,38	68,50	54,25	0,76	12420
CEGID (LY)	39,00	38,99	0,03	-50,22	90,50	36,09	2,30	12470
CEREOL ◗	32,35	32,35	n/d	13,70	36,40	28,00	0,65	4456
CFF.RECYCLING	n/d	39,90	n/d	-0,25	49,88	35,00	2,08	3905
CHARGEURS	n/d	23,00	n/d	-7,96	30,66	22,00	3,00	13069
CHRISTIAN DIOR ◗	29,00	28,46	1,90	-15,86	47,63	27,95	0,50	13040
CIC -ACTIONS A	123,20	125,00	-1,44	2,24	135,00	118,70	2,36	12005
CIMENTS FRANCAIS ◗	47,36	46,40	2,07	-1,33	53,50	46,02	1,40	12098
CLARINS ◗	34,40	34,00	1,18	-45,74	72,50	32,50	0,65	13029
CLUB MEDITERRANEE ◗	23,40	22,80	2,63	-42,92	56,40	19,61	1,00	12156
CNP ASSURANCES ◗	33,70	33,23	1,41	-5,60	43,98	31,50	1,39	12022
COFACE SVN CA ◗	n/d	56,00	n/d	18,14	64,00	46,40	1,47	12099
COFLEXIP	87,00	87,00	n/d	-45,28	172,00	77,00	0,31	13064
COLAS	n/d	67,60	n/d	6,70	75,95	62,00	2,80	12163
CONTIN.ENTREPR.	n/d	32,40	n/d	-27,51	46,90	32,40	0,70	3664
CREDIT AGRICOLE ◗	16,61	16,01	3,75	-6,63	24,70	15,75	0,55	4507
CRED.FON.FRANCE	16,50	16,33	1,04	13,48	16,80	13,05	0,40	12081
CREDIT LYONNAIS ◗	34,56	33,99	1,68	-7,84	48,80	32,82	0,75	18420
CS COM.ET SYSTEMES	n/d	7,10	n/d	-14,45	12,25	6,00	n/d	7896
DANONE ◗	121,60	120,60	0,83	-11,24	150,40	109,40	2,06	12064
DASSAULT-AVIATION	n/d	330,00	n/d	4,10	425,00	284,90	6,50	12172
DASSAULT SYSTEMES ◗	17,30	18,00	-3,89	-67,96	59,40	17,30	0,33	13065
DEV.R.N-P.CAL LI #	14,50	14,50	n/d	0,69	16,90	13,00	0,55	12423
DEVEAUX(LY)#	56,00	56,00	n/d	-30,43	78,00	55,15	3,00	6100
DIDOT-BOTTIN	n/d	78,75	n/d	29,09	88,00	61,10	2,74	3747
DMC (DOLLFUS MI)	4,75	4,20	13,10	-36,58	11,48	3,43	0,61	12133
DYNACTION	n/d	21,50	n/d	-20,07	32,40	18,30	0,50	13035
EIFFAGE ◗	75,60	76,90	-1,69	10,52	97,40	67,00	2,10	13045
ELECT.MADAGASCAR	19,00	19,00	n/d	-15,55	24,95	17,51	1,50	3571
ELIOR SVN SCA ◗	5,10	5,00	2,00	-36,72	9,88	4,48	0,07	12127
ENTENIAL(EX CDE)	29,45	28,50	3,33	16,17	35,89	25,35	0,54	12093
ERAMET	n/d	22,80	n/d	-34,10	39,80	21,03	0,60	13175
ESSILOR INTL ◗	40,89	39,94	2,38	20,44	45,57	31,20	0,41	12166
ESSO	85,00	83,00	2,41	5,98	96,80	78,00	3,25	12066
EULER ET HERMES ◗	18,00	17,54	2,62	-56,47	46,13	16,65	1,40	12130
EURAZEO ◗	41,00	41,00	n/d	-32,67	60,80	38,70	1,00	12112
EURO DISNEY SCA ◗	0,50	0,47	6,38	-43,18	1,21	0,40	n/d	12587
EUROTUNNEL ◗	0,89	0,89	n/d	-21,23	1,18	0,74	n/d	12537
FAURECIA ◗	38,50	35,00	10,00	-34,74	61,40	33,00	0,91	12114
F.F.P. (NY) ◗	89,00	86,05	3,43	-8,29	132,50	83,50	2,20	6478
FIMALAC ◗	35,17	36,10	-2,58	-12,72	50,50	33,80	1,40	3794
FINAXA	38,00	35,20	7,95	-51,98	107,50	33,50	2,24	3313
FONC.LYON.#	27,00	26,80	0,75	1,12	32,60	25,20	1,00	3340
FRANCE TELECOM ◗	7,67	7,42	3,37	-82,91	48,16	6,75	1,00	13330
FROMAGERIES BEL	n/d	109,60	n/d	9,65	120,00	91,80	2,22	12185
GALERIES LAFAYETTE ◗	123,00	120,90	1,74	-19,55	168,90	110,90	0,90	12124
GAUMONT #	41,00	40,10	2,24	-0,48	53,70	39,00	0,57	3489
GECINA ◗	87,60	87,60	n/d	-4,26	104,00	87,50	3,60	13151
GENERALE DE SANTE	11,20	11,00	1,82	-22,00	17,85	9,65	n/d	4447
GEOPHYSIQUE ◗	20,70	19,79	4,60	-41,27	50,05	16,25	1,22	12016
GFI INFORMATIQUE ◗	2,97	2,64	12,50	-75,35	13,34	2,14	0,15	6337
GRANDVISION CA# ◗	16,50	16,30	1,23	8,19	20,10	15,05	0,30	5297
GROUPE GASCOGNE	68,90	69,00	-0,14	-7,14	86,00	66,80	2,70	12441
GROUPE PARTOUCHE #	59,00	59,50	-0,84	-20,53	84,20	57,35	0,80	5354
GUYENNE GASCOGNE ◗	86,00	85,00	1,18	1,17	92,95	74,00	1,70	12028
HAVAS ◗	3,68	3,54	3,95	-54,73	11,00	2,80	0,17	12188
IMERYS ◗	117,20	112,20	4,46	8,71	139,00	98,00	3,70	12085
IMMEUBLES DE FCE	n/d	21,00	n/d	-4,54	25,00	19,80	0,30	12037
IMMOBANQUE NOM.	n/d	130,00	n/d	n/d	132,50	118,00	7,92	5793
INFOGRAMES ENTER. ◗	1,96	1,56	25,64	-84,86	15,98	1,06	n/d	5257
INGENICO ◗	9,00	8,59	4,77	-56,18	25,90	8,40	0,15	12534
JC DECAUX ◗	11,78	11,50	2,43	-6,13	15,40	9,70	n/d	7791
KAUFMAN ET BROAD	16,20	15,81	2,47	-1,81	23,63	15,27	0,92	12105
KLEPIERRE ◗	117,60	116,20	1,20	9,59	134,60	108,20	3,10	12196
LAFARGE ◗	83,75	82,65	1,33	-20,16	111,20	74,00	2,30	12053
LAGARDERE ◗	39,12	38,49	1,64	-16,76	54,85	35,50	0,82	13021
LEBON (CIE)	n/d	54,30	n/d	8,16	59,00	48,75	2,30	12129
LEGRAND ORD.	n/d	128,30	n/d	-10,90	180,00	122,10	0,93	12061
LEGRAND ADP	108,00	108,50	-0,46	-12,90	143,20	101,10	1,49	12528
LEGRIS INDUST. ◗	18,50	18,70	-1,07	-15,90	25,39	18,10	0,70	12590
LIBERTY SURF	2,70	2,60	3,85	-5,26	3,80	2,60	n/d	7508
LOCINDUS	29,40	29,00	1,38	-6,66	35,97	27,00	8,76	12135
L'OREAL ◗	74,50	73,50	1,36	-7,91	88,30	60,55	0,54	12032
LOUVRE #	54,90	54,90	n/d	-12,57	83,40	52,50	1,30	3311
LUCIA	n/d	11,00	n/d	-15,38	14,13	9,10	1,83	3630
LVMH MOET HEN. ◗	36,80	36,10	1,94	-19,47	61,60	35,51	0,53	12101
MARIONNAUD PARFUM ◗	37,77	38,00	-0,61	-30,56	57,60	36,21	n/d	6494
MATUSSIERE FOREST.	5,51	5,50	0,18	-38,02	9,85	5,50	0,22	6057
MAUREL ET PROM	17,99	18,00	-0,06	16,06	24,99	15,10	0,91	5107
METALEUROP	1,64	1,69	-2,96	-46,75	4,90	1,59	0,61	12038
MICHELIN ◗	30,87	30,75	0,39	-16,68	45,05	29,36	0,85	12126
MONTUPET SA	9,41	9,40	0,11	-9,77	16,40	9,12	0,17	3704
NATEXIS BQ POP. ◗	72,25	71,80	0,63	-25,43	97,50	70,00	2,50	12068
NEOPOST ◗	34,50	34,45	0,15	5,44	44,50	32,30	n/d	12056
NEXANS ◗	12,50	12,19	2,54	-22,88	24,90	11,50	0,43	4444
NORBERT DENTRES.	20,90	19,00	10,00	-6,48	29,69	16,80	0,60	5287
NORD-EST	n/d	17,83	n/d	-34,18	27,90	15,30	0,40	12055
NRJ GROUP ◗	13,50	13,32	1,35	-35,53	26,00	12,60	0,28	12169
OBERTHUR CARD SYS. ◗	1,67	1,57	6,37	-81,34	9,40	1,36	n/d	12413
ORANGE ◗	4,81	4,71	2,12	-52,75	10,74	4,19	n/d	7919
OXYG.EXT-ORIENT	69,00	67,00	2,99	-2,54	85,20	66,50	15,50	3117
PECHINEY ACT ORD A ◗	29,75	29,05	2,41	-48,61	63,80	26,90	1,00	13290
PECHINEY B PRIV.	n/d	28,00	n/d	-48,52	59,60	26,40	1,79	3640
PENAUILLE POLY.# ◗	4,05	3,80	6,58	-89,74	45,59	3,23	0,28	5338
PERNOD-RICARD ◗	88,10	86,50	1,85	1,26	105,40	81,30	1,00	12069
PEUGEOT ◗	37,11	36,41	1,92	-22,28	60,80	35,52	1,15	12150
PINAULT-PRINT.RED. ◗	65,95	66,30	-0,53	-54,39	154,69	64,10	2,30	12148
PLASTIC OMN.(LY)	63,50	63,40	0,16	7,62	96,00	59,05	1,20	12457
PROVIMI ◗	14,35	14,42	-0,49	-32,69	24,70	14,10	0,20	4458
PSB INDUSTRIES LY	n/d	77,00	n/d	-13,96	92,70	77,00	3,80	6032
PUBLICIS GR. SA # ◗	17,80	16,83	5,76	-40,16	39,90	16,70	0,22	13057
REMY COINTREAU ◗	27,54	26,70	3,15	10,73	35,00	24,87	0,90	13039
RENAULT ◗	42,90	42,35	1,30	8,30	57,45	38,52	0,92	13190
REXEL ◗	32,00	32,50	-1,54	-51,47	75,40	29,50	2,22	12595
RHODIA ◗	6,85	6,66	2,85	-23,71	12,40	6,11	0,12	12013
ROUGIER #	53,95	54,00	-0,09	-5,43	66,50	53,50	3,00	3764
ROYAL CANIN ◗	n/d	145,00	n/d	7,80	145,90	133,20	1,10	3153
RUE IMPERIALE (LY)	n/d	130,00	n/d	-16,12	182,00	117,20	21,19	12400
SADE (NY)	n/d	51,00	n/d	10,86	57,50	45,20	2,80	12431
SAGEM S.A. ◗	60,00	59,40	1,01	-12,72	75,50	50,30	0,60	7327
SAINT-GOBAIN ◗	23,58	22,85	3,19	-44,34	49,05	21,94	4,50	12500
SALVEPAR (NY)	n/d	48,70	n/d	-3,08	58,10	48,00	1,50	12435
SANOFI SYNTHELABO ◗	56,55	54,95	2,91	-32,51	84,30	49,78	0,66	12057
SCHNEIDER ELECTRIC ◗	44,05	43,88	0,39	-18,42	59,85	40,95	1,60	12197
SCOR SVN ◗	10,40	10,30	0,97	-70,62	46,80	9,60	0,30	13030
S.E.B. ◗	81,80	81,80	n/d	30,56	96,05	61,00	2,00	12170
SEITA	55,00	55,30	-0,54	14,10	58,00	45,10	0,10	13230
SELECTIBAIL(EXSEL)	16,80	16,65	0,90	5,52	18,50	15,80	1,48	12599
SIDEL	28,50	28,50	n/d	-43,00	53,00	27,01	n/d	13060
SILIC	153,90	153,80	0,07	-1,84	189,00	150,00	7,10	5091
SIMCO ◗	82,85	82,90	-0,06	6,90	90,00	76,10	2,80	12180
SKIS ROSSIGNOL	8,80	8,80	n/d	-39,22	15,90	8,40	0,28	12041
SOCIETE GENERALE ◗	45,29	43,10	5,08	-27,93	81,40	40,10	2,10	13080
SODEXHO ALLIANCE ◗	20,60	20,44	0,78	-57,09	49,70	18,25	0,56	12122
SOMFY (EX DAMART)	104,50	105,00	-0,48	56,06	107,50	66,04	3,80	12049
SOPHIA ◗	29,65	29,64	0,03	-1,75	32,98	28,50	1,52	12077
SOPRA GROUP CA# ◗	13,97	12,00	16,42	-63,95	59,20	10,60	0,80	5080
SPIR COMMUNIC. # ◗	77,40	77,00	0,52	-0,76	91,00	66,80	3,00	13173
SR TELEPERFORMANCE ◗	18,75	17,58	6,66	-20,21	29,68	14,50	0,18	5180
STERIA GROUPE #	6,60	5,62	17,44	-77,85	38,80	4,80	0,18	7291
SUCR.PITHIVIERS	390,00	390,00	n/d	1,24	445,00	360,00	13,00	3331
SUEZ ◗	16,50	15,83	4,23	-51,47	34,90	14,50	0,71	12052
TAITTINGER	n/d	120,10	n/d	-7,54	159,50	113,50	2,45	3720
TECHNIP-COFLEXIP ◗	68,80	65,15	5,60	-54,13	162,90	65,15	3,30	13170
TF1 ◗	22,71	22,10	2,76	-20,00	36,88	19,57	0,65	5490
THALES ◗	30,35	30,00	1,17	-21,67	46,20	29,95	0,70	12132
THOMSON MULTIMEDIA ◗	16,75	16,39	2,20	-51,44	37,15	15,15	n/d	18453
TOTAL FINA ELF ◗	129,60	127,90	1,33	-19,20	179,40	121,20	3,80	12027
TRANSICIEL # ◗	4,08	3,67	11,17	-88,23	40,56	3,18	0,55	6271
UBI SOFT ENTERTAIN ◗	9,75	9,23	5,63	-74,00	39,97	8,12	n/d	5447
UNIBAIL (CA) ◗	58,00	57,20	1,40	1,66	70,90	54,00	1,70	12471
UNILOG ◗	18,95	17,75	6,76	-72,27	90,00	14,08	0,45	3466
VALEO ◗	29,16	28,51	2,28	-34,91	53,00	27,50	0,70	13033
VALLOUREC ◗	49,50	46,38	6,73	-7,04	71,40	43,80	2,10	12035
VINCI ◗	61,60	61,55	0,08	-6,43	74,90	55,35	1,70	12548
VIVARTE	32,40	32,00	1,25	0,87	36,00	30,60	1,98	13041
VIVENDI ENVIRON. ◗	19,27	19,10	0,89	-47,97	38,76	17,18	0,55	12414
VIVENDI UNIVERSAL ◗	12,05	12,21	-1,31	-80,40	64,40	8,62	1,00	12777
WANADOO ◗	3,68	3,53	4,25	-34,63	6,70	3,38	n/d	12415
WENDEL INVEST. ◗	18,00	17,95	0,28	n/d	36,40	17,61	2,20	12120
WORMS & CIE NOM	15,25	15,25	n/d	-21,79	21,02	14,50	0,56	6336
ZODIAC ◗	21,39	20,15	6,15	4,90	28,85	17,30	5,20	12568

VALEURS INTERNATIONALES ZONE EURO

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
ALTADIS ◗	21,83	21,93	-0,46	14,41	24,63	17,55	0,28	12975
AMADEUS PRIV. A ◗	4,34	4,19	3,58	-33,94	8,44	3,92	0,05	12823
ARCELOR ◗	10,09	10,00	0,90	n/d	16,69	9,86	n/d	5786
B.A.S.F. # ◗	n/d	35,20	n/d	-16,76	49,90	33,00	1,03	12807
BAYER # ◗	19,00	18,16	4,63	-45,88	40,52	17,91	0,71	12806
DEUTSCHE BANK # ◗	50,80	49,02	3,63	-35,97	82,60	45,22	1,03	12804
DEXIA ◗	9,82	9,73	0,92	-39,38	18,95	8,71	0,36	12822
EADS(EX-AERO.MAT.) ◗	11,55	11,50	0,43	-15,32	18,45	10,58	0,38	5730
EQUANT N.V. ◗	2,58	2,39	7,95	-80,83	14,95	2,26	n/d	12701
EURONEXT N.V ◗	19,49	19,24	1,30	-8,28	25,00	17,78	0,26	5777
GEMPLUS INTL ◗	0,50	0,45	11,11	-82,39	3,08	0,37	n/d	5768
NOKIA A ◗	13,86	12,99	6,70	-51,70	30,32	10,55	0,27	5838
ROYAL DUTCH # ◗	40,80	41,49	-1,66	-27,97	63,15	39,38	0,54	13950
ROYAL PHILIPS 0.20 ◗	15,50	14,70	5,44	-53,14	36,07	12,51	0,27	13955
SIEMENS # ◗	38,00	36,98	2,76	-48,71	79,75	33,70	0,74	12805
STMICROELECTRONICS ◗	14,80	14,34	3,21	-58,94	39,70	12,99	0,03	12970
TELEFONICA # ◗	7,95	7,69	3,38	-45,47	15,32	7,52	0,28	12811
UNILEVER NV # ◗	61,10	59,95	1,92	-7,28	72,40	48,85	0,80	13953

VALEURS INTERNATIONALES HORS ZONE EURO

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
ERICSSON # ◗	0,47	0,46	2,17	-89,17	4,79	0,44	0,04	12905
GENERAL ELECT. # ◗	27,59	27,00	2,19	-40,20	47,80	23,51	0,16	12943
HSBC HOLDINGS ◗	10,94	10,43	4,89	-17,86	14,10	10,21	0,21	12976
I.B.M # ◗	64,95	62,80	3,42	-53,54	141,90	60,15	0,13	12964
KINGFISHER SICO ◗	3,38	3,22	4,97	-30,30	5,27	2,51	0,12	22046
MERCK AND CO # ◗	48,45	47,20	2,65	-28,53	73,20	38,00	0,31	12909
NESTLE SA NOM. # ◗	215,90	210,50	2,57	-9,66	272,90	186,50	2,84	13911
PHILIP MORRIS # ◗	42,40	41,84	1,34	-19,23	62,25	41,10	0,56	12928
SCHLUMBERGER # ◗	39,50	38,54	2,49	-38,18	70,95	36,10	0,19	12936
SONY CORP. # ◗	42,60	41,11	3,62	-17,44	65,45	41,00	0,13	12903

Cours en euros. VALEURS INTERNATIONALES ZONE EURO et HORS ZONE EURO : une sélection.
◗ : valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé (SRD). En gras : CAC40. # : valeur faisant l'objet d'un contrat d'animation. Plus haut et plus bas : depuis le 1/1/2002. n/d : valeur non disponible.

NOUVEAU MARCHÉ

25/9 : 10,33 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances		
INTERCALL REDUCT.	5,45	29,76
DURAN DUBOI #	1,20	29,03
VALTECH	0,34	21,43
GENUITY A-REGS 144	0,13	18,18
AVENIR TELECOM #	0,32	14,29
SOI TEC SILICON #	3,85	13,91
BVRP ACT.DIV. #	4,21	13,78
METROLOGIC GROUP #	13,00	13,14
IDP #	0,50	11,11
MILLIMAGES	5,00	11,11
ALPHA MOS #	1,66	10,67
TITUS INTERACTIVE#	0,55	10,00
MEDIDEP #	16,48	9,79
LYCOS EUROPE	0,25	8,70
Plus mauvaises performances		
REGINA RUBENS #	0,15	-21,05
CYBERSEARCH	0,94	-21,01
BOURSE DIRECT #	0,90	-19,64
REPONSE #	5,00	-15,68
GUYANOR ACTION B #	0,18	-14,29
RIBER #	0,60	-14,29
IB GROUP	1,30	-13,33
GL TRADE #	20,40	-13,19
ORCHESTRA KAZIBAO	0,75	-11,76
CRYO #	0,17	-10,53
ALTAMIR & CIE #	47,61	-10,00
IMECOM GROUP	0,36	-10,00
EFFIK #	16,25	-9,97
V CON TELEC.NOM.#	0,31	-8,82
Plus forts volumes d'échange		
AVENIR TELECOM #	0,32	14,29
BELVEDERE	28,80	-0,38
BRIME TECHNO. #	6,60	-7,04
CEREP #	10,05	5,68
DEVOTEAM #	3,60	-3,49
EUROFINS SCIENT.	10,30	-0,39
GAUDRIOT #	22,00	-7,49
GENESYS #	2,21	-6,75
GL TRADE #	20,40	-13,19
HIGH CO.#	14,30	-5,92
HIGHWAVE OPTICAL	0,51	-1,92
INFO VISTA	1,40	3,70
IPSOS #	41,00	0,56
MEDIDEP #	16,48	9,79
METROLOGIC GROUP #	13,00	13,14
NICOX #	12,95	-1,15
SAVEURS DE FRANCE#	23,24	1,04
SOI TEC SILICON #	3,85	13,91
VALTECH	0,34	21,43
WAVECOM #	35,90	3,76

www.volkswagen.fr

TDI

Souvent imité, jamais égalé

Castrol 36 15 volkswagen (0,02 € l'accès, 0,20 € la minute). 0 825 02 25 25 (0,15 € la minute).

(Publicité)

SECOND MARCHÉ

25/9 : 39,51 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances		
UNION TECH.INFOR.	0,78	56,00
THERMOCOMPACT #	9,71	20,92
ACCES INDUSTRIE	0,31	19,23
DANE-ELEC MEMORY #	0,75	15,38
TEISSEIRE-FRANCE	25,00	13,64
GECI INTL	1,42	13,60
INIT.FIN.INVEST A	90,00	12,36
TRIGANO	22,00	11,68
GRAINES VOLTZ #	6,14	10,43
CIBOX INTER. NOM.	0,11	10,00
EUROPEENNE CASINOS	66,50	9,92
HENRI MAIRE (LY)	7,81	9,08
DEVERNOIS (LY)	103,00	8,42
ARES GRPE (SVN) #	3,50	7,69
Plus mauvaises performances		
BERTHET BONDET #	1,10	-75,45
ICOM INFORMATIQUE	1,22	-51,20
TEAM PARTNERS GRP#	0,59	-26,25
ROBERTET (CI)	39,80	-18,78
COCOON NOM.	0,10	-16,67
VIKING #	1,20	-14,29
STALLERGENES	21,65	-13,47
GROUPE DUARTE #	2,40	-12,73
BIGBEN INTERACTIVE	22,50	-11,76
HOTELS DE PARIS	7,10	-10,47
FLO (GROUPE) #	12,41	-9,88
ACTIELEC TECHNOL.	3,47	-9,87
EURALTECH	3,20	-9,86
GUY COUACH	6,15	-9,56
Plus forts volumes d'échange		
ALTEN (SVN) #	3,70	2,78
APRIL S.A.#(LY)	14,00	0,72
BENETEAU #	37,60	4,33
BIGBEN INTERACTIVE	22,50	-11,76
BONDUELLE	67,50	-0,22
CDA-CIE DES ALPES	50,50	-3,63
EUROPEENNE CASINOS	66,50	9,92
FONCIA GROUPE	54,00	-0,92
GROUPE BOURBON	69,65	-0,43
GROUPE CRIT	8,30	1,47
HERMES INTL	127,70	-3,11
M6-METR.TV ACT.DIV	23,02	0,09
ORCO PROPERTY GRP	18,70	5,35
PIERRE VACANCES #	57,50	6,48
RALLYE	37,38	2,41
RODRIGUEZ GROUP #	45,50	-0,68
RUBIS #	25,80	2,67
SOLVING #	6,50	7,44
TRIGANO	22,00	11,68
VILMOR.CLAUSE CIE#	76,00	-1,30

SICAV ET FCP

SÉLECTION publiée sous la responsabilité de l'émetteur

Dernier cours connu le 26/9 à 9h

AGIPI — www.agipi.com — 01 40 08 93 00

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
AGIPI ACTIONS	17,02	25/9	-36,25
AGIPI AMBITION	20,31	25/9	-20,10

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT — 3615 BNPPARIBAS (0,34 €/min)

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
BNP ASSOC.PREMIERE	10004,68	25/9	2,26
BNP EURIBOR ASSOC.	53214,35	25/9	2,43
BNP MONE C.TERME	2564,76	25/9	2,26
BNP MONE EURIBOR	19005,35	25/9	2,39
BNP MONE PLACEM.C	2807,21	25/9	-79,58
BNP MONE TRESORE.	11463,82	25/9	-85,37
Fonds communs de placements			
BNP MONE ASSOCIAT.	1875,16	25/9	2,07

Banque populaire Asset Management — www.bpam.fr — 01 58 19 40 00

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
FRUCTI CAPI	117,85	25/9	4,97
FRUCTI EURO PEA	147,93	24/9	-39,52
FRUCTI FCE ACTS.C	93,18	25/9	-37,73
FRUCTIDOR	38,62	25/9	1,12
FRUCTIFRANCE C	47,84	25/9	-41,82
PLANINTER	279,71	25/9	-34,33
Fonds communs de placements			
FRUCTI EURO 50	55,09	24/9	-44,03
FRUCTI PROFIL 3	176,57	24/9	-5,26
FRUCTI PROFIL 6	176,71	24/9	-14,37
FRUCTI PROFIL 9	159,31	24/9	-26,37
FRUCTI VAL. EURO.	66,35	25/9	-32,28

CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne 08 36 68 09 00 (0,34 €/min)

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
ECU.EXPANSIONPLUSC	43,15	17/9	1,79
ECUR.1,2,3..FUTURD	31,00	25/9	-36,93
ECUR.ACT.EUROP.C	11,63	25/9	-32,17
ECUR.ACT.FUT.D/PEA	37,27	25/9	-39,42
ECUR.CAPITAL.C	46,74	25/9	5,44
ECUR.DYNAMIQUE + D	27,02	25/9	-34,94
ECUR.ENERGIE D	30,38	25/9	-28,88
ECUR.EXPANSION C	15195,22	25/9	2,44
ECUR.INVEST.D/PEA	32,11	25/9	-36,54
ECUR.MONETAIRE C	228,63	25/9	1,79
ECUR.MONETAIRE D	187,50	25/9	0,21
ECUR.OBLIG.INTER.C	180,55	25/9	1,56
ECUR.TECHNOLOGIESC	20,50	25/9	-47,05
ECUR.TECHONOLGIESD	20,44	25/9	-47,91
ECUR.TRIMESTR.D	278,35	25/9	1,64
EPARCOURT-SICAV D	28,39	25/9	-0,45
GEOPTIM C	2470,62	25/9	5,46
Fonds communs de placements			
ECUR.EQUILIBRE C	34,27	25/9	-8,48
ECUR.VITALITE C	30,82	25/9	-23,28
ECUREUIL PRUDENCEC	34,99	25/9	1,15
ECUREUIL PRUDENCED	34,14	25/9	0,91
NECTRA 2 C	960,29	25/9	-5,42
NECTRA 2 D	960,29	25/9	-5,42
NECTRA 5 C	849,03	25/9	-16,11
NECTRA 5 D	849,03	25/9	-16,11
NECTRA 8 C	728,91	25/9	-27,31
NECTRA 8 D	728,91	25/9	-27,31

CDC IXIS Asset Management — www.cdcixis-am.fr

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
Multi-promoteurs			
LIV.BOURSE INV.D	116,03	24/9	-35,99
NORD SUD DEVELOP.C	534,96	24/9	3,24
NORD SUD DEVELOP.D	393,67	24/9	-1,54

CRÉDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT — 08 36 68 56 55 (0,34 €/min)

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
ATOUT CROISSANCE	258,55	25/9	-21,84
ATOUT EUROPE	331,59	25/9	-33,94
ATOUT FCE ASIE	50,86	25/9	-32,53
ATOUT FRANCE C	117,95	25/9	-38,09
ATOUT FRANCE D	104,89	25/9	-38,08
ATOUT FRANCE EUR.	104,72	25/9	-39,23
ATOUT FRANCE MONDE	28,51	25/9	-35,01
ATOUT MONDE	34,21	25/9	-34,47
ATOUT SELECTION	61,54	25/9	-39,36
CA AM ACT. FRA. C	201,24	25/9	-38,38
CA AM ACT. FRA. D	163,07	25/9	-39,25
CA AM ACTIONS ASIE	14,27	25/9	-18,63
CA AM ACTIONS USA	27,40	25/9	-32,69
CA AM CONVERT.EURO	382,52	25/9	-12,92
CA AM INDICIA EURO	59,49	24/9	-45,72
CA AM INDICIA FRA.	205,85	24/9	-43,03
CA AM OBLIG.INTER.	205,70	25/9	9,49
CAPITOP EUROBLIG C	107,48	25/9	5,77
CAPITOP EUROBLIG D	85,28	25/9	1,73
CAPITOP MONDOBLIG	49,63	25/9	9,81
Fonds communs de placements			
ATOUT VALEUR	46,36	24/9	-38,65
CA AM ACT. RESTR.	162,94	24/9	-37,27
CA AM ACT.FONC.EUR	86,82	25/9	-5,21
CA AM MASTER ACT.	25,38	23/9	-36,53
CA AM MASTER DUO	11,00	23/9	-21,00
CA AM MASTER OBL.	30,69	23/9	-0,29
CA AM MASTER PEA	7,57	23/9	-36,52
CAPITOP MONETAIREC	196,15	27/9	1,73
CAPITOP MONETAIRED	185,96	27/9	1,73
CAPITOP REVENUS	175,13	25/9	0,00
OPTALIS DYNAMIQUEC	13,53	24/9	-26,22
OPTALIS DYNAMIQUED	12,52	24/9	-27,22
OPTALIS EQUILIBREC	15,80	24/9	-15,31
OPTALIS EQUILIBRED	14,17	24/9	-16,53
OPTALIS EXPANSIONC	9,57	24/9	-33,75
OPTALIS EXPANSIOND	9,18	24/9	-34,87
OPTALIS SERENITE C	17,31	24/9	-3,34
OPTALIS SERENITE D	15,06	24/9	-4,31
PACTE SOLIDAR.LOG.	79,81	24/9	3,68
PACTE VERT TIERS-M	84,69	24/9	3,30

CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT — www.clamdirect.com

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
EURCO SOLIDARITE	237,12	24/9	5,19
MONELION JOUR C	501,80	24/9	1,89
MONELION JOUR D	422,59	24/9	1,89
SICAV 5000	97,18	25/9	-39,55
SLIVAFRANCE	155,74	25/9	-43,50
SLIVARENTE	39,08	24/9	-1,06
SLIVINTER	101,08	25/9	-35,08
TRILION	731,65	24/9	-2,15
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMI.C	127,19	25/9	-30,04
ACTILION DYNAMI.D	117,19	25/9	-31,57
ACTILION EQUIL.C	147,23	25/9	-15,47
ACTILION EQUIL.D	134,65	25/9	-17,32
ACTILION PEA DYNAM	45,62	25/9	-31,27
ACTILION PEA EQUI.	128,57	25/9	-22,52
ACTILION PRUDENCEC	172,09	25/9	-0,72
ACTILION PRUDENCED	158,05	25/9	-2,16
LION ACTION EURO	56,26	25/9	-37,77
LION PEA EURO	57,08	25/9	-37,61
LION TRESOR	250,05	25/9	6,33

CIC BANQUES — www.cic-am.com

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
CIC CONVERTIBLES	4,74	25/9	-13,50
CIC COURT TERME C	34,85	25/9	1,54
CIC COURT TERME D	26,74	25/9	-1,47
CIC ELITE EUROPE	78,28	25/9	-40,68
CIC EPARG.DYNAM.C	2109,71	25/9	1,93
CIC EPARG.DYNAM.D	1576,70	25/9	-3,41
CIC EUROLEADERS	227,50	24/9	-42,21
CIC FINUNION	183,79	25/9	3,56
CIC FRANCE C	20,91	25/9	-39,35
CIC FRANCE D	20,62	25/9	-40,23
CIC MONDE PEA	15,58	25/9	-44,39
CIC OBLI C T.D	141,79	25/9	-90,08
CIC OBLI LONG T.C	16,37	25/9	5,49
CIC OBLI LONG T.D	15,35	25/9	0,06
CIC OBLI M T.C	37,37	25/9	4,09
CIC OBLI M T.D	26,84	25/9	0,71
CIC OBLI MONDE	135,03	25/9	-1,09
CIC ORIENT	127,45	25/9	-19,44
Fonds communs de placements			
CIC AMERIQUELATINE	95,31	25/9	0,00
CIC DOLLAR CASH	1438,69	25/9	0,00
CIC ECOCIC	309,83	25/9	0,00
CIC EURO OPPORT.	15,68	25/9	-47,78
CIC FRANCEVALOR C	21,71	25/9	-40,14
CIC FRANCEVALOR D	21,71	25/9	-40,14
CIC GLOBAL C	189,39	25/9	-22,95
CIC GLOBAL D	189,39	25/9	-22,95
CIC HIGH YIELD	374,58	20/9	-7,63
CIC JAPON	6,19	25/9	-20,94
CIC MARCHES EMERG.	81,16	20/9	-25,59
CIC NOUVEAU MARCHE	2,46	25/9	-55,27
CIC OR ET MAT	138,64	25/9	0,00
CIC PEA SERENITE	174,09	25/9	2,41
CIC PIERRE	32,23	25/9	0,00
CIC PROF.DYNAMIQUE	16,92	24/9	-27,93
CIC PROF.EQUILIB.D	14,45	24/9	-22,68
CIC PROF.TEMPERE C	133,83	24/9	-1,45
CIC TAUX VARIABLE	202,73	20/9	2,62
CIC TECHNO.COM	30,17	25/9	-62,64
CIC USA	11,79	25/9	-36,88
CIC VAL.NOUVELLES	178,30	25/9	-37,26

Crédit Mutuel FINANCE

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
CM EUR.TECHNOLOG.	1,81	25/9	-58,10
CM EURO PEA C	13,05	25/9	-38,43
CM FRANCE ACTIONSC	20,36	25/9	-39,53
CM MID-ACT.FRA	21,90	25/9	-26,09
CM MONDE ACTIONS C	203,33	25/9	-35,33
CM OBLIG.CT C	171,22	25/9	3,37
CM OBLIG.LONG T.	111,55	25/9	7,02
CM OBLIG.MOYEN T.C	361,71	25/9	5,70
CM OBLIG.QUATRE	168,70	25/9	2,66
CM OPTION DYNAM.C	21,16	25/9	-30,25
CM OPTION EQUIL.C	46,82	25/9	-12,11
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODER.	19,15	25/9	-0,97

Legal & General — www.lgfrance.com

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
STRATEG.IND.EUROPE	119,98	24/9	-41,33
Fonds communs de placements			
STRATEGIE CAC	3564,65	24/9	-40,16
STRATEGIE IND.USA	6066,74	24/9	-35,90

LA POSTE — www.lapostefinance.fr — Sicav Info Poste : 08 92 68 50 10 (0,34 €/min)

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
ADDILYS C	109,78	25/9	2,11
ADDILYS D	106,53	25/9	-0,12
AMPLITUDE AMERIQ.C	17,39	25/9	-32,63
AMPLITUDE AMERIQ.D	16,62	25/9	-33,53
AMPLITUDE EUROPE C	20,44	25/9	-35,40
AMPLITUDE EUROPE D	19,21	25/9	-36,63
AMPLITUDE FRANCE C	51,58	25/9	-35,65
AMPLITUDE FRANCE D	50,75	25/9	-36,68
AMPLITUDE MONDE C	153,33	25/9	-31,57
AMPLITUDE MONDE D	136,15	25/9	-32,26
AMPLITUDE PACIFI.C	12,85	25/9	-14,68
AMPLITUDE PACIFI.D	12,11	25/9	-15,84
ELANCIEL EUROD PEA	56,84	25/9	-40,76
ELANCIEL FR.D PEA	23,49	25/9	-39,61
EM.EUROPOSTE D PEA	17,79	25/9	-40,06
ETHICIEL C	73,18	25/9	-27,08
GEOBILYS C	129,46	25/9	6,06
GEOBILYS D	116,84	25/9	4,99
INTENSYS C	21,25	25/9	2,31
INTENSYS D	17,53	25/9	-0,73
KALEIS DYNAM.FCE C	57,19	25/9	-28,37
KALEIS DYNAM.FCE D	56,57	25/9	-28,37
KALEIS DYNAMISME C	168,72	25/9	-22,39
KALEIS DYNAMISME D	163,02	25/9	-22,39
KALEIS EQUILIBRE C	180,63	25/9	-10,64
KALEIS EQUILIBRE D	173,80	25/9	-10,64
KALEIS SERENITE C	183,45	25/9	-4,36
KALEIS SERENITE D	176,16	25/9	-4,36
KALEIS TONUS C	44,46	25/9	-36,31
KALEIS TONUS D	43,92	25/9	-36,31
LIBERT.ET SOLIDAR.	95,89	25/9	-5,07
OBLITYS C	119,32	25/9	4,47
OBLITYS D	115,64	25/9	2,86
PLENITUDE D	30,25	25/9	-28,65
POSTE GESTION C	2688,11	25/9	2,26
POSTE GESTION D	2284,67	25/9	-1,95
POSTE PREM. C	7297,93	25/9	2,21
POSTE PREM.1AN C	43698,60	25/9	2,40
POSTE PREM.2-3ANSC	9644,45	25/9	4,37
PRIMIEL EURO C	42,38	25/9	-19,46
PRIMIEL EURO D	41,66	25/9	-19,47
REVENUS TRIMESTR.D	791,50	25/9	0,22
SOLSTICE D	363,66	25/9	0,24
THESORA C	196,91	25/9	3,72
THESORA D	162,25	25/9	2,38
TRESORYS C	48849,37	25/9	2,45
Fonds communs de placements			
DEDIALYS FINANCE	51,65	25/9	-35,59
DEDIALYS MULTI SEC	42,41	25/9	-31,65
DEDIALYS SANTE	67,50	25/9	-26,55
DEDIALYS TECHNO.	13,77	25/9	-60,61
DEDIALYS TELECOM	24,16	25/9	-48,95
OBLITYS INSTIT.C	103,94	25/9	4,82
POSTE EURO CREDIT	104,97	25/9	0,00
POSTE EUROPE C	98,66	25/9	5,99
POSTE EUROPE D	93,41	25/9	5,21
POSTE PREM.8ANS C	214,69	25/9	7,27
POSTE PREM.8ANS D	193,55	25/9	7,27
REMUNYS PLUS	105,28	25/9	1,77

Société Générale Asset Management — www.sgam.fr

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
CADENCE 1 D	157,53	25/9	0,54
CADENCE 2 D	155,72	25/9	0,77
CADENCE 3 D	153,96	25/9	0,72
CONVERTIS C	190,95	25/9	-16,37
INTEROBLIG C	61,79	25/9	4,11
INTERSELECTION F.D	48,59	25/9	-35,09
SELECT.DEFENSIF C	185,28	25/9	-3,83
SELECT.DYNAMIQUE C	178,38	25/9	-25,26
SELECT.EQUILIBRE 2	142,97	25/9	-14,95
SELECT.PEA 1	147,82	25/9	-27,88
SELECT.PEA DYNAM.	94,51	25/9	-33,34
SG FRANCE OPPORT.C	268,67	25/9	-36,54
SG FRANCE OPPORT.D	251,57	25/9	-36,53
SOGEFAVOR	55,07	25/9	-44,95
SOGENFRANCE C	254,02	25/9	-45,45
SOGENFRANCE D	227,83	25/9	-45,71
SOGEOBLIG C	120,23	25/9	6,00
SOGEPARGNE D	46,26	25/9	4,18
SOGEPEA EUROPE	131,15	25/9	-41,20
SOGINTER C	30,90	25/9	-41,58
Fonds communs de placements			
SOGESTION C	37,40	24/9	-21,96
SOGINDEX FRANCE	321,89	24/9	-38,29

F&C

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
Fonds communs de placements			
AMERICANSMALLERCIE	40,04	25/9	0,00
F&C GLOBAL EQUITY	10,15	25/9	0,00
F&CEUROPEANEQUITY	10,02	25/9	0,00
F&CEUROPEANHIGHYI.	11,49	25/9	0,00
STERLINGDISTRIBUT.	5,73	25/9	0,00

AUJOURD'HUI

SCIENCES

La ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies, **CLAUDIE HAIGNERÉ**, a présenté, mercredi 25 septembre, un **BUDGET 2003** en forte hausse. Les moyens alloués à la recherche publique dépasseront 9,5 milliards d'euros, soit une croissance de 5,3 %. Mais cette enveloppe comprend des **CRÉDITS NON DÉPENSÉS** par les organismes et par le ministère en 2002 et reportés sur le prochain exercice. Les moyens nouveaux affectés à la recherche et au développement régressent, eux, de 1,3 %. Pour attirer les jeunes vers les carrières scientifiques, **400 CONTRATS TEMPORAIRES** seront proposés à des post-doctorants. Mais **150 POSTES** permanents de chercheur seront supprimés dans les organismes, principalement au CNRS. **LES SYNDICATS** dénoncent un budget *« en trompe-l'œil »*.

Un budget de la recherche en vraie-fausse augmentation

Le report de crédits non encore dépensés permet à Claudie Haigneré d'afficher un budget 2003 en forte hausse. Des contrats temporaires seront proposés aux jeunes chercheurs. Mais cent cinquante postes seront supprimés dans les organismes, dont une majorité au CNRS

COMMENT faire passer une baisse de crédits pour une augmentation de moyens ? C'est la figure de haute voltige à laquelle s'est livrée, mercredi 25 septembre devant la presse, pour son premier exercice budgétaire, la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies, la spationaute Claudie Haigneré.

Afin de donner *« un nouvel élan à la recherche et au développement technologique »*, un peu plus de 9,5 milliards d'euros de ressources publiques y seront consacrés en 2003. Cette dotation, comparée à celle de 2002, représente une hausse de 5,3 %. Une embellie comme la recherche publique n'en avait plus connue depuis près de vingt ans !

La réalité est cependant moins enthousiasmante. Cette enveloppe de 9,5 milliards d'euros englobe en effet des reports de crédits, à hauteur de 720 millions d'euros. D'où vient cet argent ? Ce sont les crédits publics non consommés au cours de l'année 2002 par les organismes de recherche (pour environ 450 millions d'euros selon le ministère), les universités et les grandes écoles, mais aussi le ministère lui-même, qui gère directement plusieurs fonds d'intervention. *« En 2003, la totalité du montant de ces crédits sera reportée dans la construction du budget des organismes et instances »*, a décidé le gouvernement.

Moyennant quoi, Claudie Haigneré peut affirmer que la progression de son budget est *« parfaitement conforme »* à *« l'objectif ambitieux mais réaliste fixé au gouvernement par le président de la République »*, à savoir le passage de 2,2 % à 3 %, d'ici à 2010, de la part du PIB consacrée à la recherche et au développement.

ÉVOLUTION DU BUDGET DE LA RECHERCHE

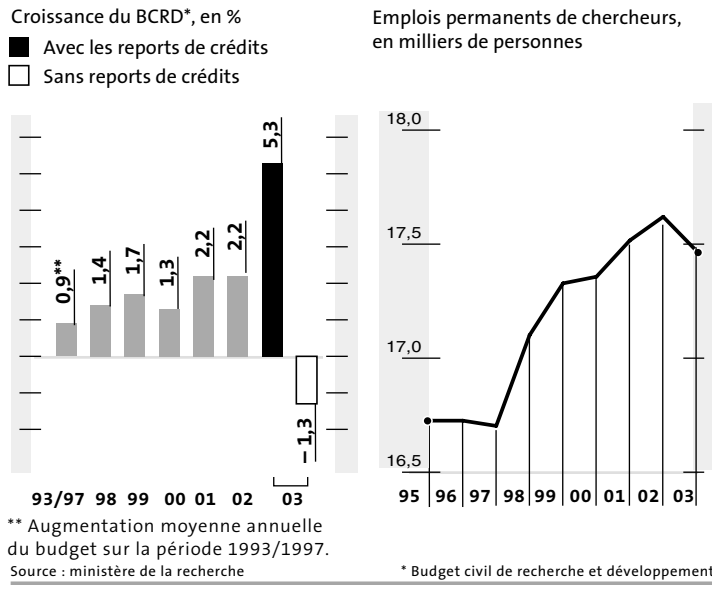

** Augmentation moyenne annuelle du budget sur la période 1993/1997.
Source : ministère de la recherche
* Budget civil de recherche et développement

Hors reports de crédits, le budget civil de recherche et de développement, qui se monte à 8,846 milliards d'euros en dépenses ordinaires (pour l'essentiel les salaires des personnels) et crédits de paiement (les moyens de fonctionnement des laboratoires), régresse en réalité, à périmètre constant, de 1,3 %.

Le recul est certes moins sévère que les chercheurs ne l'avaient craint au début de l'été, quand une note de Bercy envisageait une coupe de 7,6 %. Mais, si l'on tient compte de l'inflation prévue en 2003, soit 1,5 %, la baisse atteint près de 3 % en volume. La recherche publique est donc loin de bénéficier des fruits de la croissance sur laquelle table le gouvernement Raffarin.

Avec conviction, la ministre a défendu *« un budget vérité »*, qui préfère *« une logique de résultat »* à une *« logique d'affichage »*. Elle aura toutefois bien du mal à convaincre les scientifiques, qui risquent de ne guère apprécier que l'Etat leur donne d'une main ce qu'il leur reprend de l'autre, que ce budget marque *« une étape »* s'inscrivant *« dans la perspective d'un effort à long terme »*. D'autant que les décisions concernant l'emploi scientifique sont présentées, elles aussi, de façon tendancieuse.

La ministre, qui se donne comme première priorité d'*« attirer les jeunes vers la recherche en leur offrant des perspectives attrayantes dans des domaines prometteurs »*, a annoncé une série de mesures en ce sens. La plus spectaculaire est la possibilité donnée aux organismes de recruter l'an prochain, de façon très souple, un total de 400 post-doctorants sur des contrats temporaires de 12 à 18 mois correctement rémunérés (2 050 euros par mois).

ÉVITER LA FUITE DES CERVEAUX

Une formule pratiquée par la plupart des grands pays scientifiques et qui, espère le ministère, pourrait contribuer à éviter la fuite des cerveaux. S'y ajoutent la création de 100 postes d'ingénieurs, techniciens et administratifs, ainsi qu'une nouvelle revalorisation de 5,5 % des allocations de recherche servies aux doctorants, ces « smicards » de la science.

Mais, dans le même temps – le communiqué du ministère le passe sous silence –, 150 postes permanents de chercheurs seront supprimés dans les organismes, le CNRS en perdant à lui seul 137. Si bien que les emplois scientifiques pérennes seront, au bout du compte, moins nombreux. Ces suppressions *« sont compatibles avec le maintien d'un taux de recrutement supérieur à 3 % dans les établissements »*, défend Claudie Haigneré, qui, avec un certain sens du paradoxe, estime que le plan décennal pour l'emploi scientifique du précédent gouvernement, qui prévoyait 140 créations de postes de chercheurs en 2003 – et qui est *de facto* caduc –, portait sur *« une période trop courte »*.

Comment ces moyens seront-ils affectés ? Tandis que la recherche universitaire bénéficie d'un coup de pouce significatif, avec une hausse de 4,5 % de ses autorisations de programmes (permettant de lancer des projets nouveaux), celles des organismes scientifiques sont, au contraire, strictement maintenues à leur niveau actuel. Le ministère accroît en revanche sa capacité propre d'intervention en augmentant très fortement (+ 42 %) l'enveloppe du fonds national pour la science, destiné à soutenir les grands programmes publics en sciences de la vie, en microélectronique et nanotechnologies, ou en technologies de l'information et de la communication.

L'aide à l'innovation est également privilégiée, avec une hausse de 29 % de l'enveloppe du fonds ministériel de recherche technologique, servant à renforcer les collaborations entre laboratoires publics et entreprises. L'accent est mis encore sur *« l'accompagnement des grands programmes stratégiques spatiaux et aéronautiques »*. Le Centre national d'études spatiales (CNES) n'en subit pas moins une érosion de 2,6 % de sa subvention publique, la limitation de la contribution de la France, en 2003, au budget de l'Agence spatiale européenne (ESA) devant toutefois lui assurer *« des moyens accrus pour les programmes nationaux »*. Enfin, le ministère veut mettre davantage *« la science au cœur de la société »*.

Pour le Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU), le premier à réagir, il s'agit d'un *« budget en trompe-l'œil »*. Dénonçant *« le tour de passe-passe »* que constitue le report de crédits, le syndicat regrette en outre *« que des postes statutaires soient troqués contre des emplois précaires »*.

Pierre Le Hir

Les priorités scientifiques

Le ministère de la recherche a retenu des *« domaines de recherche prometteurs »*, dans lesquels il apportera un soutien particulier aux laboratoires publics, sur des programmes finalisés. Parmi ces priorités scientifiques figurent la santé (cancérologie, virologie et maladies infectieuses, maladies neurodégénératives, génomique fonctionnelle), les biotechnologies, la sécurité alimentaire, le développement durable (environnement, énergies renouvelables, coopération avec les pays du Sud), les transports (sécurité routière, notamment), les technologies de l'information et de la communication, la microélectronique et les nanotechnologies (lancement d'un programme de 100 millions d'euros sur trois ans), ainsi que les sciences humaines et sociales.

Nous avons équipé la nouvelle Mercedes Classe S d'une technologie révolutionnaire : le sang-froid.

Dotée de la technologie PRE-SAFE, la nouvelle Mercedes Classe S est la première voiture au monde capable de comprendre qu'un accident risque de se produire. Elle peut alors réagir en conséquence, avec sang-froid. PRE-SAFE identifie le risque d'accident lorsque vous freinez brusquement ou lorsque vous perdez le contrôle de votre véhicule.

PRE-SAFE anticipe alors le danger et conditionne l'habitacle de la nouvelle Mercedes Classe S pour répondre au mieux à la situation. En fonction du risque, les ceintures des passagers avant se rétractent, le dossier et l'assise du passager avant se redressent, le toit ouvrant se referme.

La technologie PRE-SAFE est une exclusivité mondiale de Mercedes-Benz, une innovation révolutionnaire en matière de sécurité automobile. Après avoir été le premier constructeur à lancer l'ABS, l'AIRBAG, l'ESP® et le SBC®, Mercedes-Benz innove à nouveau pour votre sécurité.

Découvrez la nouvelle technologie PRE-SAFE sur www.mercedes-benz.fr

Informations au N°Azur 0 810 057 057*

Mercedes-Benz

Mercedes-Benz est une marque du groupe DaimlerChrysler.

Conso (L/100 km) urbaine de 11 à 23,1 ; extra-urbaine de 5,8 à 10,2 ; mixte de 7,7 à 14,8. Emission CO_2 de 204 à 355 g/km. Selon homologation n° e1*97/27*0099*09 du 27/05/02. *Coût d'un appel local sauf d'un téléphone mobile.

Mangera-t-on demain des animaux issus de clonages ?

Selon des experts américains, rien ne s'oppose à ce que l'on consomme le lait et la viande de ces mammifères. Beaucoup redoutent leur possible introduction dans la chaîne alimentaire. La France et l'Europe s'interrogent

QU'ADVIENDRA-T-IL de la brebis Dolly, bientôt âgée de 7 ans, lorsqu'elle aura atteint le terme de son existence ? Sera-t-elle enterrée, disséquée, naturalisée ou... consommée ? Hier encore théorique, la question de l'introduction dans la chaîne alimentaire humaine du lait et de la viande des animaux créés par clonage est aujourd'hui officiellement posée outre-Atlantique. Selon le *Washington Post,* les autorités sanitaires américaines pourraient prochainement donner leur feu vert à la commercialisation des aliments issus de mammifères obtenus par clonage ou de leur descendance (*Le Monde* du 19 septembre). Citant une récente étude de l'Académie nationale des sciences américaine, le quotidien estime que cette autorisation pourrait être effective dès 2003.

Aux Etats-Unis, l'opinion qui prévaut est que le clonage est une technique génétiquement neutre

Rassurants quant à l'innocuité du lait et des viandes de ces animaux, les experts se montrent plus inquiets des risques que des manipulations génétiques effectuées sur les patrimoines héréditaires des poissons et des insectes pourraient faire courir. Ne pourrait-on pas, s'interrogent-ils, donner ainsi naissance à de nouvelles variétés animales, susceptibles de se disséminer dans la nature et de nuire aux espèces sauvages ?

La question de la consommation des animaux clonés issus du transfert nucléaire à partir d'une cellule somatique pourrait apparaître marginale si l'on tient compte du fait que le nombre de ces animaux – des bovins et des porcs pour l'essentiel – vivant dans des élevages américains s'élève à moins d'une centaine. Dans le monde, ils ne seraient qu'un petit millier. Mais cette technique soulève une série de difficultés majeures, pour l'heure non résolues, relatives à l'usage qui pourra ou non en être fait dans le domaine agricole et agroalimentaire.

Si la plupart des animaux clonés sont aujourd'hui utilisés à des fins scientifiques ou de reproduction, tout indique que ce ne sera pas toujours le cas. En fait, la technique du clonage – c'est-à-dire l'obtention de mammifères en court-circuitant la reproduction sexuée – avait, d'emblée, été mise en œuvre pour être utilisée à des fins agricoles. Elle venait ainsi compléter l'ensemble des procédés vétérinaires (insémination artificielle, fécondation in vitro, transfert d'embryons) développés à l'échelon industriel depuis un demi-siècle.

S'interroger sur le caractère comestible ou non du lait et de la viande des bovins, ovins, porcins et caprins obtenus par clonage conduit à s'interroger aussi sur la nature de cette technique, et sur les conséquences qu'elle peut avoir sur l'organisme de l'animal ainsi obtenu. *« Avec le recul dont nous disposons aujourd'hui, les choses sont relativement claires »*, explique le professeur Jean-Paul Renard (unité de biologie du développement, Institut national de la recherche agronomique).

« Les animaux ainsi obtenus doivent à mon sens, tout au moins aujourd'hui, être impérativement considérés comme des "nouveaux animaux". Ce ne sont pas des animaux issus de la transgenèse, dans le patrimoine héréditaire desquels on aurait introduit des gènes étrangers ; ce ne sont pas non plus des animaux tout à fait identiques à ceux dont ils sont les clones. Pour autant, ils ont une apparence et une physiologie normales, ils sont fertiles et peuvent aussi avoir une durée de vie identique à celle des autres membres de leur espèce. »

Pour le professeur Renard, la différence essentielle, qui confère à ces animaux leur « nouveauté », tient aux caractéristiques bien particulières du fonctionnement de leur génome. *« En procédant au transfert du noyau prélevé dans une cellule somatique adulte dans un ovocyte énucléé et en obtenant une forme de reprogrammation du matériel génétique, on modifie certains mécanismes, dits "épigénétiques". Cette modification fait que le fonctionnement de certains gènes, de leur mode d'expression, peut être différent de leur fonctionnement naturel,* précise-t-il. *Il nous reste à mesurer la portée de ces phénomènes et à savoir ce qu'il en est pour la descendance de ces animaux. »*

En d'autres termes, le fait de réintroduire une reproduction sexuée pourrait-il « gommer » chez les descendants de l'animal cloné les perturbations induites par le clonage ? Les premiers travaux expérimentaux menés chez la souris laissent penser que ce ne serait pas le cas. On peut d'autre part raisonnablement craindre que les manipulations et la reprogrammation du génome n'induisent la réactivation des séquences d'origine virale intégrées dans le patrimoine héréditaire des animaux.

Dans un tel contexte d'incertitude, peut-on autoriser la consommation par l'homme du lait et des viandes issus de ces « nouveaux animaux » ? Sur ce point, on observe une différence de perception de part et d'autre de l'Atlantique. Aux Etats-Unis, l'opinion qui prévaut largement dans les milieux de la recherche est que le clonage est une technique génétiquement neutre et qu'elle ne modifie en rien la composition et la structure des tissus et des sécrétions animales. Plusieurs voix s'élèvent dans ce pays, pour faire valoir que, les animaux clonés étant la parfaite décalque d'animaux qui ont été – ou qui seront – consommés, l'administration fédérale ne dipose pas des bases réglementaires lui permettant d'interdire leur consommation et celle de leur descendance. Tout laisse à penser que, feu vert de la Food and Drug Administration ou pas, des produits alimentaires d'origine animale et « issus du clonage » seront prochainement proposés aux consommateurs américains. Le même scénario est envisageable au Japon, pays qui a beaucoup investi dans le domaine du clonage reproductif des animaux d'élevage.

N'y a-t-il pas là, comme cela s'est passé à propos de l'usage grandissant des organismes végétaux génétiquement modifiés, les germes d'un nouveau conflit commercial et agroalimentaire sur fond de divergence dans la perception du risque sanitaire ? En France, la direction de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) vient de prendre la décision de financer un programme scientifique original, visant à étudier si de telles modifications existent et ce que peut être aujourd'hui la perception sociale des recherches menées dans le domaine du clonage reproductif animal. Paris attend désormais de savoir ce que, face à ce problème sanitaire et scientifique, décidera la commission européenne.

Jean-Yves Nau

En 1989, le recours aux cellules embryonnaires n'avait pas fait débat

DES ANIMAUX obtenus par clonage ont bel et bien déjà été introduits en France dans la chaîne alimentaire humaine. Le fait n'était jusqu'à présent guère connu que des milieux spécialisés. Il s'agissait toutefois d'animaux créés par des clonages réalisés à partir de noyaux de cellules embryonnaires et non, comme depuis Dolly, avec des noyaux de cellules somatiques prélevées sur des animaux adultes. On n'accorderait guère d'importance au sujet sans les questions soulevées par le développement que connaît ce dernier procédé depuis 1997.

Les premiers clones de mammifères conçus à partir de noyaux de cellules embryonnaires ont été créés en 1989, sans que l'opinion publique y attache une très grande importance. Pour les obtenir, les chercheurs avaient alors utilisé des ovocytes maturés in vitro et les embryons donneurs de noyaux étaient cultivés quelques jours, également in vitro, avant d'être implantés dans les voies génitales femelles. La seule différence avec la fécondation in vitro tenait au fait que l'ovocyte est fusionné avec une cellule embryonnaire au lieu de l'être avec un spermatozoïde.

Les biologistes et les autorités sanitaires postulaient alors qu'une telle manipulation n'impliquait pas de véritable « reprogrammation » de l'activité génétique du noyau. Reprogrammation qui n'apparaissait que lors de l'usage des noyaux des cellules somatiques. Lors du colloque « Biotechnologies de la reproduction animale et sécurité sanitaire des aliments », organisé en septembre 1999 par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), la question fut ouvertement posée de l'usage qui avait été fait en France des 2 100 animaux obtenus dans les années 1990 par clonage de noyaux de cellules embryonnaires. *« Ces clones ont été introduits dans la chaîne alimentaire*, répondit alors le professeur Jean-Paul Renard. *A partir du moment où nous avons utilisé des noyaux issus de cellules somatiques, nous avons décidé de ne pas introduire les animaux ainsi obtenus dans la chaîne alimentaire. »*

MORATOIRE INTERNATIONAL TACITE

Depuis, une note interne à l'Institut national d'agronomie (INRA) a établi un moratoire sur l'utilisation qui pourrait être faite de tels animaux, hors recherche scientifique. C'est ainsi que tous les clones d'animaux obtenus par les chercheurs de l'INRA sont destinés à être incinérés, tandis que le lait qu'ils produisent quotidiennement est jeté. Lors de ce même colloque de l'Afssa, Michel Thibier, ancien directeur du Centre national d'études vétérinaires et alimentaires, notait que l'ambassade de France au Japon lui avait indiqué que, dans ce pays, les produits issus d'animaux clonés à partir de noyaux de cellules embryonnaires entraient dans la chaîne alimentaire avec l'autorisation explicite du ministère de l'agriculture.

Sans garanties absolues, il semble que, depuis la création de Dolly, une sorte de moratoire tacite se soit mis en place à l'échelle de la planète pour que les produits alimentaires issus des animaux clonés ne soit pas proposés à la consommation humaine. La réglementation en vigueur sur la mise sur le marché des médicaments devrait permettre la commercialisation des produits thérapeutiques sécrétés dans le lait de mammifères dont le génome a été modifié à cette fin.

J.-Y. N.

Martin Hirsch, directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa)

« Face à ces nouvelles techniques, on ne peut se dispenser d'une évaluation »

L'agence que vous dirigez a-t-elle été consultée sur la possible introduction du lait et des viandes issus des animaux clonés dans la chaîne alimentaire ?

Pour l'heure, aucune saisine de ce type ne nous a été transmise par le gouvernement. Pour autant, cette question nous semble importante. D'ailleurs nous avons déjà engagé une réflexion sur ce thème.

Quelles sont vos conclusions ?

Il y a trois ans, quand l'Afssa a été mise en place, nous avons organisé un colloque et élaboré un rapport sur la question des risques inhérents à l'introduction d'animaux clonés dans la chaîne alimentaire. Plus largement, notre réflexion portait sur les possibles impacts des biotechnologies de la reproduction animale sur la sécurité sanitaire des aliments. Nous avons estimé qu'il fallait impérativement parvenir à aborder ces questions bien en amont – à un moment où les techniques de clonage débutaient chez les mammifères – plutôt que découvrir les problèmes au moment où d'éventuelles applications à grande échelle seraient lancées.

Il faut savoir qu'il existe plusieurs générations de biotechnologies de la reproduction. Chez les bovins, la pratique de l'insémination artificielle est aujourd'hui tellement généralisée que 90 % du lait qui est consommé et plus de la moitié de la viande que nous mangeons proviennent d'animaux nés d'insémination artificielle. Outre l'amélioration des performances zootechniques, ces procédés ont certainement apporté une plus grande maîtrise des risques sanitaires.

AFSSA

« Ces questions sont analogues à celles qui ont été posées à propos des OGM végétaux. »
MARTIN HIRSCH

Dans une moindre mesure, la transplantation embryonnaire ou la production d'embryons par la technique de la fécondation in vitro sont également des techniques répandues et considérées comme maîtrisées. Désormais deux perspectives doivent être envisagées : la transgénèse, c'est-à-dire la réalisation d'animaux génétiquement modifiés, et le transfert de noyaux de cellules somatiques dans un ovule énucléé, autrement dit, le clonage. C'est l'impact sanitaire de ces procédés qu'il faut considérer, avant qu'ils ne se développent. Nous avons d'ailleurs préconisé que cette question soit au plus vite prise en compte dans la réglementation.

Les produits alimentaires issus des animaux conçus à partir de ces deux procédés peuvent-ils être présents sur le marché ?

Les animaux issus de la transgenèse sont, sans ambiguïté, soumis à la réglementation sur les organismes génétiquement modifiés, et leur mise sur le marché nécessiterait une autorisation spécifique, sur la base d'une évaluation scientifique préalable. En revanche, la situation est beaucoup plus floue pour les produits issus des animaux conçus par clonage, qui ne sont pas à proprement parler « génétiquement modifiés ».

On pourrait dans ce cas soutenir, comme certains le font outre-Atlantique, que s'agissant de la reproduction à l'identique d'animaux existants, il n'y a pas à envisager de procédure particulière. A mon sens, une telle attitude constituerait une régression au regard des principes de la sécurité sanitaire tels que nous les connaissons aujourd'hui.

Face à ces nouvelles techniques de clonage, on ne peut se dispenser d'une évaluation préalable des risques. Nous le pourrions d'autant moins que les difficultés rencontrées par les promoteurs du clonage – avec les anomalies de développement observées, comme « le syndrome du gros veau » ou les interrogations sur le vieillissement précoce – imposent la prudence avant de postuler la stricte équivalence entre l'animal d'origine et son clone.

Dispose-t-on des outils permettant de faire cette évaluation ?

On sait quelles questions il faut examiner, mais les outils sont encore à construire, d'où l'intérêt d'avoir une réflexion précoce sur ce sujet. Les problèmes ne sont pas simples. Faut-il les mêmes exigences, le même niveau de preuve pour les animaux clonés, leur descendance, les produits qui en sont issus ? Sur quelles bases – théorie, observation, expérimentation – peut-on considérer que l'on dispose d'un recul suffisant ?

Ces questions sont analogues à celles qui ont été posées ou qui ont surgi à propos des organismes génétiquement modifiés végétaux. Dans le cas du clonage, il faut aussi qu'à côté de l'évaluation des risques, on réfléchisse rapidement à l'évaluation des bénéfices réels escomptés, à l'intérêt qu'il y aurait à les développer sur le plan industriel, aux différents impacts potentiels, y compris ceux relatifs à l'environnement ou à l'équilibre des populations animales. Il faut que l'opinion comprenne qu'on ne peut interroger les scientifiques sur la moitié des questions qui se posent sous peine de se retrouver très rapidement dans une impasse.

Propos recueillis par J.-Y. N.

Le programme Galileo prend du retard

***« LES DÉSACCORDS** entre l'Allemagne et l'Italie, qui revendiquent toutes les deux le rôle de chef de file, bloquent le projet Galileo depuis plusieurs mois »*, selon une source diplomatique à Bruxelles citée par l'AFP. Le retard pris par le programme européen de navigation par satellites, concurrent du GPS américain, a été souligné par la Commission européenne dans son rapport au Parlement et au Conseil sur l'état d'avancement du projet. En juin, à Montréal (Canada), les pays membres de l'Agence spatiale européenne (ESA) n'avaient pas réussi à se mettre d'accord sur la participation de chacun. Ils avaient proposé des contributions de 728 millions d'euros pour un objectif de 550 millions d'euros. Chaque Etat maximise son investissement de départ, car les retombées industrielles du programme seront réparties en fonction de cette participation. La Commission abordera ce problème lors du prochain conseil des ministres des transports des Quinze, le 3 octobre à Luxembourg. – *AFP.*

Des mesures contre le spam

UN LIVRE BLANC, publié par l'Observatoire du mail, organisme créé en 2001 par l'Association pour le commerce et les services en ligne (Acsel) et l'Institut de recherches et prospective postales (Irepp), préconise un dispositif de marquage des messages électroniques pour lutter contre les envois indésirables (spam). Ce dispositif prévoit l'identification de l'expéditeur et de l'objet des messages envoyés en nombre grâce à l'adresse valide d'expédition, l'identité de l'annonceur, la présentation de l'objet du message, ou encore la présence d'une procédure de désinscription. Les messages respectant ces critères seraient marqués électroniquement pour franchir le filtrage des fournisseurs d'accès et de messageries. – *AFP.*

La glace de Mars daterait d'au moins 500 000 ans

EN UTILISANT les photos prises par la sonde américaine Mars Global Surveyor et en se référant aux données orbitographiques de la planète rouge, Jacques Laskar, de l'Institut de mécanique céleste de l'Observatoire de Paris, Benjamin Levrard, du même Observatoire, et John Mustard (Brown University - Etats-Unis) tentent d'évaluer le rythme du dépôt de 350 mètres d'épaisseur de glace au pôle nord de Mars au cours des derniers 900 000 ans. Selon les travaux publiés par la revue *Nature* du 26 septembre, les 250 mètres supérieurs se seraient accumulés au rythme de 0,05 cm par an pendant 500 000 ans.

VUE SUR TABLES
RIONEL PARIS
LA BOUTIQUE AUX 1000 TABLES

LA SEULE BOUTIQUE PARISIENNE CONSACRÉE AUX TABLES BASSES
Classiques
Contemporaines
En fer forgé, métal, bois
Pierre, verre, altuglas
Carrées, rectangulaires
Rondes ou ovales
"SUR MESURE"
OBJETS DE DÉCORATION
LISTES DE MARIAGE
Ouvert du lundi au samedi
89, av Paul Doumer - 75116 Paris
Tél. : 01.45.27.87.59
Fax : 01.40.50.93.36

Choisir son club de mise en forme

Souplesse des horaires, profusion de cours et de machines. Les salles de gymnastique se livrent une concurrence acharnée, offrant décor zen et superluxe ou ambiance survoltée

PLUS DE 80 % des Français pratiquent une activité à caractère sportif, majoritairement en famille ou entre amis. *« Marche, randonnée, vélo, pétanque, roller, ils s'activent et se font plaisir »*, constate Patrick Mignon, sociologue, coauteur d'une enquête sur « La France sportive ». *« Pour les jeunes, le sport est une occasion de faire des rencontres dans un club ou une association. Plus tard, ce sont des groupes constitués (famille, amis) qui choisissent une activité commune permettant de maintenir les liens »*, poursuit Patrick Mignon. Une minorité seulement (25 %) vise la compétition et s'entraîne dans des clubs : football, rugby, handball, basket, arts martiaux, athlétisme. Certaines activités comme la marche, le tennis, le vélo, la pétanque et la natation sont accessibles aux plus de 55 ans.

La pratique en groupe, même de sports individuels comme le roller ou le vélo, explique l'engouement pour les cours collectifs, y compris le sempiternel *« abdo-fessiers »*, qui arrive juste après le step et l'aérobic dans les salles. *« Je viens au club pour ne pas me laisser aller, pour retarder l'inévitable dégradation de l'âge »*, expliquent plusieurs retraités dans le film *Le Gymnase* du documentariste Jean-Marc La Rocca, primé au festival Cinéma du réel, à Paris, en 2002. Il y a aussi les stakhanovistes, qui enchaînent trois cours d'affilée, les amoureux de leur corps, qui veulent le *« sculpter, le transformer »*, les masochistes, qui viennent pour *« souffrir, se dépasser, sentir le muscle douloureux »*.

Patrick Mignon définit les adeptes des clubs de fitness comme des personnes aisées, mais isolées socialement, qui cherchent la souplesse des horaires, la profusion de cours et de machines. Il n'est pas rare de voir des cadres avaler des centaines de kilomètres à vélo ou gravir des himalayas virtuels sur tapis roulant, les yeux fixés sur CNN ou LCI. Pour répondre aux demandes de ce public, les centres de remise en forme se livrent une concurrence acharnée. Les machines les plus sophistiquées ne sont pas forcément les plus efficaces. Ainsi le rameur, l'une des moins complexes et des moins onéreuses, procure un exercice complet. L'essentiel est que les appareils soient en nombre suffisant pour éviter l'attente.

Chaque club a son image de marque. Le superluxe chez Fitness First et Waou (créé par le Club Méditerranée), qui accueillent une clientèle majoritairement âgée de plus de 35 ans dans des locaux spacieux. Atmosphère jeune et survoltée dans les Club Med'Gym (ex-Gymnase Club) rhabillés par leur nouveau propriétaire, *« avec une palette de quatorze couleurs pour égayer les lieux »*. Parmi les nouveautés de la rentrée, le *« noise »* qui, comme son nom l'indique, fait beaucoup de bruit, alliant le step avec la frappe de tambours en cadence ; l'exercice exige un grand effort de coordination, pour garder le rythme de la chorégraphie. Chez Fitness First, on a lancé le *« chiball »*, étirements avec, pour accessoires, des ballons parfumés.

Le public a tendance à zapper, et à surconsommer. *« Cette personne atteinte de surpoids voulait commencer doucement. Mais elle n'a cessé de régler la machine de manière à forcer le rythme. J'ai tenté de la dissuader, mais avec son baladeur vissé sur les oreilles, je ne suis pas sûr qu'elle ait saisi la moitié de mes propos »*, constate un moniteur dans le film *Le Gymnase*. Une de ses collègues remarque que les clients *« n'aiment pas être corrigés »*. Le nombre élevé de participants et la musique endiablée aggravent les risques : les élèves s'évertuent à suivre le rythme sans veiller au placement correct du corps, et le professeur ne peut accorder une attention suffisante à chacun. Aussi les médecins du sport sont-ils nombreux à tirer la sonnette d'alarme et à dénoncer les méfaits d'une activité physique à haute dose, pratiquée sans discernement, et qui finit par provoquer des traumatismes irréversibles.

Pour éviter ces inconvénients, il faut un suivi individualisé et une sélection d'exercices compatibles avec la morphologie, l'âge et les problèmes de santé de chacun.

> Les machines les plus sophistiquées ne sont pas forcément les plus efficaces. Ainsi le rameur, l'une des moins complexes et des moins onéreuses, procure un exercice complet

« Nous ne sommes plus que cinq professeurs diplômés d'éducation physique à être propriétaires de salles », déplore Frank Koutchinsky, directeur du Club Montmartrois à Paris. Dans ce club familial, pas de gadgets, mais des cours traditionnels : gymnastique, stretching, spécial dos, yoga, danse jazz, orientale, africaine, classique, barre au sol. *« Je m'efforce de faire du surmesure, quels que soient le niveau et les aptitudes, pour une clientèle désireuse de progresser raisonnablement »*, dit-il. Un réglage individuel des machines est possible, moyennant 15 €, grâce à une clé personnelle sur laquelle sont enregistrés les paramètres de son programme.

L'offre des clubs haut de gamme, très onéreuse (de 1 100 à 1 500 € par an), n'est avantageuse que pour les clients assidus. Les autres auront intérêt à fréquenter les centres municipaux et les structures associatives. Les prix sont nettement inférieurs (environ 200 € par an), mais l'organisation y est moins souple : impossible de remplacer un cours par un autre en cas d'empêchement ou de faire du sport tôt le matin ou tard le soir.

Alain Savigny, kinésithérapeute à Paris, qui dirige une école du dos et donne des cours en effectifs restreints, souligne *« l'importance des postures correctes dans la vie quotidienne ; rentrer le ventre en travaillant devant son ordinateur, passer l'aspirateur en adoptant la position de l'escrimeur »*. Il insiste sur la respiration et la parfaite connaissance de son corps pour réaliser correctement les mouvements et éviter de faire souffrir l'organisme. *« Si on ne pense pas à basculer le bassin, à coller les lombaires au sol et à expirer en rentrant le ventre, les excercices abdominaux peuvent causer bien des dégâts. »*

L'essentiel pour chacun est de découvrir le sport qui lui convient et de le pratiquer de manière raisonnable. Ainsi Catherine a-t-elle délaissé les rythmes endiablés du step pour le taï-chi, art martial chinois millénaire qui privilégie un travail en profondeur sur la musculation et l'oxygénation. *« La lenteur des mouvements oblige à travailler l'équilibre. On commence par un automassage, pour prendre conscience de chaque muscle. »* Pour Nicole et Jean-Louis, qui ont douze ans de pratique, il s'agit d'un *« travail sur l'unité du corps et de l'esprit qui s'appuie à la fois sur la sensation, la volonté et la réflexion. L'essentiel est de faire circuler l'énergie »*. Une démarche bien éloignée de la tradition occidentale qui sépare le physique de l'intellect.

Michaëla Bobasch

« La France sportive » de Patrick Mignon et Guy Truchot, enquête à paraître, réalisée par le ministère des sports et l'Institut national des sports et de l'éducation physique (Insep).

PHOTOS M. DOCHER/MAXPPP

Attention aux méfaits d'une activité à haute dose, pratiquée sans discernement. Le suivi individualisé s'impose.

Hygiène et sécurité

Avant de vous inscrire, demandez à observer une séance et à participer à un cours d'essai, pour voir l'ambiance et tester le professeur. Visitez les vestiaires pour évaluer l'hygiène et la sécurité (casiers munis de cadenas ou s'ouvrant à l'aide d'une carte magnétique). Le sauna doit se trouver près du vestiaire. Assurez-vous qu'il y a l'air conditionné ou une bonne ventilation, sous peine de vous retrouver dans une atmosphère irrespirable dès le mois de mai. Demandez le planning des cours pour voir s'ils correspondent à vos horaires. Intéressez-vous au parc de machines. Certaines sont destinées à la musculation et permettent de travailler jambes, épaules, bras, abdominaux. D'autres sont destinées au « cardio-training » : vélo, tapis roulant, machines aux mouvements elliptiques qui imitent le ski de fond. Informez-vous de leur fonctionnement : sont-elles faciles à régler ? Enfin, s'il n'y a aucun document où figurent noir sur blanc les formules et les tarifs, fuyez !

Pour en savoir plus

● **Prix.** Chez Fitness First, lorsqu'un club a fait le plein, on demande un droit d'entrée (153 € en province, 300 € à Paris). Abonnement minimum : 3 mois ; les prélèvements automatiques (de 59 € à 95 € selon les salles) sont suspensibles à tout moment, avec un préavis de trente jours. Mais l'option « Santé », qui permet de bénéficier d'une réduction tarifaire, engage l'abonné pour un an. Club Med Gym : 850 € à 950 € par an. Waou : 1 100 € par an. Forest Hill : droit d'entrée de 100 € et abonnement annuel de 700 € (432 € par an pour les seniors). Gymnasium : droit d'entrée : 300 € ; abonnement annuel : de 770 € pour l'accès aux machines à 1 170 € pour l'accès aux cours et à l'espace aquatique (aux Thermes de Paris, salle haut de gamme de la chaîne, le droit d'entrée est de 750 € et les tarifs annuels vont de 1 500 € à 2 150 €). Les salles indépendantes sont moins chères : de 420 € à 590 € par an au Club Montmartrois à Paris. De même que les structures municipales et associatives : 200 € à 350 € par an. Cours en effectifs réduits chez un kinésithérapeute : de 19 € à 45 € la séance.

● **Astuces.** Pour profiter au mieux de son club de remise en forme, préférer les heures creuses : avant 17 heures et après 20 h 30, le vendredi et le dimanche après-midi. Chez Waou et Fitness First : tarifs réduits aux abonnés qui acceptent de se limiter à ces plages horaires. A Paris, on accéde librement aux stades pour l'athlétisme ou l'escalade, moyennant 3 € par mois. La carte Paris Tennis permet de réserver le court par Minitel (5,75 € l'heure pour un court découvert, 11,40 € pour un court couvert) ; tarif réduit pour les moins de 26 ans, gratuit pour les bénéficiaires du RMI et les chômeurs, pendant les heures creuses.

● **Petit glossaire.** L'anglomanie a envahi le domaine de la remise en forme (ou fitness). On distingue ainsi le LIA (Low Impact Aerobic), tout en douceur, du HIA (High Impact Aerobic), au rythme rapide. Le « body sculpt » fait travailler l'ensemble du corps avec élastiques et poids, en musique rythmée. Le « body combat » est une chorégraphie inspirée des arts martiaux. Le « body attack » enchaine séries de sauts et pompes, *« une préparation à la Rambo »*, expliquent les professeurs. Enfin, le « cycling » (ou « fun bike ») n'est autre que le bon vieux vélo d'appartement, pratiqué collectivement, en musique et dans une semi-obscurité, pour reconstituer l'atmosphère du peloton.

● **Cours particuliers.** Les clubs de fitness adoptent le « coaching » (conseil individuel d'un professeur) : de 39 à 60 €. Ce service est intégré chez Waou, sous forme de trois séances.

● **A lire.** Le Guide du sport, publié par la Mairie de Paris, répertorie les équipements par disciplines et par arrondissements. On peut aussi téléphoner à Allô Sports (01-42-76-54-54) ou consulter le site : sports.infos@mairie-paris.fr.

Que faire quand la salle de sports est déclarée en liquidation judiciaire ?

AVOIR souscrit un crédit de 1 200 € pour un abonnement d'un an à un club de remise en forme ne garantit pas contre une fermeture subite de l'établissement. En mai 2001, les abonnés du Moving Antigone de Montpellier, puis ceux des salles Gymnasium d'Ile-de-France en décembre 2001, et plus récemment, des Moving de Marseille ont connu cette mésaventure.

Si le client a payé d'avance, il aura du mal à rentrer dans ses fonds. Le plus souvent, il a opté pour des mensualités versées à un organisme de crédit, partenaire du club de sport, qui continue de prélever sur son compte bancaire, alors même que le malheureux consommateur ne bénéficie plus d'aucune prestation.

mise En théorie, la liquidation judiciaire du club de sport entraîne la disparition de l'objet du contrat. Mais l'organisme prêteur considère qu'il s'agit d'un simple crédit personnel à la consommation (ou *« crédit revolving »*), et le souscripteur ne pourra pas établir que son emprunt était spécifiquement affecté au paiement des cours de gymnastique.

Toutefois, l'espoir peut renaître chez les clients lésés, grâce à deux récents jugements du tribunal d'instance de Montpellier (les 21 mars et 4 septembre). Maître Florence Auby, avocat des adhérents du club, a démontré que le prêt n'était pas un crédit personnel classique, mais un crédit affecté, *« résultat d'un contrat tripartite accessoire à une convention principale, assorti dès sa formation d'un mandat de payer à un tiers bénéficiaire »*. L'argumentation repose sur le fait que les contrats de crédit ont été souscrits le même jour que les abonnements, pour financer ceux-ci, que les documents portaient le cachet de Moving Eurofit et que le montant des mensualités coïncidait avec le décompte de l'organisme de crédit. L'examen des relevés montrait d'ailleurs que cet organisme avait versé directement le montant de l'abonnement à la société Eurofit.

Gravir des himalayas virtuels sur tapis roulant les yeux fixés sur CNN ou LCI.

ABONNEMENT LONGUE DURÉE

Enfin, aucun des adhérents du club n'avait utilisé le crédit pour une autre cause. Le tribunal a donc reconnu qu'il s'agissait d'un crédit affecté, suspendu le paiement des échéances des emprunteurs à compter du 1er juin 2001 (date de la liquidation judiciaire), et ordonné le remboursement des sommes payées et non dues depuis cette date.

Avec un taux d'intérêt supérieur à 14 %, ces crédits sont très onéreux, mais ce mode de paiement est souvent imposé par les directeurs de salles, qui consentent des réductions de prix pour des abonnements de longue durée, afin de bénéficier eux-mêmes d'une avance de trésorerie. Les consommateurs engagés pour un ou deux ans courent des risques en cas de faillite du franchisé ou du réseau. Le repreneur de Gymnasium, mis en redressement judiciaire en décembre 2001, n'a racheté que les salles rentables (neuf sur seize), et accepté les *« rescapés »* dans six d'entre elles (les trois dernières n'offrant que des soins esthétiques, ou pratiquant des tarifs supérieurs). Des clients qui avaient choisi leur salle en raison de la proximité de leur domicile, en banlieue, ont assigné l'organisme de crédit.

Il appartient au consommateur d'exiger un crédit affecté, de refuser les engagements à long terme, et de fuir les salles dont les tarifs « personnalisés » ne sont jamais affichés. Attention également aux conditions et aux délais de résiliation du contrat. Déjà, en 1987, la commission des clauses abusives avait souligné la nécessité de contrats clairs, énonçant l'ensemble des activités sportives offertes, et prévoyant, en cas de modification unilatérale des horaires d'ouverture, ou de suppression des activités, la possibilité pour le consommateur de résilier et d'être remboursé au *prorata temporis.*

Certains clubs proposent à leurs clients une assurance « annulation et prolongation d'abonnement ». Mais attention aux conditions restrictives. L'assurance de Club Med Gym prévoit une franchise de trente jours, cumulée à un abattement de 23 €, retenu au titre des frais de dossier. Et en cas de mutation professionnelle, le remboursement du client est prévu, *« sous réserve qu'il n'y ait pas de salle de la chaîne dans un rayon de 20 kilomètres du nouveau domicile »* !

M. Bo.

CREATIONS TESORO
Joaillier - Fabricant
Expert - Gemmologue
7 avenue Victor Hugo - Paris 16è
Tél. : 01.45.00.72.55

robustaflex
LA SEMAINE DE LA LITERIE SUISSE DU 03/10 AU 08/10
Venez découvrir, en exclusivité, l'alliance de la technologie et du naturel selon Robustaflex lors de la semaine suisse du 03/10 au 08/10. L'occasion de tester en avant première les dernières innovations dédiées à la relaxation, les systèmes de literie TL 500 et Prestige et de profiter de conditions exceptionnelles. Un technicien Robustaflex sera présent pour vous conseiller. Ouverture exceptionnelle le dimanche 6 octobre.
TOPPER ESPACE robustaflex
63, rue de la convention 75015 Paris
Tél. : 01 45 77 80 40
M° Boucicaut - Parking gratuit
Garantie Qualité Suisse

Les affaires de l'OM trouvent une prolongation en Argentine

Football • Les conditions des transferts de Daniele Montenegro et de Pablo Calandria vers le club phocéen intriguent la justice argentine. Une commission rogatoire internationale a été délivrée

LA JUSTICE argentine s'intéresse elle aussi à l'Olympique de Marseille. Elle enquête sur les transferts de Daniele Montenegro et Pablo Calandria, deux jeunes joueurs (20 ans et 17 ans), partis à l'été 1999 de l'Athletico Huracan, un club de Buenos Aires, pour rejoindre l'OM, entraîné à l'époque par Rolland Courbis. Deux dirigeants du club argentin, curieux d'en savoir plus sur les méandres de la transaction, ont alerté la justice, en août 2000.

Une commission rogatoire internationale a été délivrée, et c'est le juge Henri Pons, du pôle financier de Paris, qui est chargé de l'exécuter. L'information ne devrait guère surprendre le juge marseillais Franck Landou, qui enquête lui aussi sur ce double transfert jugé suspect. Ce magistrat a délivré dans cette affaire deux commissions rogatoires internationales, à l'intention de l'Argentine et du Royaume-Uni.

Pablo Calandria et Daniele Montenegro, transférés pour un montant total de 9 675 000 dollars, n'ont effectué qu'un passage éclair en France, avant de repartir pour l'Espagne ou l'Argentine. Le montage de l'opération, où apparaissent bon nombre d'intermédiaires, intrigue fortement les enquêteurs.

Il implique Back Sports, une société basée à Buenos Aires, mais aussi Quadris Sports Management, autre société installée à Londres, et un agent non reconnu par la FIFA, Daniel Bolotnicoff. Les policiers ont également relevé que Quadris Sports Management était apparue dans le transfert à l'OM, en juin 1999, de l'international français Laurent Blanc, vendu 18 millions de francs par l'Inter Milan. Alors qu'il était officiellement représenté par Alain Migliaccio, l'OM a tout de même versé, le 9 août 1999, 1 400 000 francs à la société International Sport Consultant, sise à la même adresse que Quadris Sports Consultant.

Cette coïncidence intrigue le juge Franck Landou, chargé d'une enquête visant à découvrir d'éventuelles commissions occultes versées lors de transferts à l'OM, entre 1997 et 1999. Rolland Courbis, mis en examen dans ce dossier, affirme son innocence.

CIRCUITS COMPLEXES

« Calandria était international espoirs, dit-il. *Je l'avais vu sur une cassette vidéo marquer cinq buts lors d'un match Argentine-Bolivie. Tous les clubs le voulaient. Quant à Montenegro, il vient d'être nommé deuxième meilleur joueur du championnat argentin. Si l'argent est passé par des sociétés ou des avocats, que voulez-vous que j'y fasse ? Je ne peux pas être complice des stylos qui ont signé, ceux de Robert Louis-Dreyfus ou de Jean-Michel Roussier. Si vous voulez parler de transferts loupés, on peut aussi aborder le cas de Pascal Nouma, par exemple. »*

Pierre Dubiton, l'ancien directeur financier de l'Olympique de Marseille, assure pourtant qu'avec *« l'affaire Calandria-Montenegro, on a détourné 43 millions de francs de l'OM. Les transferts n'ont pas été payés de club à club, c'est illégal »*.

Les enquêteurs auront bien du mal à faire la lumière sur cette affaire, tant les circuits financiers sont complexes et la coopération judiciaire internationale balbutiante. Reste que l'OM est bien loin d'en avoir terminé avec ses soucis judiciaires. Certes, deux enquêtes préliminaires menées par le SRPJ de Marseille ont été classées sans suite. Elles visaient l'éventuelle implication du milieu dans les structures du club, ainsi que le transfert du joueur Abdouleye Meïté, dont l'agent n'était autre que Jean-Luc Baresi, incarcéré par ailleurs dans une affaire d'extorsion de fonds.

En revanche, les policiers ont fort à faire avec une première enquête sur le transfert du joueur Eduardo Tuzzio, puis une deuxième, restée confidentielle, concernant le Yougoslave Jovan Stankovic.

C'est, dans ce dernier cas, le commissaire aux comptes du club qui a dénoncé un agissement suspect. Le transfert de ce joueur, arrivé à l'OM en 2001, qui n'a participé qu'à six matches, aurait permis la rémunération de deux intermédiaires, ce qui est illégal.

Enfin, le parquet de Marseille a vu récemment revenir les enquêtes préliminaires liées aux dénonciations de Pierre Dubiton, qui accusait notamment Bernard Tapie de *« gestion de fait »*. Les transferts de l'ancien joueur du club, Pascal Nouma, reparti depuis en Turquie, et de l'actuel avant-centre de l'OM, le Brésilien Fernandao, étaient aussi cités par l'ex-directeur financier de l'OM. Au procureur de la République de Marseille de se prononcer désormais. Il peut ouvrir une information judiciaire, classer le dossier sans suite ou opter pour une citation directe devant le tribunal.

Enfin, les soucis financiers du club marseillais semblent ne plus inquiéter la justice, qui avait pourtant, le 2 avril 2002, obligé Robert Louis-Dreyfus à s'expliquer devant le tribunal de commerce. Christophe Bouchet, le nouvel homme fort du club, a fourni à des documents jugés *« rassurants »*.

Gérard Davet

Retrouvailles chez le juge pour Rolland Courbis et Pierre Dubiton

LES DEUX anciens « frères ennemis » de l'OM, Rolland Courbis et Pierre Dubiton, vont se retrouver mardi 1er octobre dans le bureau du juge marseillais Franck Landou, qui enquête sur les transferts suspects opérés à l'OM entre 1997 et 1999. Une confrontation qui risque de tourner au pugilat verbal. *« Le juge a intérêt à prévoir des gendarmes. Si Courbis me parle mal, je lui saute à la gorge et je le fends en deux »*, assure ainsi Pierre Dubiton, l'ancien directeur financier du club marseillais. Rolland Courbis, lui, se veut plus serein : *« Pierre Dubiton ne provoque plus de colère en moi, j'ai simplement de la peine pour lui. »*

Mis en examen dans ce dossier, le 3 juillet 2002, pour *« recel et complicité d'abus de biens sociaux »* et *« faux en écriture privée »*, interdit depuis de toute activité dans le football, l'ex-entraîneur de l'OM – qui saura, vendredi 27 septembre, si la cour d'appel d'Aix-en-Provence accepte d'assouplir son contrôle judiciaire – va se défendre : *« Cette enquête est un fiasco. Je voudrais que les policiers et les juges soient beaux joueurs, qu'ils se tournent vers ceux qui m'ont dénoncé. On parlait au départ d'une trentaine de transferts ? Les policiers ne m'en reprochent plus qu'un seul aujourd'hui, celui d'Arthur Moses. »*

Pierre Dubiton, bien sûr, ne partage pas ce point de vue : *« Rolland Courbis est un escroc, tout simplement. Il me traite de balance ? Mais c'est lui, la vraie balance. »* Le magistrat devrait notamment se pencher sur la réunion de l'Hôtel de Paris, à Monaco, où, selon Pierre Dubiton, l'entraîneur de l'OM de l'époque, Rolland Courbis, aurait proposé un arrangement illégal pour augmenter ses revenus.

COMMISSIONS OCCULTES ?

« Ça s'est passé le 6 mai 1997, assure-t-il. *Courbis et ses deux avocats m'ont présenté une facture de 2,5 millions de francs, au titre d'une société qui nous aurait mis Courbis à disposition, en plus de son salaire de 200 000 francs. J'ai refusé et après il y a eu l'affaire Moses... »* Le 12 août 1997, le Ghanéen Arthur Moses était transféré à l'OM, contre 1,8 million d'euros. Les enquêteurs pensent que ce transfert aurait pu faire l'objet de commissions occultes au bénéfice de Rolland Courbis. *« Si seulement Dubiton pouvait avoir des remords et reconnaître que c'est le goût du pouvoir qui l'a fait déconner*, répond l'ex-coach de l'OM. *Il se prend pour un enquêteur, moi je n'ai jamais rien dit sur lui. Il ne s'est rien passé à Monaco. Je touchais 200 000 francs, je voulais avoir en plus 1 million de francs net d'impôts. Mais pas une commission occulte. A un moment, il a été question de me donner ce million via un contrat avec Adidas. Dreyfus a dit non et j'ai été augmenté, je gagnais 840 000 F par mois à la fin de l'année. »*

Le juge pourrait également interroger les deux hommes sur le rôle joué dans le club par Robert Louis-Dreyfus, le grand argentier de l'OM. *« Il savait tout ce qui se passait*, accuse Pierre Dubiton, *en particulier que le transfert de Moses a permis de rémunérer de manière occulte Courbis. »*

G. Da.

RÉSULTATS

LIGUE DES CHAMPIONS

Première phase, deuxième journée

GROUPE A

Borussia Dortmund (All)-AJ Auxerre (Fra) 2-1
PSV Eindhoven (Pbs)-Arsenal (Ang) 0-4

Déjà joués : Auxerre-PSV Eindhoven 0-0 ; Arsenal-Borussia Dortmund 2-0.

Classement : 1. Arsenal Londres, 6 pts ; 2. Borussia Dortmund, 3 ; 3. AJ Auxerre, 1 ; 4. PSV Eindhoven, 1.

GROUPE B

Spartak Moscou (Rus)-Valence (Esp) 0-3
FC Liverpool (Ang)-FC Bâle (Sui) 1-1

Déjà joués : Valence-FC Liverpool 2-0 ; FC Bâle-Spartak Moscou 2-0.

Classement : 1. Valence, 6 pts ; 2. FC Bâle, 4 ; 3. FC Liverpool, 1 ; 4. Spartak Moscou, 0.

GROUPE C

Real Madrid (Esp)-Genk (Bel) 6-0
AEK Athènes (Gre)-AS Rome (Ita) 0-0

Déjà joués : Genk-AEK Athènes 0-0 ; AS Rome-Real Madrid 0-3.

Classement : 1. Real Madrid, 6 pts ; 2. AEK Athènes, 2 ; 3. AS Rome, 1 ; 4. Genk, 1.

GROUPE D

Lyon (Fra)-Rosenborg (Nor) 5-0
Inter Milan (Ita)-Ajax Amsterdam (Pbs) 1-0

Déjà joués : Rosenborg-Inter Milan 2-2 ; Ajax Amsterdam-Lyon 2-1.

Classement : 1. Inter Milan, 4 pts ; 2. Ajax Amsterdam, 3 ; 3. Lyon, 3 ; 4. Rosenborg, 1.

DÉPÊCHES

■ **CYCLISME : l'Allemand Jan Ullrich, 28 ans,** vainqueur du Tour de France 1997, champion olympique sur route 2000, quitte l'équipe Telekom, les deux parties s'étant entendues sur la rupture du contrat. Ledit contrat arrivait à échéance à la fin 2003 mais était gelé depuis juillet après un contrôle positif aux amphétamines.

■ **LOTO : résultats des tirages n° 77** effectués le 25 septembre 2002. **Premier tirage :** 5, 6, 10, 11, 19, 24 ; complémentaire : 30. Rapports pour 6 numéros : 104 560 € ; 5 numéros et complémentaire : 3 073,50 € ; 5 numéros : 255,80 € ; 4 numéros et complémentaire : 18 € ; 4 numéros : 9 € ; 3 numéros et complémentaire : 2,60 €; 3 numéros : 1,30 €. **Second tirage :** 4, 5, 20, 26, 33, 36 ; complémentaire : 40. 6 numéros : 1 333 334 € ; 5 numéros et complémentaire : 17 335,30 € ; 5 numéros : 1 375 € ; 4 numéros et complémentaire : 48 € ; 4 numéros : 24 € ; 3 numéros et complémentaire : 4,80 € ; 3 numéros : 2,40 €.

AUJOURD'HUI

Toujours nuageux à l'est

VENDREDI 27 SEPTEMBRE
Lever du soleil à Paris : 7 h 45
Coucher du soleil à Paris : 19 h 37

L'anticyclone vissé sur les îles Britanniques nous place encore partout dans un flux de nord frais, relativement sec à l'ouest, plus humide à l'est. Mais les pluies ont tendance à s'évacuer hors des frontières.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Temps calme, partagé entre nuages et soleil, les éclaircies devenant plus franches près de l'Atlantique. La fraîcheur persiste le matin mais les températures atteignent 17 à 20 degrés l'après-midi.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Près de la frontière belge, la grisaille perdure et quelques bruines ne sont pas exclues. De la Haute-Normandie à l'Ile-de-France et au Centre, les champs nuageux laissent passer quelques éclaircies. Il fait de 15 à 18 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Beaucoup de nuages avec éventuellement quelques gouttes près du relief. La fraîcheur se maintient avec, au mieux, 13 à 16 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Ciel partagé avec quelques formations brumeuses en matinée. Les éclaircies sont partout présentes en journée et d'autant plus belles en allant vers le sud. Il fait de 18 à 22 degrés du nord au sud l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Les nuages restent accrochés au relief, notamment sur les versants nord du Massif central et des Alpes. En revanche, le ciel offre des éclaircies en Limousin et moyenne vallée du Rhône. Mistral à 60 km/h. Il fait de 14 à 17 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Quelques averses orageuses en matinée de la Côte d'Azur à la Corse, s'évacuant vers la Sardaigne l'après-midi. Ailleurs, plein soleil avec mistral et tramontane. Il fait de 20 à 22 degrés.

27 SEP. 2002 PRÉVISIONS

*Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.*

FRANCE MÉTROPOLE	
Ajaccio	11/20 P
Biarritz	10/20 N
Bordeaux	7/20 N
Bourges	6/15 N
Brest	9/18 N
Caen	12/17 N
Cherbourg	8/17 N
Clermont-F.	7/14 P
Dijon	7/15 P
Grenoble	10/16 N
Lille	10/16 P
Limoges	6/14 N
Lyon	9/15 N
Marseille	12/20 S
Nancy	6/15 N
Nantes	8/20 N
Nice	13/21 S
Paris	7/17 N
Pau	6/19 N
Perpignan	13/21 S
Rennes	8/19 N
St-Etienne	7/13 N
Strasbourg	7/15 N
Toulouse	8/20 N
Tours	6/18 N
FRANCE OUTRE-MER	
Cayenne	23/32 S
Fort-de-Fr.	24/30 P
Nouméa	19/25 S
Papeete	23/29 P
Pointe-à-P.	26/31 P
St Denis Réu.	19/25 S
EUROPE	
Amsterdam	12/16 C
Athènes	20/27 S
Barcelone	14/22 S
Belfast	12/16 C
Belgrade	9/13 C
Berlin	8/13 S
Berne	7/12 C
Bruxelles	11/15 C
Bucarest	10/15 N
Budapest	9/16 N
Copenhague	5/13 S
Dublin	8/15 N
Francfort	9/14 C
Genève	10/14 N
Helsinki	1/10 N
Istanbul	19/23 P
Kiev	10/13 P
Lisbonne	18/24 S
Liverpool	10/17 C
Londres	9/19 N
Luxembourg	11/13 C
Madrid	7/22 S
Milan	10/21 S
Moscou	3/11 C
Munich	8/11 C
Naples	13/20 N
Oslo	-2/10 S
Palma de M.	13/24 S
Prague	7/11 P
Rome	11/20 N
Séville	18/26 S
Sofia	8/15 N
St-Pétersb.	3/10 N
Stockholm	3/12 S
Ténérife	23/29 S
Varsovie	8/13 P
Venise	11/20 N
Vienne	10/15 P
AMÉRIQUES	
Brasilia	15/26 S
Buenos Aires	17/26 S
Caracas	27/30 P
Chicago	14/20 S
Lima	15/19 S
Los Angeles	14/19 S
Mexico	14/15 P
Montréal	13/20 P
New York	17/25 P
San Francisco	13/18 C
Santiago Ch.	10/19 C
Toronto	15/19 P
Washingt. DC	20/27 P
AFRIQUE	
Alger	15/25 S
Dakar	27/29 S
Kinshasa	21/30 P
Le Caire	23/34 S
Nairobi	14/25 S
Pretoria	15/28 P
Rabat	18/24 S
Tunis	20/25 N
ASIE-OCÉANIE	
Bangkok	26/31 P
Beyrouth	25/31 S
Bombay	26/32 C
Djakarta	25/32 P
Dubaï	28/36 S
Hanoï	25/29 P
Hongkong	25/26 P
Jérusalem	16/29 S
New Delhi	22/33 S
Pékin	16/22 P
Séoul	16/25 C
Singapour	26/30 P
Sydney	12/23 P
Tokyo	17/21 P

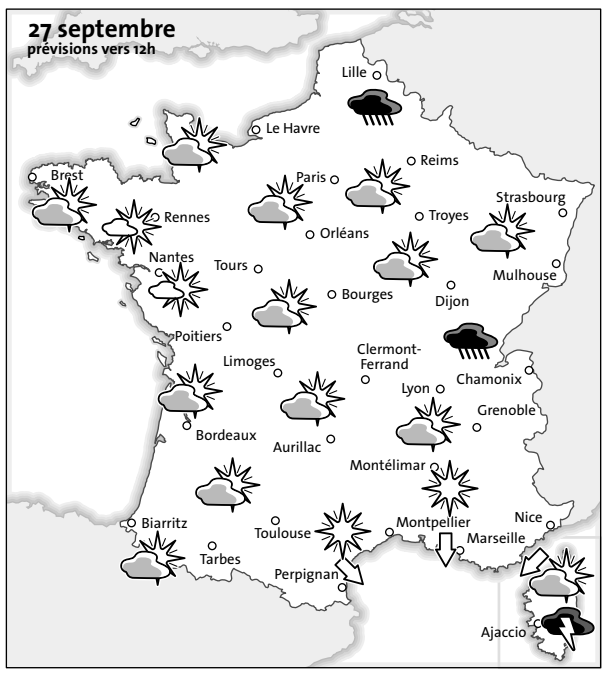

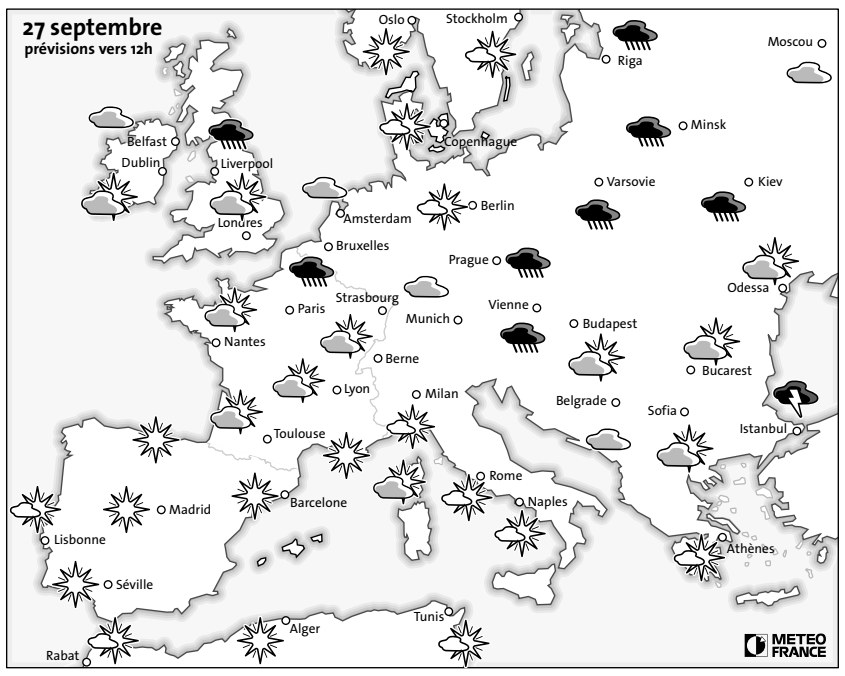

Soleil · Peu nuageux · Couvert · Brèves éclaircies · Averses · Pluie · Orage · Neige · Brouillard · Vent fort

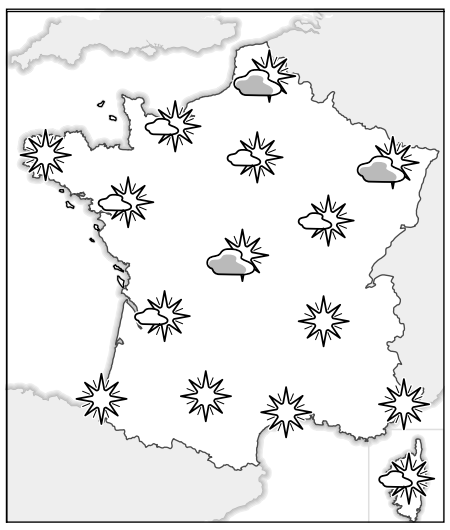

PRÉVISIONS POUR LE 28 OCTOBRE

Chaque dépense vous rapproche de vos vacances.
Accumulez des Miles avec les Cartes Air France-American express.
AIR FRANCE

Samedi 28 septembre : Retour du soleil sur de nombreuses régions avec des nuages inoffensifs sur le Nord-Est. Températures fraîches le matin mais devenant conformes aux moyennes saisonnières l'après-midi.

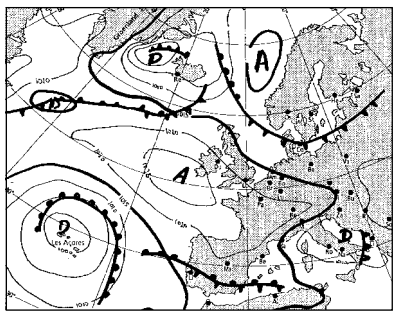

SITUATION LE 26 OCTOBRE À 0 HEURE TU

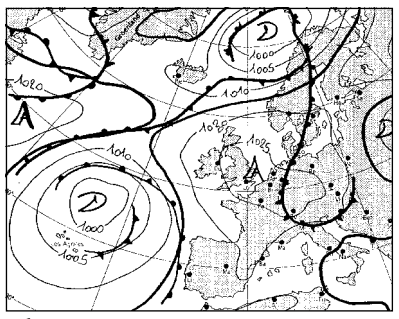

PRÉVISIONS POUR LE 28 OCTOBRE 0 HEURE TU

Des souvenirs d'Emile Zola en vente à Drouot

VENTES
Tous les jeudis datés vendredi, l'agenda du chineur

ÉTOUFFÉ par les émanations d'une cheminée bouchée, Zola est mort dans la nuit du 28 au 29 septembre 1902. Cet anniversaire sera célébré à Drouot, où un ensemble de lettres de l'écrivain et de documents le concernant seront dispersés le 27 septembre.

Une des lettres les plus intéressantes, datée août 1864 et adressée à son ami Anthony Valabrègue (poète et critique d'art), compte six pages in-folio où il développe une des idées fondatrices de son œuvre, la théorie des écrans : *« Toute œuvre d'art est une fenêtre ouverte sur la création »*, écrit-il dans ce manifeste où il analyse successivement l'*« écran classique »*, l'*« écran romantique »* et l'*« écran réaliste »*, auquel vont toutes ses sympathies : *« Un simple verre à vitre, très mince, très clair... si parfaitement transparent que les images le traversent et se reproduisent ensuite dans leur réalité »* (10 000-12 000 €). Au même Antony Valabrègue, il envoie des lettres plus quotidiennes, où il évoque leurs amis communs et d'autres artistes de son temps (300-400 € à 800-1 000 €). Une série de huit lettres autographes de Zola, datées d'août à octobre 1867, ont été reliées dans un volume in-quarto par leur destinataire, Henry Houssaye (12 000-15 000 €). Elles ont trait à la publication de son premier grand roman, dans lequel il applique ses théories littéraires. *Un mariage d'amour*, qui paraît ensuite sous le titre *Thérèse Raquin*, est publié en six parties par la *Revue du XIXe siècle*, d'août à octobre 1867.

INJURES DE LA PRESSE DE DROITE

A partir de cette année, Zola se consacre à son chef-d'œuvre, *Les Rougon-Macquart*, composé sur le modèle de *La Comédie humaine*. Le volume initial, *La Fortune des Rougon*, paraît en 1871, le vingtième, *Le Docteur Pascal*, en 1893. Dès la parution de *Thérèse Raquin*, qualifié de *« flaque de boue et de sang »* par le critique du *Figaro*, Zola est en butte aux injures de la presse de droite.

Sa mort, accidentelle selon la thèse officielle, considérée aujourd'hui par beaucoup d'historiens comme un assassinat, survient alors qu'il est depuis *J'accuse* (1898) un des plus éloquents défenseurs de Dreyfus. Devenu une des cibles favorites de l'extrême droite, qui l'inonde d'injures et de menaces quotidiennes, y compris de menaces de mort, l'écrivain refuse d'en tenir compte, faisant preuve d'un courage sans faille. Selon son expression, il avale tous les matins les *« crapauds »* que lui envoient ses adversaires. Parmi ces crapauds, un dessin féroce, au crayon, à l'encre et au lavis noir, représente Dreyfus et ses défenseurs (Zola, Scheurer, Labori et Clemenceau) en ecclésiastiques, flottant dans la Seine, alors que le cheval de la statue d'Henri IV bombarde Zola de crottin (250-300 €).

Dans la même mouvance de pensée, quelques revues et des cartes postales ont été réunies en un lot (300/400 €) : neuf exemplaires du très populaire *Petit Journal*, un des plus virulents contre Zola, qui se vantait d'avoir quatre millions de lecteurs, et le numéro de *L'Illustration* sur la mort de l'écrivain, où la rédaction s'excuse presque de devoir retracer la vie de l'homme célèbre, et conclut que malgré tout son talent il est mort d'une manière *« parfaitement banale et même stupide »*.

Catherine Bedel

★ Drouot-Richelieu, vendredi 27 septembre, exposition le jeudi 26 de 11 heures à 12 heures et le matin de la vente de 11 heures à 12 heures. Etude Tajan, tél. : 01-53-30-30-30. Expert Alain Nicolas, tél. : 01-43-26-38-71.

Calendrier

ANTIQUITÉS-BROCANTES

● **Paris, Biennale internationale des antiquaires**, Carrousel du Louvre, jusqu'au dimanche 29 septembre, tél. : 01-53-65-68-68.
● **Crehen (Côtes-d'Armor)**, du samedi 28 au dimanche 29 septembre, tél. : 06-63-70-03-44.
● **Chartres (Eure-et-Loir)**, du samedi 28 au dimanche 29 septembre, tél. : 02-37-25-70-70.
● **Chatou (Yvelines)**, du samedi 28 au dimanche 6 octobre, tél. : 01-47-70-88-78.
● **Niort (Deux-Sèvres)**, du samedi 28 au dimanche 29 septembre, tél. : 05-57-03-97-93.
● **La Sainte-Baume (Var)**, du samedi 28 au dimanche 29 septembre, tél. : 04-94-77-03-57.
● **Xaronval (Vosges)**, du samedi 28 au dimanche 29 septembre, tél. : 03-29-38-06-27.

COLLECTIONS

● **Aix-en-Provence (Bouches-du Rhône)**, armes anciennes, du vendredi 27 au dimanche 29 septembre, tél. : 04-42-92-47-12.
● **Saint-Julien-les-Villas (Aube)**, minéraux et fossiles, du samedi 28 au dimanche 29 septembre, tél. : 04-92-79-58-95.
● **Noisseville (Moselle)**, bourse TSF, le samedi 28 septembre, tél. : 06-80-56-97-88.
● **Paris rue Cler**, livres anciens, du samedi 28 au dimanche 29 septembre, tél. : 01-48-82-09-28.

MOTS CROISÉS PROBÈME N° 02 - 230

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

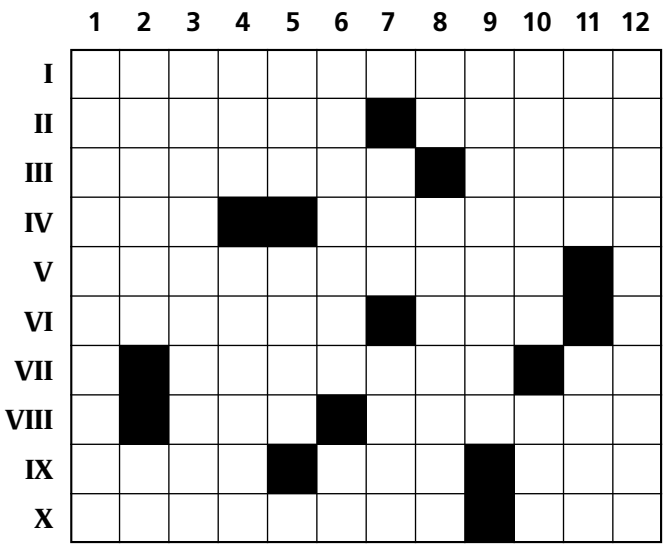

HORIZONTALEMENT

I. Doit s'y retrouver dans les pièces détachées. - II. Finit la pièce. Division dans le monde des vivants. - III. Fera sauter. Ça ne se discute même pas. - IV. Met fin aux coups et au compte. Rester en dehors. - V. Pratique quand le transport devient important. - VI. Passé au chinois. On peut toujours la recommander en partant. - VII. N'a rien à faire avec les blaireaux. Patron au jour le jour. - VIII. La mer vue des côtes anglaises. Montai d'un cran. - IX. Découpage en Egypte et en Grèce. Annonce ce qu'il y a à l'intérieur. Parlé dans le Nord. - X. Préparées en tête. Homme du Sud.

VERTICALEMENT

1. Vous ne l'approcherez pas. - 2. Rongeur américain. Sa fièvre est contagieuse. - 3. Grosse déficience dans la boîte. - 4. Poil. Qui ne mordront plus. - 5. Au-delà des limites. Abrite Le moujik. - 6. Obtenue en toute logique. Voyelles. - 7. Officier de l'Empire ottoman. Sert de guide. - 8. Conjonction. Faciles à réfuter. - 9. Rapportée n'importe comment. - 10. Sortie des sentiers battus. Sortie dans les airs. - 11. Sans fleurs ni couronnes. Habillait le fier Gaulois. - 12. Pourra se faire plus petit.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 02 - 229

Horizontalement

I. Communicatif. - II. Aréage. Aboli. - III. Perec. Etalon. - IV. Pies. Projeta. - V. Ul. Toi. Nô. Is. - VI. Clarine. Unes. - VII. Copie. Pue. Ré. - VIII. INRA. Lisse. - IX. Pela. Pli. - X. Observatoire.

Verticalement

1. Cappuccino. - 2. Oreillon. - 3. Mère. Après. - 4. Maestria. - 5. UGC. Oie. PR. - 6. Ne. Pin. Lev. - 7. Er. Epila. - 8. Caton. Usât. - 9. Abajoues. - 10. Tôle. Epi. - 11. Ilotier. Lr. - 12. Finasserie.

L'ART EN QUESTION N° 293

EN COLLABORATION AVEC LA Réunion des Musées Nationaux

Une technique née à Florence

DANS LA SECONDE MOITIÉ du XVe siècle, Florence est l'une des villes les plus riches de l'Occident. Elle doit sa prospérité au tissage et au commerce de la laine et de la soie. Bien que surnommée la « Cité des peintres », elle comporte un nombre exceptionnellement élevé d'ateliers de sculpteurs, qui trouvent une clientèle fortunée disposée à dépenser beaucoup d'argent pour orner les palais patriciens et les églises. Au premier plan de ces amateurs figurent les Médicis.

Né en 1399 ou 1400 dans une famille de drapiers, Luca Della Robbia est vite reconnu par ses contemporains comme l'un des sculpteurs majeurs de son temps, il est notamment l'auteur des célèbres reliefs en marbre qui ornent la tribune des chanteurs au Duomo de Florence. Au sommet de son talent, il met au point un procédé – la sculpture en terre cuite émaillée – qui permet d'obtenir à un coût modéré des œuvres qui répondent aux attentes d'un large public.

Son neveu Andrea, puis les fils de ce dernier, Giovanni et Luca, poursuivent, chacun avec son style, l'exploitation de la technique, dont le monopole reste dans la famille jusqu'à ce que sa divulgation, dans les années 1520, entraîne la création d'officines rivales et la fin de la dynastie des sculpteurs Della Robbia.

Le Musée du Louvre possède plusieurs pièces produites par les ateliers Della Robbia, provenant d'une collection acquise en 1862 par Napoléon III. Il s'agit de la collection ayant appartenu :

● à la marquise Arconati-Visconti ?
● au marquis Campana ?
● au cardinal Valentini Gonzaga ?

Solution dans *Le Monde* du 4 octobre.

PIERRE PHILIBERT

Andrea Della Robbia (atelier de)
Tête d'homme lauré vu de face.
Terre cuite émaillée, diam. 0,43 cm, pr. 0,19 cm. Paris, Musée du Louvre, département des sculptures, jusqu'au 11 novembre au Musée national Message biblique Marc Chagall, à Nice, pour l'exposition « Les Della Robbia. Sculptures en terre cuite émaillée de la Renaissance italienne ».

Solution du jeu n° 292 paru dans *Le Monde* du 20 septembre.

C'est le mathématicien, physicien et philosophe français Blaise Pascal qui confirma, en 1648, au sommet du puy de Dôme, l'hypothèse de Torricelli sur l'existence de la pesanteur.

Jacques Chirac avait promis de le sanctuariser, mais le budget du ministère de la culture pour 2003, d'un montant de 2 490,72 millions d'euros, est en diminution de 4,3 % par rapport à 2002. Jean-Jacques Aillagon se félicite néanmoins d'une marge de manœuvre accrue

La culture repasse sous les 1 %

QUEL EST le budget du ministre de la culture ? Difficile à savoir en dépit du dossier de presse fourni par les services de la Rue de Valois. Ce dernier s'ouvre en effet par une série de « chiffres-clés », tous positifs. Il faut aller page 6 pour découvrir, au bas d'un tableau chiffré, que le budget du ministère pour 2003, d'un montant de 2490,72 millions d'euros, est en diminution de 4,3 % par rapport à celui de 2002 : ce dernier s'élevait à 2602,68 millions d'euros. Il est donc repassé au-dessous de la barre symbolique des 1 % du budget de l'Etat atteinte par Catherine Tasca. Son successeur, Jean-Jacques Aillagon, a longuement expliqué, lors d'une conférence de presse mercredi 25 septembre, que cette baisse n'en était pas vraiment une puisque les moyens d'action de son ministère sont en forte progression (+ 3,9 %). Et le ministre a insisté sur la *« sincérité »* de ce budget. D'où vient alors cette différence entre les lois de finances 2002 et 2003 ?

Jean-Jacques Aillagon la justifie par la non-consommation des crédits d'investissements, destinés à la restauration de monuments historiques et à la construction d'établissements – qu'ils appartiennent à l'Etat, aux collectivités locales ou à des propriétaires privés. On distingue, en effet, les autorisations de programmes qui servent à engager des projets et les crédits de paiement destinés à payer les factures au fur et à mesure de la réalisation effective des travaux. Or, les lignes de crédits ne sont pas toutes consommées. Il existe un reliquat qui augmente avec les années et peut être reporté d'un budget sur l'autre.

Cette sous-consommation s'aggrave d'ailleurs depuis 1997. Elle concerne d'abord les monuments historiques et s'explique par la longueur des études préalables, les contraintes liées à la restauration des bâtiments et la complexité du réseau de la dépense publique d'investissement. Selon Jean-Jacques Aillagon, le ministère de la culture a eu tendance, par le passé, à demander trop de crédits de programmes par rapport à ses besoins réels, pour gonfler artificiellement son budget et atteindre le seuil fatidique des 1 %. Artifice qui arrange également le ministère des finances.

EFFETS PERVERS

Ces crédits de paiement ne sont finalement rien d'autre que des *« âmes mortes »*. *« Pour la première fois,* explique le ministre, *les crédits de paiement inscrits sont dimensionnés à la hauteur des besoins réels. La capacité d'intervention du ministère, dans le domaine des monuments historiques comme dans la poursuite des grands projets, n'est pas affectée, puisque les crédits disponibles permettront de faire face à tous les besoins. »* Cependant, le ministre aurait-il eu recours à cette démonstration un rien laborieuse si Bercy et Matignon avaient accepté d'augmenter substantiellement son budget en 2003 ? On peut en douter. D'autant plus que cette politique risque, selon des spécialistes du patrimoine, d'avoir des effets pervers : le système français est, selon eux, tel que les autorisations de paiement ne peuvent être débloquées qu'à condition de laisser ouverts les crédits de paiement, même s'ils sont différés. La démonstration du ministre, impeccable sur le papier, pourrait avoir pour conséquence de ralentir, à plus long terme, la rénovation des musées et des monuments historiques.

Si les investissements à long terme risquent de souffrir, en revanche, les moyens d'action du ministère sont revus à la hausse. Ils concernent les établissements publics (+ 4,05 %), les subventions aux institutions et manifestations (+ 4,9 %) et les crédits affectés à quelques grands projets. Le spectacle vivant, qui traverse une nouvelle zone de turbulence avec la grogne des intermittents, est doté des plus fortes subventions et crédits d'investissement (686,5 millions d'euros, soit une hausse de 3,5 % par rapport à 2002). Sur les 23 millions d'euros de moyens nouveaux, plus d'un tiers sera affecté aux établissements publics nationaux. L'école du théâtre du Nord à Lille et l'école du cirque Fratellini à Saint-Denis devraient ouvrir en 2003. Le centre national de la danse de Pantin sera inauguré l'année suivante.

L'architecture et le patrimoine bénéficieront de 394,2 millions d'euros (+ 5,6 %). Ce qui permettra aux écoles d'architecture, très mal loties, d'obtenir quelques moyens supplémentaires pour leur fonctionnement (+ 9,3 %). Par ailleurs, une somme de 38 millions d'euros sera dégagée pour les nouvelles écoles parisiennes du Val-de-Seine et de Belleville. Les crédits des monuments historiques incluront deux grosses enveloppes, l'une pour la rénovation du Grand Palais (14,6 millions d'euros) et l'autre pour celle de Versailles (16,2 millions d'euros).

Le secteur du livre et de la lecture bénéficiera de 302 millions d'euros (+ 5,04 %), qui serviront notamment à améliorer et à moderniser le réseau des bibliothèques existant. La Bibliothèque nationale de France coûte toujours très cher en investissement, puisque 4,5 millions d'euros seront consacrés en 2003 à la modernisation du site François-Mitterrand et 4,4 millions d'euros au plan pluriannuel de renouvellement des équipements informatiques.

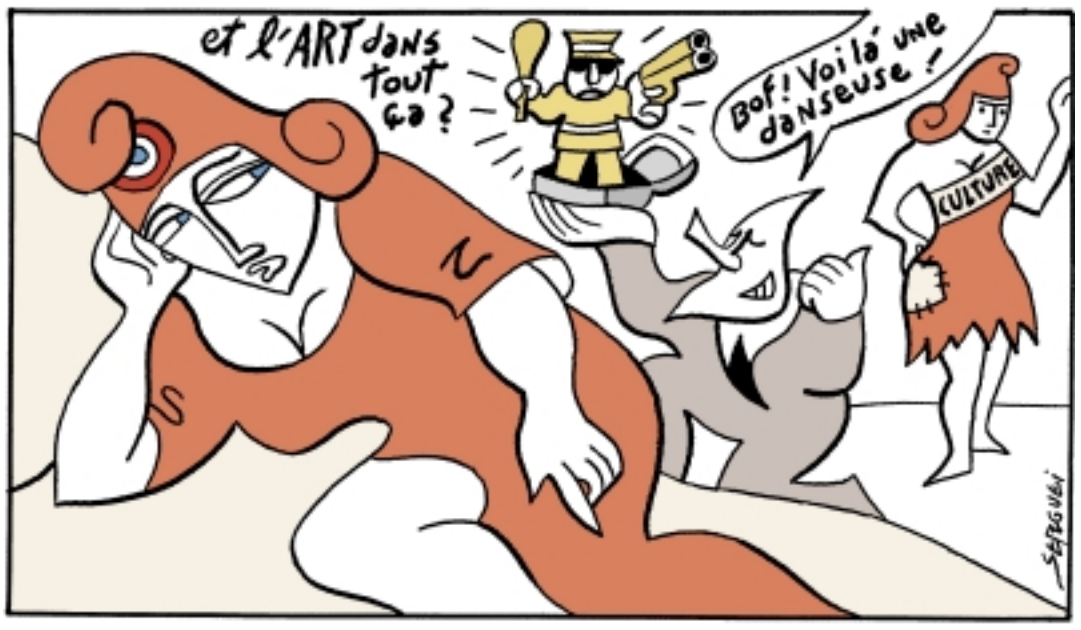

DÉCENTRALISATION

Les musées seront dotés de 225,9 millions d'euros (+ 22,59 %). Ces sommes seront utilisées à la poursuite des quarante projets – grands et petits – en cours dans toute la France. Parmi les plus lourds figurent le chantier du futur Musée du quai Branly, l'installation du Musée des arts et traditions populaires à Marseille, les travaux du Musée des arts décoratifs ou l'ouverture du Musée des Eyzies... Par ailleurs, un contrat quinquennal d'objectif et de moyens sera signé avec le Musée du Louvre et s'accompagnera, comme le réclame Henri Loyrette, son président, d'un transfert de la maîtrise des emplois de cet établissement public. Un statut que devraient également obtenir les Musées d'Orsay et Guimet.

Les arts plastiques obtiendront 105,9 millions d'euros (+ 5,71 %). Tout comme certains musées, sept écoles nationales d'art, installées en région, seront transformées en établissements publics. L'action culturelle sera, quant à elle, placée sous le signe de la décentralisation et 92,14 millions d'euros (+ 6,2 %) de crédits – essentiellement gérés par les directions régionales des affaires culturelles – y seront consacrés. Deux régions pilotes, le Midi-Pyrénées et la Lorraine, ont été retenues pour expérimenter cette démarche.

Le cinéma et la production audiovisuelle, qui abordent 2003 avec la menace que fait peser sur eux la chute de la maison Vivendi Universal, se verront dotés de 56,16 millions d'euros (+5,98 %), dont 39,2 millions d'euros hors subventions de fonctionnement. Outil-clé dans l'aide publique au cinéma français, le compte de soutien devrait augmenter de 2,75 % pour atteindre 449,2 millions d'euros. Si le ministre a confirmé son intention d'installer la Cinémathèque française rue de Bercy, il a également annoncé la mise en place d'actions destinées à sensibiliser et éduquer les jeunes à l'image. Ce budget en demi-teinte devrait s'accompagner dès l'automne d'un volet législatif.

E. de R. et N. V.

« Passe-passe », « coups d'accordéon » et « pain sec »

▶ **Jean Voirin,** secrétaire général de la Fédération CGT du spectacle : *« Depuis 1986, on nous présente des budgets de la culture non comparables d'une année sur l'autre, en en modifiant le périmètre. On assiste à un nouveau tour de passe-passe. Le ministre dit que les subventions destinées à l'emploi des spectacles vivants augmentent, mais il faut comparer des choses comparables. Jacques Chirac avait promis de sanctuariser le budget de la culture. Il l'a sacrifié. On est confronté à une non-politique culturelle dans ce pays. Couper les crédits de l'éducation, la recherche, la culture et l'audiovisuel, c'est sacrifier les valeurs qui servent la démocratie et le civisme. »*

▶ **Jean-Claude Falle,** président du Syndicat des entreprises artistiques et culturelles (Syndeac) : *« On peut saluer la hausse des crédits d'intervention sur les titres III et IV. Tout comme l'annonce de la levée du gel des crédits pour 2002. Mais les économies réalisées en passant en dessous du seuil de 1 % du budget de l'Etat auraient dû être réinjectées dans la culture. Il existe un retard énorme pour permettre de tenir les engagements pris dans la musique, la danse ou le cirque. »*

▶ **Catherine Tasca,** ancienne ministre socialiste de la culture et de la communication : *« C'est un constat assez affligeant : depuis qu'il y a alternance, le budget de la culture est comme la toile de Pénélope. La droite défait les crédits et la gauche rame pour remettre le bateau à flot. Ces coups d'accordéon sont une catastrophe pour ce ministère qui n'est pas riche. La technique bien connue qui consiste à faire passer des crédits d'équipements en crédits d'interventions est une politique à court terme. Les crédits d'équipements, même mal consommés, sont nécessaires. A terme il n'y aura plus d'argent ni pour les uns ni pour les autres. Enfin, je trouverais catastrophique que l'objectif de démocratisation que j'ai mis en place avec l'opération culture à l'école soit sacrifié. »*

▶ **Jack Lang,** ancien ministre socialiste de la culture et de la communication : *« Je ne trouve pas normal que l'on arrive à trouver une hausse des crédits militaires de 6 %, que l'on signe une concession pour de nouveaux porte-avions et que l'on mette au pain sec les budgets de la culture, de l'éducation nationale, de la recherche, et les crédits destinés aux relations culturelles avec l'étranger. »*

La promesse oubliée de Jacques Chirac

MOINS 4 %. Ce chiffre, très symbolique, est perçu comme un désaveu cinglant : le budget de la culture, dont le candidat Jacques Chirac avait pourtant promis la sanctuarisation, est un de ceux qui diminue le plus. En 1981, le budget du ministère s'établissait à 454 millions d'euros (0,48 % du budget de l'Etat). Vingt et un ans plus tard, en 2002, il atteignait 2,6 milliards d'euros. Le pourcentage mythique (1 %) réclamé par Jean Vilar au début des années 1970 était enfin atteint, au prix d'un élargissement considérable du périmètre du ministère de la culture. Pour 2003, le budget repasse sous la barre fatidique des 1 %. Le résultat est sévère pour Jean-Jacques Aillagon, arrivé Rue de Valois avec une image positive dans les milieux de la culture, dont le cœur, on le sait, bat plutôt à gauche.

ANALYSE

La fameuse exception française, la culture, est une fois de plus sacrifiée

Sans doute Jean-Jacques Aillagon insiste-t-il sur la *« vérité »* des chiffres et sur le fait que ses grandes directions verront leurs moyens augmenter. Le ministre a fait preuve d'un louable souci de pédagogie pour expliquer le troc passé avec le ministère des finances : il a « redonné » à Bercy les crédits de paiements systématiquement non consommés depuis des années. En contrepartie de ces « âmes mortes », il a récupéré une plus grande latitude dans son budget d'*« activité »*. Ce qui permet à l'ancien président du Centre Pompidou, même si son solde global est négatif, de se réjouir envers et contre tous d'avoir pu obtenir des crédits supplémentaires pour la partie *« vivante »* de son ministère : les titres III et IV de son budget, qui correspondent à la création et aux grands établissements. Par ailleurs, Jean-Jacques Aillagon assure qu'il n'y aura *« aucun effet de retard ni aucune annulation de paiement »* pour les chantiers immobiliers engagés. Les vieilles pierres ne pleurent pas et ont pour qualité de ne pas défiler sous les fenêtres de la Rue de Valois.

M. Aillagon aura beau afficher sa sérénité, rien n'y fera. En dehors des acrobaties comptables destinées à offrir un bilan positif au premier exercice financier de ce ministère (qui ont sans doute une part de réalité), il ressort finalement que, sous un gouvernement de droite, la fameuse exception française – le domaine culturel – est une fois de plus sacrifiée. Et pourtant, la modestie traditionnelle du budget de la culture permettait sans doute de le maintenir à un meilleur niveau, sans trop de douleur. L'amputation des 4 % représente à peine le prix de deux avions Rafale sans leur armement. Mais, pour l'obtenir, il aurait fallu à Jean-Jacques Aillagon le soutien de l'Elysée. Il lui a manqué.

« DANSEUSES »

Paradoxe : en France le ministère de la culture, dont on est pourtant très fier, a toujours été fragile. Le ministre doit avoir l'aval des plus hautes autorités de l'Etat pour pouvoir mener sa barque. Jack Lang a toujours réussi à court-circuiter le ministère des finances, hostile par principe aux « danseuses » de la Rue de Valois, en s'adressant directement à François Mitterrand. Ses successeurs n'ont pas eu cette chance. Ils ont souvent eu recours à des artifices pour arriver à masquer une baisse de leur budget en accroissant, par exemple, le périmètre du ministère, ou en faisant transiter arbitrairement des sommes dont la gestion leur échappe (comme les traditionnels crédits à la décentralisation culturelle, estimés à 160 millions d'euros, qui sont en fait distribués aux collectivités locales par le ministère de l'intérieur).

M. Aillagon avait pourtant cru habile, dès son arrivée, de confier à KPMG une étude de l'évolution budgétaire de son ministère en s'appuyant sur son passé récent (1992-2002) et en la projetant jusqu'à 2006. Cette étude avait été rendue publique le 4 juillet. Le ministre avait alors indiqué que son ministère était *« confronté à la fois à une forte rigidité de ses dépenses et à leur dynamisme souvent supérieur à l'inflation »*. Les charges dont il héritait augmentaient donc beaucoup plus vite que ses moyens, avec le risque d'aller *« droit dans le mur »* si son budget n'augmentait pas significativement (*Le Monde* du 5 juillet). La démonstration était convaincante. Visiblement, elle n'a convaincu ni M. Mer, ni M. Raffarin, ni M. Chirac.

Emmanuel de Roux et Nicole Vulser

Une réforme du mécénat

DES PROJETS à la pelle. Jean-Jacques Aillagon saura-t-il plus facilement concrétiser ses ambitions que défendre son budget ? Parmi les grandes réformes envisagées par le ministre figurent un réaménagement du mécénat et une amélioration du statut des fondations. L'idée est de chercher, chez les particuliers et au sein des entreprises, de l'argent pour donner un nouveau souffle à l'art contemporain. Le ministre souhaite ainsi clairement s'inspirer des dispositions fiscales très libérales en vigueur au Canada, où les particuliers peuvent par exemple entièrement déduire de leurs impôts les dons qu'ils effectuent à un musée.

Pour rendre le mécénat plus attrayant pour les entreprises – qui ont aujourd'hui plus intérêt à se lancer dans le parrainage –, M. Aillagon souhaiterait pouvoir proposer des conditions fiscales plus avantageuses, comme un taux de déduction deux fois plus fort ou encore un plafond de déduction plus élevé. Il espère simplifier les procédures de création des fondations et en assouplir, là encore, la fiscalité. Conscient du fait que le ministère du budget rechigne depuis des années à créer des niches fiscales pour un secteur particulier – même si le ministre demandera, comme toute la profession le lui réclame, une hausse du plafond accordé chaque année aux sociétés de financement du cinéma et de l'audiovisuel (Sofica) –, M. Aillagon pourrait faire du mécénat *« un projet du gouvernement envers la société civile »*, selon son entourage. Ce qui permettrait d'élargir son projet aux autres ministères (sport, recherche...).

Pour relancer l'initiative privée et activer le marché de l'art, il souhaite aussi alléger les charges des galeries, notamment les droits de suite, s'attaquer aux questions de TVA à l'importation en Europe et faciliter l'exportation des artistes français. Dans le domaine des arts plastiques, au moment où les fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) fêtent leurs vingt ans, la priorité sera redonnée à la commande publique.

Une autre révolution administrative est attendue avec la transformation de certains musées en établissements publics ou la plus grands autonomie de gestion accordée au Louvre. Ces réformes devraient rejaillir sur l'organisation de la direction des Musées de France (DMF), dont le rôle devrait être recadré, et sur la Réunion des musées nationaux (RMN), son bras armé commercial, à la santé chancelante.

M. Aillagon compte renforcer les moyens nécessaires aux équipements en régions, en aidant les directions régionales des affaires culturelles (DRAC). Au moment où les intermittents du spectacle se mobilisent pour défendre leur statut, le ministre affiche sa volonté d'accorder davantage de subsides aux scènes de théâtre nationales. En contrepartie, il pourrait remettre à plat la labellisation et la cartographie des équipements culturels, notamment en banlieue parisienne. La fin de la période de conventionnement des théâtres devrait donner lieu à une redistribution des cartes.

Parmi les innovations avancées par le ministère, il faut citer la mise en place d'un audit qui visera chaque année une dizaine de thèmes (par exemple la Bibliothèque nationale de France, les retombées économiques et touristiques du Festival d'Aix-en-Provence ou du Louvre, l'analyse d'une direction d'administration centrale, l'utilisation des crédits immobiliers du ministère...). Refroidi par un état des lieux peu encourageant, le ministre veut enfin éviter de construire de nouveaux édifices dédiés à la culture, même s'il compte finir les projets immobiliers déjà commencés. Une façon de reporter aux calendes grecques la construction d'une nouvelle salle de concerts parisienne – un projet qui ne pourrait se faire, selon ses proches, qu'avec un partenaire, à l'instar de ce qui se fait en région.

E. de R. et N. V.

ARTS FORAINS • L'entreprise de spectacles fondée en 1984 au Québec par Guy Laliberté présente à Bruxelles « Saltimbanco », des numéros éblouissants exécutés par des artistes hors pair, dans une mise en scène digne de Walt Disney

Les prouesses et les paillettes du Cirque du soleil

BRUXELLES
de notre envoyée spéciale

Quand, pour chauffer la salle avant le début du spectacle, les comédiens du Cirque du Soleil se promènent dans les travées, jetant des seaux de pop-corn au visage de quelques spectateurs ou en obligeant d'autres à ôter leur tee-shirt, on craint le pire. Aux parois du chapiteau, comme dans un stade, crépitent des publicités. Pas de doute, l'ambiance de ce cirque nord-américain n'est pas celle des troupes filmées par Fellini. Tout au long du spectacle, c'est toute une confrontation d'esthétiques qu'offre au public européen le Cirque du Soleil, une entreprise québécoise qui fait tourner ses créations à Las Vegas, au Walt Disney World Resort de Floride, et dans le monde entier.

« Il n'existe pas de tradition circassienne au Québec, explique Pierre Parisien, directeur artistique de *Saltimbanco*, le spectacle présenté à Bruxelles. *Les Etats-Unis possèdent une tradition de cirque, plutôt marquée par le côté spectaculaire de cet art, différente de l'atmosphère plus familiale du cirque européen. J'ai découvert la tradition européenne à travers la télévision et le cinéma. »* Il se souvient, enfant, d'avoir vu des troupes des Etats-Unis en tournée au Québec : *« On était cinq mille enfants devant trois immenses pistes, avec des numéros permanents, et on criait pendant deux heures. La piste unique, au centre du chapiteau, c'est quelque chose que j'ai découvert en Europe. »*

Le Cirque du Soleil a développé un style à mi-chemin entre le show à l'américaine et la recherche d'un langage artistique contemporain, marqué par la danse et le théâtre. Ses numéros éblouissants sont exécutés par des acrobates hors pair, tandis que la scénographie – décors, costumes, lumières – semble légèrement datée pour qui fréquente les créations du nouveau cirque français et même les spectacles des troupes européennes plus traditionnelles, influencées par ces renouvellements du genre. Sous un grand chapiteau de 2 000 places, le public est disposé en demi-cercle autour d'une piste presque frontale, faite de motifs géométriques aux couleurs de bonbons acidulés – rose, turquoise, bleu et vert.

AL SEIB

Sous le grand chapiteau de 2 000 places, des décors, costumes, lumières aux couleurs de bonbons acidulés – rose, turquoise, bleu et vert.

Le premier numéro acrobatique, aux mâts chinois, offre un précipité de prouesses, menées à un train d'enfer, sur une belle musique live où dominent les cuivres. Une vingtaine d'artistes s'élancent sur ces mâts de huit mètres de haut pour une chorégraphie d'une virtuosité confondante. A quatre, huit ou douze, ils glissent, dansent, grimpent, sautent en toute souplesse, dans des mouvements légers, fluides. Venus pour la plupart des anciens pays d'Europe de l'Est, ces artistes démontrent, dans la deuxième partie du spectacle, leur maîtrise d'un autre genre acrobatique, la balançoire russe. Lancés au ciel du chapiteau à partir de cette balançoire, ils se catapultent à plusieurs mètres de hauteur pour retomber en une série de sauts plus que périlleux. Sauts avant, sauts arrière, retombée sur leurs pieds, sur un mât, sur les épaules de leurs partenaires ou tout en haut d'une pyramide humaine : chaque figure semble plus dangereuse, plus extravagante que la précédente.

GRÂCE VERTIGINEUSE

Les deux frères Gutszmit exécutent un numéro de main à main. Contorsions, portés sur les mains, équilibres de l'un sur l'autre, ils effectuent leurs passes vertigineuses, l'air heureux, coulant chaque mouvement dans le suivant avec une aisance étonnante. Le numéro de cordes élastiques est porté par la même grâce : quatre artistes vêtus de blanc, semblables à de grands oiseaux, rebondissent du sol au toit du chapiteau en une série de boucles et d'envols. La performance de deux danseuses cubaines rappelle que le cirque américain est le fruit d'influences plurielles : elles dansent en créant leur musique de percussions, avec leurs battements de pieds et leurs *bolas*, de petites percussions métalliques nouées au bout d'une corde qu'elles font tourner et résonner en rythme.

D'autres numéros, de bon niveau, sont plus conventionnels. Le jonglage habile de Maria Markova semble classique au regard des inventions poétiques qui se sont multipliées en ce domaine ces dernières années en Europe. Le trapèze d'Olga Sidorova est sans surprise. Les passages chorégraphiques sont marqués par la modern dance des années 1970. Les numéros de clown suggèrent que l'humour ne fonctionne pas sur les mêmes connivences, de l'autre côté de l'Atlantique : devant les gesticulations du clown, personne ne rit, jusqu'au moment où l'artiste entraîne un spectateur au centre de la piste et se joue gentiment de lui. Comme tous les spectacles du Cirque du Soleil, *Saltimbanco* a d'abord été créé à Montréal. Un nouveau show devrait voir le jour cette année au Québec ; il viendra en tournée en Europe sans doute en 2004.

Catherine Bédarida

SALTIMBANCO, par le Cirque du Soleil. Mise en scène de Franco Dragone. Jusqu'au 19 octobre. Du mardi au vendredi à 20 heures. Le samedi à 16 heures et 20 heures. Le dimanche à 14 heures et 18 heures. Tour et Taxis, 1/3 rue Picard, Bruxelles. Réservations par téléphone: 0900-84-007 ou Internet : www.cirquedusoleil.com. De 22 à 56 ₣..

Une grosse machine rompue aux méthodes de marketing

SEPT SPECTACLES du Cirque du Soleil tournent actuellement dans le monde. Créé en 1984 au Québec par le musicien, acrobate et cracheur de feu Guy Laliberté, ce cirque est rapidement devenu une machine parfaitement gérée, fondant son développement sur l'alliage de spectacles de qualité et de méthodes offensives de management et de relations publiques. Deux salles permanentes du Soleil sont installées aux Etats-Unis, l'une à Las Vegas, l'autre dans le domaine Walt Disney d'Orlando (Floride). Deux spectacles sont en tournée à travers l'Amérique du Nord, *Dralion*, inspiré des traditions circassiennes chinoises, et *Quidam*. Singapour et une série de villes asiatiques reçoivent *Alegria*, tandis que Bruxelles, Madrid et Londres accueillent *Saltimbanco*.

Forte de son succès, l'entreprise de Guy Laliberté recrute des artistes à travers toute la planète. Ils sont nombreux à se porter candidats pour ces spectacles joués huit à dix fois par semaine, devant des salles de 2 000 personnes. *« Les artistes des pays de l'Est possèdent une technique d'acrobatie sportive beaucoup plus poussée qu'en Europe de l'Ouest ou en Amérique*, explique Pierre Parisien, l'un des directeurs artistiques du Cirque du Soleil. *Les Chinois héritent aussi de grandes traditions circassiennes. Cependant, la Chine ne laisse pas sortir ses artistes pour de longues périodes. Les visas de sortie sont limités à dix-huit mois, alors que nos créations tournent environ trois ans. »*

En plus de quinze ans, les technologies du cirque ont évolué. Les costumes, les équipements de son, les matériaux se sont transformés. Les filets de protection, plus légers, plus performants, ou les câbles des fildeféristes, plus minces, permettent de travailler certains numéros acrobatiques différemment. Pour Pierre Parisien, le principal changement tient aux artistes eux-mêmes. La jeune génération, marquée par le nouveau cirque, recherche la qualité artistique, émotionnelle du mouvement, en plus de la performance physique. Fidèle à son éthique écologique toute québécoise, le Cirque du Soleil refuse de travailler avec des animaux, afin de les laisser *« dans leur habitat naturel »*.

PRODUITS DÉRIVÉS

Assister à un spectacle du Soleil permet de mesurer son savoir-faire en termes de marketing. *Saltimbanco*, qui dure deux heures, est interrompu par un entracte d'une demi-heure. Une douzaine de bars proposent de tout, et même du champagne. De multiples boutiques vendent les produits dérivés des spectacles : vidéos, CD, poupées, peluches, marionnettes à l'effigie des personnages, vêtements au logo de la compagnie... L'entreprise développe aussi des projets sociaux, au Québec et dans le monde, avec pour slogan une phrase de Guy Laliberté : *« Ne jamais oublier d'où l'on vient »*. A Montréal, des activités sont proposées aux jeunes des quartiers difficiles. Une formation d'« instructeurs de cirque social » est proposée dans plusieurs écoles spécialisées. Le programme Cirque du monde assure des ateliers dans des pays du tiers-monde. Une partie des recettes du Cirque du Soleil sert à financer des projets de l'organisation non gouvernementale Oxfam. En 2002, Oxfam et l'entreprise québécoise ont créé un cybercafé pour des enfants réfugiés du Sahara occidental et un programme de formation d'éducateurs en zone rurale au Salvador.

C. Ba

Disparition de Sergueï Bodrov, star de la nouvelle Russie

MOSCOU
de notre correspondante

La jeunesse russe a perdu son héros. Sergueï Bodrov, 30 ans, jeune acteur et réalisateur, personnage culte de la Russie post-soviétique, figure parmi la centaine de disparus engloutis dans l'énorme avalanche provoquée par l'effondrement d'un glacier de la chaîne du Caucase (*Le Monde* du 24 septembre). Mercredi 25 septembre, cinq jours après la catastrophe, tout espoir de retrouver le jeune homme et la vingtaine de personnes qui constituaient son équipe de tournage était abandonné.

Il ne lui avait pas fallu longtemps pour devenir présentateur vedette à la télévision et star de cinéma. Son père, Sergueï Bodrov senior, réalisateur aujourd'hui exilé à Los Angeles, lui avait offert son premier rôle important dans *Le Prisonnier du Caucase*, tourné en 1996 et diffusé cet été sur les écrans français. Il était aussi le partenaire de Sandrine Bonnaire et de Catherine Deneuve dans *Est-Ouest,* de Régis Wargnier, et jouait dans le dernier film de son père, *Le Baiser de l'ours*. Mais la gloire est venue avec *Brat* (Le Frère), réalisé en 1997 par Alexeï Balabanov, film culte et *« symbole de l'idée nationale »,* selon la presse.

VIOLENCE, NATIONALISME

Il y incarne un jeune homme qui, après avoir fait la guerre en Tchétchénie, fait son trou dans la Russie des années 1990, celle de la mafia et de la drogue. Violence, virilité, nationalisme sont portés au pinacle, et le sont encore plus dans *Brat 2*, suite logique d'un énorme succès commercial : le héros s'en va alors à Chicago, découvre les bas-fonds de la société américaine, se retrouve confronté à la mafia et, seul contre tous, s'en sort victorieux.

La presse russe, qui reflète l'immense émotion suscitée par la disparition de Bodrov, avoue, certes, que *« l'idéologie de ces films est discutable »* et même *« douteuse »*. Mais elle rappelle que, pour une fois, des productions russes ont pu rivaliser avec les grands succès américains qui monopolisent les écrans d'ordinaire. Sergueï Bodrov *« représente un nouveau type de héros, pas un intellectuel qui réfléchit, mais un homme d'action qui sait se défendre, défendre la femme qu'il aime, défendre son pays »,* notait mercredi 25 le journal *Troud*. Ce héros-là, succédant à ceux, disparus, de l'époque soviétique, incarnait la Russie moderne, avec ses travers.

Marie-Pierre Subtil

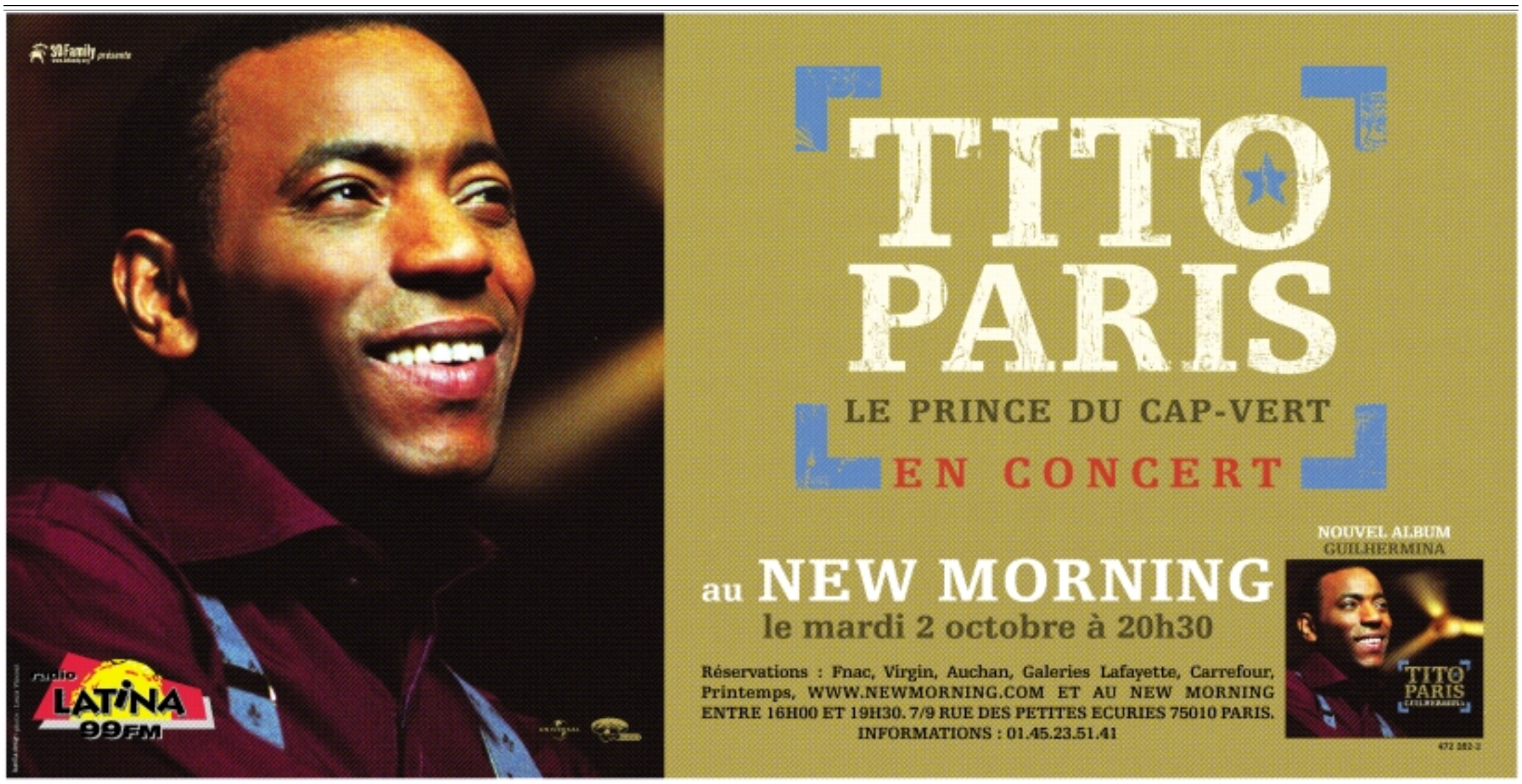

Musique Le folk électronique des Berlinois de Tarwater

TOURNÉE Hasard du calendrier, c'est au lendemain des deux concerts parisiens de Kraftwerk que l'un de ses plus brillants descendants, Tarwater, investira la scène de Mains d'œuvre à Saint-Ouen. Au-delà d'une stricte parenté stylistique entre les pionniers de Hanovre et le duo berlinois, on verra là le signe de la permanence d'un esprit aventurier chez les créateurs d'outre-Rhin depuis la révolution (à retardement) initiée au début des années 1970 par la mouvance Krautrock – littéralement « rock choucroute ». Refusant d'user des vieilles ficelles du rock, Tarwater se situe à la lisière de la pop et de l'avant-garde (à la manière de Kraftwerk), des matières organiques et des textures électroniques (comme Can ou Neu).

« Nous connaissions Kraftwerk et Can, mais il faut savoir que le terme Krautrock était mal vu en Allemagne. Il signifiait souvent copier la musique britannique ou américaine », rappelle Ronald Lippok (batterie, voix, programmation, également membre de To Rococo Rot), compère de Bernd Jestram (guitare, basse, programmation). *« En fait, nous avons été influencés par des groupes anglais de new wave des années 1980, Cabaret Voltaire, Throbbing Gristle ou Human League, qui eux-mêmes s'inspiraient du Krautrock. »* Depuis, le Krautrock est devenu un pôle référentiel mais les duettistes se disent las des préjugés qui continuent d'entourer les musiciens germaniques – de bons machinistes, fascinés par les robots et la déshumanisation de la musique.

C'est curieusement dans l'indiscipline du punk que Tarwater (du nom d'un obscur bluesman) a fait ses classes. A Berlin-Est, peu avant la chute du mur, les deux « Ossies » fondent Pink Extra, dont les concerts seront systématiquement interrompus par la police. Ils fréquentent les milieux avant-gardistes, des communautés de peintres, poètes, cinéastes et musiciens. Les textes, parlés plus que chantés, se nourrissent d'expériences visuelles et littéraires, de collages et de détournements. Avec ambition mais sans prétention, le duo se retrouve dans une généalogie qui irait des symbolistes et Rimbaud au surréalisme de Breton et Soupault, *« les poètes français admirés par les beatniks, qui ont eux-mêmes influencé la scène punk allemande »*.

Révélée en 1999 avec l'atmosphérique et aquatique *Silur*, la musique de Tarwater a pris une nouvelle direction. Pour leur quatrième opus, *Dwellers on The Threshold*, les Berlinois s'approprient les boiseries du folk britannique (celui de Judy Collins et de Donovan, *« du premier T-Rex et du jeune Bowie »*). En arpèges ou en harmoniques, la guitare acoustique joue les premiers rôles et cohabite harmonieusement avec des nappes de claviers et des percussions légères, des borborygmes informatiques et des samples dont les traces ont été astucieusement effacées.

Bruno Lesprit

Le 27 septembre à Saint-Ouen (Mains d'œuvre), le 28 à Strasbourg (La Laiterie), le 29 à Bruxelles (Nuits botaniques), le 9 octobre à Zurich (Dynamo), le 10 à Bâle (Samener Casino). Photo : © Sebastian Meyer.

MUSIQUE • Avec Kraftwerk, l'électronique des années 1970 à « Villette Numérique »

Un groupe visionnaire qui a su résister au temps

ALLAIT-ON ASSISTER à un concert ou visiter un musée ? Dans le cadre du festival Villette Numérique – du 24 au 29 septembre —, les trois spectacles exceptionnels donnés par Kraftwerk auraient pu témoigner des fondements et de l'histoire de la musique électronique, en montrant comment les musiciens visionnaires des années 1970 avaient été dépassés par la réalité des années 2000. Ce groupe allemand au répertoire quasiment figé depuis quinze ans avait-il une pertinence autre que nostalgique ?

Les célèbres androïdes du quatuor de Düsseldorf sont présentés, en ce moment, à la Villette, dans l'exposition « Le corps en scène ». Ce sont apparemment quatre humains qui lancent *The Robots*, premier des hymnes prophétiques de la soirée. Habillés d'un blouson et d'un pantalon noirs, immobiles derrière le pupitre qui porte l'ordinateur portable de chacun, les musiciens imposent d'abord une présence graphique. Mythiques fondateurs encadrant deux employés anonymes, Ralf Hütter et Florian Schneider partagent des allures d'aristos prussiens momifiés par la cybernétique. Quand tant de leurs héritiers semblent embarrassés sur scène derrière leurs machines, ils font un spectacle de leur raideur.

Fondues aux projections virtuelles ou rétro-futuristes qui, sur tout le fond de scène, incarnent et rythment chaque morceau, ces silhouettes symétriques semblent prolonger les audaces architecturales de Christian de Portzamparc pour la Cité de la musique. A la parfaite synchronisation des images et des lumières s'ajoute une qualité acoustique rarement croisée dans les concerts de rock. On peut d'autant mieux apprécier la réactualisation de titres qui ne se renouvellent guère depuis la sortie de leur dernier album, *Electric Café*, en 1986, et du maxi *Expo 2000*. *Work in Progress* ou concession aux nouvelles tendances, ces pionniers de l'ère synthétique injectent à certains de leurs classiques un groove qui assume la descendance techno, genre que le DJ Derrick May décrivit un jour comme *« Kraftwerk et George Clinton coincés dans un ascenseur »*. La transe recherchée par les ravers n'est-elle pas le prolongement de la fascination du groupe pour les boucles et le roulement perpétuel des voitures, des locomotives ou des pédaliers de bicyclette ?

JUSTESSE MÉLODIQUE

Un seul morceau semble réellement inédit (quoique décliné à partir d'un thème de l'album *Radio-Activity*). Le mystère continue de planer sur l'activité réelle de ces alchimistes. Mais l'épure initiale de leur musique, sa justesse mélodique et sa fausse naïveté l'ont préservé des outrages du temps. Métaphores apparentes de la robotisation de la production et des rapports sociaux, les standards de Kraftwerk rayonnent d'une humanité paradoxale. Renforcée par l'utilisation décalée d'images des années 1960, elle perce dans la fragilité de la voix de Ralf Hütter (*The Model*), dans la mélancolie d'un blues urbain (*Neon Lights*) ou de voyages (*Autobahn*, *Trans Europe Express*), dans une concision héritée du rock'n'roll originel (*Pocket Calculator*), dans la transposition d'émerveillements de l'enfance (*Tour de France*).

A la hauteur de leur légende, les hommes-robots auraient mérité qu'on numérise les applaudissements de la foule pour préserver la cohérence du show.

Stéphane Davet

KRAFTWERK. Cité de la musique, Paris, le 25 septembre. Prochain concert jeudi 26.

Théâtre

LIMOGES

Festival des théâtres francophones

La 19e édition du Festival international des théâtres francophones présente, jusqu'au 6 octobre, quatorze pièces (théâtre et danse) dont deux créations et sept premières en France, ainsi qu'une dizaine de concerts. Une vingtaine de pays francophones sont présents, comme la Tunisie – le Théâtre Phou jouera *Au-delà des rails*, une pièce de Raja ben Ammar et Moncef Sayem – ou le Congo, dont la Compagnie des dialogues présente *La Cérémonie*, mise en scène par Nicolas Bissi. Côté musique, le joueur de cithare népalais Narandra Bataju fera découvrir la tradition classique du nord de l'Inde, et Rajery, maître du valiha (une cithare cylindrique en bambou), chantera Madagascar. S'y ajouteront des tables rondes, des lectures et des projections vidéo.

Festival international des théâtres francophones en Limousin, 11, avenue du Général-de-Gaulle, Limoges (Haute-Vienne). Tél. : 05-55-10-90-10. Jusqu'au 6 octobre, horaires variables. 7 € et 13 €. Il existe des forfaits.

Musée

PARIS

La nuit au Louvre

Passer la nuit au Louvre devient (presque) possible. Déjà les lundis et mercredis, le musée est ouvert jusqu'à 21 h 45 pour 5 €. Deux nouvelles nocturnes, jusqu'à minuit celles-là – gratuites pour tous – sont organisées. Les visiteurs pourront apprécier dans cette ambiance feutrée l'ensemble des collections permanentes du palais, mais aussi les acquisitions faites depuis dix ans. Plus de deux cents œuvres entrées entre 1992 et 2002 seront mises en valeur par un parcours spécifique. Parmi les nouvelles pièces, des tableaux de Poussin, David, Memling et Friedrich, la statue de la reine égyptienne Ouret, le diadème de l'impératrice Eugénie ou une sculpture dogon du XIVe siècle du « maître de la maternité rouge ». Présents dans les salles, les conservateurs commenteront ces nouvelles acquisitions.

Musée du Louvre, 99, rue de Rivoli, Paris-1er. M° Palais-Royal - Musée-du-Louvre. Tél. : 01-40-20-51-51. Les 28 septembre et 5 octobre. Entrée libre.

Sélection disques jazz par Sylvain Siclier

COMPILATION

50 Sublimes Chanteuses de jazz 1940-1953

Gilles Pétard, directeur de la collection de disques Classics, spécialisé dans la réédition des archives du jazz, a conçu, avec l'aide de Kurt Mohr et Léon Dierckx, collectionneurs passionnés, une double compilation dédiée aux chanteuses de 1940 à 1953. Ce panorama, non exhaustif mais sérieusement complet, rattache chaque interprète à une famille particulière autour des quatre stylistes éternelles que sont Billie Holiday, Ella Fitgerald, Sarah Vaughan et Dinah Washinton. Ainsi trouve-t-on sous la rubrique « Les Individualités » leurs héritières les plus directes : Lil Green, Helen Humes, Carmen McRae, Betty Carter... Dans les relations fructueuses avec les big bands, voici venir Ivie Anderson, June Richmond, Anita O'Day, Peggy Lee ou Helen Forrest. Quelques rares instrumentistes sont là, dont la trompettiste et chanteuse Valaida Snow et bien entendu des pianistes, telles Una Mae Carlisle ou Rose Murphy qui constitue un bon passage vers la dernière catégorie retenue, celle des chanteuses de variété-jazz comme Lena Horne ou Dorothy Dandridge. La diversité des styles, les enchaînements des titres, tous parfaitement choisis, distinguent aussi ce double CD de bien des productions. On constatera enfin que les chanteuses actuelles ont oublié la part de séduction théâtrale de ces années d'or où les délices d'une certaine naïveté se laissaient entendre.

1 double CD Body & Soul/Night & Day.

STEVE LACY

10 of Dukes + 6 Originals

Le nouvel enregistrement du saxophoniste soprano Steve Lacy est disponible à l'achat par correspondance auprès de Senators Records (7, allée du Commandant-Charcot, 77200 Torcy) comme en commande sur le site Internet www.senatorsrecords.com. Les plus optimistes y verront une avancée significative du musicien américain dans la modernité commerciale ; pour les plus pessimistes voilà une nouvelle preuve de l'état de délabrement de la distribution du jazz puisque l'un de ses plus grands artistes est oublié des grandes maisons. Quoi qu'il en soit, Lacy est ici dans le dépouillement du concert en soliste, sur un répertoire qui part de dix partitions de Duke Ellington (*« Ma première inspiration dans le jazz et celui qui le restera à jamais »*) et aborde ensuite six compositions de Lacy qui, comme souvent chez lui, sont liées à des émotions face à l'écriture (Melville, Kerouac), la pensée (Lao Tseu) ou évoquent des confrères (Stevie Wonder). Lacy explore des techniques de jeu qui continuent d'être des défis pour lui, même avec quarante ans de musique dans les doigts. Il exprime beaucoup de son humanité musicienne, laisse passer assez finement des sourires. Bien proche en cela d'Ellington.

1 CD Senators Records.

La vente Giacometti annulée

PAR UN JUGEMENT du 25 septembre, le tribunal de grande instance de Paris a interdit à Christie's France de procéder à la vente de 38 œuvres d'Alberto Giacometti. Celle-ci devait avoir lieu le 28 septembre (*Le Monde* du 14 septembre). Cette vente avait été autorisée par le tribunal à la demande de l'administrateur judiciaire de la succession Giacometti, Me Hélène Da Camara, afin de faire face à des frais s'élevant à 4,6 millions d'euros. La justice avait été saisie par la Chambre nationale des commissaires-priseurs qui estiment qu'une société commerciale ne peut pas réaliser une telle vente, car il s'agit selon elle d'une vente judiciaire. Le tribunal les a suivis.

CONCERTS

ensemble inter contemporain

Festival d'Automne à Paris

Vendredi 4 octobre - 20 h

salle des concerts

Wolfgang Rihm

Jagden und Formen

création française de la version définitive

Ensemble Intercontemporain

Jonathan Nott, direction

cité de la musique

01 44 84 44 84

ORCHESTRE DE PARIS · CHRISTOPH ESCHENBACH · MOGADOR

SAISON 02/03

VENEZ PARTAGER LA MUSIQUE AUTREMENT

JEUDI 3 ET VENDREDI 4 OCTOBRE - 20H

ORCHESTRE DE PARIS AU THÉÂTRE MOGADOR

YURI AHRONOVITCH direction
BRIGITTE ENGERER piano

FRÉDÉRIC CHOPIN
Fantaisie sur des airs nationaux polonais

CLARA SCHUMANN
Concerto pour piano et orchestre

ALEXANDRE SCRIABINE
Symphonie n° 3 « Le Divin poème »

SAMEDI 5 OCTOBRE - 11H

MUSIQUE DE CHAMBRE AU THÉÂTRE MOGADOR

SOLISTES DE L'ORCHESTRE DE PARIS
Artiste invitée : BRIGITTE ENGERER

JOHANNES BRAHMS
Lieder (transcription pour violoncelle et piano)
Sonate pour clarinette et piano n° 2
Trio pour piano, violon et cor

RÉSERVATIONS
0 825 000 821 (0,15€/mn)
www.orchestredeparis.com

Vous recherchez un livre épuisé ?

Librairie Le Tour du Monde
29, rue de Condé 75006 Paris

Ordinateurs en accès libre !

15 millions de livres

Internet : www.chapitre.com
téléphone : 01 55 33 60 60
minitel : 3615 chapitre

chaPitre.com
LIBRAIRIE SUR INTERNET

REPRISE

Une visite inopportune

de Copi

Avec Simon Eine, Dominique Constanza, Gérard Giroudon, Sylvia Bergé, Eric Génovèse, Clément Hervieu-Léger, de la Comédie-Française.
Décor et costumes, Jane Joyet et Alice Laloy.
Assistante à la mise en scène, Sophie Métrich.
Spectacle crée au Studio-Théâtre de la Comédie-Française (septembre 2001). Mise en scène et lumières de Lukas Hemleb.

COMÉDIE FRANÇAISE 1680

Théâtre du Vieux-Colombier
du 17 septembre au 19 octobre 2002

John Malkovich, les plaisirs de l'exil

Le comédien met en scène à Paris et en français « Hysteria », confrontation de Freud et de Dali. Une pièce qu'« adore » cet Américain atypique, curieux de tout et féru de création européenne

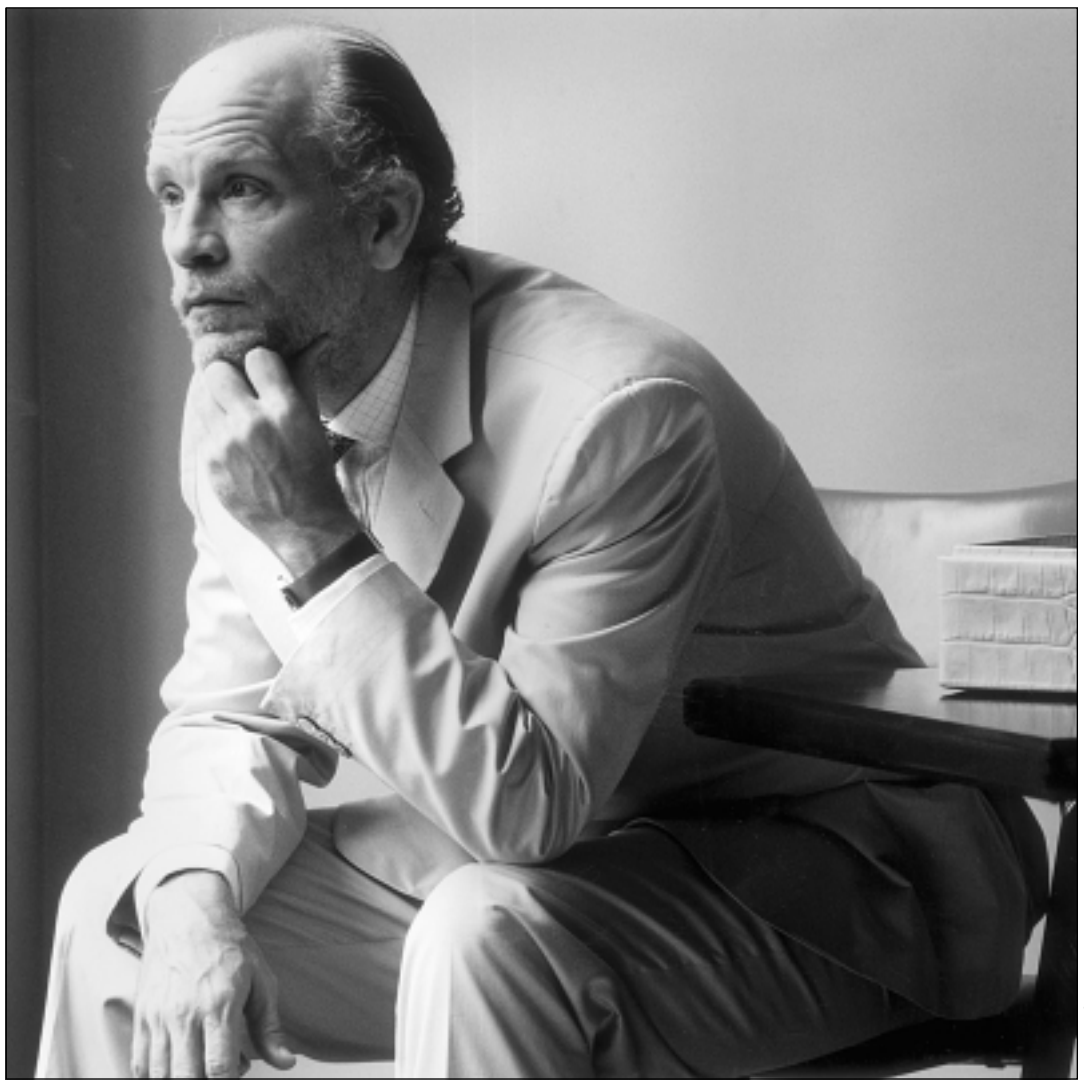

C. CABROL/H&K

JOHN MALKOVICH reçoit à l'Hôtel K – ça ne s'invente pas –, avenue Kléber à Paris. On est un peu surpris de le trouver dans un décor aussi branché – noir, blanc, gris, quelques touches de rouge, verre, acier – comme si, en France, on l'associait définitivement aux jabots de dentelle et aux raffinements XVIIIe des *Liaisons dangereuses.*

Mais il est là et bien là, élégant dans un costume marine à rayures à la fois mode et classique, il ne vous vrille pas du regard, il n'essaie pas de vous séduire, aucune lumière diabolique ou malade ne s'allume dans son regard. Bref, John Malkovich, paisiblement assis dans un confortable canapé de cuir noir, parle d'une voix douce de ce qui l'occupe en ce moment, c'est-à-dire de théâtre et de ses curiosités intellectuelles – qui sont nombreuses. Rien à voir avec les épithètes qu'on lui a accolées pendant des années : inquiétant, pervers, ambigu, séducteur, sadique, carnassier, mystérieux, magnétique, manipulateur...

John Malkovich est à Paris pour mettre en scène une pièce en français, *Hysteria,* de Terry Johnson, jouée au Théâtre Marigny à partir du 26 septembre. Cette pièce anglaise contemporaine (créée à Londres en 1993) confronte un Freud vieillissant – l'action se passe en 1938, un an avant sa mort – à Salvador Dali, à la fille d'une de ses anciennes patientes et à un vieux médecin juif. Le comédien américain de *Dans la ligne de mire* et du *Temps retrouvé,* des *Ailes de l'enfer* et du *Couvent*, metteur en scène de théâtre ?

« Cela fait, quoi... vingt-six, vingt-sept ans, que je fais du théâtre », dit-il avec un léger sourire, les yeux dans le vague, comme fixés sur cette année 1976 où tout a débuté pour lui. *« J'ai commencé vraiment par accident,* raconte-t-il. *Quand j'étais enfant, à Benton (Illinois), je pensais surtout au base-ball ! Je ne sais pas ce qui m'a poussé inconsciemment vers le théâtre. En revanche, j'ai toujours eu une passion pour la lecture. A 17 ans, j'ai découvert Jean-Paul Sartre, une sorte de révélation. En ce moment je lis un essai sur George Orwell, le dernier Martin Amis sur l'histoire du communisme, et* L'Obsession antiaméricaine, *de Jean-François Revel, que j'admire énormément. »*

Mais revenons à 1976. John Malkovich fait de vagues études sur l'environnement quand, un beau jour, il accompagne sa petite amie comédienne à une audition. Déclic. Il s'inscrit en théâtre à l'université de l'Illinois et, très vite, avec trois compères, Terry Kinney, Jeff Perry et Gary Sinise (qu'il retrouvera plus tard au cinéma pour *Des souris et des hommes* d'après Steinbeck), fonde une petite troupe à Chicago, la Steppenwolf Company, dont le nom vient du *Loup des steppes* d'Hermann Hesse. *« J'ai un peu tout fait dans ce théâtre,* raconte-t-il, avec une pointe de nostalgie : *costumier, décorateur, attaché de presse... Ce qui m'intéressait, c'était la mise en scène, mais, quand il manquait un comédien, je bouchais le trou... On a commencé ainsi, sans argent, avec* Bird Bath *de Leonard Murphy et* Indian Wants the Bronx, *d'Israel Horowitz. Pendant cinq-six ans, j'ai mis en scène une cinquantaine de pièces – Harold Pinter, Tennessee Williams, Sam Shepard... En 1982, nous avons présenté* True West, *de Sam Shepard, à New York, et le succès est arrivé. »* Le cinéma s'empare de lui, les grandes scènes new-yorkaises et londoniennes le demandent. Le reste, on le connaît.

Aujourd'hui, il a donc choisi, pour sa première mise en scène en français – qu'il parle parfaitement : il vit dans le sud de la France depuis une petite dizaine d'années –, de monter *Hysteria,* qu'il avait déjà présentée à Chicago en 1999. Une pièce qu'il *« adore »*, dit-il, non seulement parce qu'elle est un mélange assez rare, selon lui, d'efficacité dramatique et de qualités intellectuelles, mais surtout parce qu'elle est *« une formidable défense de Freud. Je suis assez consterné par la manière dont Freud et la psychanalyse sont attaqués. Pourquoi n'a-t-on pas la même férocité à l'égard des idéologies et des religions, cinquante millions de fois plus meurtrières ?* Hysteria *montre Freud sous un jour très humain, c'est cette lucidité du personnage qui m'intéresse. La pièce représente aussi une page qui se tourne entre l'homme ancien – Freud, un Viennois du XIXe, avec tout ce que ça implique de culture disparue – et l'homme moderne : Dali, talent énorme, égoïsme total, narcissisme, goût pour l'argent ».*

ÉVIDENCE NON CALCULÉE

Paris, le Luberon, Vienne, la vieille Europe, le travail, au cinéma, avec Oliveira, Schlöndorff ou Antonioni : quand on demande à John Malkovich d'où lui viennent ces intérêts, plutôt atypiques pour un acteur américain, il répond, comme pour ses débuts au théâtre, qu'il y a eu une sorte d'évidence non calculée. *« Une partie de ma famille est de lointaine origine française et mes grands-parents maternels ont émigré de Croatie en 1913,* raconte-t-il, *mais aucune transmission particulière ne s'est faite dans ce cadre familial. Simplement, depuis toujours, je suis fasciné par d'autres cultures, d'autres façons de vivre. J'ai toujours eu des amis européens. Il y a énormément de choses que j'adore en Europe, dans le mode de vie, l'architecture, le discours culturel, le rapport au langage... Et puis il y a quelque chose de très fort chez moi, c'est que j'aime être étranger, être en exil. Au fond, je suis profondément tellement américain que si je n'étais pas exilé... je serais terrifiant ! »* John Malkovich, qui s'est depuis un bon moment assis par terre, sur un des impeccables et moelleux tapis blancs de l'Hôtel K, prend le temps de réfléchir. *« C'est bizarre... Aux Etats-Unis, il a des gens d'une immense culture, il y a d'immenses artistes, mais chacun reste cantonné dans son domaine. Jamais les Etats-Unis n'ont produit quelqu'un comme Pasolini, avec une telle densité de culture, un tel engagement, une telle vision du monde... »*

Curiosité, gourmandise. John Malkovich s'intéresse aussi à l'architecture, à la mode – il dessine sa première collection masculine et finit son troisième court-métrage avec la styliste Bella Freud, la petite-fille de Sigmund. *« Mais j'aime aussi faire le ménage, le repassage et la cuisine. Je suis très... Lady Macbeth ! »*, conclut-il en riant. On est très loin du séducteur pervers des *Liaisons,* mais très près d'une certaine idée de l'humanisme du XVIIIe siècle européen. D'ailleurs, en temps normal, John Malkovich, quand il est à Paris, réside à l'Hôtel Raphaël...

Fabienne Darge

BIOGRAPHIE

▶ **1953**
Naissance à Benton (Illinois).

▶ **1976**
Fonde la Steppenwolf Theatre Company à Chicago.

▶ **1988**
« Les Liaisons dangereuses », de Stephen Frears.

▶ **2002**
Monte « Hysteria », de Terry Johnson, à Paris.

Hysteria, **mise en scène de John Malkovich. Avec Pierre Vaneck, Marie Gillain, Vincent Elbaz et Roger Dumas. Théâtre Marigny à partir du 26 septembre. Tél. : 01-53-96-70-00.**

LES GENS DU MONDE

■ Dans un pays marqué par le confucianisme, l'office de vérification des films coréen a estimé que le film *Too Young to Die,* de **Park Jin-pyo**, ne pouvait être présenté au public, en raison d'une scène d'amour de sept minutes entre deux septuagénaires. *« Pour le couple, faire l'amour est la preuve qu'ils sont vivants,* a expliqué à l'agence Reuters Park Jin-pyo, qui refuse de couper la scène ou de faire intervenir des caches digitaux. *Les spectateurs accepteraient-ils l'authenticité de l'histoire s'il n'y a aucune image d'eux faisant l'amour, de sexe oral et d'organe sexuel masculin ? »* Le film s'inspire de la vie de deux septuagénaires qui, après des années de veuvage et de solitude, redécouvrent ensemble les plaisirs de la sexualité.

■ A Paris, le 24 septembre, avec l'acteur **Tom Cruise** pour la promotion du film *Minority Report,* **Steven Spielberg** a expliqué que ce sont *« les taxes »* et rien d'autre qui l'ont dissuadé de tourner dans l'Hexagone les scènes françaises de *Il faut sauver le soldat Ryan* et de *Catch Me If You Can,* son prochain film, une comédie avec **Tom Hanks, Leonardo DiCaprio** et **Nathalie Baye.** Au cours d'une conférence de presse, le cinéaste a promis : *« Je ferai un film en France. Je paierai tout ce qu'il faut comme impôts, mais il se fera en France. »*

■ Plus de vingt ans après avoir été réunis en haut de l'affiche de *Grease,* **John Travolta** et **Olivia Newton-John** se sont retrouvés à Los Angeles le 24 septembre, lors d'une soirée pour fêter les années disco à l'occasion du 25e anniversaire de *La Fièvre du samedi soir.* Les 2 000 invités de ce raout organisé par la Paramount ont même eu droit à une interprétation en duo du tube de *Grease, You Are the One that I Want,* dont on se souvient aussi du détournement par Sim et Patrick Topaloff en *Où as-tu mis ma chemise grise ?* Le film musical couvert de gomina et *La Fièvre du samedi soir* sortiront pour la première fois en DVD le 10 octobre en France dans des versions restaurées, ainsi que leurs ersatz, *Urban Cow Boy, Footlose, Flashdance* et *Staying Alive.*

■ La guitare brûlée sur la scène du festival pop de Miami par **Jimi Hendrix** en 1968 n'a pas trouvé preneur lors de sa mise aux enchères par la maison Cooper Owen, le 24 septembre à Londres (*Le Monde* du 26 août). Un acheteur anonyme a proposé 468 750 euros par téléphone, mais **Dweezil Zappa,** fils de Frank Zappa et propriétaire de la Fender Stratocaster, avait fixé le prix de réserve à 539 063 euros. En revanche, d'autres objets du rock se sont vendus au-delà des espérances de la maison d'enchères. Un poème de **Jim Morrison** s'est adjugé à 9 375 euros et un autoportrait dessiné d'**Eric Clapton** à 4 063 euros, soit respectivement quatre fois et presque neuf fois le prix de réserve.

DOMINIQUE DHOMBRES

Dure soirée

DEUX QUESTIONS fort graves occupaient toute la soirée mercredi sur France 3 jusqu'à une heure avancée de la nuit : Faut-il interdire la prostitution ? Faut-il être antiaméricain ? Mireille Dumas posait la première à ses invités de « Vie privée, vie publique » et Franz-Olivier Giesbert la seconde dans « Culture et dépendances ». Le téléspectateur qui suivait l'ensemble de bout en bout en avait la tête toute retournée. C'était passionnant mais beaucoup pour un seul soir. Mireille Dumas, d'abord, dont c'était l'émission de rentrée, avait choisi, sans mauvais jeu de mot, un sujet « chaud ».

Françoise de Panafieu, électron libre de la droite, a lancé une belle polémique cet été en suggérant de rouvrir les maisons closes. Elle faisait preuve d'une indéniable énergie lorsqu'elle affirmait que *« la seule attitude qui serait indigne, aujourd'hui, serait de ne rien faire »*. Mais elle s'embrouillait un peu lorsqu'elle était confrontée aux conditions concrètes, pas très ragoûtantes, d'une telle décision. Faudra-t-il légaliser la profession de souteneur, ce que seraient forcément les tenanciers des établissements ayant pignon sur rue dans certains quartiers ? L'Etat, en prélevant impôts et charges, deviendra-t-il le premier maquereau du pays ? Anne Hidalgo, socialiste et première adjointe au maire de Paris, proposait de pénaliser le client, comme en Suède. Un agriculteur célibataire de 44 ans, qui fréquente les prostituées depuis vingt-deux ans, n'était évidemment pas d'accord. Avec ses lunettes fumées et sa solitude, il faisait peine à voir. Entre Samantha, travesti du bois de Boulogne, et Messaline, « escort girl » sur Internet, on comprenait en tout cas que le mot de prostitution recouvrait des réalités complètement différentes.

Et l'Amérique ? Le philosophe Jean-François Revel et le socialiste suisse Jean Ziegler se battaient comme deux beaux diables. Dominique de Villepin affirmait avec fougue que la voix de la France était écoutée à Washington. Le ministre des affaires étrangères était fort éloquent, mais on aurait été évidemment surpris, vu ses fonctions, qu'il dise autre chose.

Le plus captivant était le chercheur Emmanuel Todd quand il affirme que *« les Etats-Unis, qui étaient perçus comme un facteur d'ordre sont désormais perçus comme un facteur de désordre »*. Ce serait le tournant décisif de ces dernières années dont l'affaire irakienne ne serait qu'un symptôme.

TÉLÉVISION

Texas, une vie au pénitencier

Avec quarante-trois exécutions capitales en 2000, le Texas est l'Etat le plus répressif des Etats-Unis. En 30 ans, il est passé de dix à cent-vingt pénitenciers, dont huit à Huntsville, siège de l'administration pénitentiaire de l'Etat. C'est là que Frédéric Biamonti et Olivier Lamour ont filmé la vie quotidienne des gens ordinaires dans une ville de 35 000 habitants qui vit de l'activité carcérale (plus de 8 000 emplois). Formation accélérée des futurs gardiens, programme préventif « Un jour en prison », appels à la délation contre récompense, suivi des délinquants en liberté surveillée par les officiers de probation... On découvre une machine répressive qui produit toujours plus de prisonniers, un contrôle de tous les instants sur la population, carcérale ou non, le poids de la religion et de la morale établie. Mais, à l'exception d'une poignée d'abolitionnistes, la quasi-totalité de la population s'accommode de la situation. Après avoir condamné un gamin de 11 ans à deux journées d'essai en camp de redressement, pour cause de retard à l'école, chahut, gros mots et bagarre dans l'autobus, la juge Janie Farris fait du bénévolat auprès des enfants de sa paroisse. Dérive sécuritaire, « judiciarisation » de tous les événements de la vie, ce constat accablant date de 2001, bien avant la loi Perben... – Th.-M. D.

« Huntsville, la colonie pénitentiaire », vendredi 27 septembre, France 2, 23 h 40.

VENDREDI 27 SEPTEMBRE

▶ **Les Refrains de la mémoire**
14 h 5, France 5
Ce volet de la série documentaire de Jacques Pessis et Alain Armani est consacré à *Joinville-le-Pont,* une chanson de Roger Pierre créée par Bourvil en 1952. La France continuait de panser ses blessures de guerre et retrouvait peu à peu la joie de vivre.

▶ **Tracks : Spécial Noir Désir**
19 heures, Arte
D'Alep, en Syrie, aux coulisses de la tournée française, en passant par Beyrouth et les camps de Sabra et Chatila, l'équipe de « Tracks » a suivi pendant deux mois le groupe de rock le plus populaire de France.

▶ **Justice en culotte courte**
20 h 15, Arte
Un reportage de Klaus Schwagrzinna sur un tribunal américain où des adolescents sont appelés à juger d'autres adolescents.

▶ **Le Muet du mois : *Nana***
23 h 05, Arte
Version restaurée inédite (2 h 20) du film tourné par Jean Renoir en 1926. Construction narrative, montage et intertitres rétablis, teintages en sépia façon photos anciennes et en bleu nuit inquiétant voulus par le cinéaste, accompagnement musical original de Marc-Olivier Dupin : c'est une merveille.
Certes l'intrigue du roman est simplifiée, mais l'esprit de Zola, sa chronique de la décomposition de la société du Second Empire, symbolisée par le pouvoir maléfique d'une cocotte sortie du ruisseau, sont intacts. Renoir, influencé à l'époque par le naturalisme de Stroheim et l'expressionnisme allemand, avait accordé sa mise en scène à la sarabande de débauche, décadence, ruine et mort, de l'œuvre littéraire.
Dans les décors créés par Claude Autant-Lara (qui joue le journaliste Fauchery), Catherine Hessling, avec sa chevelure de bacchante, ses yeux trop fardés, son mufle carnassier et les balancements mécaniques de sa croupe, traîne partout avec elle – au Théâtre des Variétés, auprès de ses amants dans son hôtel particulier, au bal Mabille (le cancan infernal), au champ de courses... – l'atmosphère morbide du vice. Un noir chef-d'œuvre.

RADIO

VENDREDI 27 SEPTEMBRE

▶ **Feuilleton**
11 heures, France-Culture
Jump Back, dernier épisode du feuilleton « Les Rolling Stones racontés comme votre vie même », par François Bon, auteur de *Rolling Stones, une biographie* (Fayard).

▶ **La Danse des mots**
12 h 10, RFI
Xsara, Octavia, Zafira... Le magazine d'Yvan Amar s'intéresse aux noms de l'automobile.

▶ **Chants et musiques du Kazakhstan**
22 h 50, Radio Classique
Musique traditionnelle kazakh avec Demeubaï Jolymbetov et Uljan Baïbusynova (chant épique), Rauchan Orazbaeva (kobyz), Abdulkkhamid Raïymbergenov et Serjan Chakratov (dombra).
Concert enregistré le 8 mai au Théâtre de la Ville, à Paris.

▶ **Cahiers nomades**
1 h 10, RFI
Sophie Ekoué reçoit Bernard Debord à propos de son documentaire *Maîtres et esclaves au Niger*, résultat d'une enquête de trois ans pour recueillir les témoignages de femmes qui ont réussi à se libérer de leurs maîtres grâce à l'association Timidria (Fraternité, en langue tamachek). Diffusion sur Arte le lundi 7 octobre.

RADIO-TÉLÉVISION

JEUDI 26 SEPTEMBRE

TF1

16.25 Providence Série. Un an déjà ! ♦ **17.15** Melrose Place Un mariage raté **18.10** Star Academy Jeu **18.55** Le Bigdil présenté par Vincent Lagaf' **19.50** Métiers de campagne Magazine **19.55** Météo, Journal, Météo.

20.55 Commissariat Bastille COULÉ DANS LE BÉTON Série. Jean-Marc Seban. Avec Smaïn, Nathalie Roussel, Frédéric Pellegeay, Charlotte Becquin, Eric Petitjean (France, 2001) ♦. 8966607
Une banale arrestation de braqueurs dans le sous-sol d'une banque conduit à la découverte d'une jeune fille assassinée dix ans plus tôt.

22.40 Une si douce victime Téléfilm. Dennis Dimster. Avec Jeff Fahey, Nastassja Kinski, Josh Holloway, Hudson Leick, Janne Campbell (2001, ♦) ✪. 3156539

0.25 Les Coulisses de l'économie **1.15** Star Academy Jeu. **2.00** Très chasse **2.55** Reportages Au feu les pompiers ! 2195602 ♦ **3.20** Les Grands Destins du XXe siècle Les acteurs de Yalta : Churchill (50 min). 8037224

FRANCE 2

16.55 Des chiffres et des lettres ✪ **17.30** Age sensible Valse-hésitation. Série ♦**18.00** Brigade des mers La chasse est ouverte. Série ✪ **18.55** On a tout essayé **19.50** Un gars, une fille Best of. Série ♦ **20.00** Journal, Météo.

20.55 100 minutes pour convaincre Magazine présenté par Olivier Mazerolle, avec la participation d'Alain Duhamel. Invité : Jean-Pierre Raffarin. 5962881
Tous les mois Olivier Mazerolle, avec la participation d'Alain Duhamel, présentera le nouveau magazine politique de la rédaction de France 2.

22.45 Double-Je Magazine présenté par Bernard Pivot, avec la collaboration d'Anne-Marie Bourgnon. Invités : Eva Joly, Youssou N'Dour, Danis Tanovic. 7086133 **0.20** Journal de la nuit, Météo.

0.45 Millennium Nostalgie ○ **1.30** Contre-courant Les parias de la mer. L'odyssée de Sao Mai ✪ **3.15** ET 4.00 Un ticket pour l'espace Les pionniers de l'espace. ✪ Bivouacs sur la lune **3.40** 24 heures d'info, Météo (45 min).

FRANCE 3

17.35 Mon Kanar **17.45** C'est pas sorcier ♦ **18.15** Un livre, un jour **18.20** Questions pour un champion **18.50** Le 19-20 de l'info, Météo **20.15** Tout le sport **20.25** Le Fabuleux Destin de... Invités : Franck Dubosc, Dany Brillant.

20.55 Assassins Film. Richard Donner. Avec Sylvester Stallone, Antonio Banderas, Julianne Moore, Anatoli Davydov, Muse Watson (Etats-Unis, 1995, ♦) ○. 9440539
Un tueur à gages méticuleux est défié par un autre assassin stipendié. Un duel Stallone/Banderas amusant pour un film conventionnel.
23.10 Météo, Soir 3 1485046

23.35 Passé sous silence TERRORISME, LA MENACE NUCLÉAIRE. Documentaire. Richard Puech (2002). 345862

0.30 Ombre et lumière Renaud Capuçon.

1.00 Cyclisme **1.55** J'ai pas sommeil **2.25** Espace francophone **2.50** Le Fabuleux Destin de... **3.15** Culture et dépendances Faut-il être anti américain ? **4.45** Les Dossiers de l'Histoire [3/4]. Documentaire ♦ (60 min).

CANAL+

16.50 Miss Cupidon Téléfilm. Uwe Janson (All., 2000) ✪ ► *En clair jusqu'à 20.59* **18.30** Hyper Show **19.30** Le Journal des bonnes nouvelles **19.55** Les Guignols **20.05** H Série ✪ **20.30** Le Journal du sport **20.40** Le Journal du cinéma.

21.00 Loin ■ ■ Film. André Téchiné. Avec Stéphane Rideau, Lubna Azabal, Mohamed Hamaidi, Yasmina Reza, Jack Taylor. *Comédie* (Fr., 2001, ♦) ○. 5778171
Les parcours croisés de trois personnages au Maroc aujourd'hui, pris entre un désir de fuite et une volonté de rester, de se perdre ou de se retrouver.

22.55 Jeudi boxe CHAMPIONNAT DU MONDE DES SUPER WELTERS Oscar de La Hoya - Fernando Vargas. En différé. Présentation du championnat du monde super-coqde Salim Medjkoune. 631152

0.30 Les Maléfices de la momie ■ Film. M. Carreras. *Horreur* (GB, 1964, v.o.) ✪. **1.50** Le Journal du hard ✪. **2.10** L'Ange pervers Film. L. Damiano ✪. 4174640 **3.55** Karmen Geï Film. J. Gaï Ramaka (90 min) ○. 60349244

FRANCE 5 / ARTE

16.35 Dieux et démons [2/3] ♦ **17.35** 100 % Question **18.05** C dans l'air Magazine **19.00** Voyages, voyages Chicago Documentaire. Otto Deppe. **19.45** Arte info, Météo **20.15** Reportage Etre une femme au Kosovo.

20.45 Thema - Le voyage selon Chatwin, les aventures insolites d'un étonnant voyageur COBRA VERDE ■ ■ Film. Werner Herzog. Avec Klaus Kinski, King Anpaw, Joseph Lewgoy, Salvatore Basile, Peter Berling (Allemagne, 1987). 100474133
Le lyrisme grandiloquent et inimitable du cinéma de Herzog.

22.30 Thema - Les Chants nomades de Bruce Chatwin Documentaire. Paul Yule (Grande-Bretagne, 1999) [1 et 2/2] . 61930 - 2742152

0.35 Why Are You Creative ? Blixa Bargeld. Documentaire. 38414981 **0.40** Théodora, impératrice de Byzance ■ ■ Film. Riccardo Freda. Avec G. Maria Canal. 2255089 ✪ **2.10** Blur Live 13 Documentaire 8312824 (45 min).

M6

17.55 Stargate SG-1 Série. Un message dans une bouteille. Série ✪ **18.55** Charmed Les sorciers sont partout ✪ **19.45** ET 20.40 Caméra café Série **19.55** Le Six Minutes, Météo **20.05** Une nounou d'enfer Histoires d'eau ✪.

20.50 Popstars Episode nº5. Feuilleton-documentaire (2002). 927201
Une soirée de bienvenue s'organise, c'est également l'occasion pour le jury de fixer à nouveaux les objectifs et les enjeux de cette aventure.

22.05 Ally McBeal Plaisirs défendus ✪ 1362220. L'envol ✪ 4375626. Série (Saison 5). Rachel Talalay ; Bill d'Elia. Avec Jon Bon Jovi, Calista Flockhart, Gil Bellows, Greg Germann, Joe Regalbuto, Peter McNicol.

23.45 E = M6 spécial Magazine. Hommes, femmes sommes-nous faits pour nous entendre ? 7733133 **1.39** Météo **1.40** M6 Music / Les Nuits de M6. Emission musicale (260 min). 30278282

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

13.05 L'Inspecteur Harry ■ ■ Don Siegel (Etats-Unis, 1971, v.o., 100 min) **Cinéfaz**
14.10 La Passagère ■ ■ Clarence Brown (Etats-Unis, 1934, N., 80 min) ✪ **Cinétoile**
15.40 Who's that Knocking at my Door ? ■ ■ Martin Scorsese (Etats-Unis, 1965, N., v.o., 90 min). **TCM**
16.05 Après la pluie ■ ■ Takashi Koizumi (Fr. - Jap., 1999, v.o., 95 min) ○ **cinecinema Auteur**
18.00 Partenaires ■ ■ Claude D'Anna (France, 1984, 80 min) ✪ **cinecinema Premier**
19.05 French Cancan ■ ■ Jean Renoir (France, 1954, 100 min) ○ **cinecinema Classic**
20.45 Capitaine téméraire ■ ■ Raoul Walsh (Etats-Unis, 1952, v.m., 105 min) ○ **cinecinema Succès**
21.00 L'Année des treize lunes ■ ■ Rainer Werner Fassbinder. Avec Volker Spengler (All., 1978, v.o., 125 min) ✪ **cinecinema Auteur**
22.10 Jeux interdits ■ ■ ■ René Clément (France, 1951, N., 90 min). **Disney Channel**
23.15 Les Révoltés du « Bounty » ■ Lewis Milestone (Etats-Unis, 1962, v.o., 170 min) ✪ **Cinétoile**
0.05 La Femme de mes rêves ■ ■ Georg Jacoby (Allemagne, 1944, v.o., 95 min) ✪ **cinecinema Classic**
0.15 Monsieur Hire ■ ■ Patrice Leconte (France, 1989, 80 min) ○ **cinecinema Premier**

MAGAZINES

17.15 Les Lumières du music-hall. Robert Charlebois. Yves Simon. **Paris Première**
18.50 ET 0.05 J'y étais. Invitée : Viktor Lazlo. **Match TV**
19.05 Une histoire de spectacle. Invitée : Anne Roumanoff. **Paris Première**
20.40 Soirée Festival de la fiction de Saint-Tropez. Cérémonie de remise des prix. **Festival**
22.25 Recto Verso. Invité : Bertrand Delanoë. **Paris Première**
23.00 Explorer. Les mystères de l'Antiquité. Les bâtisseurs des pyramides de Gizeh. Les rites mortuaires des Mayas. Les traces énigmatiques apparaissant dans les champs cultivés. **National Geographic**

DOCUMENTAIRES

18.30 Treks du monde. Randonnée en moto au Vietnam. **Voyage**
18.55 Bruce Lee, la légende du dragon. **Planète**
19.00 Les Tortues. **National Geographic**
19.00 Pilot Guides. Madagascar. **Voyage**
19.45 Planète actuelle - Tranches d'ados à Los Angeles. [1/14]. **Planète**
19.55 Seconde guerre mondiale. La bataille de Midway. **La Chaîne Histoire**
20.00 Australie, Nepabunna, renouer le fil. **Voyage**
20.00 L'Inde des 1 001 trains. **National Geographic**
20.00 Robert Paxton. [4/4]. L'ami américain. **Histoire**
20.15 Les Tsaatan, ceux qui chevauchent les rennes. **Planète**
20.45 David Bowie, un terrien de cinquante ans. **Planète**
20.55 Biographie. Léonard De Vinci. **La Chaîne Histoire**
21.00 Quand le Japon s'ouvrit au monde. **TV 5**
21.00 Clairvivre, enquête sur une utopie. **Histoire**
21.00 L'Arbre et les Fourmis. **National Geographic**
21.40 Le Moyen-Orient, la recherche de la destinée. [5/5]. **La Chaîne Histoire**
21.50 Christian, pilote d'essai. **Odyssée**
21.55 Les Combattants de l'insolence. **Histoire**
22.00 Les Jardins italiens. Caserta. **National Geographic**
22.20 Cœurs d'élite. Les aventuriers. **Odyssée**
22.30 Profession éco-reporter. **National Geographic**
22.35 Les Mystères de l'Histoire. Souvenirs de chercheurs d'or. **La Chaîne Histoire**
22.40 Shaolin. **Planète**
23.00 Pilot Guides. Rome. **Voyage**
23.20 Tex Avery. **Paris Première**
23.25 François de Jarnac. **La Chaîne Histoire**
0.00 Tranches d'ados à Los Angeles. [1/14]. **Planète**
0.00 Voyage pratique. Angleterre : Londres royale. **Voyage**

SPORTS EN DIRECT

19.15 Cyclisme. Championnats du monde sur piste. A Ballerup (Danemark). **Eurosport**

DANSE

0.00 La Fleur de pierre. (The Stone Flower). Chorégraphie de Youri Grigorovitch. Musique de Prokofiev. Par le ballet du Bolchoï. **Mezzo**

MUSIQUE

21.00 Hommage à Baden Powell. Au Petit Journal Montparnasse, à Paris, en novembre 1999. **Mezzo**
23.00 Jazz à Antibes 90. Avec Michael Brecker (saxophone), Joey Calderazzo (piano), Jay Anderson (contrebasse), Adam Nussbaum (batterie). **Mezzo**
1.00 Bryan Ferry. Au Grand Rex, mars 2000. **Paris Première**

TÉLÉFILMS

21.50 Nadia Coupeau dite Nana. Edouard Molinaro. [1 et 2/2]. **Festival**
22.20 Une femme en blanc. Aline Isserman. [2/6]. **TV 5**
22.45 Témoin en danger. Charles Robert Carner ○ **Téva**

SÉRIES

18.40 Les Mystères de l'Ouest. La nuit de la légion de la mort (saison 3). **Série Club**
19.30 Cosby Show. L'anniversaire (saison 1) . **Série Club**
19.40 Ally McBeal. Surprise, surprise (saison 1) ✪ **Téva**
23.20 New York Police Blues. Selon la loi ou hors-la-loi. La manière forte (saison 8, v.o.) ○. **Canal Jimmy**

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Le Magazine des radios publiques francophones.
21.00 Le Gai Savoir. Invité : Claude Langlois.
22.00 Journal. **22.10** Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit.
0.00 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert. Par l'Orchestre national de France : œuvres de Rautavaara, Gruber, Chostakovitch, Stravinsky.
22.00 En attendant la nuit.
23.00 Jazz poursuite. *La contrebasse.*

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir. *Sonate* Hob 16 n°32, de Haydn ; Œuvres de Beethoven.
20.40 Baptiste (n°2). Extraits du roman *Baptiste* de Vincent Borel, lus par Rufus, accompagnés par des musiques de Jean-Baptiste Lully et de ses contemporains.
22.30 Les Rendez-Vous du soir (suite). *Symphonie* n°1 op. 79, de Reinecke, dir. A. Walter ; Œuvres de Mendelssohn, R. Schumann, Wagner.

VENDREDI 27 SEPTEMBRE

TF1

12.50 A vrai dire Magazine **13.00** Journal, Météo **13.55** Les Feux de l'amour Feuilleton ♦ **14.45** Sans l'ombre d'une trace Téléfilm. Douglas Barr. Avec William R. Moses, Shelley Long (EU, 1999, ♦) ○ **16.25** Providence Série. L'anniversaire ♦ **17.15** Melrose Place Série (saison 7). L'angoisse de Jane **18.10** Star Academy **18.55** Le Bigdil Jeu **19.55** Météo, Journal, Météo **20.45** Trafic infos Magazine.

20.50 Les Enfants de la télé Divertissement présenté par Arthur. Invités : Patrick Bruel, Philippe Candeloro, José Garcia, Patrick Timsit, Jacques Weber, Brigitte Fossey, Jean-Louis Aubert, Laurent Voulzy. 22849602

23.10 Sans aucun doute Magazine présenté par Julien Courbet. 2200391

1.30 Les Coups d'humour Divertissement. Invité : Jean-Pascal Lacoste. 7311515 **2.05** Star Academy Jeu. 1338157 **2.43** Du côté de chez vous **2.45** Météo **2.50** Les Grands Destins du XXe siècle Mythe révolutionnaire : Hô Chi Minh. Documentaire. Bernard George. 4800916

3.45 Reportages Les locataires de la mer. Documentaire ♦ 8792670 **4.10** Histoires naturelles Artisans pêcheurs en pays de Caux. Documentaire ♦. 3056206 **4.40** Musique Magazine musical (20 min). 2603480

FRANCE 2

13.55 Inspecteur Derrick Série. La rentrée de Schubach ✪ **15.00** Le Renard Série. Les sœurs **16.05** Rex Série. Témoin aveugle ✪ **16.50** Un livre *L'Arabie saoudite en question*, d'Antoine Basbous **17.00** Des chiffres et des lettres **17.30** Age sensible Fest-noz ♦ **18.00** Brigade des mers Tous à l'eau ✪ **18.55** On a tout essayé **19.50** Un gars, une fille Série. Best of ♦ **19.55** Objectif Terre **20.00** Journal, Météo.

21.00 Une soirée de polars - La Crim' Le syndrome d'Asperger. Série. Jean-Pierre Prévost. Avec Isabel Otero, Jean-François Garreaud, Dominique Guillo, Teco Celio, Didier Cauchy (1999, ♦). 90398
21.55 Les Enquêtes d'Eloïse Rome Série. L'intention qui compte ♦. 3590640
22.55 Un flic nommé Lecœur Série. Lucille. Avec Eric Métayer, France Zobda ✪.3017602

23.40 Contre-courant Huntsville, la colonie pénitentiaire. Documentaire (Fr., 2001). Olivier Lamour et Frédéric Biamonti. Présenté par Stéphane Paoli. 2884992
Huntsville, petite ville du Texas, devenue une véritable colonie pénitentiaire...
1.00 Journal, Météo **1.25** Contre-courant Les exécutants. Documentaire. Jean-Paul Dubois. 5832515 **2.20** Vingt ans... à Tel-Aviv Documentaire. Michel Honorin ✪. 3496645

3.20 24 heures d'info, Météo **3.40** Paysages humides Documentaire ✪. 9142111 **4.05** Haïti Le ciment. Documentaire. 8629190 **4.20** Des mots de minuit Magazine présenté par Philippe Lefait (90 min). 5290119

FRANCE 3

13.55 C'est mon choix Magazine **15.00** Un amour particulier Téléfilm. Peter Deutsch. Avec Gaby Dohm (All., 1996) **16.35** TO3 **17.35** Mon Kanar Magazine **17.45** C'est pas sorcier Les crocodiles ♦ **18.15** Un livre, un jour *Tigre en papier*, d'Olivier Rolin **18.20** Questions pour un champion **18.50** Le 19-20 de l'info, Météo **20.20** Le Fabuleux Destin de... Invités : Franck Dubosc, Dany Brillant.

20.55 Thalassa ESCALE À CUBA. Présenté par Georges Pernoud. 8917331
Au programme : L'île aux trésors ; La langouste ou la chasse aux dollars ; Le tournoi Hemingway ou comment contourner l'embargo ; Le port de La Havane ; Les Balseros ; Le corail noir.

22.30 Météo, Soir 3.

22.55 On ne peut pas plaire à tout le monde Magazine présenté par Marc-Olivier Fogiel. 6112282

1.10 Ombre et lumière Avec John Malkovich. 7104041 **1.35** Cyclisme Championnats du monde sur piste. A Ballerup. 4751747

2.30 Le Fabuleux Destin de... Invités : Franck Dubosc, Dany Brillant. 3948848 **2.55** Soir 3 **3.20** Vie privée, vie publique Faut-il interdire la prostitution ? Anne Hidalgo, Françoise de Panafieu, etc. ○ (60 min). 99807645

CANAL+

13.30 Le Journal du cinéma **14.00** Jimmy Grimble Film. John Hay. Avec Robert Carlyle. *Comédie* (GB, 2000, DD) ✪ **15.40** Surprises **15.50** L'Echange Film. Taylor Hackford. Avec Meg Ryan. *Aventures* (EU, 2000) ○ **18.00** Surprises **18.05** 7 jours au Groland *En clair jusqu'à 20.35* **18.30** Hyper Show **19.30** Le Journal des bonnes nouvelles **19.55** Les Guignols **20.05** H Série ✪ **20.25** La Grande Course.

20.35 FOOTBALL CHAMPIONNAT DE FRANCE LIGUE 1 Marseille - Ajaccio. 630669
20.45 Coup d'envoi en direct. Match décalé de la 9e journée de Ligue 1.
La belle entame de championnat réalisée par l'équipe marseillaise, actuelle quatrième au classement, laisse augurer des lendemains qui chantent du côté de la Canebière.

23.00 24 heures chrono 2 h 00 - 3 h 00 ○ 28486. 3 h 00 - 4 h 00 ○ 4440008. Série (saison 1). Stephen Hopkins. Avec Kiefer Sutherland, Leslie Hope, Elisha Cuthbert, Dennis Haysbert (EU, 2001).
Tandis que Kim et Janet parviennent à s'échapper provisoirement, l'agent Almeida confie à Mason les soupçons qu'il nourrit à l'égard de Jack.

0.25 Golf Ryder Cup. 1340931 **1.55** Liberty Heights ■ Film. B. Levinson. Avec A. Brody. *Drame* (EU, 1999, v.o.) ✪. 4109515 **3.55** Luna Papa Film. B. Khudojnazarov. *Comédie* (Fr. - All. - Russ., 1999, v.o., 90 min). 86283225

FRANCE 5 / ARTE

13.45 Le Journal de la santé **14.05** Les Refrains de la mémoire Joinville-le-Pont, 1952. Documentaire **14.35** Etre Américain aujourd'hui ? Un road-movie pour le 11 septembre **15.40** Méditerranée(s) Tanger **16.35** Les Tribus du monde entier **17.35** 100 % Question **18.05** C dans l'air **19.00** Tracks Spécial Noir Désir **19.45** Arte info, Météo **20.15** Reportage Justice en culotte courte.

20.40 Le Cœur de l'assassin Téléfilm. Christian Görlitz. Avec Günther Maria Halmer, Julia Stemberger, Gabriele Dossi, Ulrich Mattes, Imogen Kogge (Allemagne, 2002). 679553
Un jeune transplanté du cœur décide de mener sa propre enquête sur son donneur, dont la mort lui apparaît comme drapée de mystère.

22.10 La Vie en face - Pour une vie meilleure Documentaire. Dieter Oeckl (Allemagne, 2002). 5335319
Portraits croisés de trois femmes issues de l'immigration des années 1960 en Allemagne, qui ont fait leur vie à Cologne et se sentent désormais comme chez elles dans leur terre d'accueil.

23.05 Nana ■ ■ ■ Film. Jean Renoir. Avec C. Hessling. *Drame* (Fr., 1926, muet, N.). 9464466 **1.30** Why Are You Creative ? Hugh Hudson **1.35** Music Planet 2Nite 3140867 **2.35** Bob et Margaret Série (15 min). 4319645

M6

13.35 La Rançon de la peur Téléfilm. Bruce Seth Green. Avec Leslie Malton (All., 1995) ✪ **15.15** Les Anges du bonheur Juge et partie ✪ **16.10** M6 Music **17.05** 80 à l'heure **17.55** Stargate SG-1 Conseil de famille ✪ **18.55** Charmed Le mystère du lac ✪ **19.45** ET 20.40 Caméra café Série **19.55** 6 minutes, Météo **20.05** Une nounou d'enfer Une nounou à l'hôpital ✪ **20.40** Décrochages info.

20.50 Graines de star SPÉCIAL CLAUDE FRANÇOIS. Divertissement présenté par Laurent Boyer. Invités : David Hallyday, Billy Crawford, Lorie, L5, Leslie, etc. 32592176
A l'occasion de la première émission de la saison, Laurent Boyer nous présente un spécial « Graines de star » ; un hommage à Claude François disparu il y a vingt-cinq ans...

23.30 Profiler Les dernières volontés ○ 68350. Double personnalité ○ 6256041. Série (saison 3). Ian Toynton. Avec Ally Walker, Robert Davi, Julian McMahon, Erica Gimpel, Michael Whaley (EU, 1999).
Dans Les Dernières Volontés, *des meurtres mystérieux se produisent à l'approche de l'exécution d'un condamné à mort.*

1.04 Météo **1.05** M6 Music / Les Nuits de M6 Emission musicale (330 min). 62224770

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

13.10 La Femme de mes rêves ■ ■ Georg Jacoby (Allemagne, 1944, v.o., 95 min) ✪ **cinecinema Classic**
13.25 Soleil vert ■ ■ Richard Fleischer (Etats-Unis, 1973, 115 min). **TCM**
14.05 Le Seigneur de la guerre ■ ■ Franklin J. Schaffner (EU, 1965, v.m., 120 min) ○ **cinecinema Succès**
15.05 Tess ■ ■ Roman Polanski (Fr. - GB, 1979, v.m., 165 min) ✪ **cinecinema Premier**
16.15 City Hall ■ ■ Harold Becker (Etats-Unis, 1995, 110 min) ✪ **TPS Star**
18.30 Le Cri de la victoire ■ ■ Raoul Walsh (Etats-Unis, 1955, v.m., 135 min). **TCM**
19.30 La Chaste Suzanne ■ André Berthomieu (France, 1937, N., 75 min) ✪ **cinecinema Classic**
20.45 Titanic ■ ■ Werner Klingler et Herbert Selpin (Allemagne, 1943, N., v.o., 85 min) ✪ **cinecinema Classic**
21.00 Boys Don't Cry ■ Kimberly Peirce (Etats-Unis, 1999, v.m., 115 min) ✪ **cinecinema Auteur**
22.10 Hitler's Madman ■ ■ Douglas Sirk (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 90 min) ✪ **cinecinema Classic**
22.55 Loulou ■ ■ ■ Maurice Pialat (France, 1980, 100 min) ✪ **cinecinema Succès**
23.35 Le Comédien ■ Christian de Chalonge (France, 1996, 95 min) ✪ **cinecinema Emotion**
23.55 Le Roi des roses ■ Werner Schroeter (Allemagne, 1986, v.o., 105 min) ✪ **cinecinema Premier**
0.25 Mondwest ■ Michael Crichton (Etats-Unis, 1973, v.m., 100 min) ○ **TCM**

DÉBATS

18.30 Bibliothèque Médicis. Sommes-nous tous américains ? Invités : Nicole Bacharan ; Philippe Roger ; Ladislas Poniatowski ; Jean-François Revel ; Emmanuel Todd. **Public Sénat**

MAGAZINES

16.20 Recto Verso. Invité : Bertrand Delanoë. **Paris Première**
17.00 Explorer. Les mystères de l'Antiquité. Les bâtisseurs des pyramides de Gizeh. Les rites mortuaires des Mayas. Les traces énigmatiques apparaissant dans les champs cultivés. **National Geographic**
17.15 Les Lumières du music-hall. Enrico Macias. Vanessa Paradis. **Paris Première**
20.50 Une histoire de spectacle. Invités : Chevallier et Laspalès. **Paris Première**
23.00 Explorer. Ces animaux que l'on aime détester. La veuve noire. Le serpent à sonnettes. Docteur Cafard. **National Geographic**

DOCUMENTAIRES

17.00 Le Siècle des hommes. 1929-1939 : Le pain quotidien. **Histoire**
17.20 Retour à Sarajevo. **Planète**
17.40 Onze footballeurs en or. **Odyssée**
18.00 La Malédiction de la maison africaine. **Chaîne Histoire**
18.15 Hollywood Stories. James Stewart. **Paris Première**
18.50 Dix secondes d'éternité. **Planète**
19.05 Intégrales coulisses. Elie Kakou. **Paris Première**
19.15 Simon Rattle. **Mezzo**
19.25 Henri Guillemin présente Napoléon. [8/15]. Le prénom suffira. **Histoire**
19.30 Les Pilotes de la jungle. **National Geographic**
19.45 Tranches d'ados à Los Angeles. [2/14]. **Planète**
20.00 La Momie perdue. **Histoire**
20.45 Histoires de guérillas. De Zapata aux zapatistes. **La Chaîne Histoire**
20.50 Tsar Boris. Les années Eltsine. [1/2] D'un putsch à l'autre. [2/2] Intrigues au Kremlin. **Odyssée**
21.50 Les Objets de la Grande Guerre. En suivant les tanks. **La Chaîne Histoire**
22.00 Soldats perdus. **Histoire**
22.00 Okefenokee. Le Marais des alligators. **Nat. Geographic**
22.35 Biographie. Léonard De Vinci. **La Chaîne Histoire**
23.50 Les Cueilleurs de ciel. [8/13]. **Planète**
0.00 Tibet, la montagne secrète de Bouddha. **Voyage**

SPORTS EN DIRECT

14.30 Cyclisme. Tour d'Espagne (19e étape) : Béjar - Avila (178 km). **Eurosport**
17.30 Tennis. Tournoi féminin de Leipzig (Allemagne). Quarts de finale. **Eurosport**
19.15 Cyclisme. Championnats du monde sur piste. A Ballerup (Danemark). **Eurosport**

DANSE

18.00 Pas de vague avant l'éclipse. Chorégraphie de Farid Berki. Avec Kader Belarbi. **Mezzo**

MUSIQUE

18.30 Bach. *Concerto brandebourgeois n°5*. En 1985. Avec Jean-Pierre Rampal (flûte) et l'Orchestre de chambre de Stuttgart, dir. K. Munchinger. **Mezzo**
21.00 Mahler. *Symphonie n°1 en ré majeur*. En 1994. Par le Philharmonique de Berlin, dir. Bernard Haitink. **Mezzo**
22.05 Mozart. *Concerto pour violon et orchestre n°5*. Avec Franck Peter Zimmermann (violon). par le Philharmonique de Berlin, dir. bernard Haitink. **Mezzo**
22.35 Mozart. *Concerto pour piano et orchestre n°21*. En 1986. Par le Philharmonique de Berlin, dir. Daniel Barenboïm (piano). **Mezzo**
23.30 Jules César en Egypte. Opéra de Haendel. En 2000. Par la Staatskapelle de Dresde, dir. Craig Smith. **Mezzo**

THÉÂTRE

22.20 Histoire de rire. Pièce d'Armand Salacrou. **Festival**

TÉLÉFILMS

20.45 Jugement. Tom Topor ✪ **Canal Jimmy**
20.55 Julien l'apprenti. Jacques Otmezguine. [2/2]. **TMC**
21.00 Johnny Tsunami. Steve Boyum. **Disney Channel**

SÉRIES

19.40 Ally McBeal. Branle-bas de combat (saison 1) ✪ **Téva**
20.50 Farscape. Génésie. La planète Sykar (s. 1). **Série Club**
22.15 Six Feet Under. Brotherhood. Crossroads (saison 1) [7 et 8/13] (v.o.) ○ **Canal Jimmy**
23.15 Homicide. Le chapeau (saison 4). **Série Club**

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 Appel d'air.
20.30 Black and Blue.
21.30 Cultures d'Islam.
22.00 Journal. **22.10** Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit.
0.00 Du jour au lendemain. Invité : Philippe Besson, auteur de *L'Arrière-saison*.

FRANCE-MUSIQUES

20.05 Concert franco-allemand. Par l'Orchestre symphonique de la Radio de Francfort, dir. Arnold Ostam : œuvres de Mozart, Czerny, Gade. En direct.
22.30 Alla breve. *Manille caravelle*, de Fleischer, Denis Leloup, trombone.
22.45 Jazz-club. Au Duc des Lombards, à Paris. Le trio du pianiste Antonio Farao.
1.00 Programme Hector.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir. Œuvres de Ravel, Massenet, Saint-Saëns, Chaminade.
20.40 Balzac et les musiciens de son temps. Œuvres de Liszt, Berlioz, Paganini, Chopin.
22.50 Les Rendez-Vous du soir (suite). Concert. Au Théâtre de la Ville. Chants et musique traditionnelle du Kazakhstan.
0.00 Les Nuits de Radio Classique.

Les codes du CSA ✪ Tous publics ○ Accord parental souhaitable ✪ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans ✪ Public adulte. Interdit aux moins de 16 ans ✪ Interdit aux moins de 18 ans.
Les cotes des films ■ On peut voir ■ ■ A ne pas manquer ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique. **Les symboles spéciaux de Canal +** DD Dernière diffusion ♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et malentendants.

CARNET

DISPARITIONS

Joffre Dumazedier

Le père de la civilisation du loisir

D.R.

LE SOCIOLOGUE Joffre Dumazedier est mort, mercredi 25 septembre, à l'hôpital Henri-Mondor, à Créteil (Val-de-Marne), à la suite d'un malaise soudain. Il a marqué de manière irréversible le champ de la pensée et de la sociologie du temps libre. Son livre *Sociologie du loisir*, traduit dans de nombreuses langues, est une référence dans les sciences sociales.

Né le 30 décembre 1915 à Taverny (Val-d'Oise), Joffre Dumazedier doit son prénom au maréchal éponyme. De son père, mort à Verdun, il a toujours gardé la montre. Boursier au lycée Voltaire, à Paris, poussé par sa mère et son instituteur, il est encouragé dans un milieu défavorisé, ce qui l'incite à relever un défi : comment ses anciens camarades de l'école primaire, devenus maçon, plombier ou menuisier, peuvent-ils avoir accès aux connaissances qu'il a acquises au lycée ? A 20 ans, il est pionnier du mouvement d'éducation populaire des auberges de jeunesse. Sa méthode d'*« entraînement mental »* est reconnue en 1988 comme base pour la formation des adultes.

SOCIOPÉDAGOGIE DES ADULTES

Résistant dès 1939, Joffre Dumazedier rejoint l'Ecole des cadres d'Uriage, aux côtés d'Hubert Beuve-Méry et Benigno Cacérès. De 1943 à 1945, il forme les équipes volantes du maquis du Vercors. Ayant échapopé à la mort, il refuse toute décoration à la Libération. Militant de l'autonomie du culturel face au politique, il fonde, en 1945, le mouvement Peuples et Cultures, qu'il préside pendant vingt-deux ans. En 1953, il crée, au CNRS, l'équipe du « Loisir et des modèles culturels » et, en 1956, le comité de recherche sur le loisir au sein de l'Association internationale de sociologie. En 1968, il crée à la Sorbonne, dont il est professeur émérite, la première chaire de sociopédagogie des adultes. Professeur *honoris causa* de plusieurs universités étrangères, une fondation porte son nom à Bogota.

Par ses observations historico-empiriques sur les changements culturels introduits dans l'équilibre des temps sociaux de la vie quotidienne par la réduction drastique du temps de travail ouvrier et employé – de 4 000 heures par an à 1 500 heures en moins d'un siècle et demi –, Joffre Dumazedier a mis en lumière l'ensemble caché du temps libre, fait de mille loisirs émiettés, à la fin de la journée, de la semaine, de l'année de travail. Il a analysé comment ce temps libéré a modifié l'expression de soi, les relations avec autrui, le rapport à la nature. Ces changements de valeurs entrent désormais en interaction avec des temps socialement contraints (travail) ou engagés (religieux et politiques). Mais ces mutations restent largement sous-estimées ou ignorées.

A l'âge de 87 ans, le père de la civilisation du temps libre écrivait et travaillait. En juillet, il avait publié *Penser l'autoformation.* Son quatorzième livre, *Sociologie et XXIe siècle*, reste en cours. Il participait à un projet innovant dans une ZEP, à Sevran, avec les enfants et les enseignants d'une école.

Dans son village de Châteaurouge (Oise), Joffre Dumazedier réunissait amis et étudiants au milieu des oiseaux. De nombreux ouvrages rendent hommage à sa pensée émancipatrice (dont *Temps libre et modernité. Mélanges en l'honneur de Joffre Dumazedier.* L'Harmattan/Presses universitaires du Québec, 1993). Fidèle à Condorcet, aux progrès de l'esprit humain, il était une force et une conscience. Il a souhaité que son corps soit légué à la science.

Eric Donfu

Pierre Jacquinot

Un grand spécialiste de la physique atomique

LE PHYSICIEN Pierre Jacquinot, ancien directeur général du CNRS, membre et ancien président de l'Académie des sciences, est mort dimanche 22 septembre, à l'âge de 92 ans. Ce chercheur de renom a consacré toute son œuvre scientifique à la spectroscopie atomique et à la spectroscopie instrumentale, des techniques qui permettent d'établir la « carte d'identité » des systèmes atomiques et moléculaires.

Né à Frouard (Meurthe-et-Moselle) le 18 janvier 1910, Pierre Jacquinot étudie à la faculté des sciences de Nancy, passe son agrégation de physique en 1932 et son doctorat ès sciences en 1937, à Paris. Plus jeune agrégé de France en physique, il entre en 1933 comme chercheur au CNRS, organisme où il accomplit ensuite toute sa carrière scientifique. En 1951, il est nommé directeur du laboratoire Aimé-Cotton, actuellement installé à Orsay (Essonne). Il le fait évoluer vers un pôle de renommée internationale et y développe en particulier la spectroscopie interférentielle.

ISOTOPES INSTABLES

Avec son élève d'alors, Pierre Connes, il conçoit et réalise le spectromètre à transformation de Fourier, dont l'impact dans de nombreux domaines de la physique, et en particulier dans le domaine spatial, reste considérable. Il permet ainsi aux satellites qui en sont équipés de caractériser les atomes, molécules et ions de l'environnement atmosphérique et du milieu interstellaire.

En 1962, Pierre Jacquinot devient directeur général du CNRS, fonction qu'il occupe jusqu'en 1969. Pendant cette période, il œuvre pour le rapprochement entre le CNRS et l'Université, et met en place les premiers laboratoires associés. Il crée également la fonction de directeur scientifique. En 1969, il retourne au laboratoire Aimé-Cotton, qu'il dirige jusqu'en 1978. Pierre Jacquinot oriente alors ses recherches vers la spectroscopie laser à très haute résolution. Il applique cette méthode à l'étude de très longues séries d'isotopes instables produits dans les accélérateurs du CERN et met en évidence pour la première fois l'existence de l'atome de francium, qui n'existe pas sous forme stable. Ses travaux sur les atomes très excités de Rydberg lui valent également une renommée internationale.

Parallèlement à ses travaux scientifiques, Pierre Jacquinot s'est consacré avec passion à l'enseignement. Il fut successivement professeur à l'université de Clermont-Ferrand (1942-1946), à l'université de Paris (1946-1957), puis à l'université d'Orsay (1957-1978) où il occupa la chaire de spectroscopie. Dans la recherche comme dans l'enseignement, *« c'était une personnalité ouverte, de contact très facile, qui a fait le renom international du laboratoire*, confirme Pierre Pillet, actuel directeur du laboratoire Aimé-Cotton, qui fut l'un de ses chercheurs. *Il avait de grandes visions pour la science, en particulier dans le domaine de la physique atomique. Il a notamment prévu toutes les possibilités d'utilisation des lasers ».* Pierre Jacquinot avait notamment reçu, en 1978, la médaille d'or du CNRS. En 1981 et 1982, il a été président de l'Académie des sciences, dont il était membre depuis 1966.

Christiane Galus

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Isabelle MEILLAT
et
Fabien CHEMOUL
ont le bonheur de faire part de la naissance de

Mathis,

le 24 septembre 2002.

47, rue de Cerçay,
91800 Brunoy.

Anniversaires de naissance

– Cher

Léo,

Voici un petit coin du Monde à l'occasion de tes trente ans.

Je t'aime.

Laure.

Mariages

– Lyon. Buenos Aires.

Monique ARRUE,
M. et **Mme Jean-François ARRUE,**
Mirta MICELLI
et **Horacio PALAZZO**
ont l'honneur de faire part du mariage de leurs enfants,

Alice et **Manuel,**

célébré le 14 juin 2002, à Barcelone.

Décès

– Meudon (Hauts-de-Seine). Sainte-Pazanne (Loire-Atlantique).

Gabriella,
sa maman,
Sylvie,
son amie,
Béatrice, Thomas, Guy,
sa sœur et ses frères,
Hélène,
sa tante,
Les familles Courtois, Répaci,
Et tous ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Louis COURTOIS.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 28 septembre, à 16 heures, en l'église de Sainte-Pazanne.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

5, sentier des Pierres-Blanches,
92190 Meudon.

– Evran (Côtes-d'Armor). Caen.

Mme Marie-Marguerite Desportes,
son épouse,
Ses enfants, petits-enfants, arrière-petites-filles,
Toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Marcel DESPORTES,
agrégé de lettres classiques,
professeur honoraire
au lycée Malherbe, à Caen,

survenu le 24 septembre 2002, muni des sacrements de l'Eglise.

– Les collègues
Et amis de l'université-Paris-III
expriment leur immense tristesse devant la disparition prématurée de

Martine FALGAYRETTES.

Ils n'oublieront pas sa présence rayonnante au sein du département.

– Timothée,
son frère,
Aïssa,
sa sœur,
Anne-Marie et Housseyni Holla-Chevrinais,
ses parents,
Sophie, François, Paul et Sonni,
ses cousins, cousine et neveu,
Les familles Chevrinais, Allioux, Maïga, Lesacher, Samaké, Touré,
ont la douleur de faire part du décès de

Antonin HOLLA,

survenu le 21 septembre 2002, à l'âge de treize ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 27 septembre, à 15 heures, au cimetière du Père-Lachaise.

Ni fleurs ni couronnes.

Les personnes qui le souhaitent peuvent faire un don aux associations suivantes :
Association Chloe (Association pour l'amélioration des conditions d'hospitalisation et loisirs des enfants),
Association recherche et maladies hématologiques de l'enfant (Armhe).

Hôpital Trousseau,
26, avenue du Docteur-Arnold-Netter,
75012 Paris.

– Le président d'honneur,
Le président,
Le conseil d'administration,
Et les membres de l'Association des anciens et amis du CNRS « Rayonnement du CNRS »,
ont la tristesse de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-treizième année, de leur président d'honneur fondateur,

M. Pierre JACQUINOT,
ancien directeur général du CNRS,
ancien président
de l'Académie des sciences.

Ils s'associent à la douleur de sa famille.

– Gérard Mégie,
président du CNRS,
Geneviève Berger,
directrice générale du CNRS,
Elisabeth Giacobino,
directrice du département des sciences physiques et mathématiques du CNRS,
Pierre Pillet,
directeur du laboratoire Aimé-Cotton du CNRS,
Et les personnels du laboratoire,
ont le grand regret de faire part du décès, survenu le 22 septembre 2002, de

Pierre JACQUINOT,
ancien directeur général du CNRS,
ancien directeur
du laboratoire Aimé-Cotton du CNRS,
médaille d'or du CNRS en 1978.

Ils s'associent à la douleur de sa famille et lui présentent leurs plus sincères condoléances.
(Lire ci-contre.)

– On nous prie d'annoncer le décès de

Marc LEGAL,
dit **Barnabé**,

survenu le 8 juillet 2002.

De la part de
Katioucha Desjardins,
sa compagne,
Nils et Leif,
leurs enfants,
Colas et Azaelle,
qu'il appelait ses enfants jurés.

35, rue Cyrille-Le-Barbu,
22470 Plouézec.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 16 h 30

Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

– M. Claude Moisdon,
M. et Mme Dieudonné Mandelkern,
M. et Mme Jean-Claude Mandelkern,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Geneviève MOISDON,
née **MANDELKERN,**

survenu le 23 septembre 2002.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 27 septembre, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, Paris-16e.

15, rue George-Sand,
75016 Paris.
27, avenue Ferdinand-Buisson,
75016 Paris.
579, parc de Cassan,
95290 L'Isle-Adam.

– Le comité Picabia,
La famille Schneider
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Olga PICABIA,

survenu le 23 septembre 2002.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Jacques et Gretta Schor,
Armand-Denis et Catherine Schor,
ses neveux et ses nièces,
Jonathan, Paul, Marc et Elise Schor,
Judith, Benjamin et Sara-Lou Schor,
ses petits-neveux et ses petites-nièces,
Bianca, Johann et Céleste Schor,
ses arrière-petits-neveux et ses arrière-petites-nièces,
Parents et alliés,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Sosia SALIK,
née **SCHOR,**

le 21 septembre 2002, dans sa centième année, et rappellent le souvenir de

Adolf SALIK,

assassiné par la milice française, à Voiron (Isère), en 1943,

et de son second mari,

Fred BACHMANN,

rescapé des camps nazis, décédé en 1987.

– Sa famille,
Ses amis
ont le chagrin de faire part de la mort de

Christiane ZAHM,
« Nanouche »,

survenue le 23 septembre 2002.

Une cérémonie aura lieu au crématorium du Père-Lachaise, à Paris, ce samedi 28 septembre, à 11 h 30.

Remerciements

Sylvie BONNEFONT

nous ayant quittés le 19 septembre 2002,

Les familles Bonnefont, Boudard, Radrault, Bellu
remercient tous ceux et celles qui lui ont témoigné leur amitié par leurs messages et leur présence jusqu'au dernier moment.

Pierrette Bonnefont et Sylvie Bellu,
38, rue de Paris,
95420 Magny-en-Vexin.

Anniversaires de décès

– Le 27 septembre 2001, disparaissait tragiquement

Martine MARCHAND,
médecin anesthésiste-réanimateur
au SAMU de Toulouse.

Elle nous manque cruellement.

Sa famille.

– Il y a deux ans,
le 25 septembre 2000,

Pierre OLLA

nous quittait.

Sa femme,
Ses enfants,
Toute sa famille
Et ses amis
n'oublient pas.

Tu nous manques, nous t'aimons.

– Il y a un an,

Claudine ROBERT-BELLIOT

disparaissait.

Elle nous manque.

« Le souvenir du bonheur
n'est plus du bonheur ;
le souvenir de la douleur
est de la douleur encore. »
Lord Byron.

Cécile, Sébastien, Dominique et Thierry.

Avis de messe

– Une messe à la mémoire de

M. Alain BARJOT,
conseiller d'Etat honoraire,

sera célébrée le mardi 8 octobre 2002, à 19 heures, en l'église Saint-Hippolyte, 27, avenue de Choisy, Paris-13e.

Messes anniversaires

– 1er octobre 1992 - 1er octobre 2002.

Il y a dix ans, le

Révérend Père
Jean-Dominique CHATTOT,
de la Société des missions africaines
de Lyon,

était rappelé à Dieu.

Son père, le

docteur Raoul CHATTOT,

l'a rejoint le 16 décembre 1997.

Une messe sera célébrée à Hyères, en la chapelle franciscaine de Sainte-Marie-des-Anges, le samedi 28 septembre, à 17 h 45.

Merci à tous ceux qui les ont aimés et estimés de se joindre à nous en pensée et en prière.

De la part des
Familles Chattot-Poletti,
Parents et amis.

Commémorations

– La réunion annuelle à la mémoire de nos camarades **Eclaireurs israélites de France** décédés dans l'année aura lieu au siège des EEIF, 27, avenue de Ségur, Paris-7e, le jeudi 3 octobre 2002, à 19 heures.

Conférences

Conférences de l'Etoile :
« Madagascar et nous. »
Mercredi 2 octobre 2002, à 20 h 30 :**« Quel avenir pour Madagascar ? »**
avec D. Mauro, J.-C. Rabeherifara et A. Rabenoro.
Samedi 12 octobre, à 20 h 30 :
« Musiques et chants malgaches »,
J. Vali
et la Chorale Fiderana.
A l'église protestante de l'Etoile,
54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e.
Participation aux frais : 8 et 5 euros.

Vendredi 27 septembre,
de 20 h 15 à 21 h 30,
« Quelle éducation spirituelle pour les enfants ? »
Loge unie des théosophes,
11 *bis*, rue Kepler, Paris-16e.
Entrée libre et gratuite.
Tél. : 01-47-20-42-87.
www.theosophie.asso.fr

Cours

Besoin d'aide en informatique ?
Appelez Aldisa
au 01-56-79-70-70.
Formations sur site à Paris ou à domicile.
Dépannage, maintenance.
Installation, réseaux.

COURS D'ARABE
tous niveaux, jour, soir, samedi.
Insc. AFAC : 01-42-72-20-88

Abonnez-vous au Monde pour 27,70 € (181,70 F) par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour **27,70 €** (181,70 F) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2002 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 201MQPAN

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde.*

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....
Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

Organisme créancier : ***Société Editrice du Monde***
21 *bis*, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01-44-97-54-54 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 825 022 021 (0,15 € TTC/min)
"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21 *bis*, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129 191 518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

CARNET DU MONDE
Fax : **01-42-17-21-36**
Téléphone :
01-42-17-39-80
01-42-17-38-42
01-42-17-29-96
e-mail:carnet@mondepub.fr

PIERRE GEORGES

L'insulte au réel

C'EST TOUJOURS un peu facile, mais fort parlant. On entendait ce matin à la radio que le conseil d'administration de Vivendi Universal, confronté aux exigences de Jean-Marie Messier, son très prodigue fils de retour, bronzé et souriant, avait dit non. Fermement non. Pas d'indemnités. Pas un sou. Pas un liard. Pas l'ombre d'un euro. Pas question d'un supplément d'âme pour atténuer sa grande douleur ou ses tourments de proscrit.

Voyez comme l'on peut être naïf, parfois. Que la question, la simple question, ait pu se poser, que l'ex-maître universel de VU ait osé, sans rire, et après avoir percuté l'iceberg à grande vitesse dans un naufrage quasi hollywoodien, demander à être indemnisé pour le préjudice subi et l'atroce dol vécu, nous laisse pantois. On sait bien, là la métaphore se fait aérienne, que JMM, entouré d'un bataillon de juristes, s'était offert une clause parachute, dorsale comme ventrale, en cas de malheur. Qu'il avait donc, qu'il a donc un papier signé lui garantissant des indemnités de départ, de sortie, de chute libre, d'échec tonitruant et abyssal, appelons cela comme l'on voudra. Et que donc, tout cela peut se plaider, se plaidera peut-être.

Il n'empêche. Il fallait oser le demander. Sans rire ni honte. Dans un invraisemblable sentiment d'impudence et une non moins invraisemblable perte du sens commun des réalités. Car on imagine bien en quelle fureur cette simple hypothèse d'avoir en plus à indemniser l'échec peut plonger n'importe quel petit actionnaire, sans parler des salariés menacés dans leur emploi.

Tout cela pour dire qu'il peut y avoir des demandes, des exigences, des habitudes même, car cette pratique du solde de tout échec est assez courante, qui insultent le réel et le sens commun.

Et d'ailleurs, une autre mauvaise nouvelle, concernant Jean-Marie Messier, vint dans l'instant conforter ce sentiment. A la radio, le même journaliste annonça que VU demandait aussi à son ex-empereur de bien vouloir rembourser à la grande maison dans le besoin son salaire de juillet indûment versé. Le destin planétaire virait nettement au conflit prud'homal ! Sauf que le même journaliste cita un chiffre abracadabrantesque, qu'on a déjà oublié, mais sans oublier la comparaison faite : à savoir que ce salaire d'un mois équivalait à 40 ans de salaire d'un smicard.

Comparaison n'est pas raison. Mais pas déraison non plus. On imagine l'effet produit par ce genre de nouvelles sur un salarié d'en bas. Au sens du très bas salaire et voué pour simplement espérer s'en sortir en fin de mois à courir l'heure sup, 35 heures modifiées 39. Ce monde fou furieux, ce monde cru, ce monde absolument déraisonnable, dans l'indécence comparative, tenait là à ce simple, insultant et vertigineux grand écart.

Démagogique, tout cela ? Bien sûr, ce sera l'explication, le revers de main habituel pour balayer d'un geste ce genre de comparaison qui gêne et qui fait tache dans le meilleur des mondes économiques possible. Ou alors on dira, l'argument est de routine aussi et resservi comme plat réchauffé sur la vieille marmite ultralibérale, qu'à grands capitaines d'industrie, méga-responsabilités, donc méga-salaires. Bien sûr, bien sûr. Vous expliquerez cela aux salariés de VU comme d'ailleurs !

CARNET DE ROUTE

A Saint-Léon, on organise ses vacances en fonction du festival

SAINT-LÉON-SUR-VÉZÈRE (Dordogne)
de notre envoyé spécial

Dans le nord-est de la Dordogne, le Festival de musique du Périgord noir s'apprêtait, jeudi de la semaine dernière, à clôturer sa vingtième édition en son cœur historique : l'église de Saint-Léon-sur-Vézère, sanctuaire religieux et musical d'un événement qui n'a cessé de prendre de l'importance. Cette année, en 24 concerts donnés dans 14 lieux différents, il a accueilli plus de 8 000 personnes.

Nous sommes bien loin des 800 mélomanes du début, réunis en trois concerts dans la petite église romane, merveille de l'architecture bénédictine du XIe siècle en Dordogne. Au fil des ans, le festival s'est élargi à tout le Périgord noir. Cette année, les concerts ont été donnés dans quatorze de ces lieux secrets et introuvables où se côtoient ambassadeurs, gens du pays, anonymes venus du monde entier, habitués et gens de passage. Des endroits où l'on se serre même un peu, à chaque fois que c'est possible, pour faire de la place à des enfants, parfois très jeunes, qui viennent à l'entracte dire à leur maman *: « Tu as vu, j'ai été sage. »*

JEAN CHRISTOPHE SOUNALET

800 mélomanes il y a vingt ans, 8 000 spectateurs aujourd'hui.

Ici, 25 % des habitués venus de l'étranger et 40 % des résidents ont organisé leurs vacances en fonction du festival. Ses responsables envisagent, pour les années à venir, de l'élargir à l'ensemble de la région en invitant les artistes pour des tournées qui pourraient concerner plusieurs départements d'Aquitaine, d'autres lieux où l'on n'a pas nécessairement les moyens de monter une telle organisation, à l'échelle de villages et de sites où la musique coule de source quand elle est jouée.

Saint-Léon sait faire bien d'autres miracles ! La preuve ce jour-là. Le baryton basse Jérôme Correas, la violoncelliste Emmanuelle Bertrand et la pianiste Marie-Josèphe Jude se sont associés pour interpréter des œuvres de Berlioz, Fauré, Gounod, Debussy et Saint-Saëns. Retardés par des grèves à Paris, ils ont failli ne jamais arriver. Comble de malheur, le village est en état de siège, paralysé. La veille au soir, un orage a détruit le transformateur électrique. L'EDF a promis que la réparation serait achevée pour 20 heures. Les trois solistes arrivent juste à l'heure pour une répétition à la lueur de quelques bougies. La lumière reviendra en plein concert. L'improvisation est sans doute le lot commun de tous les festivals. Mais à Saint-Léon, c'est autre chose.

Il faut arriver avec un peu d'avance pour prendre la mesure de l'événement et du lieu. Dénouer l'écheveau de ruelles et venelles dans lesquelles tout passage d'automobile est quasiment impossible, pour arriver sur une petite place ronde. Ailleurs, on y aurait fait peut-être une arène. Là, on a posé une église sur un épais tapis vert. Au fond, à portée de main, coule la Vézère. Elle se glisse contre la falaise calcaire qui ferme la vallée au couchant, dans l'axe de l'église. Un clocher roman, trois absidioles qui semblent prier à genoux à ses pieds, une haute nef rectangulaire, l'église n'est qu'équilibre et sérénité, pureté et sobriété, au milieu d'un village de maisons de poupées avec leurs toits de lauses. Juste un mât, décoré de drapeaux, avec une pancarte *« Honneur à notre adjointe »*, pour rappeler qu'au pays on respecte les élus du peuple. Et une plaque sur un mur : *« Au professeur George Grant Mac Curdy. 1865-1947. Fondateur de la chaire de préhistoire française de l'université Harvard »*. Il a bien gratté la terre du pays, qui lui en est éternellement reconnaissant.

De l'église sortent des accords et parfois des rires cristallins. Il n'est pas interdit d'entrer sur la pointe des pieds. La sacristie a été transformée en loge, avec saint Joseph en pénitence dans un coin. Chassées par les premiers froids, les araignées sont déjà revenues dans l'église pour y réinstaller des toiles que l'on croirait là depuis les origines. Dehors, les gens commencent à arriver. Ils parlent par petits groupes, dans toutes les langues. Saint-Léon a aussi réussi ce miracle-là.

Mais l'on ne fait pas que parler. Les organisateurs proposent une petite dégustation de bergerac. Cela délie les langues et rend très réceptif à la musique. Beaucoup restent en silence, autour de l'église, comme s'ils savouraient par avance une sorte de plaisir préparatoire, une mise en bouche. Le soleil se couche avec faste derrière la falaise couronnée de hêtres. Des canards sauvages se posent sur la Vézère comme pour un rendez-vous urgent. Un pic-vert tape quelque part comme un bûcheron furieux. Le concert peut commencer. C'est sûr, dit un passant, que si un ange passe parfois sur Terre, ce ne peut-être qu'ici. Les musiciens le savent. Les mélomanes aussi. C'est pour cela qu'ils y reviennent.

Pierre Cherruau

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le Nohant de George Sand

LE CHÂTEAU de Nohant, la chère demeure de George Sand, où elle passa son enfance, où elle vécut de longues années, où elle mourut, devient la propriété de l'Etat, après avoir été celle de l'Académie française, trop pauvre maintenant, paraît-il, pour supporter une pareille charge. Nohant est devenu un des hauts lieux de notre histoire littéraire, tels le Ferney de Voltaire, le Combourg de Chateaubriand, la maison de Balzac, le Hauteville House de Victor Hugo. Aimable demeure berrichonne qui n'a du château que le nom, qui est seulement une belle et spacieuse maison du XVIIIe siècle, où rien n'a changé depuis la mort de George Sand, où les mêmes meubles sont restés à la même place, où les mêmes bibelots garnissent les mêmes étagères, où le piano sur lequel joua Chopin est toujours entrouvert, où les fauteuils du salon attendent encore Balzac, Flaubert, Dumas fils, Renan, Théophile Gautier, où le théâtre de marionnettes de Maurice Sand est toujours prêt à interpréter les pièces improvisées que les hôtes voudront bien lui confier. C'est toute la vie de l'auteur d'*Indiana* qui s'est déroulée dans ces grandes pièces claires, dans ce jardin un peu mélancolique.

Jules Bertaut
(27 septembre 1952.)

EN LIGNE SUR lemonde.fr

■ **Art.** L'art numérique entre dans les musées. Se pose désormais la question de sa conservation. Un entretien avec Pascale Cassagnau, inspectrice générale à la délégation aux arts plastiques, chargée des nouveaux médias.

■ **Français.** Problème d'orthographe ? Interrogez nos correcteurs par courriel. Réponse dans les 24 heures. En séquence Aides et services.

■ **Carnet**. Chaque jour en ligne, des documents officiels, des nominations et le *JO*.

CONTACTS

▶ **RÉDACTION**
21 *bis*, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél : 01-42-17-20-00 ; télécopieur : 01-42-17-21-21 ; télex : 202 806 F

▶ **ABONNEMENTS**
Par téléphone : 01-44-97-54-54
Sur Internet : http://abo.lemonde.fr
Par courrier : bulletin p. 36
Changement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

▶ **INTERNET**
Site d'information : www.lemonde.fr
Site finances : http://finances.lemonde.fr
Site nouvelles technologies : http ://interactif.lemonde.fr
Guide culturel : http://aden.lemonde.fr
Marché de l'emploi : http://emploi.lemonde.fr
Site éducation : http://educ.lemonde.fr
Marché de l'immobilier : http://immo.lemonde.fr

▶ **TÉLÉMATIQUE**
3615 lemonde

▶ **DOCUMENTATION**
Sur Internet : http://archives.lemonde.fr

▶ **COLLECTION**
***Le Monde* sur CD-ROM :** 01-44-09-43-21
***Le Monde* sur microfilms :** 03-88-71-42-30

▶ **LE MONDE 2**
Abonnements : 01-44-97-54-54
En vente : « Messier, l'histoire vraie ».

■ Tirage du *Monde* daté jeudi 26 septembre 2002 : 533 414 exemplaires. **1 - 3**
Nos abonnés trouveront avec ce numéro un supplément « Styles Femmes » et, pour Paris - Ile-de-France, un encart publicitaire « Galeries Lafayette ».

Le Monde www.lemonde.fr

Le mystère irakien

Le point sur un pays au cœur de tous les enjeux internationaux.
Huit pages de repères stratégiques, historiques et culturels.
Un supplément exceptionnel pour mieux comprendre...

Samedi 28 septembre, dans Le Monde daté dimanche 29 - lundi 30 septembre 2002

Le Monde
DES LIVRES
VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2002

MORGAN SPORTÈS
page II

MARGARET DRABBLE
page IV

JEUNESSE
rencontre avec Valérie Zanetti, et engouement des éditeurs pour les jeunes adultes
page V

ÉMILE ZOLA
pages VI et VII

POLITIQUE
La gauche, fin d'une époque ?
page IX

Quignard à livres ouverts

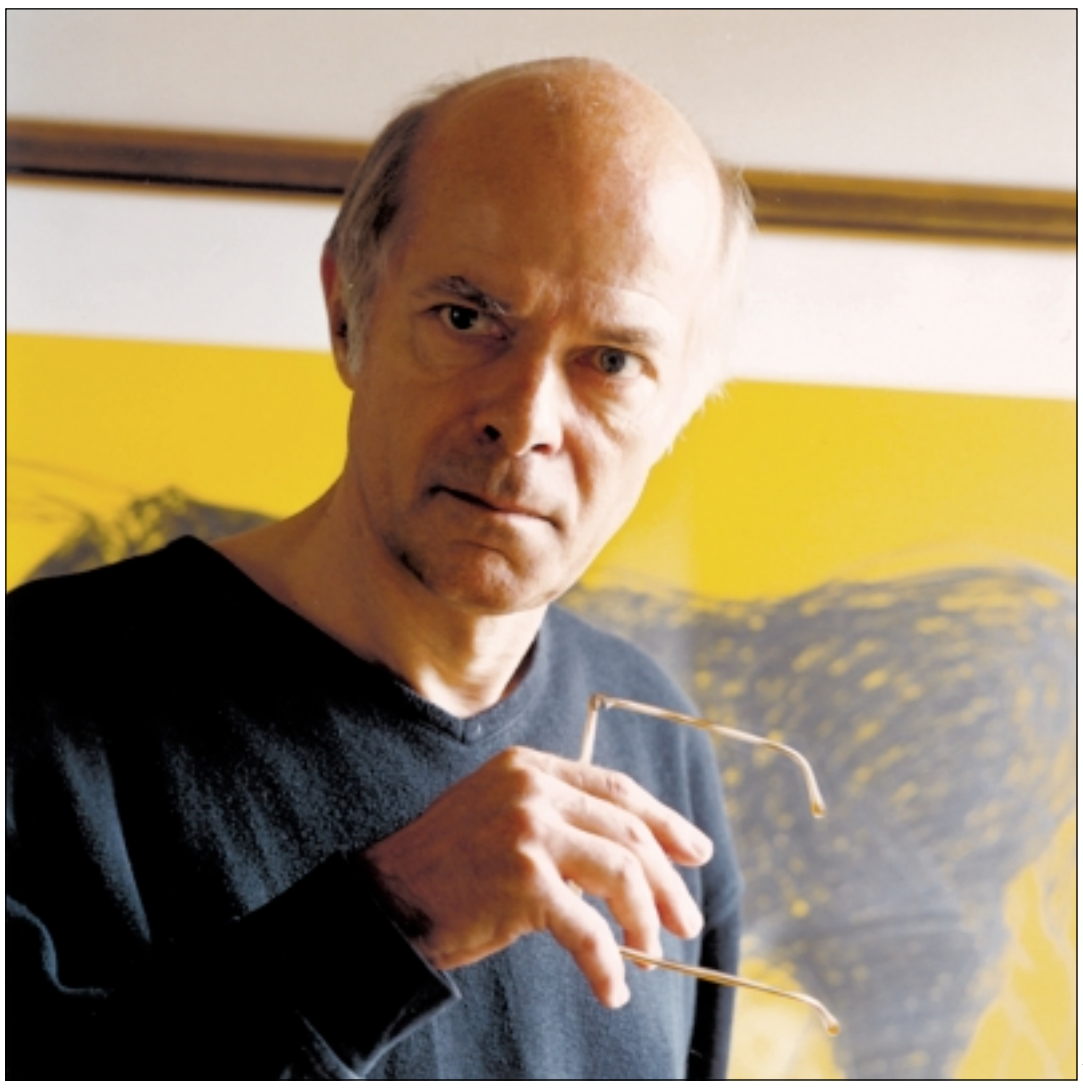
GÉRARD RONDEAU POUR « LE MONDE »

Dans les trois premiers volumes publiés ensemble de « Dernier royaume », œuvre de sagesse et de méditation, l'auteur des « Petits traités » et de « Vie secrète » pose la grande question du temps. Mais c'est moins pour s'enfermer dans une réponse que pour s'immerger dans l'une des dimensions de ce temps : le « jadis ».

Depuis longtemps déjà, Pascal Quignard cherchait une forme. Ce n'était pas une recherche secondaire, accessoire, visant seulement à rendre plus agréable à l'œil ou à l'oreille l'objet de la quête. Il ne s'agissait nullement d'un problème de genre ou de frontière, mais d'être et de vérité. La voie demandait à être pensée en même temps que le but, d'un seul mouvement – celui de la création. Et comme toujours, la question du roman faisait écran, dissimulait cette pensée, empêchait ce mouvement. De toute sa lourdeur, elle interdisait l'affranchissement qui permet de dépasser le stade des définitions, d'élargir l'horizon des catégories. A ce propos, il est étonnant (et encourageant) de constater combien les intentions des auteurs ou des critiques demeurent aléatoires. Qu'elles semblent destinées à être aussitôt démenties. On peut débattre longtemps sur ce qu'est ou devrait être, ou ne pas être, un roman, sur ce qu'il a été et n'est plus ; on peut même s'étriper, cela s'est vu, sur sa mort toujours à nouveau annoncée. A la fin, l'écran tombe, les genres se brouillent, et l'écrivain est nu. Plus rien ne dissimule la pensée... ou l'absence de pensée. Quant au roman, loin d'être en péril, il reste ce pôle d'attraction, cette *« forme babélique »*, en extension, dont parlait Léon Bloy.

La « carrière » dans les lettres de Pascal Quignard, commencée en 1969, visait obscurément à cette fin, aspirait à cette nudité. Un court récit, *Le Lecteur* (Gallimard, 1976), contenait les prémices de l'œuvre à faire, indiquant sa direction. Puis, il y eut une grande somme de livres dont quelques romans comme *Le Salon du Wurtemberg* (Gallimard, 1988), *Les Escaliers de Chambord* (id., 1989) et *L'Occupation américaine* (Seuil, 1994). A sa « vie publique » bien remplie – éditeur chez Gallimard –, Quignard renonça brusquement, en 1994. Plus qu'un choix, c'était un signe.

A partir des huit *Petits traités* publiés ensemble en 1990 (1), puis de *Vie secrète* en 1998 (2), pour ne citer que ces deux étapes, un chemin était dégagé. Mais encore fallait-il donner une figure, et donc une forme, à défaut d'un nom, à ce projet d'écriture, à cette œuvre qui se cherchait. Toutefois, ce n'est pas à un repos, à une commodité que devait aboutir cette recherche. Elle attendait simplement la possibilité, l'autorisation que l'on se donne à soi-même de continuer, d'avancer, d'*« errer »* dirait Quignard.

Cette forme ne pouvait donc être fixe ; elle ne voulait pas être un carcan, une limite, un enfermement, mais son exact contraire. Quignard connaît trop les séductions de la rhétorique pour y céder sans examen. De plus, l'attraction demeurait pour la fiction, les histoires et les fables, pour tout ce que la fantaisie invente en vue du plaisir et de l'inquiétude. Il était, ce désir, aussi fort et ancré que celui de la spéculation et de la réflexion philosophique. Aussi puissant que celui de l'érudition. Il était essentiel et urgent de ne renoncer à rien, ni à l'astronomie, ni à la mythologie, ni à la science préhistorique, ni à la philosophie chinoise, ni à la pensée arabe ni à l'art oratoire des Latins. Et surtout pas à la littérature.

Dernier royaume, dont les trois premiers volumes paraissent ensemble, est un édifice énorme, en construction, qui rassemble et mêle ces désirs, fédère ces attractions tout en leur permettant de librement s'exercer, de s'appeler, de se répondre. Il serait difficile de décrire précisément la distribution des livres (*Les Ombres errantes, Sur le jadis* et *Abîmes*) et des 241 chapitres – brefs ou très brefs, eux-mêmes souvent divisés en paragraphes indépendants. Contentons-nous de lire à la suite sans le souci de trouver une cohérence immédiate, une structure visible. L'unité profonde et intérieure du projet étant, elle, évidente.

Le livre n'est donc pas un enclos, une propriété privée. Pas davantage, il ne se referme sur le lecteur. Il est tout ensemble une réalité et une promesse – celle que figure le nombre

■ Patrick Kéchichian

non défini des volumes à venir. Un immense jeu d'échos s'établit ainsi, ou s'amorce, qui laisse, selon l'humeur du lecteur et l'état de ses capacités intellectuelles, pantois, fasciné ou jubilant. Mais toujours infiniment heureux et enrichi, assuré d'avoir fait un pas hors du camp des sots, des vaniteux et des assassins. Pascal Quignard ne prend jamais la posture méprisante de celui qui sait face à la masse des illettrés. Il s'explique à lui-même au moins autant qu'il nous explique, n'aborde jamais les mystères de l'existence et du monde en conquérant. La science n'est pas pour lui un objet de foi, et aucun culte n'est à lui rendre. D'ailleurs, la religion n'est pas l'affaire de Quignard ; quant à la science et au savoir, s'il les avait, les possédait, écrirait-il ?

Ce n'est pas de l'invention d'une forme nouvelle – la course dérisoire à la « nouveauté », la modernité à tout prix, ne sont pas vraiment dans sa manière – qu'il faut féliciter Quignard. Sa conception du livre, celle qu'il découvre ou redécouvre aujourd'hui comme un premier matin, est ancienne, enfouie, oubliée, belle de toute son épaisseur temporelle. De ce *« jadis »* dont il développe admirablement l'idée et le rêve, elle est l'une des étapes, la plus proche, la plus précieuse, celle qui permet de postuler tous les stades précédents, jusqu'à celui de la création du monde. Cette conception, les bibliothèques la recèlent sur des kilomètres de rayonnages. Homère, la Bible, *Les Mille et Une Nuits* en sont quelques prestigieux exemples... En perdant ses auteurs dans les nuits du temps, la littérature elle-même s'est faite mythe. A l'intérieur de la civilisation de l'écrit ou plus largement de l'ère humaine du langage, elle est immémoriale. Nous sommes ainsi au cœur du désir dont *Dernier royaume* est la surprenante expression. De ce *« quelque chose de non contemporain ou de désolidarisé »* qui *« erre autour des œuvres d'art »*, le livre de Quignard nous transmet l'intense émotion, toute la gamme infinie des émotions. Avec une prédilection pour celles qui ont leur siège en-deça du langage...

Références plus immédiates, lointains modèles : Montaigne ou Burton et son *Anatomie de la mélancolie*. Ces livres de sagesse, ces « journaux » d'écrivains qui ne se plient pas à la loi moderne de l'intime, sont évidemment les livres les plus fous, les moins raisonnables. Aucun plan, aucun ordre, aucune forme préétablie ne les peut assujettir : ils sont leur propre extension, leur prolifération. Ils s'autofécondent. *Dernier royaume,* pas plus que les *Essais* ou l'*Anatomie*, ne cherchent un point d'équilibre, une stabilité ; ils obéissent à la poussée, au mouvement de l'écriture qui les fait tenir et avancer jusqu'à nous.

La grande question du livre est celle du temps. Il ne peut pas en être de plus vaste, de plus éternellement urgente. S'en emparer, s'immerger en elle plus que chercher à s'en rendre maître : telle est la tâche que s'est fixée l'écrivain. Telle est sa passion.

Toute réponse, suggère Quignard, réduirait la question à des proportions trop congrues, mesquines, ou simplement techniques – agencement, narration, durée... Le temps doit donc devenir le sujet, la souveraine injonction, l'espace du livre. Sa méditation sera à sa mesure, ou à sa démesure, sans fin assignable. Le temps passé, le *« jadis »*, orienteront le regard et le désir. *« A partir du jadis c'est l'origine qui fait avalanche. L'origine accroît son volume et sa masse en venant sur nous. »* La mélancolie, qui est la vraie sensation du temps, sera garante de la joie. La colère, la sauvagerie, l'animalité et l'effroi à quoi le sexe s'attache toujours, toutes les pulsions obscures d'un temps que le langage n'avait pas encore visitées seront convoquées.

Non formalisée, une théorie de l'éternel retour se fait jour : *« La question de tous les temps est toujours : qu'est-ce qui est sur le point de revenir ? »* Cette révolution éternelle n'a pas d'axe. Il faut se livrer, s'abandonner à elle. Parcourant les époques et les civilisations, s'arrêtant là où les choses et les personnes, les œuvres et les paysages lui chantent, Pascal Quignard invite son lecteur à partager les motifs invisibles de joies sidérantes et d'angoisses sans remède. Non pas pour un « vivre ensemble » auquel il ne croit guère, mais pour accéder à cette libre singularité que le présent s'applique à nier et que la littérature, en ces œuvres les plus pures, retrouve comme par enchantement.

(1) Maeght Editeur, repris en deux volumes en « Folio ».
(2) Gallimard, repris en « Folio ».

★ *La Leçon de musique* sera repris en « Folio » en novembre

DERNIER ROYAUME
I. « Les Ombres errantes »
II. « Sur le jadis »
III. « Abîmes »
de Pascal Quignard.
Grasset, 190 p., 17 € ; 312 p., 19 € ; 264 p., 18 €.

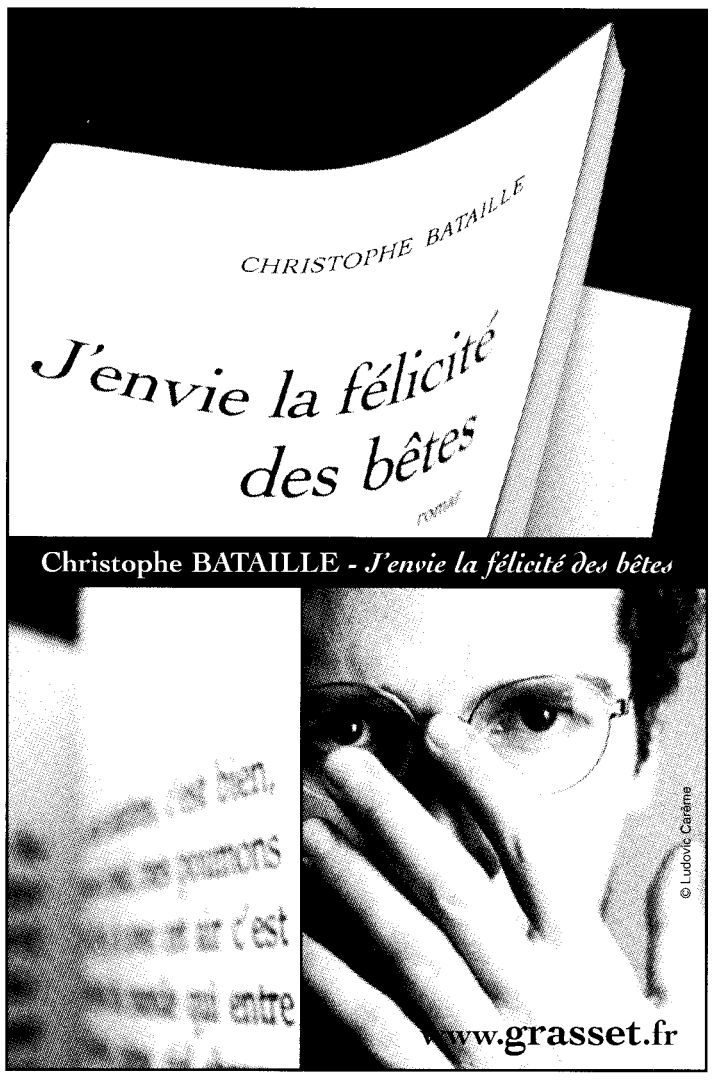

L'espion qui vivait l'effroi

Dans un roman lyrique et corrosif sur la figure de Richard Sorge, taupe soviétique installée à Tokyo dans les années 1930, faux nazi naviguant de bars en femmes, Morgan Sportès peint un homme double, déconstruit comme sur une toile cubiste

L'INSENSÉ
de Morgan Sportès.
Grasset, 424 p., 20 €.

C'est l'heure des crépuscules. Un monde est damné. De ténébreux pantins complotent encore sous le lustre des ambassades, dans la pénombre des alcôves. Mais les idéaux s'effritent, les grandes puissances s'effondrent, les héros vont bientôt appartenir au passé. Qui, aujourd'hui, pourrait jouer le rôle de Herr Doktor, ce personnage égaré, au double visage, Jekyll et Hyde du Tokyo de la fin des années 1930 ? Morgan Sportès n'endosse pas le rôle, même si le portrait qu'il en brosse s'assume subjectif. Il le piste, s'impose metteur en scène, démiurge.

L'Insensé est un roman à clés. Herr Doktor, ce type que les femmes trouvaient magnétique et parfois glaçant, qui faisait peur en séduisant, qui *« ressemblait à un masque grimaçant de kabuki »*, et dont le QG était le bar de l'Hôtel Impérial, palace baroque de style aztéco-égyptien baignant dans un clair-obscur ocre d'or à *« l'allure kitsch des décors d'*Aïda », a existé. Nom : Richard Sorge, né à Bakou en 1896 d'une mère russe et d'un père allemand, figure légendaire de l'espionnage de la deuxième guerre mondiale. Correspondant du *Frankfurter Allgemeine Zeitung* à Tokyo, il avait réussi à passer pour un agent nazi (colonel de la Wehrmacht) et à mystifier le représentant de la Gestapo en Extrême-Orient, alors qu'il était une taupe soviétique. Confident de l'ambassadeur allemand Eugène Ott qui lui devait son ascension et ses geishas (Erich Eisler dans le roman), il avait constitué un réseau d'une dizaine de personnes : Otsumi Ozaki, samouraï très lié avec le premier ministre nippon (rebaptisé Hotsumi Araki), Branco de Voukelitch, Yougoslave travaillant pour Havas (ici Branko Georgevitch), Max Klausen, Allemand expert en transmissions grâce auquel il passait ses messages radio cryptés (Max Collenberg)... Outre la cohorte des *spys girls*, filles de bar, journalistes, secrétaires, épouses de l'attaché militaire du IIIe Reich ou du directeur de Siemens, deux femmes avaient joué un grand rôle dans la vie de Sorge : Hanako Miyake, l'hôtesse habile à chanter pour ses hôtes et servir le saké, et Eta Harich-Schneider, une harpiste, son dernier amour. On les retrouve ici, sous les traits de la fidèle Tamako et de la pianiste Elena Steinkraus, adulée, comparée à Garbo, surnommée « la Divine ».

LYRISME VISCONTIEN

Entre 1933 et 1941, Richard Sorge avait réussi à alerter Moscou d'une attaque imminente de l'URSS par Hitler, puis des manœuvres japonaises aux frontières de la Sibérie. La première fois, Staline, qui le prenait pour un ivrogne lubrique, négligea ses informations. Le sort de Sorge était d'ailleurs instable ; il avait refusé de revenir à Moscou en 1937 après les purges où ses amis avaient été liquidés. Il fut démasqué par les autorités japonaises en 1941, et pendu en 1944. Si l'on devait émettre une (petite) réserve sur cette fresque au lyrisme viscontien (entre violence politique et passion pour les femmes, Herr Doktor est une sorte de Ludwig des salons et bas-fonds japonais), ce serait sa complexité. Sans concessions pédagogiques, il tisse, en une cafardeuse toile d'araignée, son décor historique et diplomatique.

Au centre de ce fastueux spectacle, à la fois hypnotique et corrosif (voir cette réception à l'ambassade d'Allemagne, où, devant *« le buste du Führer mèche de bronze au vent »*, les visages de tous les convives, blêmes comme des macchabées, voient arriver sur des plateaux d'argent thon, daurades, bars, langoustes, pendant que Herr Doktor leur conte l'art de déguster des femmes-sashimis qui ont la chair de poule), un homme, courtisant putains, femmes du monde et diplomates, cultivant l'éthique du samouraï, usant de l'alcool comme d'une boîte de Pandore : *« la topaze translucide du whisky, l'améthyste du curaçao, le diamant de la vodka, l'émeraude Pipermint, le Martini rubissant des verres grossissants qui lui permettent de mieux pénétrer les secrets du monde, des âmes »*. Homme de convictions, fasciné par cette frontière qui casse *« l'être en deux valves : sociale, bestiale »*, asphyxié par la solitude, en quête éperdue de fraternité, amoureux au regard d'enfant, *« de mendiant »*.

CHRISTOPHE L.

Scène tirée de « Qui êtes-vous monsieur Sorge ? » d'Yves Ciampi avec Thomas Holtzmann (1961)

Ce que peint Morgan Sportès, c'est un théâtre d'ombres où son « héros », doseur d'ironie, doit *« s'adapter à chaque public, à chaque interlocuteur, lui dire ce qu'il désire entendre »*, et assumer d'être objet de voyeurisme, celui que l'on épie et celui qui n'est pas là où on le croit. Son appartement est juste en face du commissariat. Les flics observent à la jumelle les allées et venues de ses conquêtes. La vie de Sorge est un leurre.

Et, en même temps, un jeu de déconstruction. Truffé de références à la peinture : face de sa maîtresse Emma Eisler *« qu'obombre de mauve un chapeau en paille cuivre piqué d'orchidées blanches »*, comme chue d'une toile de Van Dongen, jet de bile de Goebbels contre *« l'art dégénéré »* des Picasso, Chagall ou Kokoschka, figures spectrales de sympathisants SS revues par Malevitch, chairs de femme extasiées comme dans une estampe de Hokusaï... *L'Insensé* brosse une galerie de personnages irradiés par la révolution cubiste. Quand Herr Doktor rencontre Fujita, il *« lui voit la bouille coupée en deux, verticalement, un côté chauve, l'autre arborant une moitié de frange »*. Sportès dépeint Sorge comme un *« cavalier d'apocalypse »* sur sa moto, Zundap aux chromes étincelants, que la perpétuelle menace d'une perte d'équilibre condamne au dérapage, à l'accident, et le sujet du livre le voici : c'est ce visage qui a explosé, cette statue officielle brutalement concassée, brisée, désarticulée comme *« un autoportrait fracassé de Georg Grosz : le long de l'axe du nez, légèrement coulissé, créant une asymétrie étrange, les yeux, les sourcils n'étant plus à niveau, la bouche même, épaisse, se trouvant déformée par un effarant rictus »*. L'insensé est un puzzle, un homme soumis à *« l'anamorphose de soi »*, qui *« entre deux eaux, deux vins, deux idéologies, d'un bar l'autre, d'une femme la suivante »* navigue, et ne sait plus distinguer son masque d'avec son visage puisque l'envers et l'endroit se confondent *« comme dans ces toiles cubistes où les deux profils d'une face sont figurés sur un plan unique »*. Il est *« l'homme qui avait perdu son ombre. L'ombre qui eût perdu son homme... »*

Morgan Sportès rôde, bien sûr, dans ce tableau des décadences idéologiques : voyeur des bassesses humaines dans ce Japon qui lui inspira déjà des visions érotomanes. On fera sien ce rire énorme, *« nietzschéen, zarathoustresque »* qui secoue Herr Doktor, *« éruption somptueuse qui tord en deux sa carcasse, le casse, rire libérateur, cathartique, cataractant de sa bouche béante où, vraies, fausses dents s'entrechoquent, douloureusement, jubilatoirement. La vie n'était-elle que cette farce à mener par tous, la mort même, le sang, la guerre, "pleine de bruit et de fureur et qui ne veut rien dire" ? »*

Jean-Luc Douin

Au rendez-vous des amants

Philippe Besson confirme son talent de romancier dans un huis clos mélancolique des amours retrouvées

Le décor de *L'Arrière-saison*, le dernier roman de Philippe Besson, est un personnage à part entière : *« Les plages sont, du reste, les seuls lieux qui ne nous déçoivent jamais et que la mémoire ne salit pas. »* Le romancier enferme les acteurs de son drame loin du monde actif, dans un lointain onirique à Cape Cod, en Nouvelle-Angleterre, non loin de Boston : un immense littoral désert, empreint des souvenirs d'un été. Les vacanciers ont disparu ; restent les habitués d'un bar : « Chez Phillies », deux, puis trois personnages, un dimanche du mois de septembre, en fin d'après-midi. Dans les années 1950 ? De nos jours ? Jadis ? demain ? Qu'importe, c'est l'arrière-saison de tous les crépuscules, quand la mémoire profite de la pénombre, et impose les images du passé.

Philippe Besson a écrit une belle partition, un dialogue *mezza voce*, doux et âpre comme le temps perdu. On pourrait entendre (et voir) la chanson de Francis Cabrel, qui porte le même titre que le roman. *« Dehors, au-delà de la baie vitrée, c'est toujours l'été, toujours septembre, toujours cette tiédeur sucrée du soir, malgré les nuages qui arrivent de Boston et la lumière qui faiblit. »* Ce bistro où tournent d'antiques ventilateurs a son gardien qui chaloupe derrière le comptoir. Une présence muette, l'auteur peut-être, qui s'incarne dans chacun des personnages (Philippe Besson a la sensibilité androgyne), mais plus particulièrement dans ce barman, Ben, à l'intense regard compatissant. On retrouve l'atmosphère de la superbe nouvelle de Carson McCullers : *La Ballade du café triste*.

MÉLANCOLIE VOLUPTUEUSE

Cette composition, figée dans la lumière déclinante d'une fin d'été – mais pas d'une fin de vie (Louise, l'héroïne, n'a que 35 ans) –, illustre la jaquette du livre. C'est un tableau d'Edward Hopper, *Les Rôdeurs de la nuit*. Il faut donc lire cette histoire à la trame fort simple – une femme attend son compagnon qui ne vient pas, et retrouve son ancien amant – à travers la réfraction proustienne de plusieurs perceptions artistiques. Besson a insufflé à son intrigue singulière la puissance d'évocation d'une chanson d'amour éternelle. Dans le silence d'un café amical, Louise partage le « jamais tout à fait fini » qui teinte les séparations d'une mélancolie voluptueuse. Le temps s'arrête chez Phillies où meurent les amours, mais déjà se dilate une autre attente sensuelle, tapie au fond du désespoir.

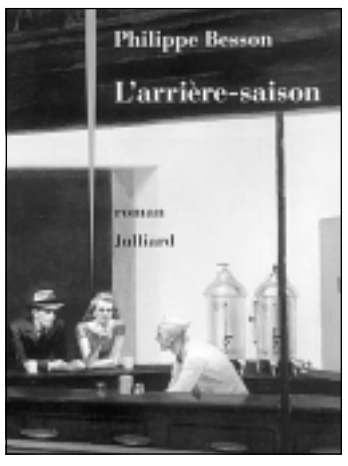

Louise Cooper écrit des pièces de théâtre à succès. Elle a une relation avec un comédien marié : *« Ce qu'elle aime chez Norman, c'est ceci, précisément : son existence décalée, ses revendications de liberté, ses passions qui l'enflamment, tout ce qui sort de l'ordinaire. Lui est comédien de toutes ses fibres, et jusque dans ses hystéries, ses jalousies, ses élans amoureux. Il ignore la tiédeur. »* Louise est la femme telle que la créent, à leur image, certains jeunes romanciers : indépendante, lucide, élégante, intelligente, luxueusement rebelle. Désirable, bien sûr. Dans ce café où elle déguste son premier Martini, belle dans sa robe rouge, elle attend Norman. C'est Stephen qui surgit, l'homme jadis adoré. Se joue alors le magnifique dialogue que Philippe Besson a rodé avec passion, décryptant avec autant de facilité les successifs abandons de la femme et les sincères roueries de l'homme qui veut la reconquérir : *« C'est en cela que, parfois, les hommes sont plus forts que les femmes. Quand ils décident de jouer avec leur désir à elles, quand il leur prend l'idée de les obliger à l'assumer, ce désir, à l'énoncer, il n'y a pas plus fort qu'eux... Ils adorent ça, les hommes : forcer les femmes à avouer leur désir d'eux, à le dévoiler. »*

La réussite de ce roman classique n'était possible que dans la concentration théâtrale d'une unité de temps et de lieu. Deux personnages – plus un absent, plus un voyeur conciliant, plus un client furtif, porteur de l'odeur marine de l'océan proche – marivaudent dans une pièce minimaliste, la même qu'aurait pu écrire Louise, auteur dramatique à succès, pour l'heure personnage central du roman, et qui recompose l'humus de la vie au contact cruel de la réalité.

Ne voir dans le roman de Philippe Besson qu'une énième confrontation du trio conventionnel des amours bourgeoises limiterait la séduction du récit. *L'Arrière-saison* est une subtile radioscopie des remous et des méandres de la quête amoureuse. L'écrivain possède justement son « arrière-saison littéraire », ou plutôt cet arrière-pays qui longe les cimetières, ce fonds universel où viennent s'échouer, tels des bateaux fantômes, les êtres blessés par l'amour.

Philippe Besson étonna les critiques avec son premier roman : *En l'absence des hommes*. Il confirma son talent de détecteur d'âmes avec *Son frère*, très beau deuxième récit. Il publie un troisième roman sobre et déchirant, toujours sur le temps qui passe et, bien sûr, sur l'éternel sujet, les soubresauts du désir qui éclairent la vie et tiennent la mort en suspens, *« cet amour-là qui aide à comprendre pourquoi on est vivant... »*

Hugo Marsan

L'ARRIÈRE-SAISON
de Philippe Besson.
Julliard, 192 p., 16,60 €.

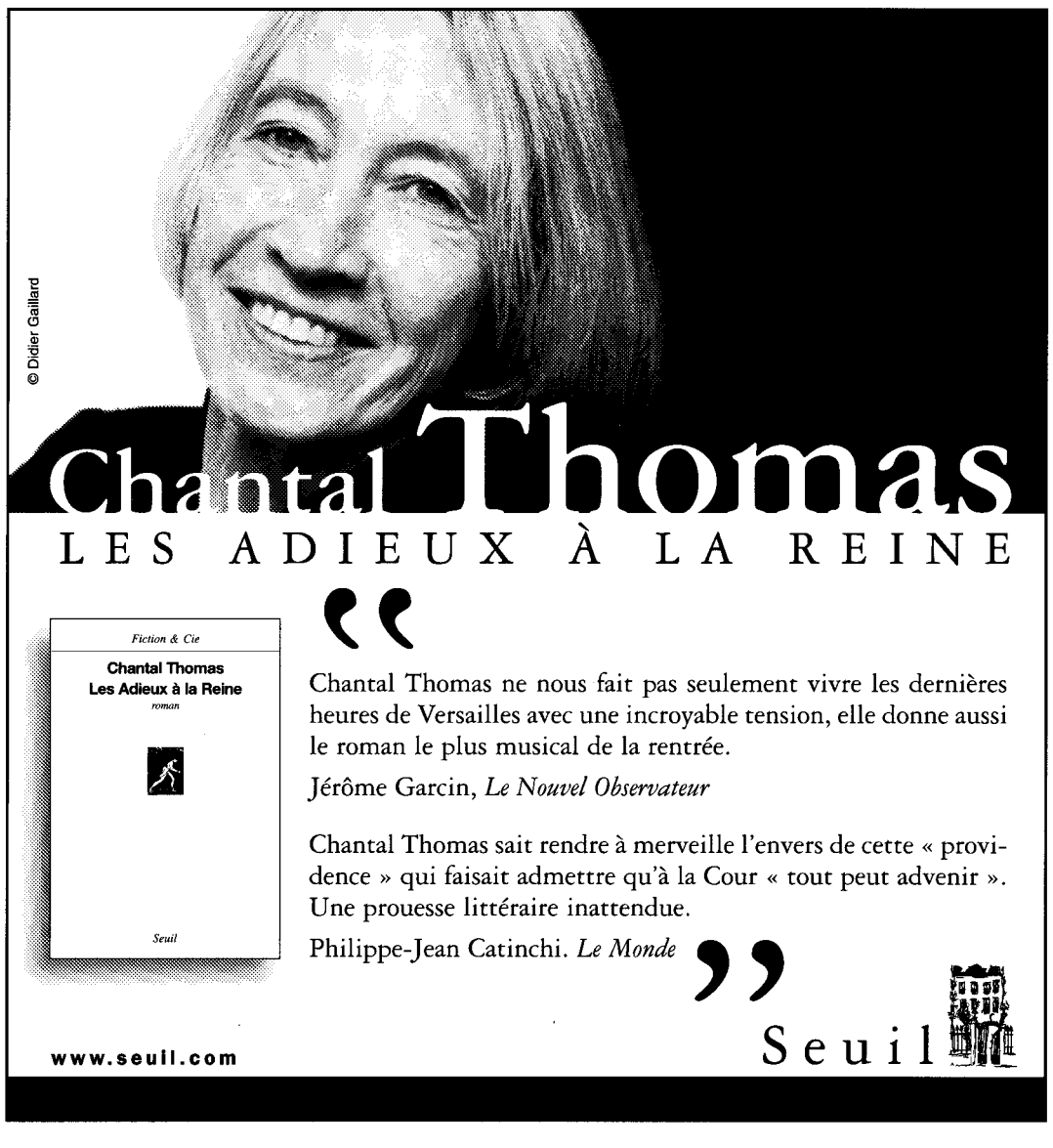

André Rollin sans compromis

Dans « Quelle soirée », roman fou où se mêlent polar et digressions personnelles, le journaliste du « Canard enchaîné » se débarrasse de toute contrainte de récit et ose une radicale déclaration d'amour à la littérature

Cet homme est une exception. Au milieu de tant de journalistes se croyant écrivains, voici un écrivain caché derrière un journaliste. André Rollin, journaliste au *Canard enchaîné*, déjà auteur de six romans, depuis *Cortège dans la ville* (Seuil, 1978), a attendu d'avoir passé le cap de la soixantaine pour oser écrire cette radicale déclaration d'amour à la littérature, *Quelle soirée*. *« C'était un tel étouffement, il fallait que je sorte de ce que je vivais »*, dit-il, presque étonné lui-même d'avoir osé et

PORTRAIT

« Oui, c'est une récusation de l'écriture officielle des raconteurs d'histoire »

d'en ressentir une intense *« sérénité »* : *« J'ai enfin écrit ce que je voulais écrire. »* Ce plaisir qu'il a éprouvé à *« casser l'écriture imposée du journalisme »*, à se *« rebeller contre elle »*, à s'en *« tenir le plus à l'écart possible »*, lui a assez logiquement valu de voir son manuscrit refusé par l'éditeur de ses deux précédents romans, *Le Calao* et *Ce vent d'autan* (Grasset).

On lui avait commandé un roman policier. Il s'est mis au travail. Un héros, Jasmin Marchandot, une héroïne, Mirandine, qui disparaît brutalement. Jasmin, sommé de se rendre à l'institut médico-légal pour identifier – ou non – son corps, est coincé dans un embouteillage. Et André Rollin coincé dans son récit. *« J'étais incapable d'écrire ce polar,* se souvient-il, *mais c'est peut-être cette confrontation aux contraintes formelles du genre qui a fait tout exploser. »* Il a conservé le cahier sur lequel il écrivait ce roman, et, sur un autre cahier, a composé un texte selon son désir, un îlot de résistance : *« Résister. Contre tout. Contre tous. Contre toutes. Tenir malgré les apparences dentelesques : oui, aller plus loin, même dans les mots, dans les phrases, dans la construction. Dans l'encre : prendre possession de l'encre. L'avaler, s'y noyer. »*

Quelle soirée est le mélange subtil et fou, parfois improbable, de ces deux cahiers. On passe sans transition du récit de Jasmin Marchandot, à celui du double de l'auteur, depuis toujours, un certain François Fydal. Jasmin Marchandot, dans l'embouteillage (la prison sociale, dont on ne peut sortir qu'en écrivant ?), se souvient de son histoire avec Mirandine, commencée à Caen en 1963, le soir de l'assassinat de John Kennedy. Mystérieuse Mirandine... On songe à l'étrange Mirabelle d'*Anicet ou le Panorama, roman,* d'Aragon, femme, et peut-être allégorie de la littérature à laquelle Anicet – ou son *« reflet »* – déclare : *« Mirabelle, j'étais prêt à tout pour vous plaire »* ou *« Vous, la Beauté du jour, la Merveille du Temps, vous vous êtes révélée à moi, pour me posséder, consciemment »*. Rollin avoue ne pas

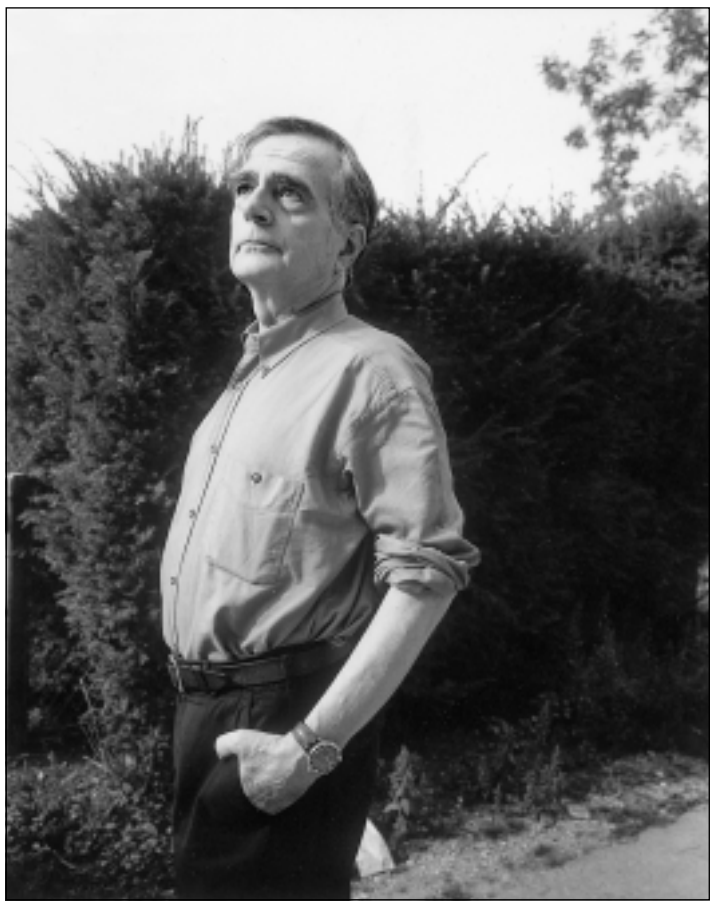

DAVID BALICKI

avoir pensé à Mirabelle et ne pas savoir d'où lui est venu ce prénom, Mirandine... Sans doute d'un inconscient d'écrivain.

François Fydal, lui, le narrateur de l'autre cahier, celui du secret et de la vérité, veut entraîner son lecteur dans une histoire beaucoup plus complexe que toute intrigue policière, une histoire dont seuls les mots sont les héros : *« L'ombre de la main. Tache mouvante. Selon les mouvements de la plume. Un triangle de lumière, trou entre le pouce et l'index. Lampe d'écriture pour écarter l'obscurité. Pour y voir. Les yeux me font mal, ils sont lourds. De trop de fatigue ? De trop de lecture ? Tenir jusqu'à ce soir. Ne rien quitter. »* La réussite de *Quelle soirée* est d'avoir entremêlé, et non juxtaposé, les deux récits, pour aboutir à une identique déclaration : *« Ecrire pour découvrir la vérité, quel boulot ! »*

« Oui, c'est une récusation de l'écriture officielle des raconteurs d'histoire, commente André Rollin. *A mon âge, il fallait y aller, il fallait que je le dise. Ils racontent des histoires pour éviter l'écriture. Je voudrais que les mots soient pris au sérieux. Eux ne les prennent pas au sérieux, ils les accumulent. » « Il était temps que j'en finisse avec les compromis. Je n'avais plus rien à perdre. »* Pourtant, parfois, au milieu d'une page, revient *« la peur »* : *« Vite, reprendre l'autre cahier, avec son intrigue, son histoire. Pour brouiller les pistes. Eviter les confrontations. Raconter, raconter pour fuir. Se cacher. Ne rien dire. »* Ce sont ces hésitations, ces difficultés qui rendent si émouvante la lecture de *Quelle soirée*, roman policier de soi-même, enquête sur le désir de littérature, avec rappel de *« la soirée fondatrice »* de l'écrivain – *« la mort de la mère,* précise André Rollin, *la femme. Quand on arrive à la femme, elle est déjà morte »* –, dénonciation de l'imposture qui consiste à confondre réalité et vérité, et surtout affirmation spectaculaire, très violente socialement, d'une *« rupture avec le linéaire, le simplisme »* pour célébrer *« le pluriel, la complexité »*. André Rollin, toujours journaliste au *Canard enchaîné*, prend vraiment des risques. *« Peu importe,* conclut-il, *écrire ce livre m'a libéré. J'ai la sérénité que donne l'absolue liberté. »*

Josyane Savigneau

QUELLE SOIRÉE
d'André Rollin.
Gallimard, « L'Infini »,
142 p., 12,90 €.

EXTRAIT

« Rien n'est simple. Je voudrais que de longues phrases, avec des labyrinthes et des prairies, arrivent sous ma plume, se déroulent sur le blanc de la page du matin. Là, sur ce cahier que mes mains maintiennent ouvert. Du vrai silence. Demain, tout ira mieux. Il y aura le froid, le ciel bleu. Dur. Sous mon toit. Protégé. Pourrai-je tenir longtemps ? Je ne peux rien contre la quotidienneté du monde, la folie des tempêtes, les ravages des vents, les meurtriers des ogives, les vacarmes des caves, où, des loups... peut-être. Je tremble. (...) Mais où les choses sont-elles possibles ? Où ? Ici ? Là ? A l'ombre de mon stylo. (...) C'est novembre, en 2000. Tout s'achemine vers la fin. La fin totale. Je voudrais des fleurs... »

pages 125-126

« Scarborough » ou la passion des morts

Sulfureux et insoumis, Christophe Honoré attend de la littérature qu'elle décape et mette à nu le vivant. Un engagement toujours plus absolu

SCARBOROUGH
de Christophe Honoré.
Ed. de l'Olivier, 160 p., 16 €.

Rapidement présenté comme la fin d'une trilogie, *Scarborough* est déjà le 15e opus de Christophe Honoré. Un album, deux pièces de théâtre et douze romans, depuis le mémorable *Tout contre Léo* (1996), aussi nécessaire que *Mon cœur bouleversé* (1999), dont les lecteurs des deux titres « adulte » parus à l'Olivier, *L'Infamille* (1997) et *La Douceur* (1999), devraient prendre connaissance pour mesurer ce qui fait la singularité et la radicalité du projet littéraire du jeune écrivain.

Hantés par la mort qui interrompt, bouleverse et hypothèque la suite de l'histoire, vies en pause, à peine en sursis, ces deux textes sont moins liés qu'il n'y paraît à *Scarborough* ; même si le roman s'ouvre là où s'achevait *La Douceur*. Steven, l'enfant barbare dont la profanation terrible stupéfiait, débarque avec Baptiste sur le sol anglais, moins en fuite qu'en exil, à la façon dont les rois shakespeariens pratiquent une géographie de l'errance en quête de nouveaux possibles.

Les deux frères qui n'ont passé qu'un pacte, celui de l'amnésie totale, seule apte à libérer le présent, vont bientôt vivre un drame digne des liturgies antiques. Incarnant un amour parfait et inhumain, incestueux et charnel, fantasmatiquement fécond, les jeunes hommes jouent le corps triomphant contre la retenue sociale, le muscle brillant de l'échauffement face à la chair blême d'Anglais qui guettent l'occasion de mener l'expédition punitive nécessaire pour exorciser le scandale d'une idylle hors normes. De héros – ils ont sauvé une jeune fille qui s'est défenestrée devant eux —, les deux frères deviennent les victimes d'une communauté qui ne leur pardonne pas de n'avoir pas renouvelé le miracle lorsque Kim, récidiviste, réussit son suicide. Seule Sukie, la mère de Kim, comprend les proscrits, les recueille, accepte de porter l'enfant de ce couple stérile. Bientôt seul avec Steven, le petit Anton répète le rêve d'une famille fusionnelle et incestueuse, extravagant donc impitoyablement voué à l'anéantissement. Même si, au seuil de l'âge qui lui confère enfin les droits réservés aux adultes, il entrevoit, au cœur des décombres, une possible rédemption, victoire sur la défaite qu'inflige toute mort, quand le vivant vit le disparu comme un élan et non plus un fardeau, un principe d'énergie, dangereux par son intensité même, plutôt qu'un désastre intime sans cesse rejoué.

On n'aura garde d'accabler Honoré sous les références. Pourtant son culot, son imprudence, sa langue, crue, nue, troublante quand la narration se fait insoutenable, font penser à Bataille, Genet, Guyotat. Là où l'anéantissement semble le préalable de la littérature. Ode implacable au vertige transgressif comme un écho à la dramaturgie des anciens Grecs, au Sophocle d'*Antigone*, qu'Honoré cite avec la discrétion nécessaire pour que la récurrence vrille, creuse, maintienne béante la plaie au cœur de l'écriture, gouffre dont il n'est pas même question de minorer l'effroi. Si la discontinuité chronologique rompt avec le modèle tragique, *Scarborough* n'a d'autre enjeu que le territoire du sacré, cet innommable dont la mort et le sexe sont deux accès que le romancier franchit pour dire l'indicible. Il explore le seul mystère, bouche de néant d'où la vie surgit, où elle s'abîme. Ainsi le *« trou »* d'Anton, révélation de l'origine du monde, devient-il, le jour où son père meurt, nouveau Penthée dont la chute scelle le fulgurant destin, le réceptacle de l'œuf, symbole de perfection et promesse de vie. Comme dans *17 fois Cécile Cassard* (2002), premier film réalisé par Christophe Honoré, l'héroïne incarnée par Béatrice Dalle s'invite dans la tombe de son époux pour s'anéantir à son exemple, Anton pleure sur le corps de Steven, qu'il s'obstine à exhumer, son *« sort de fils délivré »*, la mémoire qui rend ses sens *« inutiles »*.

Couple impensable, père et fils partagent une certitude : *« l'enfance et l'âge adulte sont des poses pleines de mesquineries et de dissimulations, qu'au fond d'eux bat une nudité plus sauvage,* (...) *une force qui les guide vers l'exactitude du monde »*.

L'idylle ne tient qu'au prix de l'amnésie ; la mémoire c'est la fin, le pied entravé du noyé qui empêche de refaire surface.

Hymne à l'enfant inconcevable, *Scarborough* ne ménage guère d'espoir. *« Mais comment écrire l'espoir dans un monde qui semble avoir instauré l'impossibilité des risques ? »*, conclut Anton. En bousculant les quiètes certitudes, en violentant le récit – et le lecteur assez téméraire pour emprunter sa voie –, bref, en misant sur la littérature.

Un défi dont Christophe Honoré s'est fait le sulfureux champion.

Philippe-Jean Catinchi

JE VOLE, de Mathieu Belezi

Pour survivre dans un monde où la vie est de plus en plus difficile, *« qu'est-ce qu'il faut faire pour s'en sortir ? Marcher sur les autres, les écraser, les tuer ? »* Ou bien s'échapper, les dimanches, comme un jeu, avec sa fille, en imitant le vol des oiseaux dans les dunes, seul moment de paix, unique étape de bonheur pour le narrateur, chômeur perdu dans toutes les misères, économiques comme sexuelles. L'homme devenu un « fin de droit » est une figure qui ne se prête guère à la poésie. Mathieu Belezi la place tout au long du cri de son personnage sans nous sortir un instant du réalisme le plus féroce qu'il traduit moins par la violence des mots que par le pouvoir qu'il leur donne de créer les petits riens d'un monde devenu infernal par absence de travail et d'amour. C'est là une belle prouesse littéraire en même temps qu'une image de notre temps d'une exactitude hélas parfaite (éd. du Rocher, 202 p., 15 €). **P.-R. L.**

LEUR HISTOIRE
de Dominique Mainard

« Y a-t-il un endroit précis dans nos vies où quelque chose s'arrête ou se brise », lorsque les mots, les traîtres mots, font défaut ? Un grand-père disparu parce qu'un jour il n'a su dire son nom, une grand-mère immobilisée à jamais sur un mot qui lui manque, interrompant le conte qu'elle lisait. Comment finir l'histoire, retrouver le mot figé dans la gorge de Baba Yaga, Baba la Douce ? Nadejda, la narratrice, se refuse à lire et à écrire. L'homme qu'elle aime, elle le fait fuir en barrant tous les mots inscrits dans son cahier : elle ne garde de lui que l'enfant que celui-ci refuse.

Ce sera Anna. A 6 ans, elle ne parle pas. Parce que les enfants rejettent son silence, Anna ira à l'école pour sourds-muets où l'instituteur lui apprendra à faire des bulles de savon irisées. On est à la lisière d'un conte, où une minuscule maison sur la dune abrite les solitudes, où une oisellerie est une sorte de grand nid, où un vieux mainate nommé Fenist chante des berceuses, où l'instituteur qui défait les sortilèges s'appelle Merlin.

De la peur, des amours mortifères, Dominique Mainard a déjà tiré des nouvelles troublantes (*Le Grenadier*), une fable cruelle *(Le Grand Fakir,* Poche Arcane). En exergue de ce livre, le cinquième, elle mentionne Nadejda Garrel et Silvina Ocampo. C'est un roman fragile et lumineux, qui vient d'être couronné par le prix Fnac. Comme la note pure et modulée du sifflement où affleurent les *« mots écorchés »*, les mots tout neufs d'Anna (éd. Joëlle Losfeld, 150 p., 12,5 €).

Monique Petillon

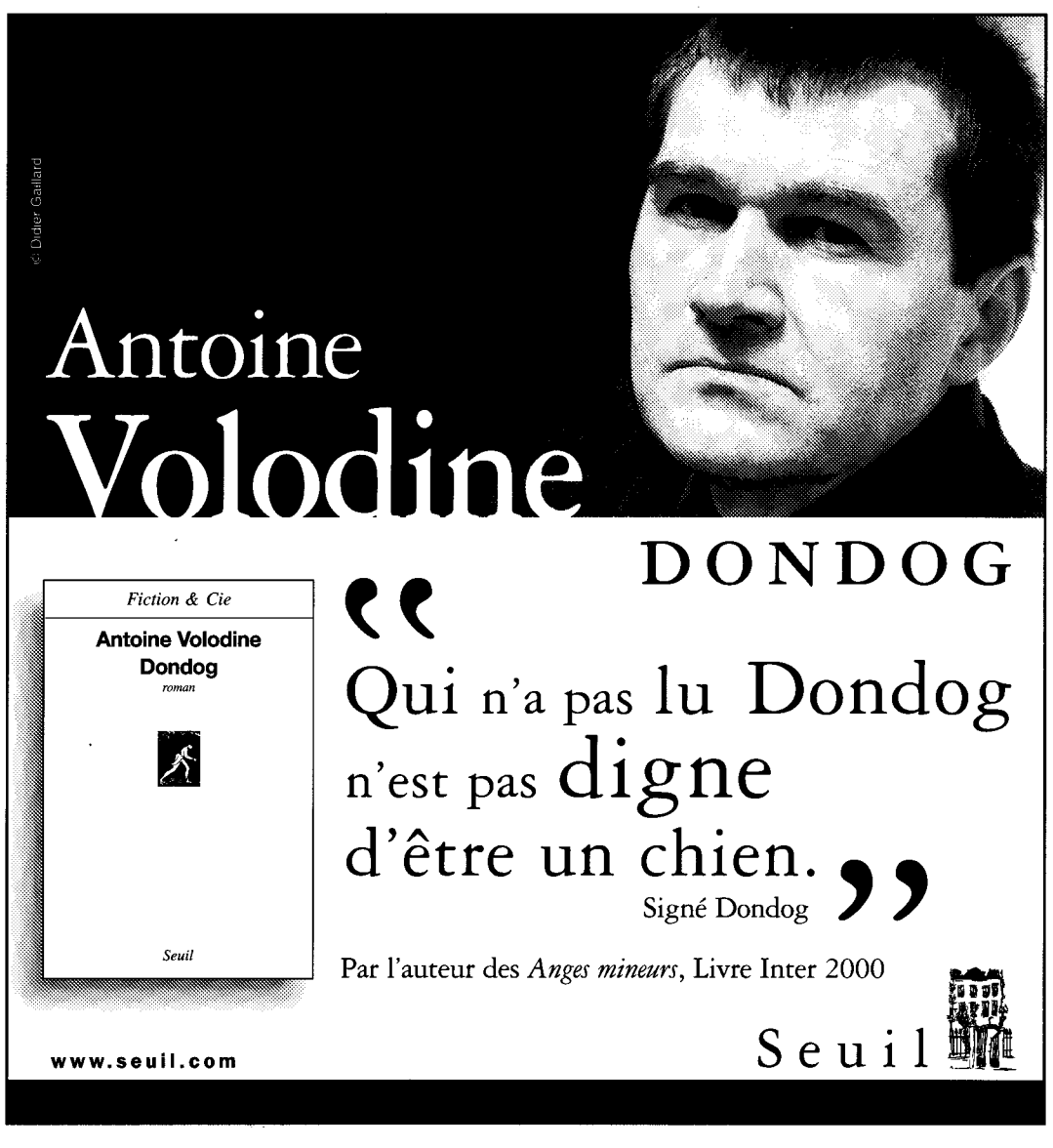

Margaret Drabble, délicieusement cruelle

Pour ceux et celles qui penseraient encore que la sœur d'Antonia Byatt a abandonné la fiction, son nouveau roman, « La Sorcière d'Exmoor », qui met en scène une magnifique vieille dame indigne, offre un démenti des plus réjouissants

De la distance avant toute chose. Margaret Drabble a cette étrange faculté d'être ici et ailleurs, attentive et espiègle à la fois, jamais dupe des circonstances. Et moins encore d'elle-même. Tenez, pas plus tard que tout à l'heure, elle se disait en quittant Londres : *« Voilà, je suis écrivain. Je prends l'avion pour aller à Paris. J'ai mis mon tailleur gris et blanc et je vais "faire" la romancière. »* Puis elle ajoute : *« On se raconte tous des histoires à soi-même... »* Raconter des histoires, c'est même naturel dans la famille de Margaret Drabble. Son père, qui était juge, s'est mis sur le tard à écrire des polars *« plutôt pas mal »*. Sa mère, professeur, avait elle aussi du talent, mais ne s'est jamais lancée. Quant à sa sœur, elle n'est autre que la célèbre romancière A.S. Byatt, née Antonia Susan Drabble, et de trois ans son aînée.

PORTRAIT

« Je me mets à sa place, cela a dû être agaçant de m'avoir eue comme petite sœur. »

Mais c'est Margaret Drabble qui, la première, est « entrée en écriture ». A 23 ans, après de brillantes études à York et à Cambridge, elle publie son premier roman, *A Summer Birdcage* (1963). C'est elle aussi qui, avant sa sœur, connaîtra le succès. Elle enchaîne roman sur roman – dont seulement quelques-uns parmi lesquels *L'Age d'or d'une femme* (1977), *Le Milieu de la vie* (1981) ou *La Voie radieuse* (1988), avaient jusqu'à ce jour été traduits en français, par les éditions Stock notamment. Et puis, dans les années 1980, de mauvaises langues se mettent à prétendre que Margaret Drabble aurait renoncé à la fiction. *« Après des années de conférences et de lectures publiques, elle quitte le cirque littéraire et fait vœu de silence »,* écrira même le supplément littéraire du *Guardian*. *« Stupide !,* commente Margaret Drabble avec un pincement de lèvres. *J'ai passé cinq ans sur une biographie de Angus Wilson, après quoi, pendant cinq autres années, j'ai dirigé* The Oxford Companion to English Literature. » (Dans ce monument de la culture universitaire, elle a même trouvé le moyen, pour tester la vigilance du lecteur, de glisser une notice entièrement imaginaire sur un géographe gréco-espagnol du IIe siècle après Jésus-Christ).

Mais ce long détour par la non-fiction lui laisse aujourd'hui le souvenir d'une responsabilité écrasante. Ecrire « le vrai », vérifier chaque fait, chaque donnée : *« Après ces deux immenses chantiers, j'ai poussé un ouf de soulagement,* dit-elle. *Enfin, j'allais pouvoir être de nouveau "irresponsable"*. » C'est avec *La Sorcière d'Exmoor,* en 1996, qu'elle revient à ce qu'on serait tenté d'appeler l'insoutenable légèreté du roman. Suivront deux autres récits, *The Peppered Moth* (2001) et *The Seven Sisters,* qui sort ces jours-ci en Angleterre.

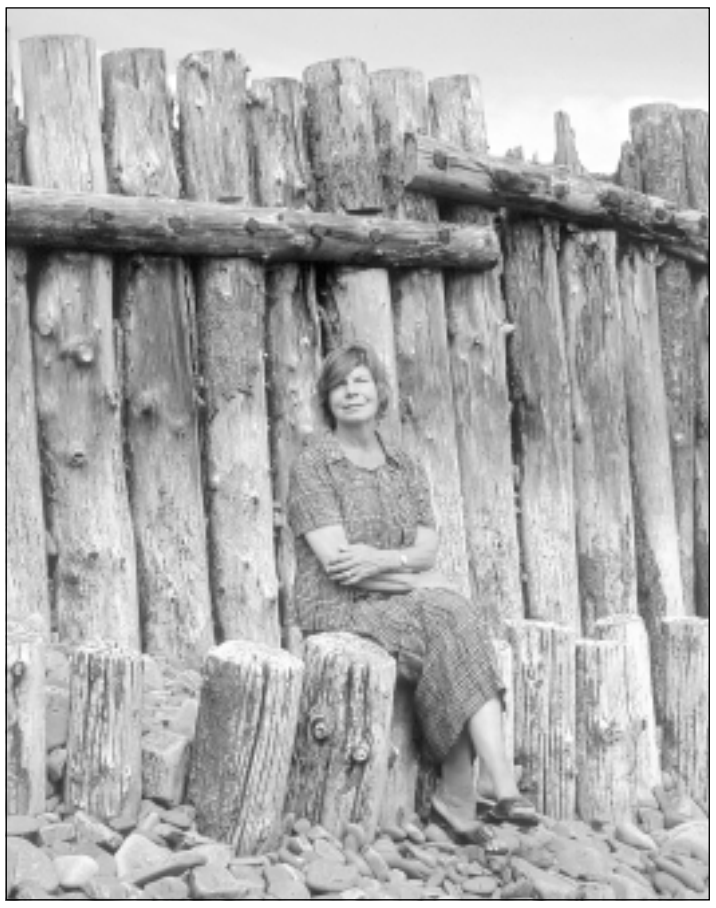

GEORGE WRIGHT

Ceux qui l'avaient laissée à la fin des années 1980 se réjouiront de la retrouver là où elle excelle : dans la description cruelle et délicieuse d'un destin féminin au moment même où celui-ci bascule sous l'effet d'un étrange coup de théâtre. Frieda Palmer, une vieille excentrique, est une romancière fortunée, bien connue des médias pour son franc-parler (*« C'est une professionnelle de la question désagréable »*). *« Elle a dû son ascension à une anomalie génétique tenant au talent, à l'intelligence ou à l'astuce maternelle, et ses enfants se sont glissés derrière elle, sans bruit, pour grimper à l'échelle sociale »,* écrit Margaret Drabble. *« Maintenant, elle est devenue folle, elle s'est envoyée valser dans l'espace, mais ses rejetons continuent de sourire du haut de leur perchoirs tels des saints suffisants juchés sur un chaperon de cathédrale. »* Au moment où s'ouvre le roman, cette brochette d'enfants et de beaux enfants rit plutôt jaune, cependant. Car Frieda a eu l'audace de brader la demeure familiale pour acheter, à Exmoor, un château victorien entièrement délabré au bord de la mer. Dieu sait quelle autre idée peut encore lui passer par la tête. Elle avait pourtant *« triomphalement survécu à son état de quinquagénaire »,* note charitablement l'une de ses filles. Maintenant, on dirait qu'elle s'ingénie à leur causer à tous des ennuis. Pourquoi s'acharne-t-elle à dilapider son argent ? Et qu'adviendra-t-il, surtout, de leur légitime part d'héritage ?

LA BOURGEOISIE ÉPINGLÉE

Margaret Drabble s'amuse beaucoup à stigmatiser la cupidité et le cynisme de ces représentants très « comme il faut » de la bourgeoisie londonienne. A travers eux, c'est une génération qu'elle épingle, *« celle de l'ère conservatrice, juste avant Tony Blair. Incompétence politique, accumulation de décisions catastrophiques, corruption généralisée, maladie de la vache folle : on avait l'impression que l'Angleterre d'alors était empoisonnée jusqu'à la moelle »*. Une fois de plus, Margaret Drabble ne mâche pas ses mots. Pourquoi se soumettre à la tyrannie du convenable ? Même lorsqu'elle parle de sa sœur – il y a dans le roman une rivalité entre deux sœurs qui invite à aborder ce sujet – c'est pour évoquer sans détours leur *« relation difficile » : « Je ne lis pas ses livres, elle ne lit pas les miens. J'aurais trop peur d'y retrouver notre famille. Ce sont mes enfants qui la lisent et qui m'en parlent. Mais je me mets à sa place, cela a dû être agaçant de m'avoir eue comme petite sœur. »*

Très finement traduit, *La Sorcière d'Exmoor* est un vrai bonheur de lecture. Il y a chez Margaret Drabble un *« narrateur intrusif »* – un « je » qui interroge le lecteur, ironise sur les personnages... et vous force à rester sans cesse sur le qui-vive. Il y a aussi, chez cette grande lectrice de Sartre, de Beauvoir et de Bellow, une formidable manière de mêler la texture de la vie à la philosophie même, comme si, dit-elle, *« les simples faits posaient des questions »*. Mais il y a surtout, dominant la sottise et l'avidité généralisées, ce magnifique portrait de vieille dame « indigne » et libre. Frieda, l'intellectuelle solitaire, est le seul personnage vraiment vivant de ce roman. Margaret Drabble laisse entendre qu'elle s'est un peu inspirée de Doris Lessing pour le camper. Elle pourrait tout autant dire : « Frieda, c'est moi. »

Florence Noiville

LA SORCIÈRE D'EXMOOR (The Witch of Exmoor) de Margaret Drabble. Traduit de l'anglais par Katia Holmes, Phébus, 352 p., 20 €.

Voyage intime à Corfou en compagnie de Robert Dessaix

Mêlant l'humour à une forme de grâce désinvolte et de mélancolie légère, le romancier s'acharne à saisir ce qui fait la texture d'une existence humaine

On le savait depuis ses très jolies *Night Letters*, ou *Lettres de Venise* (1), Robert Dessaix est un délicieux compagnon de voyage. Pas le genre à vous embarquer dans des circuits pleins d'embûches, d'exotisme ou de rebondissements spectaculaires, non, bien que les rebondissements ne manquent pas – il y en a même d'assez cocasses, mais sans aucune mise en scène tragique, comme si cette dimension avait été volontairement évacuée du texte. Pour cet Australien de 58 ans, traducteur et producteur de radio venu sur le tard à l'écriture (2), les traversées se conçoivent plutôt sur place, en croisant la reconnaissance horizontale d'un lieu avec des plongées verticales dans l'histoire, le théâtre ou la littérature. Et bien sûr, comme dans tout voyage qui se respecte, le but du jeu n'est en aucun cas le périple en soi, mais un autre type de découverte. Mêlant l'humour à une forme de grâce désinvolte et de mélancolie très légère, l'auteur de *Corfou* part en chasse de ce qui fait la texture d'une existence humaine.

Pourquoi Corfou ? Par accident, pourrait-on dire – d'ailleurs, tous les personnages qui apparaissent au fil du récit semblent avoir échoué là pour des raisons très vagues, à peine remémorées. Le narrateur, lui, est un acteur australien plus ou moins raté, qui tente de prendre le large pour échapper à une histoire d'amour douloureuse. Sauf que, bien sûr, l'intérêt d'un voyage n'est pas de se fuir, mais de se rejoindre. Et que le narrateur y parvient d'une drôle de manière, en allant habiter la maison d'un fantôme. Ou du moins d'un autre homme de théâtre, le mystérieux Kester Berwick, parti quelque temps pour se faire soigner (pense-t-on) en louant son logis à un parfait inconnu (ils ne se sont même pas croisés.) C'est à travers les échos contradictoires que renvoient les proches de Kester, les odeurs, les lumières et les ombres de la demeure, certains écrits et le souvenir, toujours sous-jacent, des pièces de Tchekhov, que le narrateur finit par dénicher des vérités sur son hôte, sur ses voisins, mais surtout sur lui-même.

SUBTILE PARTITION

Lui-même, c'est-à-dire un locuteur qui s'adresse au lecteur sur un ton de familiarité souriante, d'amicale complicité. Un ton plein d'humanité, même quand il perce les individus jusqu'au plus secret de leurs contradictions, de leurs défaites ou de certains ridicules. Car tel est le talent de Robert Dessaix, qu'il parle en son nom (dans *Night Letters*, par exemple) ou pas : savoir dire sans accuser, pointer sans blâmer. On entre dans la confidence avec une étrange facilité, bondissant avec lui d'un portrait à un autre, d'une réflexion sur telle ou telle figure mythologique à une autre sur le théâtre de Tchekhov. Avec, pour commencer, l'impression que cette promenade n'obéit à aucun plan précis, qu'elle part avec insouciance dans des tas de directions différentes. Jusqu'au moment où l'on finit par deviner qu'il existe bel et bien un programme, derrière l'apparente pagaille. *« J'aime la façon dont tout semble aller dans tous les sens, chez Tchekhov, comme s'il n'y avait aucun contrôle – ça fait penser à un orchestre qui, au départ, n'a personne pour le diriger. En fait, vous avez tous l'air d'être sourds – d'être un orchestre de musiciens sourds. Et puis tout d'un coup on réalise qu'il y a bien une partition, et que chaque note est en place, qu'il n'y en a pas une de trop. »* Exprimée par William, un acteur que le narrateur a aimé, cette remarque s'applique très bien à la façon dont progresse le récit, dans Corfou.

Que trouve-t-il, finalement, cet homme de théâtre, à travers les lumières changeantes de Corfou ? L'auteur, qui décrit merveilleusement les changements de couleurs du jour ou le plissé d'une montagne au bord de la mer, conduit son personnage vers la connaissance à travers *« des petites choses de rien du tout, des choses qui ne mènent à rien »* – en apparence. Observer les *« bleus intenses »* de la mer autour de Lesbos, ou la *« blondeur ahurissante »* d'une femme dans l'avion, sentir les odeurs de *« violettes ou de roses sauvages »*, mais surtout écouter ses semblables. S'il est un sens particulièrement développé dans Corfou, c'est bien l'ouïe. Bruissant de mille paroles, d'échos, de souvenirs, le récit de Robert Dessaix diffuse à son tour une parole profondément humaine, comme une incitation à ne pas demeurer des *« musiciens sourds »* : étrangers au monde qui les environne, murés dans leur solitude, malheureux comme tous ceux qui se contentent de ruminer les *« marchés injustes »* que leur a infligés leur peur de se retrouver seuls.

De proche en proche, ce livre devient aussi une ode à l'amitié, qui donne lieu à de très belles pages. Pas seulement l'amitié des fortes déclarations, des serments, des grands gestes, mais celle des rencontres fortuites, des gens de passage. Celle qui se noue pour quelques heures, quelques jours, sans idée de contrepartie. *« Cet art aux diverses couleurs, délicat, subtil »*, dont le récit de Robert Dessaix s'est si bien inspiré.

Raphaëlle Rérolle

(1) Ed. Le Reflet, 2001.
(2) Ed. Le Reflet, 1999.

CORFOU de Robert Dessaix. Traduit de l'anglais (Australie) par Minette Boothroyd, éd. Le Reflet, 320 p., 19 €.

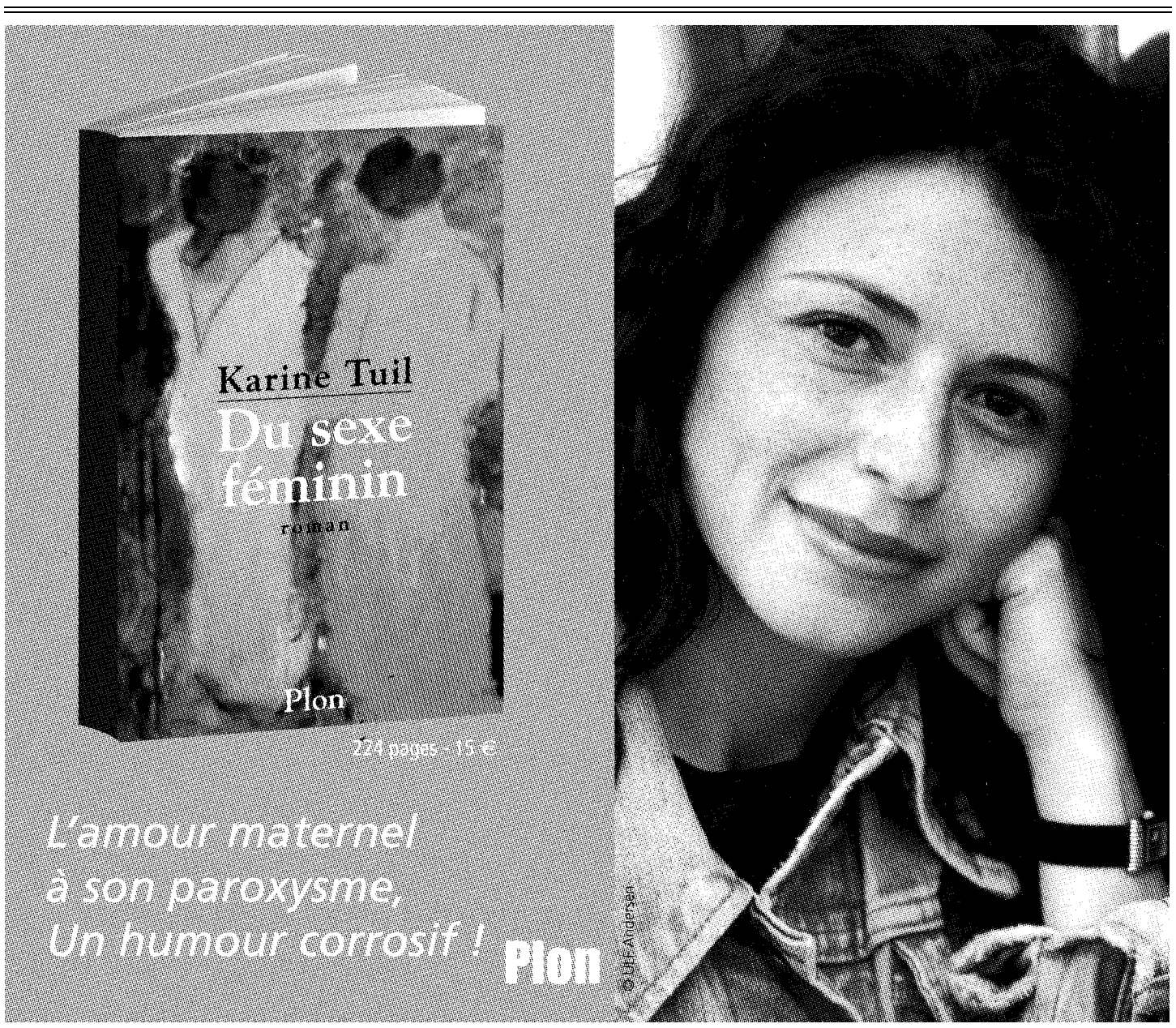

Enfant de troupe

Pour ce sixième roman, Valérie Zenatti s'est inspirée de son adolescence en Israël où, à l'âge des premiers émois, elle servit dans l'armée, comme tant d'autres jeunes filles

QUAND J'ÉTAIS SOLDATE
de Valérie Zenatti.
L'Ecole des loisirs, « Medium », 266p., 11 €.

Elle est radieuse, Valérie Zenatti. Est-ce parce qu'elle est sur le point d'accoucher ? Ou bien parce que cela fait déjà six ans – l'âge de son premier enfant – qu'elle a *« commencé à rajeunir »* ? Toujours est-il qu'elle a plus d'un tour dans ses yeux malicieux, cette belle brunette née il y a trente-deux ans dans une famille modeste de juifs séfarades pratiquants. Premier choc : à 8 ans, elle découvre la série « Holocauste » : *« J'en ai fait des cauchemars pendant un an. »* Cinq ans plus tard, ses parents décident de partir vivre en Israël : la première de la classe qu'elle était quitte donc Nice pour Beer-Sheva, ce *« trou de ploucs »* planté dans le désert du Néguev. Le choc est *« incroyable »*, et d'abord linguistique : chez les Zenatti personne ne parle l'hébreu. *« C'est à ce moment-là que j'ai vraiment senti que la langue c'était un pays. En hébreu, tous les féminins existent. On dit soldate. »*

Soldate, Valérie Zenatti le fut, comme toutes les femmes en Israël, de 18 à 20 ans, de 1988 – début de la première Intifada – à 1990. Et c'est ce passage particulier de l'adolescence à l'âge adulte qu'elle raconte magnifiquement dans *Quand j'étais soldate*, son sixième livre aujourd'hui (1). Un livre où le désespoir côtoie le rire dans un pays où *« lorsque l'on dit que le fils du voisin est tombé, chacun sait que c'est à la guerre »*. Valérie est d'ailleurs persuadée qu'en littérature de jeunesse, *« on ne peut pas faire autrement que rajouter la distance de l'humour sur la tragédie de la vie »*. Alors, elle raconte les fous rires entre copines, les premiers émois, les premières déceptions. Mais aussi son amour pour Yonatan Geffen – *« le plus sensible et le plus ironique de nos poètes-journalistes-écrivains »* –, cet homme

DELPHINE GOLDSZNEN²

« inlassablement de gauche », qui l'a aidée à se construire intellectuellement et politiquement. Mais elle raconte aussi l'Uzi – cette arme pour laquelle on risque sept ans d'emprisonnement en cas de perte ou de vol. Bref, elle dit cette vie où l'armée fait figure de rite de passage à l'âge adulte : *« A un âge où on a envie de se singulariser, c'est très dur d'être un mouton dans un troupeau. »* Se singulariser, Valérie Zenatti le fera pourtant puisqu'elle intègre rapidement les services secrets. Elle, la petite Niçoise, se retrouvera donc, avec des fils d'ambassadeurs et de généraux, à écouter les conversations de chefs d'Etat. Elle, la petite fille aux *« chaussettes blanches jusqu'aux genoux »*, devient une James Bond girl sans gadget, responsable de la sécurité du pays. Une aventure *« épuisante, mais excitante »* qu'elle raconte partiellement – devoir de réserve oblige ! – dans la deuxième partie de ce livre qu'elle a commencé à écrire il y a plus de deux ans, quelques mois seulement avant que la deuxième Intifada n'éclate : *« Et là, ça a été terrible. J'étais bloquée. Ça me ramenait à une époque que je croyais révolue. Et puis l'image que me renvoyaient les médias de Tsahal et d'Israël était catastrophique, et tout à coup je ne savais plus ce que j'avais le droit d'écrire. »* Il faudra tout le *« talent »* et *« l'intelligence »* de Geneviève Brisac – son éditrice – pour que Valérie aille au bout.

LA LANGUE DE L'EXIL

Mais avant cela, ses vingt-quatre-mois d'armée terminés et après une année de fac à Jérusalem, Valérie Zenatti retourne en France : *« J'avais toujours cette impression de ne pas être au bon endroit. Je me sentais ashkénaze, mais ma famille était séfarade. J'ai rejeté la religion, tout en vouant une véritable passion à la Bible et au Talmud. J'adorais Jérusalem, mais je faisais tout pour aller à Tel-Aviv. »* Forte de ses contradictions, elle s'inscrit en Langues orientales, à Paris : *« C'est là que j'ai réappris l'hébreu. »* Aujourd'hui, Valérie est intarissable sur sa *« langue d'exil »*. Et, qui sait, peut-être un jour se lancera-t-elle dans la traduction de cet auteur israélien monumental qu'est Agnon, et sur lequel elle a fait sa maîtrise ? En attendant, elle enseigne l'hébreu en collège, et continue à écrire des histoires pour ce public *« très généreux et très franc »* que sont les enfants. *« Pour moi, la littérature jeunesse, c'est d'abord de la littérature, pas de la fabrication d'histoires. »* Et comme on la comprend quand elle dit regretter qu'en France les choses soient si *« cloisonnées »*, alors qu'en Israël, la littérature de jeunesse est reconnue pour ce qu'elle est, c'est-à-dire essentielle pour grandir, rire et faire rire. Pour rêver aussi... Beaucoup même.

Emilie Grangeray

(1) Tous publiés à L'Ecole des loisirs.

Au rayon ado

A l'instar des Etats-Unis, la France se lance à la conquête des jeunes adultes

Cela fait sourire Geneviève Brisac. Que ses collègues éditeurs se bousculent sur la tranche d'âge « jeunes adultes » ? Mais cela fait vingt ans qu'elle fait cela, dans « Medium », à L'Ecole des loisirs ! Vingt ans qu'elle poursuit les mêmes buts contre vents et marées : inventer une littérature contemporaine qui touche les adolescents ; soutenir des écrivains, des vrais, sans se préoccuper de savoir si leurs textes sont spécifiquement écrits pour les jeunes (*« J'aurais adoré publier Carson McCullers, Pavese ou Salinger »*) ; et donner envie aux auteurs d'écrire pour cet âge-là. *« Discutez avec Valérie Zenatti, Agnès Desarthe ou Arnaud Cathrine : tous ont l'impression, avec leurs livres, de réparer quelque chose. C'est le fameux truc de Hugo, donner la parole à ceux qui ne l'ont pas... »*

Après Flammarion (Tribal), c'est au tour de Gallimard (Scripto) et d'Albin Michel (*lire ci-contre*), de se lancer sur ce créneau. *« Nous voulions pouvoir aborder plus frontalement certains thèmes comme le sexe, la drogue, la mort ou la guerre »*, explique Cécile Fourquier chez Flammarion. Par ailleurs, le marché a mûri : *« En librairie commence à percer un rayon ado nettement visible »*, note Laurence Pujebet chez Gallimard. Mais nul ne cache que l'Amérique a ouvert une brèche où tous rêvent de s'engouffrer.

Au pays de l'enfant-roi le marché du livre jeunesse est une mine d'or. Alors qu'en France il compte pour moins de 10 % des ventes de l'édition, aux Etats-Unis, il représente près d'un tiers (1,8 milliard de dollars de chiffre d'affaires). Et cette année, ce sont les « young adults » (14-17 ans) qui l'emportent avec des achats de livres en croissance de 20 %. C'est que, depuis le phénomène Potter, les séries pour jeunes adultes y font fureur. Personnages hauts en couleur, scénarios à rebondissements : tous les ingrédients sont là – sans oublier les logos fluos et les panoplies marketing – pour combler l'appétit des *teenagers* pour un genre qui ressemble souvent à un avatar livresque des séries télévisées. De fait, ce succès n'est pas sans devoir quelque chose à l'image, puisque les séries comme *Harry Potter* ou *Les Princess Diaries* sont transformées en superproductions qui, à leur tour, stimulent les ventes de livres.

Une série, pourtant, se démarque par sa qualité, *Les Désastreuses Aventures des orphelins Baudelaire* de Lemony Snicket (Nathan, « Le Monde des livres » du 31 mai), dont l'excellent dernier volume, *L'Autobiographie interdite*, est semé de faux indices qui font sans cesse peser le soupçon sur la fiabilité de l'auteur et du texte. Ainsi l'édition américaine a-t-elle découvert sa fontaine de jouvence. Nostalgie ou facilité, ce sont les adultes, jeunes et moins jeunes, qui lisent nombre de livres de jeunesse. A en croire Snicket, les lecteurs des *Désastreuses Aventures* auraient jusqu'à 75 ans. C'est dire si on aime encore, outre-Atlantique, lire avec des yeux d'enfant.

Lila Azam Zanganeh et Florence Noiville

CHRISTINE ANGOT
sera à la librairie
LE DIVAN
le samedi 28 septembre
à partir de 17h.
à l'occasion de la parution
de son roman
Pourquoi le Brésil?
(aux éditions Stock)
203, rue de la Convention,
Paris 15e - Tél. 01 53 68 90 68

Une souris ponctuelle

Avec le très fantasy « Hermux », horloger détective, Albin Michel s'ouvre aux adolescentes

HERMUX TANTAMOQ
Le temps ne s'arrête pas pour les souris
de Michael Hoeye.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Mona de Pracontal,
Albin Michel, « WIZ », 320 p., 12,5 €.

Il y a dans la littérature pour la jeunesse anglo-saxonne une tradition de « fantasy animalière » qui court de Kenneth Grahame (*Le Vent dans les saules*) à Brian Jacques (le cycle de *Rougemuraille*). Cette tradition vient de s'orner d'un nouveau fleuron avec la première aventure d'une souris au nom ébouriffant, Hermux Tantamoq. Mais le rongeur qui porte ce patronyme est un petit horloger timide, passionné par son métier : rien qui ne s'accorde vraiment à ce nom ronflant d'hercule de foire.

Rien en tout cas jusqu'à ce que l'aviatrice Linda Perflinker (connue pour son audace et ses actions d'éclat) vienne faire réparer dans sa boutique une montre *« presque fichue »* (selon le diagnostic d'Hermux, qui heureusement accomplit des miracles) et exige de la récupérer le plus vite possible, arguant que la profession d'aventurière repose *« presque entièrement sur un minutage précis »*. Mais à l'heure convenue, point de Linda ! A la place, Hermux recevra la visite d'un rat antipathique et menaçant en quête de la montre... Inquiet du sort de la jolie souris, il se lance, courageux comme doit l'être tout héros, dans une enquête avec filature...

Michael Hoeye a emprunté les péripéties de son roman à plusieurs genres qu'il a adroitement mêlés : le polar avec kidnapping ; le roman d'aventures exotiques avec le récit d'une expédition ethnobotanique difficile dans la forêt tropicale ; et même la science-fiction puisqu'il recourt à la figure classique du savant fou et au thème de la fontaine de jouvence. A la croisée des genres et des âges, *Hermux* inaugure ainsi l'arrivée d'Albin Michel dans l'univers des adolescents. Suivront un roman d'un auteur de science-fiction, Hervé Jubert, *Le Quadrille des assassins*, puis *Abarat*, de Clive Barker, un habitué du rayon adulte. Un Français pour deux étrangers, voilà qui reflète l'équilibre souhaité : *« Pour l'instant, les auteurs français ne sont pas tous prêts à sauter le pas. Il faut un peu de distance pour leur montrer que le jeu en vaut la chandelle »*, explique Marion Jablonski chez Albin Michel.

L'éditrice ajoute que *« tous ces livres seront accessibles aux bons lecteurs à partir de 11 ans, mais que les adultes s'amuseront tout autant à les lire »*. Elle reconnaît que, sur ce point, l'exemple d'*Harry Potter* a fait rêver tous les éditeurs. Mais, dit-elle, *« l'idée n'est pas neuve :* Alice au pays des merveilles *est un texte extrêmement difficile ; quant à Tolkien, il est lu à tous les âges. Au-delà du marketing, il y a l'idée forte et belle que la littérature de jeunesse, c'est aussi des textes qui valent pour tout le monde. »*

Jacques Baudou

PHILIPPE BESSON
rencontre
à la librairie
Compagnie
le mercredi 2 octobre
à 18h.30
à l'occasion
de la sortie de son roman
L'Arrière saison
(Éd. Julliard)
58, rue des Écoles, Paris 5e
tél. 01 43 26 45 36

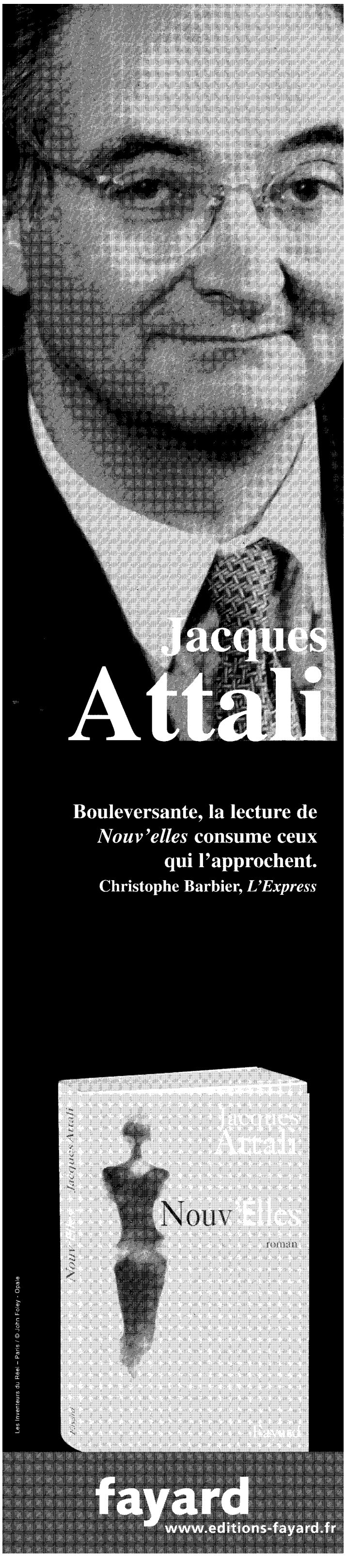

Emile Zola meurt le 29 septembre 1902. Quelques jours plus tard, une foule importante accompagne sa dépouille au cimetière Montmartre. Puis, ses cendres seront transférées au Panthéon en 1908. Mais cette gloire ne doit pas faire illusion. **Henri Mitterand**, dans le troisième et dernier volume de sa somme biographique, montre que la puissance créatrice de Zola et son courage politique ne furent pas toujours bien jugés. **Jean Bedel** développe même l'hypothèse de son assassinat…

Emile Zola, solitaire et solidaire

Les dernières années de l'auteur des « Rougon-Macquart » racontées par son biographe passionné, Henri Mitterand

ZOLA
Tome III : L'Honneur, 1893-1902
d'Henri Mitterand.
Fayard, 860 p., 37 €.

ARCHIVES FAMILIALES ZOLA

Emile Zola photographié par Jeanne Rozerot

Au sortir de ce monument en trois volumes, trois mille pages en tout, consacré à cet homme siècle que fut aussi Emile Zola, le lecteur partage presque également son admiration entre l'auteur du portrait et son sujet. On a déjà dit ici l'excellence de l'entreprise, lors de la parution, l'année dernière, du deuxième volume (1). Connaissance exhaustive de la carrière littéraire de Zola, vive pénétration de l'œuvre jusque dans les soutes de ses plans, scénarios, manuscrits, hauteur de vues à la fois esthétique, politique et morale, le Mitterand prend place dans les grands classiques de la biographie et unit, peut-être pour la première fois, la saisie de l'historien et celle du critique littéraire. L'auteur doit à son modèle un sens du récit, de la mise en perspective, de la vaste entreprise, et aussi de la performance. N'a-t-il pas écrit en moins d'un an les 860 pages de ce troisième volume pour être présent au rendez-vous du centième anniversaire avec la biographie achevée, plus un album iconographique de très belle facture et d'efficace commentaire, plus encore l'édition de manuscrits intéressant la genèse des *Rougon-Macquart* ?

Le deuxième volume s'achevait sur la rédaction, la publication et la réception de l'épilogue des *Rougon-Macquart*, le vingtième livre de cette *« histoire naturelle et sociale d'une famille sous le Second Empire », Le Docteur Pascal*. Zola s'identifiait pour une bonne part à son personnage, Pascal Rougon, qui poursuit ses recherches sur l'hérédité en prenant pour exemple sa propre famille, et tombe amoureux de la jeune nièce qu'il a recueillie. Malgré leur différence d'âge, ils vivent une passion consentie, et la jeune femme donne naissance à leur enfant après la mort du docteur. C'était évidemment une transposition de la passion qui a lié Zola jusqu'à la fin de ses jours à Jeanne Rozerot, la lingère de son épouse Alexandrine, restée sans enfant, alors que Jeanne donne à Zola deux enfants qui feront son bonheur d'homme installé dans deux foyers. Nous suivons le développement de cette histoire intime tout au long des années de combat politique et littéraire qui font l'objet du troisième tome, justement intitulé *L'Honneur*.

Car il y aurait beaucoup de bassesse à reprocher à Zola d'avoir mené cette double vie, gardé Jeanne dans une quasi-clandestinité, avec l'accord de sa femme. Alexandrine, après la violente crise qui suit la révélation de son « infortune », finit par sagement comprendre qu'elle garde la place prééminente de l'épouse, de l'alliée publique. Sa vie de femme est brisée, elle le rappellera chaque fois qu'il le faut à son mari, et Mitterand ne sait jusqu'à quel point elle joue inconsciemment de sa souffrance pour interdire à Zola de donner une place plus grande à son deuxième ménage dans l'emploi rigoureux de son temps. Elle accepte Jeanne, à condition qu'elle et les enfants restent dans l'ombre, et Jeanne se résigne, d'abord parce qu'elle jouit à demeure du bonheur d'être mère et de son bonheur d'amante. Les féministes se récrieront. Qu'aurait dû faire Zola ? Braver l'interdit victorien ? Quitter son épouse ? Revendiquer sa double vie ? Dans ce cas, il y aurait bien eu une affaire Dreyfus, mais pas de « J'Accuse » et pas de victoire finale pour l'innocent injustement dégradé et envoyé au bagne. *Le Docteur Pascal*, où Zola évacue des flots de culpabilité intérieure, s'achève sur l'image de la jeune femme donnant le sein au bébé qui vient de naître. Triomphe de la vie. Que célébrera encore Zola dans le premier de ses *Quatre Evangiles, Fécondité*, à la fois hymne à la natalité, à la femme nourricière contre la vierge décadente, et réflexion sur la nécessaire repopulation de la France (qui, il s'en doute, aura besoin de forces pour un affrontement avec l'Allemagne !). « *Que de lait, que de lait !* » Mitterand ne peut s'empêcher de citer Flaubert devant ces débordements. On lui en sait gré, lui qui partage l'optimisme vitaliste de Zola.

COMBAT

Sans cet optimisme, sans la conviction d'une victoire possible de la raison, de la justice, de la laïcité, de la société civile sur l'obscurantisme, l'injustifiable raison d'Etat, la mainmise de l'Eglise et de l'Armée sur la société dans son ensemble, Zola se serait-il lancé dans le combat pour faire reconnaître l'innocence de Dreyfus, combat où il risquait sa vie, sa liberté, ses revenus ? Qui d'autre avait l'autorité nécessaire, la puissance du verbe pour défier ainsi les pouvoirs ? Victor Hugo était mort en 1885, Flaubert en 1880 – et le pessimisme de l'ermite de Croisset l'avait depuis longtemps entraîné à tourner le dos aux malheurs des autres. Quant aux écrivains, ils se passionnent pour leurs écoles littéraires. Le naturalisme dont Zola s'est fait le théoricien domine, des dissidences se dessinent ; le symbolisme plane. Que les politiques se débrouillent.

Zola seul donc. Se voulant seul. Mais solidaire. On le sait, il ne s'est pas mobilisé dès la condamnation d'Alfred Dreyfus, en décembre 1894, pour clamer son innocence. Cette condamnation n'entre pas vraiment dans son champ de vision. Pourtant, le 16 mai 1896, révolté par la campagne antisémite d'Edouard Drumont et de *La Libre Parole*, il écrit dans *Le Figaro* « Pour les Juifs », un article où Dreyfus n'est pas mentionné, mais où, pour nous, s'annonce évidemment l'engagement fulgurant de Zola en sa faveur.

A vrai dire, toute son œuvre antérieure l'annonçait, l'appelait. *Les Rougon-Macquart* déroulent une immense fresque qui est forcément un plaidoyer pour la justice sociale, puisque c'est la misère qui engendre les iniquités et la violence. Après avoir accompli cette œuvre, Zola entreprend de l'élargir dans le temps et l'espace par une radiographie des pouvoirs. *Lourdes* d'abord, vaste enquête, tableau de la foi vécue dans l'irrationalité totale, la souffrance des corps et le refus de la science. *Rome* ensuite, la mise à nu du pouvoir temporel de l'Eglise catholique, sur les ruines de l'empire romain et reprenant son ambition de conquête du monde. *Paris*, enfin, la grande ville, celle des années 1892-1894, au présent de l'écriture, où coexistent encore, sous le risque permanent de l'explosion, tous les milieux sociaux, de la grande bourgoisie financière et possédante aux bas-fonds misérables et dépravés. Dans ces *Trois villes*, qui sont aussi une forme nouvelle du roman où il ne craint pas l'anticipation, la dénonciation des tares de la société se fait de plus en plus radicale. Zola républicain se dirige vers le socialisme, avec beaucoup de nuances et d'inflexions personnelles. Dans *Les Quatre Evangiles (Fécondité, Travail, Vérité, Justice* – ce dernier resté à l'état de projet), on le verra traverser de façon critique les théories de l'anarchisme, du marxisme tendance guesdiste, de l'utopie fouriériste, pour se diriger vers une conception socialiste proche de Jean Jaurès, avec un combat mûrement réfléchi pour l'instruction laïque. A ces œuvres, mais aussi aux tentatives de Zola au théâtre et à l'opéra, Mitterand consacre à chaque fois des chapitres qui sont de véritables études socio-critiques autant que littéraires. C'est l'œuvre même qui prend le devant dans cette biographie, puisque aussi bien la vie de Zola est vouée à plein temps à l'enquête et à l'écriture, à l'invention d'un monde qui devait régénérer le monde réel par la mise à nu de ses mécanismes, mais aussi par le dessin d'un avenir possible de réconciliation.

UN ENGAGEMENT TOTAL

La part éclatante de ce volume est évidemment constituée par le récit de l'intervention de Zola dans l'affaire Dreyfus, cet engagement total qui en fait réellement une affaire nationale, laquelle mène le pays au bord de la guerre civile, par la faute d'un état-major imbécile, d'un clergé obscurantiste et d'un gouvernement républicain lâche et maladroit. Sous la plume de Mitterand, la décision d'écrire « J'Accuse », en janvier 1897, le procès de Zola, sa condamnation, son exil volontaire à Londres, son retour un an après, ses tentatives d'obtenir un deuxième procès pour éviter à Dreyfus le déshonneur d'une grâce et aux coupables l'échappatoire d'une amnistie, sa victoire finalement, aux yeux de l'Histoire (la revanche des antidreyfusards, ce sera l'Etat vichyssois, qui n'a eu qu'un temps), deviennent un roman historique passionnant, parce que formidablement vrai et exemplaire. Il existe sur l'Affaire de fort bons livres, en tout premier lieu celui de Jean-Denis Bredin, mais, pour qui se préoccupe de savoir comment les idées et les formes agissent dans l'histoire, *Zola : L'Honneur* est une lecture indispensable.

Michel Contat

(1) Voir « Le Monde des livres » du 21 décembre 2001.

Zola assassiné ?

Une hypothèse désormais plausible

A l'occasion du cinquantenaire de la mort de Zola, le journaliste Jean Bedel publie dans le *Libération* de l'époque, en 1953, une enquête sur les circonstances de cette mort par asphyxie à l'oxyde de carbone à son domicile. L'enquête officielle avait conclu à un accident, provoqué par une mauvaise aération de la chambre et du conduit de la cheminée. Jean Bedel rapporte le témoignage d'un retraité, Pierre Hacquin, qui lui avait dit qu'un ami à lui, exerçant la profession de fumiste, et dont il ne pouvait révéler le nom, lui aurait avoué, vingt-cinq ans auparavant, à Sarcelles, qu'il avait assassiné Zola en bouchant sa cheminée. Aucun élément nouveau n'apparaît ensuite sur cette histoire, qu'Armand Lanoux reprend dans sa biographie *Bonjour, monsieur Zola*, parue en 1954. En 1978, cependant, Jean Bedel révèle le nom du fumiste dans un court article du *Quotidien de Paris* : Henri Buronfosse. Cet article passe inaperçu. Les biographes de Zola qui suivent, Henri Troyat en 1992, l'Américain Frederick Brown en 1995, ignorent ce nom et ne font aucune recherche.

Pour écrire son *Guide Zola*, Alain Pagès reprend le dossier, découvre avec surprise en travaillant aux Archives de Paris et aux Archives de Sarcelles qu'il est possible de reconstituer la vie de cet homme et que le profil du personnage, son appartenance à la Ligue des patriotes, organisation nationaliste et antisémite virulente fondée par Déroulède, la date de création de son entreprise de fumisterie, les modifications qu'il apporte à des documents d'état civil (il ajoute les prénoms Charles et *Emile* à son patronyme) rendent sa confession très plausible. L'absence d'enquête policière sur la présence signalée de fumistes sur les toits de l'immeuble de la rue de Bruxelles où habite Zola est troublante. Un fumiste peut très bien avoir bouché la cheminée avec un tampon qu'il aurait retiré le lendemain de la mort de Zola, qu'il n'avait peut-être pas voulue. Un acte de malveillance qui aurait mal tourné…

Alain Pagès a communiqué en octobre 2001 les résultats de sa recherche à Jean Bedel, qui voulait reprendre le témoignage recueilli de P. Hacquin et en faire un livre. Ce livre très vivant et de lecture aisée reprend la reconstitution de la vie fournie par Pagès et y ajoute quelques réflexions personnelles, dont certaines peu crédibles. Ainsi la thèse de la complicité du domestique de Zola, Jules Delahalle, paraît inutile pour conforter l'hypothèse désormais tout à fait plausible, et que, pour sa part, Henri Mitterand comme Alain Pagès acceptent : que l'assassinat auquel tant de ligues patriotiques et antisémites avaient appelé ne peut être démontré de façon certaine, mais que de très fortes présomptions existent.

M. Ct

★ *Zola assassiné*, de Jean Bedel (préface d'Henri Mitterand), Flammarion, 224 p., 18 €.

Echange et Diffusion des Savoirs
Saison de conférences 2002-2003

"FIGURES DE LA SCIENCE"

Jeudi 10 octobre "Comment les physiciens expliquent-ils le monde ?" **Pablo Jensen,** physicien

Jeudi 17 octobre "Science et opinion publique" **Bernadette Bensaude-Vincent,** historienne des sciences

Jeudi 21 novembre "Face au changement climatique, que faire ?" **Jean-Marc Jancovici,** spécialiste du climat

Jeudi 6 décembre "L'homme machine, des automates à l'automatisation" **Bruno Jacomy,** historien des sciences

Jeudi 19 décembre "Mystique du gène et marchandisation du vivant" **Jacques Testart,** biologiste

Jeudi 9 janvier "La technoscience est-elle soluble dans la démocratie ?" **Jean-Marc Lévy-Leblond,** physicien

"DE LA LIMITE"

Jeudi 16 janvier "Le négatif, à la limite de la pensée" **François Jullien,** philosophe & **Etienne Klein,** physicien

Jeudi 23 janvier "Les limites de l'écoumène" **Augustin Berque,** géographe

Jeudi 6 février "Les limites de l'Europe et les représentations européennes et américaines de la sécurité" **Alain Joxe,** spécialiste des questions de stratégie

Jeudi 13 février "Limites de la science" **Hubert Reeves,** astrophysicien

Jeudi 6 mars "Frontières incertaines" **Georges Steiner,** philosophe

Jeudi 20 mars "La ville planétaire, horizon de la mondialisation ?" **Pierre Veltz,** économiste

Jeudi 3 avril "Pour une politique illimitée" **Alain Badiou,** philosophe

Jeudi 10 avril "Stigmates de l'exclusion" **Bronislaw Geremek,** historien

Jeudi 15 mai "Sous la conduite du poète Virgile, quelques remarques…" **Pierre Legendre,** júriste

Jeudi 22 mai "La démocratie ou le refus des limites" **Dominique Schnapper,** sociologue

CONFERENCES A 18 H 45
A L'HOTEL DU DEPARTEMENT MARSEILLE 4EME
52 avenue de Saint-Just
ENTREE LIBRE

CONSEIL GENERAL BOUCHES-DU-RHÔNE

Echange et Diffusion des Savoirs **: 16 rue Beauvau 13001 Marseille . 04 96 11 24 50 . contact@des-irs.org**

La Librairie **DEDALE**
vous invite à débattre avec
Pascal Quignard
le vendredi 27 septembre
à 19 heures
à l'occasion de la sortie des
trois premiers volumes de
Dernier royaume
(Ed. Grasset)
4 ter, rue des Ecoles, Paris 5ème
Tél. : 01 43 26 04 99

« Il fut un moment de la créativité humaine »

Henri Mitterand, biographe de Zola, s'explique sur le sens de son travail

Avez-vous voulu redresser une image de Zola ?

Cent après sa mort, il était temps de se débarrasser d'un certain nombre d'idées toutes faites sur sa personne et sur son œuvre, afin de mettre tout Zola en perspective sur l'arrière-fond de son temps. Le personnage est tellement riche, Zola a été tellement fécond et divers, que cette biographie, peut-être imposante par sa taille, ne représente qu'un modèle en résumé de tout ce qu'il y aurait à dire. On y arrivera peut-être autrement que par un livre. Une base de données informatique serait certainement utile. Mais on y perdrait le fil directeur d'un questionnement sur la logique, l'unité, l'énergie, la dynamique d'une carrière saisie à la fois dans sa continuité – c'est le même personnage d'un bout à l'autre, de 1840 à 1902 – et dans sa diversité – surtout la diversité des connexions qui s'introduisent entre lui et son œuvre à un moment donné. Ainsi, au moment où il écrit *La Curée*, il est par ailleurs chroniqueur parlementaire : ce sont deux univers de discours absolument contemporains et qu'il faut mettre ensemble en perspective malgré leur diversité.

Votre opinion a-t-elle varié au cours du travail ?

Le dossier s'est constitué pour ainsi dire tout seul depuis plus de quarante ans. Au fur et à mesure que j'avançais dans les éditions commentées et les études critiques, la masse documentaire a proliféré. Le vrai problème a été de mettre de l'ordre dans toutes ces informations et ces interprétations pour tracer un portrait en continu autant de l'homme que de ses livres, de ses articles, de ses œuvres lyriques. En écrivant cette biographie, les nuances sont apparues. La difficulté est qu'il faut dresser un portrait qui fasse apparaître les différents états du personnage au fil du temps et des événements, et en même temps saisir l'œuvre, donc parler des textes, de leur contenu et de leur forme. L'ouvrage est une biographie textuelle autant qu'une biographie personnelle. On voit alors apparaître des tensions et des contrastes. Quoi de plus contrasté, sur le plan personnel, que, d'une part, ce monsieur qui mène une vie extraordinairement bien réglée, bourgeoisement organisée, très méthodique, avec ses heures de travail, ses heures de lecture, ses heures de correspondance, quelques réunions d'amis le soir, rien de plus. Et, d'autre part, des coups d'éclat qui l'amènent à défier toute la société intellectuelle de Paris puis toute la société politique française. Ce sont pourtant deux aspects d'un même tempérament. Sur le plan de l'œuvre, apparaissent de fortes différences entre le discours théorique souvent dogmatique, raide, polémique, et puis la part du rêve dans l'univers du roman.

Vous avez volontairement introduit du suspense dans ce récit ?

Universitaire, je suis plutôt un commentateur qu'un narrateur. J'ai donc pris un plaisir certain à tâter d'un autre genre. Pour le **suspense**, quand on veut suivre un personnage de cette taille dans tous les aspects de son existence, on est obligé, je ne dirai pas de tricher avec la chronologie, mais de l'assouplir, parce que les différents couloirs dans lesquels il s'engage n'ont pas même longueur, n'entraînent pas le même rythme. Quand il écrit un roman, cela représente en moyenne neuf mois de travail en continu : l'enquête, les visites, les lectures, la préparation des plans, la rédaction, ce sont des activités à durée longue. Tandis que lorsqu'il porte une pièce au théâtre, par exemple, il adapte *L'Assommoir*, on a affaire à des entreprises qui sont plus courtes et plus intenses. Pour *J'accuse*, si le biographe veut faire comprendre les conditions dans lesquelles Zola a produit ce texte, il est obligé de pratiquer une espèce de rétrospective de l'affaire Dreyfus avant son intervention. Les retours en arrière narratifs, les sauts en avant qui donnent parfois l'aspect d'un destin au récit de cette vie sont nécessités par la complexité de l'existence même du personnage.

L'histoire littéraire mais aussi le public qui lit rendent-ils justice à Zola ?

Je suis frappé de voir qu'au début du XXIe siècle les lycéens prennent encore plaisir et intérêt à lire Zola. Avec *Germinal*, il a eu une fortune en 1968. Malgré les différences de civilisation, les jeunes ont l'impression de découvrir la société telle qu'elle est à travers des romans qui datent de cent vingt ou cent trente ans, c'est quand même assez étrange. Mais il est vrai que Zola a longtemps souffert des stéréotypes qui s'étaient accrochés à sa personne et à son œuvre. Il en était partiellement responsable : lorsqu'il a inventé le concept offensif de naturalisme, il a essayé de donner à l'écrivain et en particulier au romancier le modèle du savant. Sa théorie du roman expérimental est dérivée de *L'Introduction à la médecine expérimentale* de Claude Bernard. En ce sens, il est tributaire de l'idéologie scientiste de l'époque. Il a donc pratiqué une espèce de censure sur ce qui est son véritable génie, qui est un génie de raconteur d'histoires, de grand rêveur. Pour Zola théoricien, le romancier c'est l'observateur, l'expérimentateur, le biologiste en quelque manière. Les professeurs se sont engouffrés là derrière, et pendant des dizaines d'années les manuels d'histoire littéraire, dans des chapitres d'ailleurs assez courts qu'ils consacraient à Zola, mettaient tout le poids sur la théorie naturaliste et négligeaient complètement l'aspect imaginaire et fantasmatique. Depuis une cinquantaine d'années, les choses ont changé. D'abord les historiens ont examiné le témoignage qu'il apportait sur la société de son époque, ensuite les éditeurs de textes et les spécialistes de la critique génétique ont découvert le monde des manuscrits de Zola qui est extrêmement intéressant. Et puis la nouvelle critique des années 1970 à 1980 a contribué à dépoussiérer le territoire zolien. On s'est aperçu que la psychanalyse littéraire, la sociocritique, la linguistique structurale, l'analyse du discours avaient beaucoup à dire sur le roman et le discours zoliens et que ceux-ci résistaient très bien à toutes ces radiographies modernes. Paradoxalement, Zola a été reconnu par des critiques qui par ailleurs s'intéressaient peut-être bien davantage à Proust. Pour rendre justice à Zola, il faut le voir comme le grand écrivain du naturalisme fantasmatique. Un naturalisme porté par le mythe et le sens du tragique. Il y a du Eschyle en lui, plus finalement que du Claude Bernard. Il ne faut tout de même pas oublier que Mallarmé était un ami et un admirateur de Zola.

***« Il fut un moment de la conscience humaine »*, a dit Anatole France lors de ses funérailles. Qu'ajouteriez-vous ?**

Il parlait évidemment du Zola de l'affaire Dreyfus. Mais, pour nous, il fut surtout un moment de la créativité humaine. Et peut-être même de la folie humaine. Il a tenté de faire l'homme, avec audace, avec un vrai sens du pari. Pour affronter seul tous les pouvoirs en place, il faut un énorme orgueil, une forte conviction de soi, de la puissance du verbe, de la puissance de la raison. L'honneur, c'est ce qui caractérise la dernière phase de sa vie. De ce point de vue, cet anniversaire tombe à pic. Dans l'époque actuelle, c'est peut-être une idée à faire revivre sur toutes sortes de plans.

Propos recueillis par M. Ct.

Henri Mitterand

Henri Mitterand est le spécialiste incontesté de Zola. Il a consacré à son œuvre et à son action une grande part de son travail de professeur, de chercheur et d'éditeur, porté par une admiration qui n'a jamais faibli. Professeur émérite de linguistique et de littérature française, il enseigne à Columbia University (New York). On lui doit l'édition des *Rougon-Macquart* dans « La Pléiade » (1960-1967), celle des *Œuvres complètes* au Cercle du Livre précieux (1966-1970), sa collaboration à l'édition de la *Correspondance* complète d'Emile Zola chez CNRS Editions-Université de Toronto, et de nombreux ouvrages critiques sur Zola et le naturalisme.

A lire et à voir

D.R.

Deux éditions des ***Rougon-Macquart*** font référence

– « Pléiade » (Gallimard), édition établie, annotée et présentée par Henri Mitterand sous la direction d'Armand Lanoux, cinq volumes, 1960-1967.

– « Bouquins » (Laffont), édition établie par Colette Becker, avec G. Gourdin-Servenière et V. Laviellе, 1991-1993, réédition 2002. Cinq volumes et un *Dictionnaire d'Emile Zola* des mêmes auteurs.

Les romans du cycle, et les autres œuvres, ont été repris dans différentes **collections de poche**, notamment « Folio », « Livre de poche » et « GF »

– Nouveau monde éditions annonce la première édition chronologique des œuvres complètes de Zola, sous la diection d'H.Mitterand, en vingt volumes, à paraître à partir du 20 octobre (www.nouveau-monde.net)

Parmi les publications qui accompagnent la commémoration de Zola, signalons :

– Les Mystères de Marseille, d'Emile Zola. Les débuts littéraires de l'écrivain, en 1847, tentant de concurrencer Eugène Sue (éd. Parangon, 350 p., 13,50 €).

– Zola, de J.-K.Huysmans. Les principales pages de l'auteur de *Là-bas* sur celui de *L'Assomoir* ; préface de Charles Ficat (éd.Bartillat, 124 p., 9 €)

– Passion Emile Zola. Les délires de la vérité, d'Henri Mitterand. Une iconographie judicieusement choisie, magnifiquement présentée et efficacement commentée (Textuel, 192 p., 47 €).

– Zola, la vérité en marche, d'Henri Mitterand. Décidément infatigable, le biographe de Zola propose un volume de la collection « Découvertes » (Gallimard, 176 p., 13,75 €).

– Guide Zola, d'Alain Pagès et Owen Morgan. Tout savoir sur Zola, sa vie, son œuvre, son action, sous la forme la plus économique. Information très sûre (éd. Ellipses, 550 p., 35 €).

A l'occasion de la grande **exposition du centenaire** qui s'intitule tout simplement ***Zola***, et se tiendra sur le site François-Mitterrand, Grande Galerie, du 18 octobre au 19 janvier 2003, la Bibliothèque nationale de France et les éditions Fayard publient un splendide ouvrage qui est beaucoup plus qu'un catalogue. Sous la direction de Michèle Sacquin (256 p., 49 €).

– Le colloque **« Lire/Dé-lire Zola »**, organisé par Michèle Sacquin, Jean-Pierre Leduc-Adine, Danièle Coussot, Philippe Hamon et Henri Mitterand, se tiendra à la BNF les 24, 25 et 26 octobre.

Des notes au texte et du croquis à l'écrit

LES MANUSCRITS ET LES DESSINS DE ZOLA
Notes préparatoires et dessins des Rougon-Macquart
Edition établie et présentée par Olivier Lumbroso et Henri Mitterand.
Ed. Textuel, 3 volumes sous coffret, 52 €.

Cette édition extrêmement soignée vient par sa seule existence répondre à une question que se posent souvent les lecteurs non spécialistes lorsque sont publiés des manuscrits qui ne semblent intéresser que les chercheurs. *Les Manuscrits et les dessins de Zola* sont présentés sous la forme de trois cahiers. Dans les deux premiers, Henri Mitterand met à la portée d'un public qui pourrait se révéler assez large des textes fascinants : les notes préparatoires des *Rougon-Macquart* (1867-1868). Le premier fascicule comprend la reproduction de ces notes, conservées à la Bibliothèque nationale de France, accompagnée d'une introduction qui justifie cette publication et analyse les questions, les inquiétudes, les soucis de Zola au début de sa carrière d'écrivain. Sans tomber dans le fétichisme du manuscrit, admirons ici la coulée puissante de l'écriture zolienne, dans sa matérialité.

Les transcriptions du second fascicule établissent un classement chronologique de ces notes, en se fondant sur des hypothèses d'une logique certaine. Laissons-nous conduire dans le commentaire des notes attentives prises par Zola sur le livre du docteur Lucas à propos de l'hérédité naturelle. La critique a accordé une place essentielle à ce concept dans l'œuvre zolienne. Et pourtant, il ne faut pas voir là une simple application de la science à la littérature. En réalité, cette notion constitue pour Zola un « dictionnaire de l'imaginaire » qui fonde toute son activité romanesque. Surgissent de là tous les thèmes, toutes les puissances qui vont agir sur les hommes, les faire agir : le corps, le sexe, la *« quête toujours recommencée du pouvoir, de l'argent, du plaisir... »* Les étapes de la construction du cycle deviennent tout à fait claires et l'opposition entre un projet scientifique et une imagination épique et visionnaire se marque, dès l'écriture de ces notes, dans la volonté d'analyse lucide de la société et dans sa rêverie *« sur la mise en mouvement des forces collectives »*.

Conclusion essentielle : l'œuvre de Zola n'est pas la simple reproduction du monde contemporain, c'est une série d'histoires – aux neuf scénarios initiaux succéderont dix-sept projets de romans qui aboutiront au cycle accompli des vingt romans –, série de fictions résultant d'opérations sur des formes, sur des contenus. Les premiers écrits expliquent et exposent toute la construction de l'œuvre.

CROQUIS/ÉCRIT

Le troisième cahier présente, pour la première fois, l'ensemble des 150 dessins qui jalonnent les dossiers préparatoires des *Rougon-Macquart*. Travail d'un intérêt immense : non seulement il nous fait connaître un massif inédit mais Olivier Lumbroso y analyse avec finesse et pertinence le dialogue nécessaire entre les croquis et l'écrit. Zola a toujours manifesté une allégresse jubilatoire devant les paysages, devant tous les espaces et, dans un déterminisme tainien, il a accordé une importance primordiale aux lieux, véritable terreau nourricier de ses personnages. Comment mieux le faire comprendre qu'en commentant ses dessins qui font beaucoup plus appel à l'imaginaire qu'au documentaire ? Même si ces esquisses renvoient à des réalités géographiques, topographiques, voire sociales (les plans de table pour les repas, par exemple) connus et observables, elles sont formalisées et formalistes ; elles n'ont certes pas de valeur esthétique en soi (comme peuvent en avoir les dessins de William Blake, de Victor Hugo), mais elles participent totalement à la poétique romanesque mise en place par Zola. Ces dessins représentent les véritables « boîtes noires » des desseins romanesques.

Cet ouvrage, dans son ensemble, trouve sa cohérence intime dans la mise à disposition du public de textes et d'images inconnus. Ainsi devient-il possible de reconstruire une véritable logique de l'œuvre et de procéder à une nouvelle lecture du cycle des *Rougon-Macquart*.

Jean-Pierre Leduc-Adine

« Vent du sublime » sur Paris

PARIS
d'Emile Zola.
Edition établie par Jacques Noiray, Gallimard, « Folio-classique », 702 p., 9,50 €.

Paru chez Fasquelle en mars 1898 après avoir été publié en feuilleton, *Paris* est le dernier volet de la trilogie des « Trois villes », qui fait suite à *Lourdes* (1894) et *Rome* (1896). Cette même année, le 13 janvier, Zola a lancé son « J'Accuse ». Jacques Noiray, à qui l'on doit l'édition des deux premiers volumes (« Folio », n° 2736 et 3296) décrit ce contexte violent de l'Affaire Dreyfus qui explique la réception du livre. *« Plutôt que l'auteur de* Paris, *c'est celui de "J'Accuse" que les critiques attaquèrent ou saluèrent, selon le camp dans lequel ils se situaient. »*

Dans le camp des « contre », Brunetière, une nouvelle fois, stigmatise les trompeuses *« distinctions de classe »* et *« toute la politique, toute la sociologie et toute la philosophie de M. Zola »*. Mais les socialistes ne sont pas moins sévères. Jaurès, par exemple, condamne le *« quiétisme scientifique »* de Zola et son *« erreur principale »* qui consiste à *« croire que la science toute seule, sans action militante, révolutionnera l'ordre social »*. Léon Blum souligne lui aussi cette *« illusion »*.

Cette « action », c'est évidemment le défenseur de Dreyfus, avec son courage et sa lucidité, qui la mènera... Sur fond de scandale de Panama et d'attentats anarchistes, le roman déploie une vision dramatique de Paris – cette *« cuve où bout l'avenir »*, ce *« monde en fermentation, la vie elle-même qui fait demain...»* – qui vaut moins par sa pertinence politique ou sociologique que par le *« vent du sublime »* que cette vision fait souffler sur les protagonistes. Comme le note encore le préfacier, l'écrivain, mieux que dans *Lourdes* et *Rome*, donne à son héros, Pierre Froment, prêtre tourmenté une dimension sacrificielle qui n'est pas sans évoquer celle de Zola lui-même en ces dernières années de sa vie.

P.K.

La librairie
LES CAHIERS DE COLETTE
23-25, rue Rambuteau, Paris 4ème - Tél. 01 42 72 95 06
recevra
MAURICE NADEAU
le vendredi 27 septembre à partir de 18 h.
pour son ouvrage
Serviteur
(Éd. Albin Michel)
LAURENT MAUVIGNIER
le samedi 28 septembre à partir de 16 h.30
à l'occasion de la parution de son roman
Ceux d'à côté
(Éd. de Minuit)

DOMINIQUE BARBERIS

Les kangourous

"Alors qu'une série de meurtres viennent d'être commis près de chez elle, une femme en mal d'amour s'invente, à en frémir de plaisir, un suspense quotidien digne des meilleurs Hitchcok." Jean-Luc Douin, *Le Monde*

L'ARPENTEUR
GALLIMARD

Ph. J. Sassier / Éditions Gallimard - 572 206 753 RCS Paris B

La peur au ventre

Dans un essai audacieux, conduit avec autant d'intelligence que de pertinence, Madeleine Ferrières s'attache à retrouver les étapes qui ont préparé, sur plus de six siècles, le nouvel ordre alimentaire. De l'anxiété diffuse au scandale moderne, naissance et affirmation du consommateur

HISTOIRE DES PEURS ALIMENTAIRES
Du Moyen Âge à l'aube du XXe siècle
de Madeleine Ferrières.
Seuil, « L'Univers historique », 480 p., 25 €.

Chicago, 1906. La ville des trusts, notamment le *beef-trust*, dont la conserve de *corned-beef* est l'éclatant symbole, défraie la chronique littéraire, cadre d'une fable politique au retentissant succès. Mi-reportage, mi-roman d'apprentissage, *La Jungle*, d'Upton Sinclair, défend aussi une thèse, celle de la solidarité prolétarienne face à l'inhumaine condition du travail *« scientifiquement organisé »* selon les principes de Taylor. Emigré lituanien, le héros, Jurgis, employé aux abattoirs, connaît une descente aux enfers qu'une hypothétique rédemption rend seule supportable. La dénonciation qui culmine lorsque la description des accidents du travail fait des salles de cuisson l'antichambre de l'horreur : les malheureux ouvriers tombés dans les chaudières finissent impitoyablement en épouvantable ingrédient de fortune, leur corps courant *« le monde en qualité de saindoux garanti pur »*, réveillant le spectre du cannibalisme. Or, sitôt paru, le livre, conçu comme un brûlot politico-social, rencontre un prodigieux succès, au nom de l'angoisse prégnante qu'il canalise et légitime tout à la fois, face à la consommation de produits alimentaires industriels. Sinclair commente, laconique : *« J'avais visé le cœur, et j'ai touché l'estomac de la nation. »* Comme l'ouvrage est aussitôt largement traduit, sa portée subversive déborde très vite les frontières, accentuée par un déploiement médiatique sans précédent. Il est vrai que l'air du temps se prête à cette brusque émotion qui transforme une crise alimentaire en scandale moderne, le XXe siècle s'ouvrant sur un formidable foisonnement législatif, du Japon à la France, qui pose les bases du droit de la consommation.

Un siècle plus tard, la donne n'a guère changé et la « crise de la vache folle » a récemment confirmé que le nouvel ordre alimentaire rêvé à l'heure de l'industrialisation triomphante est en butte à une suspicion collective où se rejoue l'histoire déjà ancienne des peurs alimentaires.

DU MANQUE À L'ALIMENT MALSAIN

« Mélange sans dosage de crainte bien ciblée et d'anxiété diffuse », où raison et irrationnel sont inextricablement liés, la peur est récemment devenue un objet d'histoire à part entière, même si les travaux pionniers de Jean Delumeau ont négligé la notion de risque alimentaire. Les chantiers ouverts à l'instigation de Jean-Louis Flandrin, dont la nourriture, productions, codes et rites, fut le dernier terrain d'étude, ont certes établi qu'à la peur de la pénurie s'est substituée celle de l'aliment malsain. Mais faut-il accepter cette logique simpliste et refuser aux hommes menacés dans leur subsistance la conscience de la nocivité du produit avarié, frelaté, voire corrompu ?

Tentant avec une belle audace d'apporter des éléments de réponse à cette nécessaire interrogation pour ménager une juste perspective historique, Madeleine Ferrières n'a pas craint de déborder des sacro-saintes limites de sa spécialité. Moderniste – elle enseigne l'histoire sociale à l'université d'Avignon –, elle a su dépasser l'analyse des classes défavorisées du Comtat Venaissin, sujet de sa thèse, pour esquisser une réponse globale à la voie tracée par Lucien Febvre dans la livraison d'avril 1956 des *Annales ESC* (*« Pour une histoire du sentiment : le besoin de sécurité »*), empiétant sur le territoire du médiéviste comme sur celui du contemporaniste. Avec une confondante maîtrise qui fait de ce projet un peu fou, d'une si vive résonance à l'aube du XXIe siècle, un travail de référence.

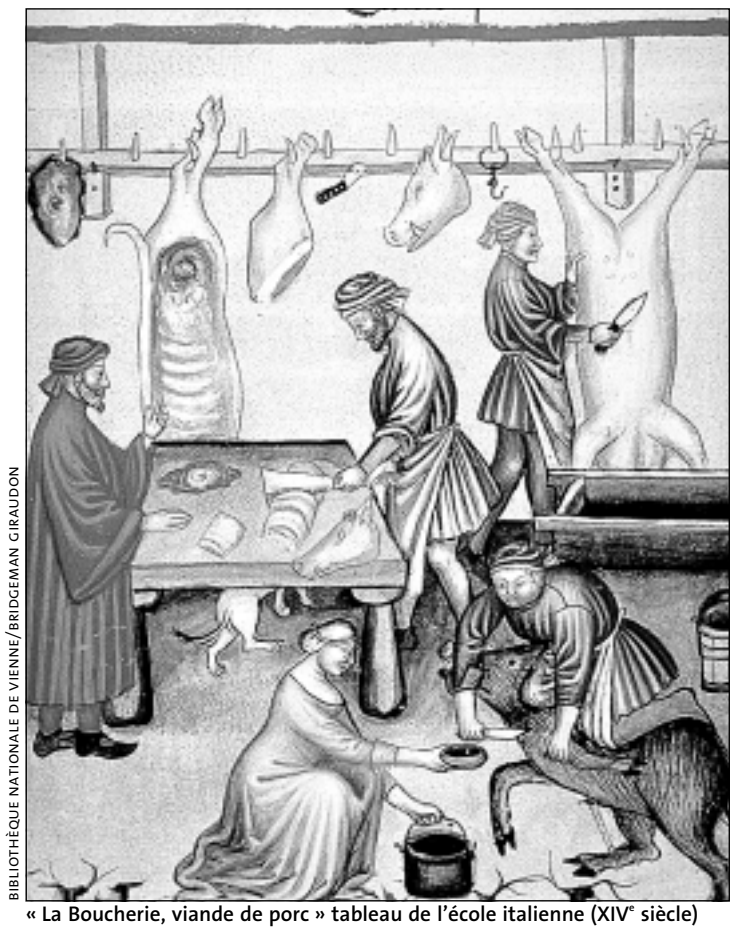

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE VIENNE/BRIDGEMAN GIRAUDON

« La Boucherie, viande de porc » tableau de l'école italienne (XIVe siècle)

Soucieuse d'éviter toute transposition hâtive, l'historienne interroge des outils lexicaux (une préoccupation constante puisqu'elle justifie le chapitre sur la « naissance du consommateur ») avant même d'affronter un corpus éclaté, difficile et peu propice aux visions synthétiques. Aussi refuse-t-elle la logique du *« danger avéré »* avant la révolution pasteurienne, puisque jusque-là *« presque tout est risque »*. Pour s'en convaincre, il n'est que de suivre Madeleine Ferrières lorsqu'elle étudie les règlements médiévaux de boucherie. La passionnante étude de la charte de Mirepoix, négociée entre les consuls de la ville et Jean de Lévis, en juillet 1303, permet de dessiner les contours des interdits alimentaires, d'établir le tiercé de la consommation de viande fraîche (mouton, bœuf et porc), de découvrir quels contrôles sanitaires déterminent la qualité des chairs... et mesurer la part que le fantasme joue dans la représentation de la contagion entre l'animal et l'homme. C'est aux confins d'une médecine rationaliste, d'une pratique vétérinaire de terrain et des représentations populaires que le danger s'apprécie, le législateur pariant par précaution sur le pire.

L'extension de l'enquête confirme l'étroite surveillance d'une corporation qui doit garantir la fraîcheur de la chair et répondre au triple tabou du sang versé, du soupçon de lèpre et du risque d'impureté si les omnivores se nourrissent de chair animale ; d'où la suspicion tenace envers le porc dont le nom sert paradoxalement à discriminer les juifs, qui le rangent pourtant au nombre de leurs interdits alimentaires.

La viande n'est pas le seul aliment sur la sellette : les plantes nouvelles inquiètent et les recommandations scientifiques ne peuvent rien contre la prévention contre l'inédit. Principale victime de ce préjugé culturel, la pomme de terre ; le chocolat aussi. Mais là sans doute faut-il parler d'aversion plutôt que de peur. Le pain lui-même n'échappe pas au procès et un épisode savoureux oppose en 1668 boulangers et cabaretiers parisiens, où la composition sert d'argument aux seconds pour battre en brèche le monopole des premiers, santé publique oblige. Toujours au nom du bien général, c'est le souci d'apporter une réponse efficace qui conduit le médecin du pape Clément XI, Giovanni Maria Lancisi, à édicter des commandements – en fait de simples recommandations – qui stipulent notamment l'abattage des animaux même domestiques en cas de crainte d'épizootie. Une ligne qui, trois siècles plus tard, a gardé des adeptes...

Jadis pâté de chat, immortalisé par la trouble figure du Père Lustucru, plus tard défiance envers le cuivre et les premiers pas de l'appertisation, air urbain vicié et eaux insalubres, la fable effrayante cède le pas au XIXe siècle à un diktat hygiéniste qui pèse d'autant plus lourd que la presse, nouveau pouvoir, dit et amplifie les craintes, naguère encore souvent muettes. Obligeant bientôt le pouvoir politique à préciser le principe de précaution sur l'interpellation du consommateur et non plus seulement au gré des lois de la production.

Parce qu'elle offre une mise en perspective aussi neuve que convaincante, Madeleine Ferrières livre une clé capitale pour comprendre les enjeux les plus contemporains. Et, ce faisant, croise les héritages historiographiques avec intelligence et une rare pertinence.

A consommer sans modération.

Philippe-Jean Catinchi

VAUTRIN

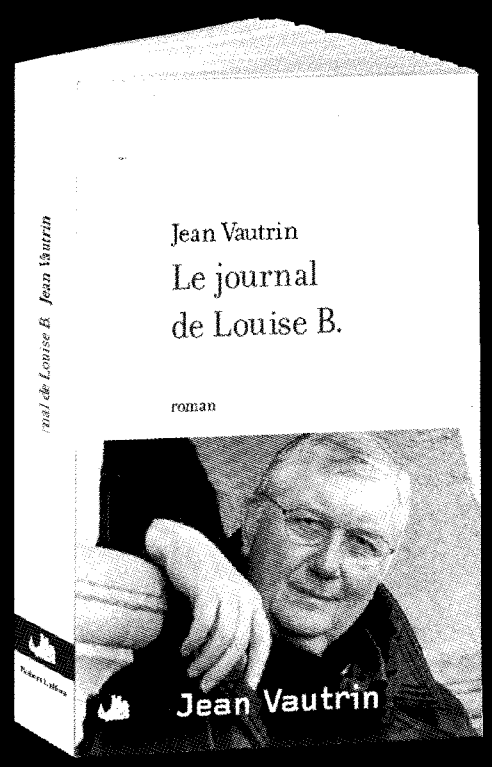

« Vautrin pratique l'écriture avec rage et jubilation, mais aussi avec une vraie générosité. »
Gérard Meudal, Le Monde

« Jean Vautrin aime entrechoquer les mots, les triturer, les malaxer, les lancer les uns contre les autres. »
Thierry Gandillot, L'Express

« On le savait déjà depuis une quinzaine de romans, qui lui ont valu le Goncourt ou le prix Louis-Guilloux, ce poète écrit aussi bien au clairon qu'à la plume d'ange. »
Serge Sanchez, Le Magazine littéraire

Robert Laffont
www.laffont.fr

La France rurale revisitée

Reprenant d'anciens chantiers, Emmanuel Le Roy Ladurie et Jean-Marc Moriceau révisent une vision trop convenue de campagnes pétrifiées jusqu'au XIXe siècle

HISTOIRE DES PAYSANS FRANÇAIS
De la Peste noire à la Révolution
d'Emmanuel Le Roy Ladurie.
Seuil, « L'Univers historique », 816 p., 33 €.

TERRES MOUVANTES
Les campagnes françaises du féodalisme à la mondialisation XIIe-XIXe siècle
de Jean-Marc Moriceau.
Fayard, 446 p., 26 €.
En librairie le 1er octobre

En 1789, les habitants d'un village proche de Mirecourt ne trouvent pas de termes assez durs pour exprimer leur refus de ce que les agronomes des Lumières – et à leur suite les historiens de l'agriculture – considèrent comme les fondements de la révolution agricole : les prairies artificielles, la clôture des terres, l'utilisation accrue des engrais permettant, enfin, d'élever les rendements de la céréaliculture dominante. A leurs yeux, *« toutes ces créations nouvelles ne roulent que sur un point chimérique. Nous étions dans l'ordre de la nature, et nous y étions bien ; on veut nous dénaturer, que l'on change donc notre sol et notre climat ! »*

Que n'a-t-on dit et écrit sur ces grandes peurs alimentaires et environnementales d'autrefois pour souligner le conservatisme paysan, le poids écrasant de la routine, la pesanteur des structures agraires et des procédés culturaux ? Jusqu'au milieu du XIXe siècle et à la rupture introduite par la mécanisation et le recours systématique aux engrais, l'agriculture française n'aurait vécu qu'une *« histoire immobile »* sous l'apparente et dramatique alternance des phases de repli et de reprise.

C'est à revisiter cette historiographie dominante que convient deux sommes imposantes, à la fois proches et dissemblables.

En rassemblant les contributions qu'il apporta naguère à l'*Histoire économique et sociale de la France* et à l'*Histoire de la France rurale*, Emmanuel Le Roy Ladurie va bien au-delà de la réédition à l'identique : non seulement il apporte, à partir d'enquêtes récentes, précisions et corrections nombreuses, réévaluant sensiblement au passage la hausse du produit agricole dès 1715, mais il met plus fermement en regard les deux grands cycles agraires (mi-XIVes.-1715 et 1715-1850) que couvre ce vaste panorama désormais reconstitué. C'est, du coup, une image partiellement neuve qui se dégage, donnant leur juste mesure aux mutations qui s'observent avec le XVIIIe siècle, en rupture avec les rigidités structurelles du Moyen Age et de la première modernité.

Jean-Marc Moriceau entend réfuter plus systématiquement encore l'image convenue de campagnes françaises comme pétrifiées dans *« les masses de granite »* de paysages et d'écosystèmes immuables, d'un outillage médiocre et sans amélioration sensible, de contraintes collectives et de routines paralysantes, de pesanteurs sociales étouffantes.

Fort d'un excellent appareil critique (cartes et tableaux statistiques de grande qualité, bibliographie vaste et judicieuse), son ouvrage examine donc un à un les fondements théoriques et documentaires de l'historiographie des trois dernières décennies : le choix de la longue – voire de la très longue – durée, la passion statistique et ses chausse-trappes, l'utilisation massive d'indicateurs généraux forgés à partir de séries documentaires comme les baux ou les registres paroissiaux. A juste titre, l'auteur souligne les effets déformants des approches quantitatives qui, pour des raisons de cohérence statistique, ont privilégié les situations stables et les mieux documentées, au risque d'exclure toute une frange d'acteurs sociaux et de productions pourtant essentiels pour comprendre le dynamisme des sociétés rurales d'Ancien Régime. Est-il ainsi vraiment légitime d'évaluer les progrès à l'aune des seuls rendements céréaliers, vitaux mais inséparables des autres productions végétales et de l'élevage ? Est-il possible de continuer à écrire l'histoire sociale des campagnes à partir de quelques types-idéaux (le haricotier du Beauvaisis, le fermier de Beauce) abusivement réifiés et généralisés ? Peut-on continuer à ignorer les conséquences des modifications génétiques et de la sélection des espèces dans le calcul de la productivité, alors, par exemple, qu'en trente-cinq ans le poids du boisseau de grain à Caen augmente de près de 10 % ?

Peu importe alors qu'une grande partie du livre (les chapitres VIII et X-XV) soit en fait le regroupement d'articles publiés entre 1984 et 1994 et ici remaniés. L'essentiel réside dans la problématique – ou la polémique légitime – qui donne cohérence à ce recueil et consistance à la démonstration, mais surtout, dans la multiplication des aperçus nouveaux, des suggestions, des remarques méthodologiques ou documentaires. Il faut, à ce titre, relever l'intérêt et la nouveauté de la première partie, qui s'attèle à une difficile histoire des paysages, des milieux et des habitats, sur les pas de l'éco-histoire de Delort et Walter, et aboutit au constat d'un progressif et profitable *« affranchissement à l'égard de la nature »*. Afin de satisfaire les goûts des consommateurs urbains, les paysans d'Ancien Régime apprennent ainsi à modifier les dates de vêlage pour livrer du beurre frais en hiver, à élever la poularde du Mans dans le noir pour lui donner une chair blanche ou encore à avancer la maturité de certains fruits. Plaidant pour la diversité des approches, les variations d'échelle et la multiplication des monographies régionales, l'ouvrage revêt donc un caractère programmatique revendiqué. Mais la réfutation de l'histoire immobile et le souci de ne pas trop *« faire pencher le balancier dans l'autre sens »* suffisent-ils à en indiquer les contours et les enjeux ?

Olivier Christin

★ **Signalons, dirigé par Emmanuel Le Roy Ladurie, *Les Grands procès politiques, de l'Inquisition dans la France méridionale médiévale à la justice pénale internationale contemporaine* (éd. du Rocher, 240 p., 20 €).**

Gauche, fin d'époque

Quatre mois après le cataclysme du 21 avril qui mit fin à l'ère inaugurée par l'élection de François Mitterrand, Gérard Desportes et Laurent Mauduit dressent un état des lieux des plus pessimistes, alors qu'Eric Dupin tente d'élucider la genèse de ce désastre

Le tremblement de terre du 21 avril 2002 n'en finit pas de provoquer des répliques dans la vie politique française : mise à l'écart ou disparition des figures emblématiques de la « gauche plurielle », premières scissions à l'intérieur de tendances de partis, formations de nouveaux clubs, disparition du RPR et regroupement problématique de la droite... La gauche, qui a exercé pendant près de vingt ans le pouvoir, semble bien mal en point. Les auteurs du livre *L'Adieu au socialisme*, Laurent Mauduit et Gérard

■ Benjamin Stora

Desportes, vont bien au-delà du simple constat de déclin. Il ne s'agit plus pour la gauche de se préparer, tranquillement, à reprendre le pouvoir dans quelques années. Le cycle classique d'alternance politique est désormais brisé. Le 21 avril marque bien la fin de toute une époque.

Il ne subsiste rien de l'armature conceptuelle portée par la gauche depuis plus d'un siècle, depuis l'écriture du *Manifeste du Parti communiste* de Karl Marx publié en 1848. L'effet de souffle provoqué par la chute du mur de Berlin a tout emporté, les fondations des maisons communistes et aussi, et surtout, socialistes : une conception du monde fondée sur le principe de la lutte des classes, des analyses du fonctionnement des sociétés établies à partir du matérialisme historique, la critique des modes de production économique, les méthodes de conquête et de gestion de l'Etat. Il n'émerge rien de l'actuel champ de ruines. Le lecteur est pris de vertige devant une telle accumulation de preuves, avancées par les deux auteurs, de destruction de la gauche actuelle, de ce que l'on appelait jadis le mouvement ouvrier. Et les générations d'aujourd'hui rentreront désormais en politique sans aucun égard pour le passé, en ignorant involontairement, ou délibérément, les grands souvenirs liés à la Commune de Paris de 1871 ou à la révolution d'octobre 1917, ces moments où le vocabulaire du combat politique nous disait qu'il fallait changer la vie, changer de vie. Dans le vide ainsi laissé peuvent s'engouffrer les identités meurtrières de l'intégrisme religieux. Ce « Ground Zero » de la gauche française n'est pas survenu par hasard. Le coup de tonnerre du 21 avril n'a pas frappé dans un ciel serein.

Depuis une vingtaine d'années, les reniements et les abandons se sont succédé, sans jamais vraiment être dits, assumés. Cette stratégie de dénégations, conduisant aux plus grands désastres, trouve pour les auteurs sa plus évidente expression dans le secret longtemps porté par Lionel Jospin. Pour Gérard Desportes et

DIDIER LEFEVRE/EDITING

A l'Atelier de campagne de Lionel Jospin, au soir du premier tour de la présidentielle le 21 avril

Laurent Mauduit, quelle plus belle illustration d'une dissimulation désastreuse que la dénégation de Lionel Jospin de son long passé trotskiste, jamais vraiment assumé. Ce mensonge fonctionne comme symptôme de toutes les dérives, allant de l'acceptation des diktats des lois du marché capitaliste au refus de remettre en cause des institutions bonapartistes de la Ve République. La démonstration, brillante, peut paraître excessive et injuste puisque portant sur un homme qui a choisi de se retirer de la vie publique. Mais après tout normale, puisque la politique s'incarne à travers des hommes, des directions, des programmes, des conduites. Les deux auteurs n'épargnent pas non plus ses plus proches lieutenants, acquis eux aussi à la cause du libéralisme, et qui sont pour certains eux aussi d'anciens trotskistes reconvertis aux joies du pouvoir, *« spécialiste*[s] *en petite tactique et cuisine d'appareil, socialiste*[s] *passe-muraille n'affichant plus la moindre conviction, mais expert*[s] *en manœuvre dans l'espoir d'un strapontin, pas même d'un maroquin »*. Les deux auteurs de *L'Adieu au socialisme* savent de quoi ils parlent : ils ont été tous les deux des membres de l'OCI, la petite formation trotskiste à laquelle, précisément, a appartenu Lionel Jospin. C'est pourquoi leur critique peut paraître si érudite, et si acérée. Leur livre est à lire absolument, car avant de trouver des remèdes pour reconstruire une gauche détruite, encore faut-il dresser un diagnostic lucide.

Eric Dupin veut lui aussi *« comprendre les racines d'un désastre »*. Déjà auteur d'un essai paru il y a plus de dix ans sur *Le Parti socialiste à la dérive*, il se lance avec *Sortir la gauche du coma* dans une tentative d'élucidation des causes du séisme. Son récit est largement construit autour d'une histoire du Parti socialiste qui a progressivement occupé, sur l'échiquier politique français, la place d'un Parti radical aujourd'hui disparu. Eric Dupin insiste sur la notabilisation des formations de la gauche traditionnelle, partis *« largement coupés du monde associatif et syndical, terriblement repliés sur eux-mêmes, leurs joutes internes avec le choc des ambitions et des rivalités »*. Il faut méditer aussi cette réflexion salutaire sur un désastre annoncé.

Trahir ou faillir

SORTIR LA GAUCHE DU COMA
d'Eric Dupin.
Flammarion, 276 p., 19 €.

A peine les urnes avaient-elles rendu leur verdict, le 21 avril, éliminant, pour la seconde fois depuis 1969, le candidat de la gauche du deuxième tour de l'élection présidentielle, que de nombreux ouvrages disséquaient les causes de la défaite de Lionel Jospin. Loin des récits et du film de cette *« dégelée »*, selon le mot cruel de Laurent Fabius, le livre d'Eric Dupin, *Sortir la gauche du coma, comprendre les racines d'un désastre*, a le mérite d'aller au-delà de l'accident conjoncturel, de resituer cet échec dans la fin d'un cycle de vingt ans pendant lequel la gauche a gouverné quinze ans. Un sérieux travail d'introspection qui l'amène à s'intéresser à la crise de la social-démocratie européenne. Sans complaisance.

Au-delà de sa mauvaise campagne, on peut se demander quand le chef de la « gauche plurielle » a-t-il perdu ses chances de victoire ? Est-ce en septembre 1999, quand il a été incapable de donner un contenu à la *« deuxième étape »* de son action ? Est-ce en juillet 2001, quand il choisit de cohabiter encore avec un chef de l'Etat qui vient d'exécuter sa politique ? Au pouvoir, la gauche est-elle condamnée à trahir ou à faillir ? Dupin redoute l'une et l'autre malédiction, mais il ne se résigne pas à une *« gauche de contre-pouvoir »* dont la seule ambition serait de *« faire pression sur des gouvernements de droite »*. A équidistance de la gauche libérale » et de la gauche « radicale », il regrette que cet espace se trouve *« vide de substance »*.

Plongeant dans l'histoire de la gauche, sa sociologie, ses idées, l'auteur décortique impitoyablement tous ses rendez-vous manqués au pouvoir. *« Non seulement la gauche n'a pas dépassé le capitalisme, mais elle s'est révélée incapable de le réorienter en fonction de ses valeurs »*, affirme-t-il. Avec des mesures sociales *« traditionnelles »* et une réforme structurelle – la décentralisation – plus libérale que socialiste, le PS s'est révélé comme *« un parti réformiste qui peine à réformer »*. Pis encore, le pouvoir en a fait l'emblème d'une gauche *« petite-bourgeoise »* et *« élitiste »*. Cette sévérité n'épargne pas Lionel Jospin qui, souvent, a *« fait du blairisme sans le savoir et sans l'assumer »*.

Dans son réquisitoire, Eric Dupin pointe juste quand il relève que le PS n'a assumé aucune des *« mutations »* faites au pouvoir. Aucun aggiornamento ne les a théorisées. L'abandon de la *« vieille scolastique marxiste »* l'a placé devant *« un vertigineux vide identitaire »*. *« Parti de système »*, c'est *« un contenant sans contenu »* qui règne sur une *« gauche déboussolée »*. S'appuyant sur une analyse solide des exemples européens, il déconseille au PS de *« se ressourcer du côté de la radicalité »*. Mais son pessimisme pourra paraître outré. *« Le socialisme est une idée à réinventer »*, écrit-il, en craignant qu'un *« semblant de débat »* dispense la gauche de changer son *« logiciel de pensée »*.

Mais s'il ne voit poindre une *« nouvelle gauche »* qu'*« après-demain, peut-être »*, Dupin ouvre utilement des pistes autour d'une *« égalité des possibles »*, d'une politique de *« services publics de qualité »*, d'une refonte de la formation continue, ou encore d'une *« mise en examen permanente »* du capitalisme afin de *« dépasser "la société de marché" »*. Il préconise surtout une méthode où la renaissance du socialisme viendrait d'une confrontation entre militants politiques, acteurs de terrain, intellectuels et mouvement social. Reste à prendre notre Cassandre au mot. La gauche en sera-t-elle capable ?

Michel Noblecourt

★ Signalons le dossier de la revue *Mouvements* intitulé « Changer à gauche, changer la gauche » (n° 24, novembre-décembre, 11,5 €).

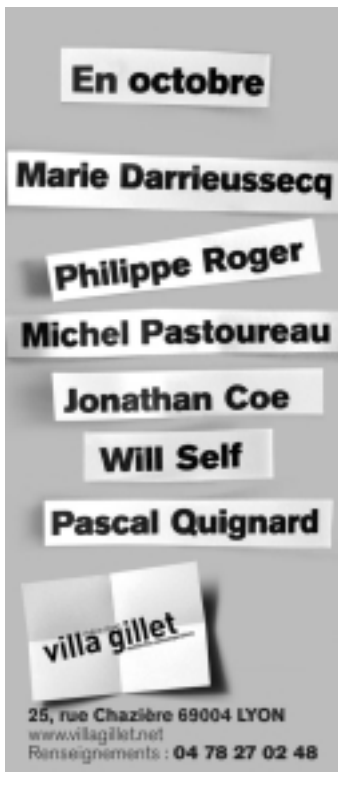

Un socialisme dénaturé

L'ADIEU AU SOCIALISME
de Gérard Desportes
et Laurent Mauduit.
Grasset, 360 p., 18 €.

Nous avions déjà eu *L'Adieu au prolétariat*, d'André Gorz. Nous avons maintenant *L'Adieu au socialisme*, de Gérard Desportes et Laurent Mauduit. Ce ne sont pas eux qui lui disent adieu. Ils sont plutôt pour son retour. C'est la gauche de gouvernement qui est mise ici en accusation. Elle est compétente mais ses dirigeants privilégient les cadres et les classes moyennes. Ils ont perdu ce *« plus émotionnel »* qui permet de garder le contact avec les couches les plus défavorisées. Et surtout ils ont abandonné le socialisme.

Mais qu'est-ce que le socialisme ? Dans le passé les choses étaient claires. Il s'agissait de construire une société radicalement différente du capitalisme où l'appropriation sociale des moyens de production l'em-

■ Gilles Martinet

porterait sur la propriété privée, où le développement de l'économie se ferait d'une manière rationnelle et non selon les errances du marché, où les travailleurs auraient la maîtrise de la production et perdraient ainsi peu à peu leur statut de salariés. Bien sûr, cela ne se ferait pas en un jour et pas nécessairement par la voie insurrectionnelle. Jean Jaurès préconisait la politique des réformes mais, précisait-il en 1905, cette politique doit être liée *« comme par une chaîne aimantée »* à la perspective révolutionnaire. Telle était la doctrine que la gauche socialiste et communiste a professée durant de longues années. Le programme commun de 1972 représente la dernière tentative de sa mise en œuvre. C'était un programme gradualiste mais son ambition était d'atteindre rapidement un *« seuil d'irréversibilité »* grâce aux nationalisations, à la planification et à l'extension des droits des salariés dans l'entreprise.

Cette pensée, rappellent Desportes et Mauduit, *« s'est brisée sur les récifs de la contrainte extérieure dès 1982 »*. On ne parlait pas encore de mondialisation, mais la plupart des entreprises qu'on venait de nationaliser avaient déjà engagé des stratégies sur le plan international. C'est pourquoi les nationalisations n'ont pas débouché sur la planification. L'écroulement du système totalitaire à l'Est et l'émergence du capitalisme patrimonial (privilégiant les intérêts des actionnaires) à l'Ouest ont conduit les partis de gauche à faire silence sur ce qui s'était passé en 1982-83 et à pratiquer une politique plus pragmatique comportant des réformes, mais ne définissant plus le socialisme que comme l'opposé de *« l'ultralibéralisme »*, formule qui permettait d'escamoter les concessions faites au libéralisme tout court.

C'est ici qu'intervient dans le livre de Desportes et Mauduit l'analyse du cas Jospin. Alors que nombre de ses camarades deviennent, selon une expression à la mode, des *« sociaux-libéraux »*, lui, qui procède pourtant à des privatisations, demeure profondément socialiste, *« mais en secret »*. *« Jospin,* écrivent nos auteurs, *c'est le marrane du socialisme français, en référence de ces juifs d'Espagne persécutés par l'Inquisition et qui vont perpétuer clandestinement les traditions pendant des siècles, faisant croire à l'ordre en place qu'ils communient dans la religion catholique »*. D'où certaines contradictions et ambiguïtés de la campagne présidentielle. Un candidat social-libéral n'aurait pas éprouvé le besoin de dire que son programme n'était pas socialiste.

Que faire dans une telle situation après le désastre du 21 avril ? Rejoindre les partisans de l'antimondialisation ? Desportes et Mauduit ne se font guère d'illusions à leur sujet, *« car, pour l'instant du moins, l'antimondialisation est un discours qu'on oppose, d'une façon conjuratoire, à la méchanceté des choses : les propositions concrètes restent balbutiantes »*. Alors, encore une fois que faire ? Nos auteurs, qui ont été trotskistes (à l'OCI, précisent-ils, c'est-à-dire dans la même obédience que Jospin), n'hésitent pas. Il faut revenir à Marx. A la méthode d'analyse de Marx ? Cela se défend, encore que nous n'avons pas devant nous la même société ni la même classe ouvrière. Mais aux perspectives tracées par Marx ? Cela reviendrait à effacer les leçons de 150 ans d'histoire. Nos auteurs éprouvent de la nostalgie, mais ils ne sont pas très sûrs de ce qu'ils avancent. *« Si Marx revient,* écrivent-ils, *ce sera peut-être pour repartir tout de suite, mais discutons-en avant. »* C'est la partie faible d'un livre par ailleurs très intéressant. Cela dit, qui peut, dans l'état actuel de la gauche, se vanter de faire apparaître une véritable alternative à la domination des marchés financiers ? A ma connaissance personne.

Laurent Mauduit est journaliste au *Monde*

■ CAMÉRA SUBJECTIVE, d'Anne Sinclair

Sans la naïveté de Fabrice à Waterloo, Anne Sinclair entreprend de rapporter, sous la forme d'un journal tenu du 21 juin 2001 au 21 juin 2002, la cinglante défaite de Lionel Jospin à l'élection présidentielle suivie de celle de la gauche aux législatives. Une débâcle que ni les acteurs ni les observateurs n'ont su, selon elle, voir venir. Pourtant au fil des rendez-vous, des déjeuners, des confidences plus ou moins calculées de ses interlocuteurs, quelques explications s'ébauchent : un certain manque de « désir » d'accéder à la fonction suprême, un enfermement de Lionel Jospin ; le bunker de Matignon où règne l'éminence grise, Olivier Schrameck, et, quand le propos se fait plus politique, l'incapacité d'une gauche française à se moderniser ou à mobiliser les intellectuels. A quoi s'ajoute l'engouement, « *snob* » estime l'auteur, pour les candidats protestataires : la radicale Christiane Taubira ou Olivier Besancenot (LCR).

Plus inattendue est la charge menée contre la presse et la télévision, TF1 notamment, accusée de n'avoir pas pris ces élections au sérieux, voire d'avoir soufflé sur la flamme de l'insécurité. Elle s'en prend également aux émissions qui, à l'en croire, ridiculisent les hommes politiques – celle de Thierry Ardisson – mais aussi aux hommes politiques, « *fascinés par le soufre et se croyant plus forts que les autres* », qui acceptent de décrédibiliser, chez lui, la parole publique. Une autre cause de ce rejet de la classe politique et médiatique provient de la connivence révélée par ces pages. Que tout le monde ait l'air d'être du même monde rend moins difficile de comprendre le sentiment d'exclusion de ceux qui n'en font pas partie (Grasset, 456 p., 19,90 €).

Nicolas Weill

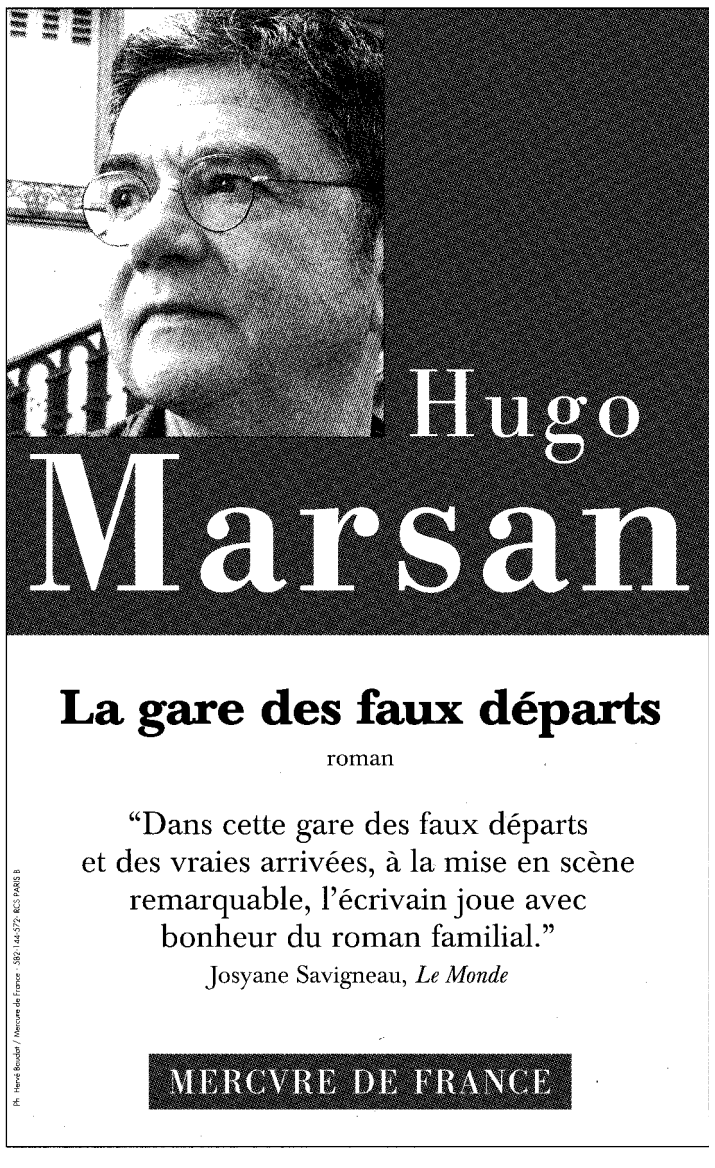

L'ÉDITION FRANÇAISE

■ **FLAMMARION RETROUVE ADAM BIRO ET RELANCE ARTHAUD.** Adam Biro est nommé directeur éditorial du département Art de Flammarion, qu'il avait animé de 1980 à 1986. *« Charles-Henri Flammarion m'a proposé la responsabilité d'un grand département de livres d'art, avec une ambition européenne »*, explique Adam Biro. Flammarion entend *« renforcer et développer selon une approche internationale »* ce secteur, en relation avec son actionnaire Rizzoli qui a par ailleurs conclu un accord avec Skira. Adam Biro a commencé sa carrière d'éditeur d'art à l'Office du livre de Fribourg, puis aux éditions Filipacchi. Il a créé en 1987 les éditions Adam Biro, avec l'appui de Mondadori, avant de rejoindre le groupe Vilo en 1996. Des négociations sont en cours pour un rachat des éditions Adam Biro par Flammarion. L'éditeur a également décidé de relancer Arthaud, en tant que pôle éditorial autour de l'aventure, sous forme de récits, guides ou livres illustrés. Venue de Robert Laffont, Sophie Lajeunesse a été nommée responsable éditoriale d'Arthaud.

■ **DOMINIQUE MAILLOTTE CHEZ LA MARTINIÈRE**. L'ancien responsable de la distribution de CEP-Communication, puis de Hachette, Dominique Maillotte, a été nommé directeur général distribution du groupe La Martinière pour la France (Diff-Edit) et le monde (Etats-Unis, Allemagne). Dominique Maillotte avait quitté Hachette en 2001 en conflit avec la direction du groupe.

■ **LA SÉLECTION DU RENAUDOT.** Le jury du Renaudot vient de rendre publique sa sélection pour son prix qui sera décerné, le 28 octobre. **Romans** : *Les Mots étrangers,* de Vassilis Alexakis (Stock) ; *Lily*, de Daniel Arsand (Phébus) ; *Je vole* de Mathieu Belezi (Le Rocher) ; *Nous arrêterons le soleil,* de Françoise Bouillot (Seuil) ; *Assam,* de Gérard de Cortanze (Albin Michel) ; *La Gare des faux départs*, de Hugo Marsan (Mercure de France) ; *La Mélancolie des innocents*, de Jean-Pierre Milovanoff (Grasset) ; *Podium,* de Yann Moix (Grasset) ; *Les Vieillards de Brighton*, de Gonzague Saint-Bris (Grasset) ; *Métaphysique du chien*, de Philippe Ségur (Buchet-Chastel) ; *L'Etoile des amants*, de Philippe Sollers (Gallimard) ; *Les Adieux à la reine*, de Chantal Thomas (Seuil). **Essais :** *Rolling Stones, une biographie,* de François Bon (Fayard) ; *La Marche du cavalier*, de Geneviève Brisac (L'Olivier) ; *Le Silence de Delphes*, de Claude-Michel Cluny (La Différence) ; *Petit traité de désinvolture*, de Denis Grozdanovitch (José Corti) ; *Le Prince qui voulait être jardinier,* de Jean-Paul Mulot (Grasset) ; *En marge des jours,* de J.-B. Pontalis (Gallimard).

■ **PRIX**. Soutenu par le Conseil général du Calvados, le **prix Guizot** a été attribué à Mona Ozouf pour *Les Aveux du roman* (Fayard). Le **prix littéraire de la Vocation,** doté de 7 700 €, a été décerné à Tanguy Viel pour *L'Absolue perfection du crime* (Minuit), alors que Samuel Rochery recevait le **prix de poésie** (3 100 €), pour *Verrière du mécano transportable* (Cheyne).

Engouement retrouvé pour le Salon d'Alger

Après une interruption de dix ans, c'est en 2000 que la manifestation a repris un fonctionnement régulier, mais il fallut attendre cette édition, qui a fait la part belle au monde arabe et à la France, pour que le public revienne en nombre

Une demi-heure avant l'ouverture du septième Salon du livre d'Alger, jeudi 19 septembre, des dizaines de visiteurs, en stricte tenue musulmane ou en jeans et t-shirt, font déjà la queue aux portes du Palais des expositions. A 11 heures du matin, les premières centaines franchissent les contrôles et les fouilles qui donnent accès au bâtiment. Alger n'avait plus connu de Salon du livre pendant la décennie 1990. Seul celui d'Oran, plus petit, a continué de fonctionner au plus fort des assassinats commis tour à tour par les islamistes et une fraction du pouvoir.

« Il faut repartir quasiment de zéro pour construire une politique du livre, estime Lezhari Labter, directeur d'Anep éditions, l'une des principales maisons algériennes. *Tout est à refaire dans nos métiers. »* L'Algérie compte une soixantaine d'éditeurs – certains ne publient pas plus de trois livres par an –, et une centaine de librairies dont la moitié seulement sont considérées comme des entreprises véritablement professionnelles. *« Ces magasins se trouvent presque tous à Alger, Oran ou Annaba. A 100 kilomètres d'Alger, dans des villes qui comptent parfois 200 000 habitants, il n'y a rien »*, déplore Lezhari Labter.

Selon lui, la trentaine de journaux quotidiens algériens n'accordent guère de place au livre et à la culture. *« Il n'existe qu'une seule revue littéraire, celle que vient de créer le regroupement de douze éditeurs membres d'El Ikthilef »* : El Ikthilef, la Ligue des écrivains de la différence, est née d'une scission de l'Union des écrivains algériens, jugée trop proche du pouvoir.

Le Salon d'Alger a repris un fonctionnement régulier depuis l'année 2000. Après les années de silence, le public s'est rué sur les stands, d'autant plus que les livres sont vendus à prix promotionnel pendant toute la durée de la foire. Pour cette édition 2002, du 19 au 28 septembre, des familles entières feuillettent les livres en détail, regardent les introductions, les sommaires. Mais ces lecteurs n'achètent souvent qu'un seul ouvrage : le pouvoir d'achat des Algériens, y compris parmi les classes moyennes, s'est fortement dégradé.

Trois secteurs se partagent la grande halle du Palais des expositions, attirant des publics bien différents. Au centre, les éditeurs algériens – Casbah, Chihab, Anep, Enag... – présentent leurs publications, en français et en arabe ou, plus rarement, en tamazight, la langue kabyle. Beaucoup d'ouvrages scolaires ou parascolaires, mais aussi de la littérature et des essais, entre autres sur les conflits traversés par l'Algérie ces dernières années, religieux, politiques et linguistiques. Les petites maisons indépendantes, qui témoignent de l'émergence récente d'éditeurs privés, à la recherche d'écritures contemporaines, tels Marsa ou Barzach, trouvent là une diffusion inhabituelle.

L'ÉGYPTE ET LE LIBAN ABSENTS

Le Salon, qui se veut international, fait la part belle aux deux aires culturelles les plus proches de l'Algérie, le monde arabe et la France. Curieusement, la partie arabe du Salon se résume quasi exclusivement aux livres religieux. Il semble que les grandes maisons d'édition littéraires d'Egypte ou du Liban ne soient pas revenues cette année, à la suite d'un différend commercial portant sur les exonérations de taxes, qui n'a pas encore été réglé par le gouvernement algérien.

Sur les nombreux stands saoudiens, libanais et égyptiens, une foule de barbus et de femmes couvertes, jeunes ou moins jeunes, font la queue pour acheter des piles de livres religieux, ces ouvrages épais, reliés en vert, aux titres richement calligraphiés à l'encre dorée. Il s'agit du Coran, d'ouvrages de commentaires, des prêches de tel ou tel imam, ainsi que de multiples livres illustrés pour enfants – comment effectuer ses ablutions, faire sa prière, réciter le texte sacré... La plupart du temps, le prix de ces ouvrages est inférieur à celui des livres proposés par les éditeurs algériens.

C'est à l'extrémité opposée du Palais des expositions que les organisateurs du Salon ont jugé prudent d'installer les stands français. A quelques mois de l'Année de l'Algérie en France, prévue pour 2003, le milieu professionnel français s'est largement mobilisé. Une centaine de maisons sont représentées au Salon par l'organisme France Edition. Le président du Syndicat national de l'édition, Serge Eyrolles, ainsi que deux membres du bureau, Claude Cherki, PDG du Seuil, et Liana Levi, des éditions du même nom, ont fait le déplacement, tout comme une vingtaine d'éditeurs. Des coopérations franco-algériennes devraient voir le jour, sous forme de coéditions, d'éditions bilingues. Sur le plan commercial, des cessions de droits et des prix spéciaux ont été discutés.

Organisée conjointement par les deux pays, l'Année de l'Algérie se traduit, en matière de livre, par la publication en Algérie de quelque 400 ouvrages, aidée par le commissariat algérien de la manifestation : réédition du patrimoine littéraire du XXe siècle, anthologie des principaux textes écrits en français ou en arabe algérien, édition de beaux livres sur les paysages, la cuisine ou les monuments.

A Paris, le commissariat français de l'Année a prévu une présence algérienne dans la plupart des grandes manifestations spécialisées, favorisant les auteurs qui vivent et écrivent en Algérie, plutôt que ceux de l'exil. Le dispositif des Belles étrangères, en novembre 2003, devrait permettre la venue d'une quinzaine d'auteurs. Un espace spécial est prévu au Salon du Livre de Paris, ainsi que dans la plupart des Salons régionaux. La Bibliothèque nationale de France et celle du Centre Pompidou préparent colloques et expositions. Des hommages à plusieurs grandes figures – Mouloud Feraoun, Malek Haddad, Rachid Boudjedra – sont au programme. La plupart des lieux français habitués à l'accueil d'écrivains en résidence ont invité des auteurs algériens pour 2003. La littérature algérienne de langue arabe, mal connue des Français, à l'exception de quelques romanciers déjà traduits tel Waciny Laredj, devrait bénéficier d'aides à la traduction.

Catherine Bédarida

Le Salon de Montreuil sous surveillance

Montreuil est majeur. Pour ses 18 ans, ce Salon qui change de nom – il s'appelle désormais Salon du livre et de la presse jeunesse – a tenu, mardi 24 septembre, sa conférence de presse en vue du grand rendez-vous qui se tiendra du 27 novembre au 2 décembre. Au Théâtre de l'Athénée, Daniel Mesguich a lu des textes en guise de mise en appétit, mais c'était surtout la présentation de Sylvie Vassalo, la directrice, qui était attendue. A 18 ans, le Salon passe un cap. Après les menaces d'événement concurrent, et l'appel d'offres du Syndicat national de l'édition (« Le Monde des livres » du 28 juin), ce 18e Montreuil sera un « Salon-test ».

Sur le plan logistique, les escaliers mécaniques tant attendus sont *« en train d'être installés. La halle sera complètement terminée, techniquement performante et plus conviviale pour le public, avec une meilleure circulation et un repérage immédiat des deux étages »*, assure Sylvie Vassalo à propos du nouveau lieu (métro Robespierre), qui avait fait grincer des dents les éditeurs. Sur celui des contenus, le Salon bouge : nouveaux partenariats avec le Syndicat de la presse des jeunes, *Lire, Le Monde de l'éducation* pour les journées professionnelles ; plus grande implication des libraires — qui seront aussi plus nombreux dans le jury du 3e prix Baobab Montreuil-*Le Monde* ; salles de lecture, espace petite enfance... Le thème de l'année : « Un monde en partage » (avec Luis Sepulveda, Valerio Evangelisti, Jorn Riel...). Le pays invité : l'Espagne.

Pourtant, si des éditeurs comme Le Seuil agrandissent leur stand, d'autres ont fait savoir qu'ils ne viendraient pas. C'est le cas d'Actes Sud Junior – qui renonce à y fêter ses 7 ans – et dont la directrice, Madeleine Thoby, ne cache pas son irritation contre un lieu *« inadapté »* et un coût du mètre carré en hausse *: « Je préfère garder ce budget pour autre chose »*, déclare cette pourtant fidèle du Salon. Après hésitation, Mango, qui l'avait boycotté l'an dernier, y sera cette année, mais Gründ réserve sa décision et L'Ecole des loisirs s'interroge sur ce *« Salon virtuel »*.

Il n'y aura pas d'initiative concurrente cette année, la proposition du COSP (Compagnie d'organisation des Salons des professions) se soldant par un espace jeunesse au sein du Salon de l'éducation (20-24 novembre). Mais du côté du Syndicat de l'édition, une réflexion est engagée avec une trentaine d'éditeurs jeunesse sur leurs attentes. *« Il faut que les éditeurs se réapproprient la manifestation*, explique Colette Gagey, présidente du groupe jeunesse au syndicat. *L'idée n'est pas de diviser pour régner. On peut avoir une part active et construire avec Montreuil quelque chose en 2003. Mais d'abord on attend de voir ce 18e Salon. Ensuite, on tirera les conclusions. »*

Fl. N.

À L'ÉTRANGER

■ **GRANDE-BRETAGNE** : J. K. Rowling n'a pas volé les moldus

Un bébé au printemps, et – peut-être – le cinquième volet de la série, *Harry Potter and the Order of the Phoenix* pour Noël : J. K. Rowling a *« tout pour être heureuse »*, comme elle le confie au *Times*. Elle a aussi été totalement blanchie des accusations de plagiat qui l'avaient *« très affectée, très secouée »*. Nancy Stouffer, romancière américaine, avait en effet intenté une action en justice contre elle, l'accusant de lui avoir volé le terme *« moldu »* (qui désigne les non-sorciers). Mardi 17 septembre, le juge de l'Etat de New York, en charge de l'affaire, a innocenté l'auteur de *Harry Potter*, et a été particulièrement sévère à l'encontre de Nancy Stouffer, qu'il a qualifiée de personne *« malhonnête, frauduleuse et menteuse »*. Quand à J. K. Rowling, particulièrement ébranlée par l'affaire, elle a déclaré que *« c'était comme si une femme sortie de nulle part arrivait et se déclarait mère de ma propre fille »*.

■ **TROIS CANADIENS EN LICE POUR LE MAN BOOKER PRIZE**

Sur les six livres sélectionnés pour le prestigieux Man Booker Prize, trois sont d'auteurs canadiens, *Life of Pi*, de Yann Martel, *Family Matters*, de Rohinton Mistry, et *Unless*, de Carol Shields.

Les trois autres sont *Dirt Music*, de l'Australien Tim Winton, *The Story of Lucy Gault*, de l'Irlandais William Trevor, et enfin *Fingersmith,* de l'Anglaise Sarah Waters. Le célèbre Booker vient de changer de nom, depuis qu'il a été repris par le groupe d'investissements The Man Group (« Le Monde des livres » du 3 mai). Le montant du prix a été nettement augmenté, pour atteindre près de 75 000 euros. Il sera décerné le 22 octobre.

AGENDA

■ **LE 30 SEPTEMBRE. ÉBODÉ. A Paris**, à l'occasion de la parution de *La Transmission* d'Eugène Ebodé, débat avec Manu Dibango, Kossi Efoui, Jean-Luc Raharimanana, Jean-Christophe Rufin et Sami Tchak (à 19 heures, Maison de l'Amérique latine, 217, bd Saint-Germain, 75007 ; rens. : 01-49-54-75-00).

■ **LES 3 ET 4 OCTOBRE. RECHERCHE. A Paris**, la Société d'études de la littérature française du XXe siècle organise son 3e colloque sur le thème « La recherche en littérature du XXe siècle : état des lieux » (à 9 h 30, ENS, 45, rue d'Ulm, 75005 ; salle Dussane).

■ **LE 3 OCTOBRE. HAÏM GOURI. A Paris,** rencontre-débat avec l'écrivain israélien (à 19 heures, hôtel de Massa, 38, rue du Faubourg-Saint-Jacques, 75014).

■ **LES 4 ET 5 OCTOBRE. FRAGILE ! A Toulouse**, dans le cadre du Printemps de septembre, l'Ecole supérieure des beaux-arts propose un colloque « Attention fragile », où le thème de la fragilité sera abordé sous des formes diverses : politique, scientifique et philosophique (à 9 heures, 5, quai de la Daurade, 31000 ; salle 308, 3e étage ; rens. : 05-61-23-25-49).
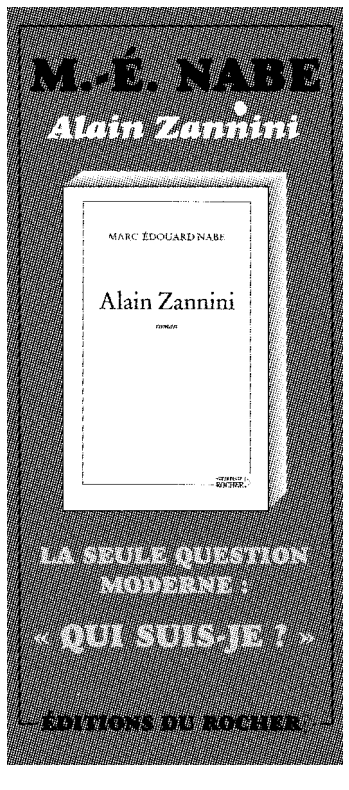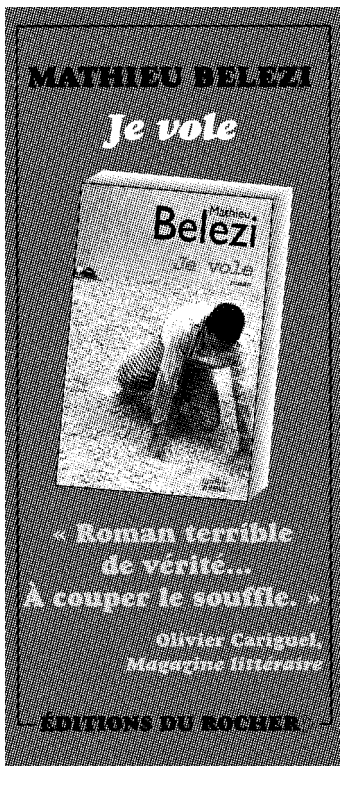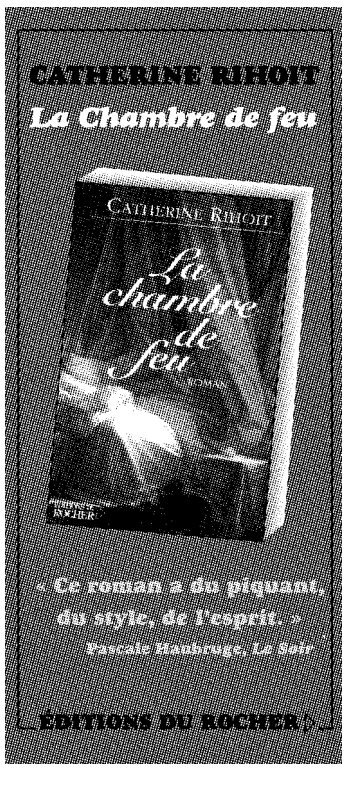
■ **DU 4 AU 26 OCTOBRE. EUROPE. Bordeaux** et la région Aquitaine fêtent le 15e anniversaire de Carrefour des littératures au travers de « Voyages en Europe » avec notamment Agustina Bessa Luís, Eduardo Lourenço, Jáchym Topol et Enrique Vila-Matas (renseignements : 05-56-44-92-40 ou le-monde-autour-du-livre@ wanadoo.fr).